



Le ne fay rien  
sans  
**Gayeté**

*(Montaigne, Des livres)*

Ex Libris  
José Mindlin





SECOND MÉMOIRE

VOL. II

NOTES

SUR LA

PARTIE HISTORIQUE

DU

PREMIER MÉMOIRE ANGLAIS

PRÉSENTÉ A ROME LE 26 SEPTEMBRE 1903

PAR

JOAQUIM NABUCO

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU BRÉSIL  
EN MISSION SPÉCIALE AUPRÈS DE SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE

---

\*

PARIS

A. LAHURE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

9, RUE DE FLEURUS, 9



FRONTIÈRES DU BRÉSIL  
ET  
DE LA GUYANE ANGLAISE  
QUESTION SOUMISE A L'ARBITRAGE  
DE  
S. M. LE ROI D'ITALIE

---

SECOND MÉMOIRE  
BRÉSILIEN





# SECOND MÉMOIRE

VOL. II

## NOTES

SUR LA

# PARTIE HISTORIQUE

DU

## PREMIER MÉMOIRE ANGLAIS

PRÉSENTÉ A ROME LE 26 SEPTEMBRE 1903

PAR

**JOAQUIM NABUCO**

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU BRÉSIL  
EN MISSION SPÉCIALE AUPRÈS DE SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE

---

\*

PARIS

A. LAHURE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

9, RUE DE FLEURUS, 9

---



## AVANT-PROPOS

---

Nous donnons avec ce Second Volume :

1. Une carte de la route suivie par les deux corps de l'expédition de Francisco Xavier d'Andrade en 1740, avec l'analyse de l'itinéraire figuré pour cette expédition dans la carte 5 de l'Atlas Anglais. Dans notre carte, est aussi signalé le territoire à l'ouest du Mahú considéré comme étant sous l'occupation effective des Portugais dans la carte officielle des négociateurs du Traité de 1750, entre l'Espagne et le Portugal. Également le chemin suivi par Hortsman la même année que l'expédition de Francisco Xavier d'Andrade, sans que l'on ait pu vérifier si avant ou après elle, et, en sens inverse, du voyage du Portugais Manoel da Silva Rosa qui, selon Hartsinck, le renseigna et fut le découvreur de la communication entre le Rupununi et le Pirara.

2. Une carte de la route qu'auraient prise les esclaves dont il est question dans la communication du Commandeur d'Essequibo à la Compagnie en juin 1706, pour s'enfuir vers les savanes du Cuyuni. Cette carte montre aussi l'Essequibo barré

par trente-neuf cataractes entre le confluent du Cuyuni et celui du Rupununi.

5. Une carte du voyage de Jansse en 1769, pour être comparée à l'itinéraire tracé dans la même carte 5 de l'Atlas Anglais, donnant aussi la route suivie par Hortsman jusqu'à la mine de cristal.

---

*Les numéros et les titres donnés aux chapitres sont les mêmes que ceux de la partie du Mémoire Anglais analysée dans ces Notes.*

---

# NOTES

SUR LA PARTIE HISTORIQUE

DU

## PREMIER MÉMOIRE ANGLAIS

---

### CHAPITRE I

#### La Géographie et l'Ethnographie.

---

Le chapitre I du Mémoire Anglais est intitulé « La Géographie et L'Ethnographie ». Nous signalerons à peine quelques passages de ce chapitre sur lesquels ont été construites des théories spéciales affectant l'histoire de la région, ou qui sont destinés à servir de base à l'interprétation de certains documents hollandais ou portugais.

#### a) La Géographie.

PAGE 7. — « La rivière qui se trouve inscrite sur la plupart des cartes modernes sous le nom de Mahu s'appelle proprement Ireng, ce qui est le seul nom de cette rivière que connaissent

les Indiens<sup>1</sup>. Ce nom ne se rencontre qu'une seule fois dans les documents de date antérieure à l'époque de Schomburgk. Avant la reconnaissance faite par cet explorateur, cette rivière était, en effet, presque inconnue<sup>2</sup>. »

1. Dès qu'elle fut connue, elle eut le nom de Mahú, Mahó dans les croquis de Hortsman.

La théorie exposée dans le Mémoire Anglais est que le « Mahú » des Indiens d'autrefois serait le Tacutú actuel, surtout dans la partie qui s'étend de sa jonction avec le Mahú jusqu'à son embouchure, le Mahu actuel étant leur Ireng. Nous trouvons ce nom d'Irene donné au Tacutú dans Alexandre Rodrigues Ferreira, mais nous ne l'avons pas rencontré une seule fois dans les documents hollandais. Le Mahú de Hortsman ou le Mahú de nos cartes, leur aurait été, selon cette théorie, inconnu. Nous reviendrons sur cette question aux points où elle aurait quelque portée pour ce litige.

2. Elle avait été explorée au delà du 4° degré N. par les astronomes et ingénieurs militaires portugais dès 1781 (voir dans notre Atlas, cartes 45, 48, 49, 50), les seuls qui l'aient remontée. Sur l'exploration du Mahú, par les Portugais, voir notamment *Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, pp. 179-181, 187, 237.

PAGE 8. — « Le Sawará-au-uru, dont il est fait mention dans les documents annexés au présent Mémoire, parcourt la partie méridionale de la zone. Il sort du Mont Saeraeri. En se dirigeant vers le nord, il va se jeter dans le Takutu du côté est. En suivant le cours de ce fleuve on peut passer du Takutu au Rupununi au moyen d'un petit affluent de ce dernier et d'un portage<sup>3</sup>. »

3. Ce fut l'exploration portugaise de Manoel da Gama, en 1787, qui fit connaître cette communication entre le Tacutú et le Rupununi par l'igarapé Saraurú.

PAGE 8. — « Le Rupununi, qui prend sa source non loin du Takutu, suit aussi la direction nord pour quelque distance. Puis il se dirige à l'est pour se joindre à l'Esséquibo, dont il est l'affluent le plus important. Il convient ici de distinguer les différentes formes que prend le nom de Rupununi dans les documents annexés au présent Mémoire. Voici une note intéressante écrite à ce sujet par Sir R. Schomburgk :

« Le Rupunoony s'appelle aussi Rupunuwini, Rupunury, Rupoony; les Macousi l'appellent ainsi; les Caraïbes disent Opununy, parce qu'ils trouvent difficile la prononciation de la lettre R. »

« La forme la plus ancienne de ce nom propre que l'on rencontre dans les archives hollandaises est celle où la première syllabe manque<sup>4</sup>, ce qui s'explique parfaitement par ce défaut de prononciation qu'avaient les Caraïbes, les plus anciens alliés des Hollandais parmi les Indiens. L'origine de la forme espagnole « Apanoni », qui se trouve dans les documents qui seront cités plus tard, s'explique de la même manière. Il est plus difficile d'indiquer comment la dernière syllabe « ny » ou « ni » a été parfois transformée en « ry » ou « ri », mais la difficulté de reproduire par écrit les mots des tribus sauvages est bien connue. L'expérience physiologique établit que ce changement s'opère assez facilement. La forme espagnole Arupumuri ou Aripamuri, dont on trouve quelques exemples, se dérive très facilement de la forme Rupunuri<sup>5</sup>. »

4. Nous discuterons plus loin cette homonymie de Penony et Rupununi, qui, dans le Mémoire Anglais, sert de base à toute une théorie historique sur la pénétration des Hollandais dans le Rupununi dès le xvii<sup>e</sup> siècle.

5. Nous avons bien des réserves à faire sur les hypothèses tant géographiques qu'ethnographiques, dont le Mémoire Anglais est rempli, quelque ingénieuses qu'elles soient. L'auteur s'est trop laissé guider par ce sens que Humboldt appelle un *certain tact étymologique*. Il n'y a rien de plus dangereux en étymologie que la ressemblance des sons. On trouvera dans ce Mémoire d'autres exemples aussi capricieux de cette phonétique indienne, tels que Caleko-Canaku, Shawhanns-Uapchianas.

PAGE 10. — « La ligne de partage est, au fait, très difficile à déterminer sur le terrain avec assez de précision pour permettre de la reconnaître facilement, et l'on ne rencontre dans tout ce pays aucune ligne-frontière naturelle avant d'arriver à celle de la Cotinga et du Takutu<sup>6</sup>. »

6. On rencontre certainement plus *près de la ligne du partage des eaux* la « frontière naturelle » du Mahú et du Rupununi.

PAGE 10. — « La partie septentrionale est limitée dans son ensemble par le cours supérieur de la Cotinga, qui côtoie les montagnes de Sérékong, et par la chaîne des Pacaraima, proprement dite, qui quitte la rive de la Cotinga au parallèle du 4° 20' de latitude nord et, en se dirigeant vers le sud-est, atteint le Rupununi tout près de son affluent le Bononi, après avoir franchi l'Ireng (Mahu) dans la partie inférieure de son cours. On peut dire que la contrée ainsi indiquée a le caractère général d'une savane montagneuse, que parsèment des étendues boisées ; celles-ci de proche en proche se confondent avec les forêts qui entourent les sources du Massaruni, du Potaro, et du Siparuni. Bien que cette région soit arrosée par



un fleuve qui se décharge dans le bassin de l'Amazone, il est difficile de la séparer de la région forestière de la Guyane britannique<sup>7</sup>. »

7. De la même manière, on pourrait dire que la région forestière de la Guyane Britannique se confond avec la grande forêt de l'Orénoque ou de l'Amazone, et la Guyane Britannique pourrait ainsi s'étendre jusqu'aux Andes, ou bien ne pas exister.

PAGE 11. — « L'autre partie de la zone n'est qu'une simple savane, entrecoupée seulement par les montagnes de Canaku, qui la traversent presque complètement à un certain point dans la direction de l'est à l'ouest. Cette savane est un pays relativement plat, qui s'étend sans interruption depuis les bords du Rupununi jusqu'à ceux de la Cotinga et du Takutu. Il n'y a point de traits saillants qui distinguent la partie orientale de la partie occidentale<sup>8</sup>. Quelques passages tirés des écrits des voyageurs en renom, et qui seuls ont réellement exploré ce pays, serviront d'illustration de ce qui vient d'être exposé<sup>9</sup>. »

8. Cette idée sur la savane forme le pendant de l'idée précédente sur la forêt. De même que le territoire montagneux entre le Cotingo et la chaîne de Pacaraïma est un prolongement de la forêt de l'Essequibo, les savanes du Rio Branco sont aussi un prolongement de celles du Rupununi. Le territoire de la Guyane Anglaise s'étendrait ainsi, d'après la division géographique naturelle, jusqu'aux confins de l'Uraricoera. C'est une question, on peut le dire, de point de vue, selon que l'on est placé à l'est ou bien à l'ouest. Si l'on est à l'est, la région limitrophe sera un prolongement naturel de la Guyane Anglaise; à l'ouest, elle le sera du Brésil. La nature peut bien

avoir tracé la division politique des deux pays; le point est de savoir si son écriture doit être lue de gauche à droite, comme l'anglais ou le portugais, ou bien de droite à gauche, comme l'hébreu.

9. Ce sont des voyageurs du milieu et de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les Portugais avaient dressé des cartes de cette région depuis le XVIII<sup>e</sup>.

PAGE 13. — « Un des chapitres suivants aura pour objet de prouver le fait historique, que les Hollandais avaient depuis longtemps exploré et utilisé non seulement la contrée en litige, mais aussi une grande partie du terrain situé plus au sud, et cela à une époque où les Portugais ignoraient encore l'existence du Rio Branco<sup>10</sup>. »

10. En faisant l'analyse détaillée de ce chapitre, nous montrerons que pas un seul fait n'est établi à l'appui de cette proposition. Pour le moment, nous ne considérerons que la théorie des « facteurs géographiques ».

PAGE 13. — « Les faits mêmes de l'histoire furent amenés, sans aucun doute, par les facteurs géographiques. Si l'on étudie soigneusement et en eux-mêmes ces facteurs, on trouve que le cours des événements a dépendu de ceux-ci.

« L'examen d'une carte quelconque de l'Amérique du Sud fera voir que la distance entre le centre de la zone en litige et le confluent du Rio Négro avec l'Amazone est deux fois plus grande que celle qui sépare le centre de la zone de l'embouchure de l'Esséquibo, et beaucoup plus de deux fois plus grande que celle qui le sépare du Fort Kijkoveral, premier siège de l'administration hollandaise. La distance entre le centre de la zone et le confluent du Rio Branco avec le Rio Négro est de moitié plus grande que celle qui s'interpose entre

le même point et l'embouchure de l'Esséquiibo. Ainsi, quand même les Portugais seraient partis de l'embouchure du Rio Branco précisément au moment où les Hollandais partaient de Kijkoveral, ils auraient eu un espace beaucoup plus grand à franchir avant de gagner les savanes en question. Au fait, les Hollandais avaient commencé à explorer l'intérieur du pays longtemps avant que les Portugais ne se missent à l'œuvre, et ils avaient été poussés en avant par le génie qu'ils avaient pour le commerce<sup>11</sup>. »

11. La distance relative n'est pas une donnée dont on puisse faire état en écrivant l'histoire de la colonisation, ni ancienne ni moderne, laquelle a dépendu de beaucoup d'autres « facteurs ». Le voisinage est encore aujourd'hui, pour la colonisation comme pour le commerce, un facteur secondaire.

La colonisation même de la Guyane hollandaise, du bassin de l'Essequibo, n'a pas obéi à une telle règle. Le Mémoire Anglais fait de la colonisation de l'intérieur de la Guyane une course où certainement aurait gagné celui qui aurait demeuré le plus près et serait parti le premier. Rien de semblable n'est arrivé pour aucune partie de cette immense région. Les endroits les plus rapprochés de la côte restent encore aujourd'hui entièrement intacts. Le Mémoire Anglais suppose un courant irrésistible et continu entre Kijkoveral et le Rio Branco. Il n'existait pas plus au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle qu'il n'existe aujourd'hui. Il fallait alors comme aujourd'hui, à des individus isolés, vaincre des difficultés immenses pour arriver des bouches de l'Essequibo au territoire en litige. Il n'y a pas de commerce régulier dans de telles conditions. La Compagnie n'exploitait que ce qui pouvait lui laisser quelque bénéfice. Il ne faut jamais oublier cette différence essentielle entre l'action d'un gouvernement ambitieux de territoires et celle d'une

compagnie déjà ruinée. Avec les Portugais, il ne s'agit pas de faits isolés, mais d'une « conquête », — les Portugais appelaient ainsi leurs domaines d'outre-mer, — que l'État tâchait de s'assurer par tous les moyens à sa disposition en sacrifiant bien des existences et de grosses sommes. Les Troupes de Rachat ont lieu aux frais du Gouvernement et, où elles ont été, restent des missions ou bien s'établissent des communications régulières et fréquentes avec le siège de la Capitainerie. Nous discutons ici la théorie *a priori* des « facteurs géographiques ». Nous verrons qu'en réalité, ces routes « naturelles » ne furent jamais celles que les Hollandais suivirent, et que leur commerce ne s'est jamais étendu jusqu'au bassin amazonien.

PAGE 14. — « Or, tous les voyageurs admettent qu'en remontant l'Esséquiho, on passe naturellement dans le Rupununi lorsqu'on arrive au confluent de ces deux fleuves<sup>12</sup>. »

12. Nous ne doutons pas que la navigation par le Rupununi ne soit plus facile que par l'Essequibo en amont de leur jonction, et même qu'on n'éprouve une sensation de liberté en sortant de la forêt continuelle; la difficulté, cependant, est d'arriver au Rupununi même. Nous pourrions faire de nombreuses citations, mais celle qui suit, du livre du Rev. W. H. Brett, *The Indian Tribes of Guiana*, sera suffisante.

« Pour se rendre exactement compte des difficultés naturelles de cette entreprise (il s'agit de la mission Youd), il faut considérer que la distance à traverser de Georgetown à Pirara est d'environ 300 milles, à travers un pays presque désert, et que le cours de l'Essequibo est interrompu par les chutes et les rapides dangereux de l'Itaballi, de Waraputa et nombre

d'autres qui, avec le fort courant qu'on rencontre ailleurs, font de la montée de ce fleuve, une entreprise très laborieuse et d'une durée de plusieurs semaines. En prenant en considération ces obstacles et ces dangers, d'autres encore, et en outre l'isolement complet d'un tel poste, on pourra se faire une idée juste du zèle du missionnaire qui s'importa peu de tout cela en accomplissant son devoir. Après un court mais dur labeur, il est allé jouir du repos éternel ; mais son exemple reste pour les autres qui désirent obéir au grand commandement : « Allez et enseignez toutes les nations. »

Et en note :

« Ces chutes et ces rapides ont non seulement empêché l'Essequibo d'atteindre l'importance commerciale que lui auraient assurée autrement sa grande étendue et la communication partielle des tributaires de son cours supérieur avec les rivières du Brésil, mais encore n'ont permis qu'à un nombre restreint de voyageurs de contempler ce « paysage enchanteur » qui avait rempli l'âme de l'enthousiaste Waterton « d'une joie débordante et fait vagabonder son imagination à travers les domaines fabuleux des fées ». Pour franchir ces obstacles opposés à la navigation, il faut, en certains endroits, porter ou traîner les canots par terre le long de la cataracte. Ailleurs, on met à profit les remous que l'on trouve au pied des énormes rochers qui obstruent le courant. Les Indiens passent d'un rocher à l'autre à gué, en sautant ou à la nage et, au moyen d'un câble, halent le canot, à travers l'eau bouillonnante, d'un endroit tranquille à un autre, tandis que le barreur, toujours sur son banc, auquel parfois il se fait attacher, s'efforce, avec sa large pagaie, de diriger quelque peu sa course. Le mugissement de l'eau rejaillissant en flots d'écume sur les

rochers qui l'entourent rend cette opération aussi impressionnante qu'elle est difficile. Encore plus impressionnante et plus dangereuse est la tâche de descendre ces rapides. Le salut de tous dépend alors de leur sang-froid absolu, de l'accord parfait entre l'homme à la proue et celui au gouvernail, de leur promptitude à prendre des décisions instantanées. On maintient le canot bien au milieu du courant, un des meilleurs hommes de l'équipage à genoux à la proue, l'œil alerte et la pagaie toute prête, tandis que le reste de l'équipage emploie toute sa force à lui imprimer une marche rapide en avant. Lancé ainsi à toute vitesse, il arrive au bord de la cataracte, et, plongeant de l'avant, traverse le ressac au bas en projetant une nappe d'eau de chaque côté, l'équipage seul restant visible. Si tout se passe bien, le canot remonte sur l'écume, obéit aux pagaies qui lui impriment sa direction à l'avant et à l'arrière et danse sur les vagues bouillonnantes tandis que l'équipage pousse un cri de joie et triomphe de son succès. Il n'en est malheureusement pas toujours ainsi. Si l'embarcation est trop chargée ou mal dirigée à l'avant ou à l'arrière, le danger est très grand. Des familles entières, même d'Indiens, se noient quelquefois, et l'on gardera longtemps dans la Province le pénible souvenir du lamentable accident dans lequel, en septembre 1866, le Capitaine Beresford, gendre du Gouverneur et quatre de ses compagnons, avec deux hommes de l'équipage, perdirent la vie en franchissant les chutes inférieures du Masaruni. »

PAGE 15. — « Barrington Brown, aussi bien que Richard Schomburgk, a bien dépeint le sentiment de joie avec lequel on accueilliit cette perspective ouverte après le voyage inter-

minable à travers la forêt; et il est facile de s'imaginer que ce sentiment seul ait suffi pour amener les premiers commerçants hollandais à remonter le Rupununi afin de gagner la région des savanes<sup>45</sup>. »

**13.** Pourtant voici ce que dit Sir Robert Schomburgk :

« Les rives du Rupunoony, à quelques exceptions près, sont aussi stériles que les savanes adjacentes; elles sont formées d'une argile ocreuse, et il paraît que même les inondations annuelles ne les amendent pas.... Néanmoins, nous saluâmes avec joie l'apparition des eaux noirâtres de l'Essequibo: comme nous goûtâmes leur fraîcheur! En vérité, nous étions persuadés qu'elles étaient plus salubres que celles du blanc Rupunoony. La végétation, sur les rives, était plus luxuriante; la largeur du fleuve dépassait 350 yards; sa direction était bien plus directe et on n'y rencontrait aucun de ces brusques méandres comme ceux que forme le Rupunoony. » (*Journal of the Royal Geographical Society*, vol. VI, p. 263.)

Voici, d'un autre côté, comment im Thurn décrit le voyage par le Rupununi :

« Le premier jour de notre navigation, nous voyageâmes longtemps et à une vitesse raisonnable; mais, dès le second jour, les bancs de sable commencèrent à nous retarder; et dès lors, ils augmentèrent tellement en étendue et en nombre, recouverts souvent d'à peine un ou deux pouces d'eau et s'étendant sur toute la largeur de la rivière, qu'ils nous empêchaient sérieusement d'avancer. Nos grands canots, pesamment chargés, ne pouvaient passer par-dessus en flottant. Parfois, tout ce que nous pouvions faire, c'était de leur faire franchir ces

obstacles en employant toute notre force à les traîner comme si c'eût été sur la terre ferme. Plus souvent, il nous fallait creuser un chenal avec les pagaies. Nous dûmes, une fois, attendre six heures tandis qu'on creusait un chenal dans un banc de sable d'au moins trois cents yards de largeur ; et de cette façon, en certaines occasions, nous n'avancâmes pas de plus de mille yards dans une journée. Ces heures d'attente étaient rendues presque insupportables par la grande quantité de petites mouches noires *kaboori*, appelées au Brésil *pium* (*simulium*). De l'Atlantique à l'embouchure du Roopoonooni, le pays est complètement exempt de ces terribles petits suceurs de sang ; mais ils abondent sur cette rivière, ainsi que généralement dans l'ouest, spécialement sur les cours d'eau du système amazonien. Dès qu'ils se posent quelque part sur le corps, la peau se soulève et forme une petite cloque ronde, pleine de sang, très douloureuse et bien insupportable. Le corps nu des Indiens, dont les mains étaient occupées à pagayer, et qui, par conséquent, ne pouvaient chasser ces insectes, était tellement mordu par eux qu'il était parfois difficile d'y découvrir un endroit de peau indemne. Partout où ces insectes se trouvent, ils sont bien plus insupportables que les moustiques qui, bien que répandus en abondance sur tout le littoral, ne se trouvent pas dans l'intérieur des terres, en dehors de quelques localités.

« Nous nous traînâmes ainsi pendant quelque temps ; mais nous faisons graduellement, chaque jour, de moins en moins de progrès. Le travail de creuser dans le sable et de traîner les canots à grand effort commença à produire son effet sur les Indiens, qui se fatiguaient et se décourageaient. Nous manquions, une autre fois, de pain de cassave, qui est presque essentiel pour les maintenir en bonne santé, et plusieurs qui,



comme presque tous les Indiens, étaient gras et luisants, devinrent tout à coup, et dans le courant de seulement un ou deux jours, tellement maigres qu'ils semblaient réduits à la peau et aux os. L'un après l'autre, pour cause de maladie, de découragement ou de paresse, nos gens refusèrent de travailler » (im Thurn, *Among the Indians of Guiana*, p. 27).

Pendant la saison des pluies, la plaine, dit-il, change, mais alors il est difficile de trouver suffisamment de terrain sec où camper : « Seuls, les arbres émergeant de la plaine d'eau, signalent l'endroit où étaient les bords de la rivière » (*Ibid.*, p. 27).

Il n'y a aucune trace que « des commerçants hollandais aient remonté le Rupununi afin de gagner la région des savanes », comme nous le verrons par la suite.

PAGE 15. — « Les lettres de Storm prouvent que c'était leur route régulière. C'est lui qui établit le poste d'Arinda à l'embouchure du Rupununi, précisément parce que ce fleuve était la route directe des commerçants. Dans son précieux traité sur les postes hollandais, Storm, après avoir décrit en détail le cours du Rupununi, déclare qu'à quelques journées en amont d'Arinda, l'Esséquibo n'avait pas encore été exploré, parce que personne n'avait pris cette direction <sup>14</sup>. »

14. « ... La route directe, dit-il (22 juin 1750, *Ann. Sec. Mém. Brés.*, III, p. 121), des tribus qui descendent de l'Orénoque et du Corentyn et qui traversent le pays pour y faire le commerce ou la guerre. » Il ne s'agit pas de la route directe du commerce hollandais, encore moins du commerce hollandais vers le Rio Branco et l'Amazone. Schomburgk semble avoir deviné ces communications entre l'Orénoque et le Corentyn, à travers le Rupununi, quand, décrivant le sentier du Coren-

tyn à l'Essequibo qui était encore, de son temps, appelé « la route des esclaves », il dit : « Les Caraïbes, ce fléau des tribus moins guerrières, s'établirent, à partir de Surinam, le long du Rupunoony et, par une autre route terrestre très fréquentée, entretenirent des rapports avec les Caraïbes du Caroni et de l'Orénoque. » (*Journal of the Roy. Geogr. Soc.*, 1845, p. 97.)

Du reste, Storm, dans sa carte de 1750 (voir l'Atlas accompagnant le *Premier Mémoire Brésilien*), désigne le point jusqu'où il prétend qu'arrivaient les commerçants hollandais dans le Rupununi et la direction qu'ils prenaient à l'est et non à l'ouest de cette rivière, à sa jonction avec l'Essequibo.

PAGE 15. — « La savane était donc le débouché naturel pour les premiers commerçants hollandais, et, après l'avoir acquise, les Hollandais étaient libres de s'étendre vers le sud<sup>15</sup>. »

15. Le débouché naturel suppose un commerce. Lequel? Voici ce qu'en 1727, 26 septembre, le Commandeur d'Essequibo disait à la Compagnie sur le commerce de l'Essequibo :

« Je me suis aussi enquis avec soin du genre de commerce qu'on y pourrait faire avec les Indiens, et n'ai jusqu'à présent pu en découvrir d'autre qu'un peu de baume qu'on en rapporte, et parfois quelques esclaves rouges. Dans ce but, deux créoles remontèrent la rivière l'an dernier seulement, et, après une absence de sept ou huit mois, ils n'en rapportèrent que très peu. Le seul bénéfice que cette Colonie retire de la rivière Essequibo consiste en ce que cette dernière est très poissonneuse, et reçoit en conséquence la visite annuelle de la Compagnie et des colons particuliers, dans le but du salage. A cet effet, on a de nouveau préparé deux bateaux pour Vos Seigneu-

ries, et ils seront prêts à partir pour le mois d'octobre. Je ne vois aucun bénéfice pour Vos Seigneuries à envoyer un homme remonter la rivière, car je ne puis rien découvrir de la nation sauvage. »

PAGE 15. — « Les Espagnols, aussi bien que les Portugais, avouent que les Hollandais poussaient leur activité jusqu'aux bords du Rio Negro même, et, si leur frontière avait été fixée au milieu du dix-huitième siècle, ils auraient pu faire valoir effectivement des droits sur les régions situées bien au sud du fort de São Joachim d'aujourd'hui et s'étendant au moins jusqu'aux rivières de Macajahi et de Guidiwau. Cela sera démontré dans le cours de ce Mémoire<sup>16</sup>. »

16. La frontière a été fixée au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle pour les Hollandais par la carte de d'Anville, acceptée officiellement par la Compagnie et les États Généraux. La Hollande n'a jamais prétendu que des opérations de commerce, clandestines et non enregistrées, faites de proche en proche par des tribus Indiennes, constituassent des actes de souveraineté. S'il en était ainsi, une hache hollandaise passant de main en main parmi les Indiens, aurait acquis à la Hollande tous les territoires où elle aurait été troquée. C'est, en effet, l'article d'origine hollandaise qui est quelquefois signalé et non le Hollandais lui-même. Nous discutons ailleurs ce titre par des opérations de commerce ambulantes, casuelles et apocryphes, dans des régions ou à des dates indéterminées, par des agents inconnus. La Hollande n'a jamais allégué un pareil titre, ni aucun autre, et a toujours reconnu la souveraineté portugaise sur les bassins du Rio Branco et du Rio Negro.

PAGE 15. — « D'autre part, les Portugais ignoraient l'exis-

tence du Mahu et du Takutu même pendant la dernière partie du dix-huitième siècle. Cela s'explique facilement si l'on se rend compte de la distance considérable qu'ils avaient à franchir avant de pouvoir entrer dans le Rio Branco et d'en remonter le cours inférieur jusqu'au point où les grandes cataractes de ce fleuve entravent la navigation. Or, ce point est situé bien en aval du confluent du Takutu<sup>17</sup>. »

17. Le Tacutú et son bassin, qui comprend le Mahú, furent connus des Portugais bien avant de l'être des Hollandais. Dans la Carte des négociateurs du traité de 1750, le territoire jusqu'au Mahú figure, en 1749, comme étant déjà occupé par les Portugais. En 1775, ils fortifièrent l'embouchure du Tacutú.

PAGE 16. — « Il n'est pas sans intérêt de citer l'opinion décidée de deux explorateurs consciencieux — le Colonel Manoel Gama Lobo de Almada et Sir Robert Hermann Schomburgk — qui ont examiné la géographie de la zone en question avec à peu près le même résultat. La manière dont le Colonel portugais envisageait officiellement la question de la frontière se trouve exposée dans le paragraphe suivant, tiré de son rapport, fait en 1788 :

« De tout cela, il résulte que, de même que la cordillère qui longe le haut de cette frontière est un jalon naturel, séparant les versants de l'Orénoque des versants du Rio Branco, qu'il faut nécessairement franchir pour établir ici une communication des possessions espagnoles aux possessions portugaises, de même tout le district situé entre le Mahu, le Takutu, et le Rupununi, est dans cette région un espace qui jalonne naturellement la communication des possessions hollandaises et portugaises<sup>18</sup>. »

18. On ne saurait se méprendre sur le sens de ces lignes du Colonel Manoel da Gama. Ce qui est dit dans ce passage c'est

que cette partie du territoire portugais entre le Mahú, le Tacutú et le Rupununi était le terrain par où pouvaient avoir lieu les entrées des Hollandais, de même que celles des Espagnols n'auraient pu se produire qu'à travers la chaîne de Pacaraïma. Il indique ce district comme étant celui à surveiller du côté des Hollandais. Nous avons donné le rapport et la carte de l'exploration de Manoel da Gama. Nous rectifions de nouveau, plus loin, l'usage que le Mémoire Anglais prétend faire de cette citation. L'autorité de Manoel da Gama est décisive sur la possession du territoire en litige par les Portugais dès le XVIII<sup>e</sup> siècle.

PAGE 16. — « Lorsqu'en juillet 1839 Schomburgk, dans sa qualité d'explorateur et de géographe, exprima son opinion au sujet de la frontière à la suite des explorations qu'il avait faites dans ce district, sans mission officielle, il insista d'abord sur l'importance de faire conformer les limites de la Guyane britannique aux frontières naturelles; puis il indiqua en détail la ligne que ces frontières devraient suivre selon les informations dont il disposait alors. Pour ce qui concerne le district dont il s'agit maintenant, il déclara que la ligne de partage devait commencer à la source de la Cotinga; longer la rive gauche de ce fleuve (dont la partie inférieure a été désignée par Schomburgk comme le Zurumu à cette occasion), en se dirigeant vers le sud; et suivre ensuite la Cotinga jusqu'au Takutu, pour remonter enfin le Takutu jusqu'à sa source<sup>19</sup> ».

19. Ici il y a une importante réserve à faire. Après avoir dit dans le document cité ci-dessus (Rapport du 16, ou du 1<sup>er</sup>, juillet 1839) que la frontière devrait se diriger le long de la rive gauche du Cotingo jusqu'à son confluent avec la rivière Surumú et par celle-ci jusqu'à sa jonction avec le Tacutú et le long du Tacutú jusqu'à ses sources (« de cette façon, c'est nous

qui soulignons ici comme plus loin, la *Grande-Bretagne assurera sa domination sur ces vastes savanes auxquelles le Portugal, lorsqu'il possédait le Brésil, attachait une si grande importance* »). il ajoute : « Si ce point est contesté par les Brésiliens, en alléguant que la rivière Takutu reçoit la rivière Mahu, venant du nord-est, avant la rivière Xuruma, et qu'en conséquence le principe de la formation d'une frontière au moyen de divisions naturelles est violé, et que les négociations soient impuissantes à amener le Gouvernement Brésilien à consentir à cette ligne, soit par *cession ou autrement*, alors seulement on devra insister sur la division à partir de la source du Cotingo dans la direction du S. E. S. ou S. S. E. vers la source inconnue du Mahu en suivant cette dernière rivière jusqu'à sa jonction avec le Takutu. » Comme on le voit, la frontière par le Cotingo était pour Schomburgk une prétention extrême, qui ne pourrait être obtenue que *par cession ou autrement*, et destinée à masquer « la division naturelle » par le Mahú.

PAGE 16. — « Il est évident que Schomburgk, en cet endroit, adopte comme frontière la ligne fluviale, celle-ci constituant la meilleure frontière naturelle à proximité du versant compatible avec les revendications des Hollandais et des Anglais. Il donne tacitement à entendre qu'une ligne de partage qui ne possède aucun point saillant n'a aucune valeur comme frontière internationale. Après avoir fortement et à plusieurs reprises insisté sur la ligne de partage des eaux, Schomburgk l'écarte en ce qui concerne cette région<sup>20</sup>. »

**20.** Ce passage a été choisi entre beaucoup d'autres pour montrer combien est grande, même aujourd'hui, l'autorité de Schomburgk pour les défenseurs de la prétention anglaise. Tout

ce qui tend à augmenter cette autorité aide nécessairement à cette prétention. En effet, la frontière demandée par eux n'est pas, comme celle que nous demandons, une ligne *historique*; elle n'est pas une ligne *hollandaise*, la ligne d'un traité, d'une déclaration, ou d'un acte quelconque du Gouvernement Hollandais, ou même de la Compagnie des Indes Occidentales; elle est seulement *la ligne Schomburgk*, c'est-à-dire, quand même Schomburgk aurait le pouvoir d'un Alexandre VI, une ligne du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, partageant entre le Brésil et l'Angleterre non pas des territoires à découvrir ou récemment découverts, comme la Bulle *Inter cœtera*, mais des territoires sous la juridiction portugaise déjà depuis cent ans.

## b) L'Ethnographie.

Dans la sous-division *b*) du chapitre I, intitulée « L'Ethnographie » (pages 17-18), le Mémoire Anglais s'occupe des tribus de la Guyane Centrale, dans la partie concernant ce litige. Nous n'entrerons pas dans la discussion scientifique telle que le classement des Indiens de la Guyane en quatre groupes et leur subdivision en familles. Pour ce qui a trait aux faits historiques, tels que l'habitat actuel des races du Contesté ou leurs migrations dans le passé, nous nous référons aux documents portugais, surtout à la *Description du Rio Branco* par Manoel da Gama. Le Mémoire Anglais prétend que le nom Caripunas désigne, dans quelques documents portugais, les Caraïbes, dans d'autres les Arecunas, cette dernière confusion étant

faite notamment par le Colonel Manoel da Gama. Ces hypothèses sont émises cependant, il faut le dire, sous forme, pour peu que ce soit, dubitative. Nous rappellerons qu'en tout cas, Manoel da Gama localise les Caripunas « à l'ouest du Rupununi dans les chaînes les plus orientales de la Cordillère », c'est-à-dire vers le Mont Annay.



## CHAPITRE II

### Introduction historique.

PAGE 19. — « Les Hollandais entrèrent dans la Guyane par la côte septentrionale, ayant fondé leur colonie sur l'Esséquibo avant 1623. Les Portugais, qui, à cette époque, étaient sujets de la Couronne d'Espagne, pénétrèrent dans ce pays par la voie de l'Amazone. Ils s'établirent solidement sur ce fleuve en 1625, après avoir détruit les établissements formés antérieurement par les Hollandais sur le Rio Felipe et à Carupá, près de l'embouchure de l'Amazone<sup>21</sup>.

« Il suffit de faire allusion, en passant, à l'occupation par les Hollandais de la partie la plus florissante du Brésil, occupation qu'on peut dire avoir duré de 1632 à 1654. Cet événement ne concerne pas directement le chapitre de l'histoire des deux nations qui traite de la question en litige<sup>22</sup>. La Guyane n'avait, en effet, à cette époque, aucune relation avec le Brésil. Si les Hollandais qui prirent part à la lutte dans le Brésil étaient en communication avec ceux qui s'occupaient à développer la colonie de l'Esséquibo, ces communications doivent avoir été très rares<sup>23</sup>. »

**21.** Voir sur l'expulsion des Hollandais de l'Amazone par les Portugais, pp. 30 et 46-48 du *Premier Mémoire Brésilien*, et pp. 50-51 du même *Mémoire*, l'argument que nous basons sur cette expulsion. Nous y disons : « Si nous donnons ici les preuves de cette conquête, c'est pour montrer, ou pour démontrer : 1° que la prise de possession, par le Portugal, de l'Amazone au Rio Branco, s'est faite par étapes, avec une base d'opérations

toujours proche, et par exclusion de tout concurrent; 2° que le Portugal n'aurait pas permis l'établissement des Hollandais sur le Rio Branco après les avoir expulsés de l'Amazone. Nous voulons établir l'idée à laquelle obéissait l'effort des Portugais quant à l'acquisition et à la défense de leur territoire. Pour bien étudier la question du Rio Branco, il convient de rechercher comment aurait agi le Portugal si les choses s'y étaient passées d'une façon différente de celle que le Brésil affirme être la seule conforme à l'histoire, c'est-à-dire si les Hollandais y avaient fait quelque tentative d'établissement comme sur le Xingú. L'importance que le Portugal aurait attachée à ce fait ressort de celle qu'il a toujours attachée à des faits semblables dans les autres régions qu'il attribuait à sa Couronne. On peut calculer ce qu'aurait été son attitude, au cas d'une invasion hollandaise dans la région actuellement en litige, d'après l'effort qu'il dépensa dans la conquête et la possession du système amazonien tout entier en dehors des domaines de l'Espagne. Personne ne pensera, pour peu qu'il ait étudié cette histoire, que le Brésil aurait admis en silence l'intrusion des Hollandais en aucun point du bassin de l'Amazone. Les habitants du Pará, qui coururent à la défense du Maranhão, lorsqu'il fut occupé par la Hollande avec toutes ses ressources, n'auraient pas reculé sur le Rio Branco, s'il s'était agi d'un fait plus sérieux que la présence des deux ou trois acheteurs de la Compagnie qui, de loin en loin, y pénétraient pour trafiquer secrètement avec les Indiens.

« L'occupation portugaise de l'Amazone; — par l'expulsion à main armée de tous les étrangers, principalement des Hollandais, par la prise et la destruction de leurs forts, la capture et la dispersion de leurs forces, et l'incendie de leurs embar-

cations, — occupation qui, dès le xvii<sup>e</sup> siècle, s'étendit au delà de l'embouchure du Rio-Negro, dont le Branco est tributaire, est le premier titre que le Brésil présente à la possession de celui-ci. Ce titre a été amplement démontré. »

22. Nous pensons que l'histoire de l'expulsion des Hollandais du Brésil jette, au contraire, une grande lumière sur ce litige. Nous l'avons résumée, dans ses lignes principales, dans le *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 361-379. En effet, la Compagnie des Indes Occidentales sortait ruinée de cette guerre et ne disposant plus ni de ressources propres ni du soutien des États-Généraux pour engager une nouvelle lutte avec le Brésil à cause des territoires de l'Amazone qui, certes, n'entraient pas dans la sphère de son octroi. « Depuis la perte qu'elle avait faite, du Brésil, dit un livre imprimé à Londres aux frais de la Compagnie : *La Richesse de la Hollande*, 1778, ses affaires étaient si fort déchues, qu'elle ne payait plus ni dividende, ni intérêt, ni capital des sommes qu'on lui avait avancées. Déjà, en 1667, on avait songé à vendre les effets de la Compagnie et l'octroi dont elle jouissait, et à faire servir le produit à payer ses dettes ; mais ce projet n'eut pas lieu. Cependant se voyant, après cela, pressée d'acquitter les cent mille Risdaalers qu'elle devait à la Compagnie d'Afrique de Suède, les États négocièrent pour elle cette somme, et se firent assurer le remboursement par les effets de la Compagnie. Le traité qui fut fait en 1669 avec le Portugal, et qui lui donna des avantages assez considérables pour le commerce du sel, ne fut qu'un faible moyen pour sa conservation. Chargée d'une dette de six millions, sans moyens pour s'en acquitter, sans espérance d'en pouvoir trouver, il fut résolu, en 1674, de l'anéantir, et d'en

ériger une nouvelle, à laquelle les États accordèrent un octroi pour vingt-cinq années, à commencer par l'année 1675. » Cette seconde Compagnie ne fut pas plus heureuse que la première et, en 1791, elle était dissoute « après une existence languissante de plus d'un siècle ».

23. Le Rev. George Edmundson, dans l'article « Les Hollandais dans la Guiane occidentale » de la *English Historical Review*, cité plus loin par le Mémoire Anglais, prétend au contraire que l'insuccès de la tentative hollandaise au Brésil a causé une émigration nombreuse de Hollandais vers les Antilles, un grand nombre de Juifs de Pernambuco étant déjà allés, après le départ de Maurice de Nassau, fonder une colonie hollandaise à Surinam. Il y avait parmi les fugitifs des soldats, des commerçants et des planteurs. On peut dire qu'en tout temps, ceux-là, d'une seule voix, se seraient prononcés contre toute tentative nouvelle d'invasion des domaines portugais.

PAGE 19. — « Avant 1659 des commerçants hollandais de l'Esséquibo avaient déjà pénétré jusqu'aux savanes situées au delà du Rupununi et du Rio Branco<sup>24</sup>. »

24. Aucun fait n'a été cité à l'appui de cette affirmation.

PAGE 19. — « Pendant le reste du siècle, les Hollandais exploitèrent régulièrement le pays<sup>25</sup>; mais les Portugais ne retournèrent à la jonction du Rio Négro que peu de temps avant 1695. Ce ne fut que cinquante ans plus tard qu'ils remontèrent le Rio Branco à une distance considérable<sup>26</sup>. Et encore quarante ans s'écoulèrent avant qu'ils n'eussent acquis les pre-

miers renseignements du territoire dont il est maintenant question<sup>27</sup>. »

« Des deux chapitres du présent Mémoire qui suivent, l'un contiendra l'histoire de la colonisation et de l'administration de la part des Hollandais de la zone et du territoire avoisinant; l'autre décrira la marche tardive de l'occupation portugaise sur les bords de l'Amazone, jusqu'à l'époque où les Portugais étaient enfin parvenus aux approches de la zone en litige, ce qui rendit possible la dispute dont il s'agit à présent<sup>28</sup>. »

« Puisque les Hollandais ont découvert et exploité la zone<sup>29</sup> bien des années avant que l'existence n'en fût connue par les Portugais, il conviendra de commencer par le récit détaillé des événements qui ont amené la domination hollandaise sur ce territoire. »

**25.** Cela veut dire pendant le reste du xvii<sup>e</sup> siècle. Aucun fait, non plus, ne pourra être cité à l'appui de cette proposition. Le territoire était entièrement inconnu aux Hollandais au xvii<sup>e</sup> siècle. Il suffit de regarder n'importe quelle carte hollandaise de l'époque pour voir que l'intérieur de la Guyane était pour eux entièrement *terra incognita* où n'existait que la grande masse du lac Parime avec Manoa ou l'El-Dorado sur ses bords.

**26.** Cela nous amènerait à l'année 1745. Nous avons montré que, dès le commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, Francisco Ferreira avait remonté le Rio Branco dans tout son parcours.

**27.** Ce serait donc en 1785. A cette date, le territoire en litige avait été exploré en entier par les Portugais, c'est-à-dire que les Portugais avaient fait ce que Schomburgk ne fera qu'en 1842. En 1775, l'embouchure du Tacutú était fortifiée par eux, ce qui veut dire qu'ils avaient le domaine entier de son bassin, auquel appartiennent le Cotingo, le Mahú, le Pirara, le Saraurú.

**28.** Il n'y a jamais eu de dispute entre le Portugal et la Hollande, ni même entre le Portugal, ou le Brésil, et la Grande-Bretagne jusqu'à l'année 1841, quand cette prétention hollandaise posthume a été émise pour la première fois.

**29.** Ils ne l'ont ni découverte, ni exploitée. Elle leur est restée entièrement inconnue jusqu'à ce que les Portugais, en maîtrisant ses tribus, l'aient rendue accessible à des voyageurs étrangers. Toute tentative hollandaise pour pénétrer dans cette région a échoué. Le territoire n'a été dominé que par les Portugais au moyen de leurs Troupes de Rachat, ensuite par la fortification du Tacutu, par les expéditions militaires dans tout le rayon du fort. Il a été déclaré domaine de la Couronne de Portugal par une série d'actes qui émanaient directement de celle-ci. Pas une seule fois, la Hollande n'a manifesté la moindre intention de disputer à cette Couronne ses possessions du bassin du Rio Branco.

## CHAPITRE III

### Occupation et Administration par les Hollandais.

PAGE 21. — Il sera bon de constater d'abord que les archives de la Compagnie hollandaise des Indes Occidentales qui sont parvenues jusqu'à nos jours ne se rapportent qu'à une petite partie des affaires conduites par les colons hollandais. Il a été démontré dernièrement, par un argument lucide publié dans la « *English Historical Review*<sup>30</sup> », qu'on ne s'est pas suffisamment rendu compte, jusqu'ici, de l'importance du commerce indépendant, ni du nombre de commerçants particuliers qui existaient pendant les premières années de la colonie de l'Esséquibo. Pour dire vrai, c'était généralement la hardiesse des commerçants indépendants qui ouvrit le chemin à l'intérieur de la colonie, et les rares allusions à ces commerçants, qu'on trouve dans les rapports officiels de la Compagnie hollandaise des Indes Occidentales, ne donnent qu'une idée faible de leur activité et de leur succès<sup>31</sup>. Ces rapports s'occupent principalement de l'action des employés de la Compagnie. Ils ne font allusion à un district particulier que dans le cas où celui-ci a été l'objet immédiat des opérations de la Compagnie, ou bien que la Compagnie s'est trouvée obligée à intervenir et à organiser l'administration de commerce dans le district en question. La Compagnie ne s'occupe ordinairement pas de tout ce que font les commerçants particuliers et « ambulants ». Les réclamations que contiennent les archives espagnoles et portugaises donnent une meilleure idée de l'activité de ces commerçants particuliers<sup>32</sup>.

30. Nous présentons avec ce Mémoire un exemplaire de la livraison d'octobre 1901 de la *English Historical Review* où se

trouve le très intéressant article dont il est ici question. On verra qu'il fait mention de ces colons à une immense distance du territoire en litige.

**31.** Ces commerçants particuliers, de nationalité ainsi que de vasselage politique inconnus, dont les noms ne sont pas donnés, non plus que les endroits où ils commerçaient, et dont on ignore quelle nation ou quel intérêt ils servaient, seraient ainsi, surtout des contrebandiers qui méconnaissaient les droits de la Compagnie. Certes, de tels individus ne pouvaient pas acquérir des territoires pour elle. Du reste, celle-ci étant une Compagnie à charte, son territoire ne pouvait en aucun cas s'étendre au delà de l'Essequibo sans un nouvel octroi des États-Généraux.

Si la portée de l'argument anglais est que ces marchands ambulants acquéraient du territoire partout où ils pénétraient, non pas pour la Compagnie, mais pour la Hollande elle-même, nous dirons qu'il n'existe pas de trace dans les annales de la Hollande d'une juridiction hollandaise dans la Guyane diverse de celle de la Compagnie des Indes Occidentales pendant tout le temps que celle-ci a existé, c'est-à-dire jusqu'en 1792. A moins qu'on ne prétende que ces acquisitions, effet de petites opérations de commerce clandestines, sans temps ni lieu déterminés, datent de l'extinction de la Compagnie, environ un siècle et demi après que de tels faits se seraient passés, il faut admettre une de ces deux hypothèses juridiques : ou bien qu'il existait en Guyane, simultanément avec l'octroi de la Compagnie, une autre zone hollandaise acquise par des commerçants particuliers qui ne dépendaient pas de la Compagnie, zone ou juridiction, comme nous l'avons dit, entièrement



inconnue jusqu'ici; ou bien que, par le fait de leurs opérations errantes, ces marchands, de nom, d'origine, d'époque, de commerce, de district et de clientèle absolument ignorés, augmentaient par leur simple trajet le territoire de la Compagnie au delà de sa charte, tout en violant son privilège.

Il n'existe, dans l'état actuel des connaissances historiques sur ces régions, aucun moyen d'élucider la question de savoir si ce commerce, impossible à reconstituer aujourd'hui quant à la nature, à l'importance et à la fréquence de ses opérations, à son rayon d'étendue dans l'intérieur et à ses itinéraires, au nombre et à la nationalité de ses agents, pourrait servir de titre plutôt à la Colonie d'Essequibo, c'est-à-dire à la Grande-Bretagne, qui en est le cessionnaire, qu'à la Colonie de Surinam, c'est-à-dire, à la Hollande qui se l'est réservée.

Cela, bien entendu, en supposant, contre toute vraisemblance, qu'une pareille légende puisse être un moment opposée au cours ultérieur de l'histoire. De tels vestiges, nous le répétons, préhistoriques ont été, en effet, effacés par l'occupation politique et par l'exercice de la souveraineté portugaise. Mettons cependant de côté tout ce qui est arrivé depuis, c'est-à-dire la prise de possession intentionnelle effective par les Portugais, et considérons seulement l'histoire des explorateurs, des commerçants particuliers, des missionnaires avec leurs agents indiens. Si l'on pouvait peser de tels impondérables juridiques que, par exemple, la trace de possession ou de domaine que peuvent contenir des actes comme l'internement dans un pays inconnu d'un commerçant isolé ou égaré, qui cherche au hasard à vendre ou à acheter, nous ne doutons pas que l'élément portugais ne soit reconnu de beaucoup le plus important de tous parmi cette espèce d'acqué-

reurs de territoire involontaires et inconscients. Nous n'avons pas le moyen de refaire l'histoire de ces opérations primitives, mais aucune nation ne s'est avancée plus loin dans l'intérieur des terres dont elle annexait les approches que le Portugal dans l'Amérique du Sud et en Afrique. On dirait les Portugais plus aptes que les races européennes septentrionales, telle que la race hollandaise, à endurer les travaux et les privations de ces expéditions. Il n'y a rien de comparable, par exemple, aux expéditions des Paulistes jusqu'aux bords de l'Amazone. On en a dit : « C'est à peu près comme si l'Europe étant couverte de forêts sans chemins tracés, un habitant de la France se frayait une route jusqu'au centre de la Sibérie. » (Cf. *Brésil*, par Ferdinand Denis, p. 186). Quant à des traces, il en reste certainement davantage de la pénétration des Portugais dans tout l'immense intérieur de l'Amazonie que des Hollandais au-dessus des cataractes de l'Essequibo. Nous n'avons pas tenu compte cependant de ce genre d'argument, d'après lequel nous pourrions réclamer une grande partie du bassin de l'Essequibo, et le Portugal aurait le droit de revendiquer l'Afrique presque entière, car partout, à travers l'intérieur, on y a retrouvé la tradition de ses explorateurs et de ses trafiquants.

32. Les documents hollandais sont comme les livres d'une maison de commerce. C'est la correspondance de la Compagnie. Tout ce qu'ils ne mentionnent pas, et qui reste ainsi hors de la comptabilité de celle-ci, peut être considéré matière entièrement étrangère aux droits, aux intérêts, ou aux vues de la Compagnie.

PAGE 21. — « Avant 1639, les Hollandais avaient déjà découvert la voie qui menait de l'intérieur de leur colonie à l'Amazone.

Un extrait tiré de l'œuvre du Père d'Acuña, et qui se trouve cité dans l'annexe, mérite une étude attentive. Malgré la confusion de sa géographie, il démontre clairement que les Indiens de l'Amazone recevaient de la marchandise des Hollandais établis sur le Rio Dolce (ancien nom de l'Esséquibo) par une voie intérieure qui conduisait du Rio Négro à un fleuve qui était, sans doute, l'Esséquibo<sup>35</sup>. »

**35.** D'Acuña ne dit pas que les Hollandais venaient de l'intérieur de leur colonie à l'Amazone. Il les laisse entièrement sur la côte. Il ne dit pas, non plus, que les Indiens de l'Amazone recevaient des articles hollandais par une voie intérieure qui conduisait du Rio Negro à l'Essequibo. Il dit d'abord (voir la citation faite par le Mémoire Anglais dans l'Annexe, vol. I. p. 2 et 3) en *parlant du Basururú* (Urubú), qu'on trouvait chez les nations d'Indiens qui l'habitaient des articles qu'ils achetaient à d'autres nations plus voisines de la mer à qui ils étaient donnés par des hommes blancs habitant la côte, qu'il croyait être les Hollandais. Il dit ensuite, en parlant du Rio Negro, que les Guaranaquazanas sont les premiers habitants d'une branche de cette rivière par laquelle elle se joint au Rio Grande, à l'embouchure duquel sont les Hollandais.

Le Père d'Acuña écrivit sa relation peu d'années après l'expulsion des Hollandais de l'estuaire de l'Amazone, particulièrement des bords du Xingú, par les Portugais. Il n'est pas extraordinaire que des articles hollandais soient parvenus à l'embouchure de l'Urubú, de proche en proche, par les tribus indiennes échelonnées sur les deux rives de l'Amazone.

PAGE 22. — « Il y a un passage dans l'œuvre intéressante sur la Guyane écrite par le major Scott, qui confirme l'antiquité de ce commerce. Celui-ci parle des  
« deux plus grands voyageurs chrétiens qui aient jamais existé dans

la Guyane. Le premier était un nommé Matteson.... Le second Hendricson, de nationalité suisse, qui avait été au service des négociants hollandais dans cette partie du monde dans la qualité d'agent chez les Indiens de l'intérieur de la Guyane. Tous les deux devinrent les prisonniers de l'auteur lors de son voyage en Guyane en 1665. »

« Ce récit fait remonter l'origine de ce commerce à 1658<sup>54</sup>. »

34. Cette référence serait contraire au titre anglais dans la partie qui a trait à Matteson. Il faut, à cause de cela, la reproduire intégralement, le passage que nous soulignons ayant été omis dans l'argument ci-dessus : « Ces renseignements m'ont été donnés par les deux plus grands voyageurs chrétiens qui aient jamais existé dans la Guyane. Le premier était un nommé Matteson, né à Gand, qui pendant vingt-deux ans avait mené pour l'Espagne, de la ville de Saint-Thomé, sur l'Orénoque, un commerce avec les *Shahones, Sepoyes et Occowyes*, dont les habitations restent à 200 lieues de Saint-Thomé, au Sud-Ouest près des *Montagnes du Soleil* où il existe de grandes richesses. »

Sans entrer dans l'examen de ce témoignage, il est évident qu'il ne profite pas à la Grande-Bretagne. Si ce commerce de vingt-deux ans pour le compte de l'Espagne a réellement commencé en 1658, le témoignage profite au contraire au Portugal, dont la Couronne était alors unie à celle d'Espagne. On ne peut pas savoir où ce commerce se faisait ni quelles sont ces *Montagnes du Soleil*. Nous nous perdons dans la mythologie indienne.

PAGE 22. — « C'est presque exactement la date donnée par le Père d'Acuña. Scott indique, en outre, avec précision les régions où se faisait ce commerce. Il donne la description suivante de ces « Indiens de l'intérieur de la Guyane » :

« Les *Occowyes*, les *Shawhauns*, et les *Semicorals* sont des grandes

nations puissantes qui habitent l'intérieur de la Guyane soit sous l'équateur, soit dans les latitudes sud. Personne n'est parvenu à les connaître assez pour se faire une idée de leur nombre, mais il est bien certain qu'ils habitent un pays très fertile et immense, s'étendant depuis les montagnes du soleil à l'ouest et au nord, jusqu'au Rio Negro, situé à 500 milles de distance au sud et à l'est, noble fleuve qui se jette dans l'Amazone. Ces Indiens se trouvent en état de guerre permanent avec certaines nations qui habitent les isles de l'Amazone, et ils sont souvent tourmentés par les rusés Caraïbes qui pénètrent dans les villes de leurs ennemis au moment que les habitants sont occupés ailleurs, et leur portent beaucoup de préjudice. Voilà ce que j'ai à dire des indigènes<sup>55</sup>. »

35. Le Mémoire Anglais dit que Scott indique *avec précision* les régions où se faisait ce commerce. Personne ne pourrait tracer sur une carte géographique moderne l'habitat des Occowyes, des Shawhuns, des Semicorals, « soit sous l'équateur, soit dans les latitudes sud, » et dans « un pays très fertile et immense s'étendant depuis les Montagnes du Soleil à l'Ouest et au Nord jusqu'au Rio Negro situé à 500 milles de distance au Sud et à l'Est. » En tout cas, il n'est pas question de la route de l'Essequibo.

PAGE 22. — « Les opérations auxquelles nous venons de faire allusion sont *probablement celles de commerçants indépendants*<sup>56</sup>. Le premier voyage, en amont de l'Esséquibo et jusqu'à la zone en litige, dont nous ayons une description précise, paraît avoir été officiel. Ce fut sans doute en 1662, ou à peu près, que le Gouverneur Grœnewegen, conduit par le Capitaine Matteson, remonta l'Esséquibo, comme le décrit le Major Scott, jusqu'à un point situé à une distance de 300 milles du fort Kijkoveral; — c'est-à-dire jusqu'à un point situé non seulement en amont du Rupununi, mais au delà du Rio Branco; car en admettant que l'expédition n'ait pas pénétré, comme le constate Scott, jusqu'à un endroit situé à 25 lieues près de l'Amazone, sa description met hors de doute qu'elle s'avança vers ce fleuve.

« Evidemment le but de l'expédition était de s'assurer

s'il y avait des minéraux ou d'autres ressources à l'intérieur.

« Il n'existe aucune mention contemporaine de source hollandaise de cette expédition....<sup>37</sup> »

**36.** C'est nous qui avons souligné. Rien, dans ce commerce légendaire, ne peut, en effet, être précisé.

**37.** Il faut reproduire cette référence pour examiner la manière dont le Mémoire Anglais s'en sert :

« La sixième colonie fut entreprise par un capitaine Gromweagle, un Hollandais, qui avait servi les Espagnols dans l'Orénoque. Ayant appris qu'une compagnie de marchands de Zélande avait auparavant entrepris un voyage en Guyane et essayé d'y créer un établissement, il déserta du service de l'Espagne et s'offrit à son propre pays, ses services étant acceptés. Il partit alors de Zélande, l'année 1616, avec deux navires et une galiote, et fut le premier homme qui s'établit en Guyane comptant avec le bon vouloir des naturels, dont il comprit parfaitement la nature. Il construisit un fort dans une île à 30 lieues de l'embouchure du fleuve Disseekeeb, en face de deux branches de cette rivière fameuse. Pendant tout son gouvernement, la colonie fleurit; il maintint un grand commerce avec les Espagnols au moyen des Indiens en grand secret; il fut un grand ami de toutes les nouvelles colonies de chrétiens, à quelque nation qu'elles appartenissent.... Il est mort en 1664, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, laissant une grosse fortune, après avoir été gouverneur de la colonie pendant quarante-huit ans. »

Puis, dans un autre document :

« Il est certain qu'il existe de l'or, de l'argent et des émeraudes dans beaucoup de pays sur l'Amazone, ou voisins,

comme chez les Swanes (« Shawhanns, dit une note du Mémoire Anglais, dont parle l'auteur dans le document précédent; ce sont évidemment les Uapichianas. » Il n'y a d'autre donnée pour cette conclusion que la ressemblance qu'on pourrait découvrir entre les noms Swanes, ou bien Shawhanns et Uapichianas), près des sources de la rivière Noire, Gempapa, et la rivière Carupa, toutes deux fameuses pour l'or et pour l'argent, près de la source dans les montagnes Yaguare, Picore et Paragache, à moins que nous ne mettions de côté tous les renseignements donnés par les nations qui en ont fait des échanges avec les Français, les Hollandais et les Espagnols. Le capitaine Matteson, avec 60 Espagnols de San-Thomé et 400 Indiens vassaux des Espagnols, marcha quatre-vingts jours à l'est et à l'est-sud-est, partie en pirogue, mais la plus grande partie à pied, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à une colonie d'Indiens située dans une jolie plaine non loin d'un grand lac et d'une puissante chaîne de montagnes, où ils portèrent une quantité d'or, et trafiquèrent avec les Indiens pour des vases et des armes d'argent, et le capitaine Matteson avait plusieurs émeraudes qu'il avait apportées de là. Il était d'avis qu'ils n'étaient pas à plus de 50 lieues de la source de Dessekebe. Ceci était en l'an 1655 et 1661. Son engagement avec l'Espagne étant fini, il alla à Dessekebe (qui est un grand fleuve au nord de la Guyane à 9 degrés de latitude), vers les Hollandais, et avec un capitaine Groonweegle, gouverneur de cette colonie, qui volontiers se joignit à lui, ils entreprirent un voyage à l'endroit où il avait été avec les Espagnols; ils allèrent jusqu'à 100 lieues du fort dans la direction du sud-sud-est, mais il survint une difficulté entre les Caraïbes qui les accompagnaient et les nations au milieu desquelles ils avaient à passer. Étant

seulement 14 Hollandais et 400 Caraïbes, ils n'osèrent pas avancer, laissant derrière eux une nation ennemie, et revinrent sur leurs pas. L'endroit d'où ils apportèrent de l'or et des émeraudes n'était pas à plus de 25 lieues du Grand Amazone, étant à 30 minutes de latitude Nord. »

Le Rio Branco n'est pas à 100 lieues du fort dans la direction Sud-Sud-Est. Le même endroit ne pouvait pas être à 25 lieues de l'Amazone et à 50 lieues de la source de l'Essequibo.

PAGE 25. — « ... et il n'y a qu'une seule allusion dans les archives hollandaises de date antérieure aux dernières années du siècle qu'on puisse rattacher au commerce du haut Esséquibo et des régions situées au delà<sup>38</sup>. »

38. La référence, à la page 6 de l'Annexe, est celle-ci : « A la fin du mois dernier, tous les vieux nègres ont été envoyés par moi dans leurs endroits respectifs, le Mazaruni, le Repununi, le Cuyuni, et l'Essequibo, afin de nous procurer de l'annatto, letter-wood, des hamacs, etc. » C'est une communication du Commandeur à la Compagnie des Indes, en date du 20 octobre 1679. Dans ce paragraphe, le Rupununi doit être une interprétation du traducteur anglais. LE NOM QUI DOIT SE TROUVER DANS L'ORIGINAL EST PENONY. Nous prétendons que le Rupununi qui figure dans cette dépêche n'est pas l'affluent de l'Essequibo. Nous prétendons qu'à cette époque le Rupununi de nos cartes était entièrement inconnu. Le nom Rupununi, par lequel Keymis, un siècle auparavant, avait désigné le lac Parime, n'était pas donné à l'affluent de l'Essequibo.

Il était impossible que le Rupununi fût, en 1679 ou en 1699, connu de la Compagnie et un de ses centres de com-



merce et que les instructions qui suivent fussent expédiées par elle le 1<sup>er</sup> mai 1714 : « Comme nous avons vu et remarqué sur différentes cartes que dans la rivière Ysekepe se trouve située une rivière, ou courant, qui traverse l'intérieur et s'étend sans obstacles jusqu'au lac Parimé, appelé aussi Rupowini, très renommé pour ses riches gisements d'or, non loin duquel se trouve située la ville présumée de Manoa, ou El-Dorado, ou Cité Dorée.... nous pensons que l'on pourrait tenter un essai ou expérience pour descendre ladite rivière. (Cf. *Prem.<sup>e</sup> Mém. Brés.*, p. 356, et voir *Ann. Sec. Mém. Brés.*, III, p. 106.)

Il était impossible que le Rupununi fût à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, ce centre de commerce et que, en 1727 (le 26 septembre), le Commandeur pût écrire en ces termes à la Compagnie : « Je me suis aussi enquis avec soin du genre de commerce qu'on y pourrait faire avec les Indiens (dans l'Essequibo) et n'ai jusqu'à présent pu en découvrir d'autre qu'un peu de baume qu'on en rapporte, et parfois quelques esclaves rouges. Dans ce but, deux créoles remontèrent la rivière l'an dernier seulement, et, après une absence de sept ou huit mois, ils n'en rapportèrent que très peu. Le seul bénéfice que cette Colonie retire de la rivière Essequibo consiste en ce que cette dernière est très poissonneuse, et reçoit en conséquence la visite annuelle de la Compagnie et des colons particuliers, dans le but du salage. A cet effet, on a de nouveau préparé deux bateaux pour Vos Seigneuries, et ils seront prêts à partir au mois d'octobre. Je ne vois aucun bénéfice pour Vos Seigneuries à envoyer un homme remonter la rivière, car je ne puis rien découvrir de la nation sauvage. »

Il était impossible que le Rupununi fût le centre du commerce hollandais dans l'intérieur de la Guyane depuis 1679,

et même auparavant, et que Storm van's Gravesande écrivit seulement le 19 juin 1750 :

« J'ai donné ordre de transférer le poste d'Arinda sur l'Essequibo à quatre journées plus haut, au ruisseau Rupununi, sur la route directe des tribus qui descendent de l'Orénoque et du Corentyn et qui traversent le pays pour y faire le commerce ou la guerre. » Ce n'est que bien des années après cet ordre que les Hollandais se rapprocheront de la région du Rupununi.

PAGE 23. — « Toutefois, certaines allusions faites en 1687, en 1695 et en 1697 au développement du commerce hollandais avec les Indiens du Rio Negro, et qu'on rencontre par-ci par-là dans des rapports portugais, démontrent que les Hollandais s'étaient établis dans ces régions d'une manière permanente<sup>59</sup>. »

59. Le Mémoire Anglais se réfère ici à trois documents portugais. Il faut considérer ces références séparément.

La première est un rapport par Gomes Freire de Andrade, en 1687. Il y est dit que les étrangers pénétrèrent par l'Orénoque jusque dans le Madeira, et que le Rio Negro était très fréquenté par eux. Il proposa d'y envoyer des missions. Le Madeira, aussi bien que le Rio Negro, où cette contrebande se serait faite, étaient des domaines portugais, et la souveraineté portugaise n'a certainement pas été affectée par elle.

La seconde est le rapport de Miranda, de 1695, que nous avons produit (*Prem. Mém. Brés.*, pp. 103-105) comme un titre de possession portugaise et de contrôle portugais exclusif du Rio Negro. Miranda arrive à l'embouchure de la rivière des Anavicenas, et voici ce qu'il écrit :

« Après deux jours de voyage en amont de ladite rivière, je parvins à l'embouchure de celle des Anavicenas, d'où je fis

appeler le chef de cette nation, avec qui j'ai conversé, ainsi qu'avec d'autres chefs du voisinage, de la part de Votre Seigneurie; je les ai entretenus de l'obligation qu'ils avaient, comme sujets de Sa Majesté, de fournir des provisions et l'aide de leurs fils aux blancs qui, de la ville, viendraient à leurs terres pour en retirer les produits, et de qui ils recevraient premièrement le prix de leurs salaires et des farines qu'ils leur fourniraient. Ils me répondirent que cela ne souffrait aucun doute et qu'ils étaient heureux de recevoir de si bonnes assurances de la part de Votre Seigneurie; qu'à l'égard du service du fortin, ils agissaient, ainsi que je le demandais, fournissant des provisions et prêtant leurs fils. Je recommandai à tous de ne pas se mettre en guerre avec les villages dont les habitants sont nos amis, car ils sont, comme eux, des sujets de Sa Majesté, et il n'était pas juste d'offenser, en leur portant préjudice, les Indiens que Votre Seigneurie fait instruire. Ils me promirent d'obéir, disant qu'ils désiraient vivre en paix avec tous. Après avoir parcouru ces villages où je me suis arrêté plusieurs jours, je me suis informé si des Castellans ou des étrangers parcouraient ces localités pour y faire du commerce avec eux. A ce sujet, ils me répondirent que jamais ils n'avaient vu de Castellans, et qu'ils ignoraient si des gens se fortifiaient dans les villages des Cambebas, situés à une telle distance des leurs qu'il leur était impossible de le savoir; mais étant entré parfois dans les cabanes de ces Indiens, je vis des objets d'origine étrangère, tels que des outils, des couteaux et autres articles de ce genre. En les interrogeant pour savoir d'où leur parvenaient ces objets, j'appris d'eux que les étrangers les leur apportaient par les sources de leur rivière; que ces gens venaient faire du commerce avec leurs compères, et d'après leurs con-

ventions avec ces mêmes Indiens, ils leur cédaient ces objets, que les Indiens préféraient aux nôtres, parce qu'ils étaient bien meilleurs; aussi ne veulent-ils aucune de nos marchandises et ne font-ils aucun cas du peu qu'ils en ont. Je leur fis observer que Votre Seigneurie ne voulait pas que les sujets de Sa Majesté, dont le devoir est d'obéir à ses lois et à ses ordres, et c'était leur cas, fissent du commerce avec les étrangers qu'on supposait être des Hollandais. Ils me promirent de s'abstenir; mais il me semble que jamais ils ne renonceront à ces avantages, à moins qu'on ne les y oblige par d'autres moyens; car, puisqu'ils trouvent les marchandises étrangères meilleures que les nôtres, ils se tiendront toujours à celles qu'ils préfèrent; et, si l'on ne s'oppose à ce commerce par d'autres moyens, il est impossible d'empêcher la continuation de ces rapports qui nous portent un grand préjudice. »

La souveraineté portugaise ne pouvait être mieux affirmée que par de tels ordres et un tel langage.

La troisième référence est la dépêche du Gouverneur du Maranhão au Roi, du 26 juillet 1697. C'est un document dans les mêmes conditions que le précédent et qui a été également présenté par nous comme un titre portugais (*Prem. Mém. Brés.*, pp. 108-111.)

PAGE 23. — « De même, les extraits tirés du journal du fort de Kijkoveral pour la période de 1699 à 1701 prouvent incontestablement que le commerce avait son centre dans le district du Rupununi.

« Le texte complet de ce journal intéressant, qui démontre qu'en 1700 le commerce hollandais avec l'intérieur était déjà parfaitement organisé, n'est pas compris dans l'Annexe au présent Mémoire, mais on le trouvera imprimé en forme complète aux pp. 47 à 158 de l'Annexe au Contre-Mémoire britan-

nique dans l'affaire de la frontière vénézuélienne, dont une copie a été remise à sa Majesté l'Arbitre pour le cas où il désirerait le consulter.

« Les extraits tirés de ce journal, et qui se trouvent annexés au présent Mémoire, contiennent non seulement des allusions au haut Esséquibo, mais aussi deux allusions au Penony, qui est désigné comme le centre du commerce de teintures d'orlane, de provisions, etc., avec les indigènes. Or, le Penony c'est le Rupununi, et cette rivière sert de nom général à toute la région des savanes, ainsi que le démontre l'extrait en date de 1706 cité à la page 14 du vol. I, de l'Annexe. C'est un des documents qui jette une vive lumière sur l'histoire contemporaine au moyen d'allusions faites aux événements ordinaires et journaliers. Il donne une impression frappante de la familiarité des Hollandais avec le Rupununi et avec les savanes situées au delà de ce cours d'eau<sup>40</sup>. »

40. Toute cette partie de l'argumentation anglaise repose sur la donnée, que nous avons soulignée : « Or le Penony c'est le Rupununi »•

Si le Penony était le Rupununi, nous admettrions volontiers « la familiarité des Hollandais avec le Rupununi et avec les savanes situées au delà de ce cours d'eau »; et nous admettrions aussi que « les extraits tirés du journal du fort de Kijkoveral pour la période de 1699 à 1701 prouvent incontestablement que le commerce avait son centre dans le district du Rupununi. » Mais le Penony dont il est question dans les documents cités dans le passage ci-dessus, les seuls, des documents publiés, où il soit cité, n'est pas le Rupununi. Pourquoi le Penony serait-il le Rupununi? Nous avons vu comment le Mémoire Anglais explique cette identité de nom. Nous reproduisons ici ce passage antérieur où il en est question : « Il convient ici de distinguer les différentes formes que prend le nom de Rupununi dans les documents annexés au présent Mémoire. Voici une note inté-

ressante écrite à ce sujet par Sir R. Schomburgk : « *Le Rupunony s'appelle aussi Rupunuwini, Rupunury, Ruponony; les Macousi l'appellent ainsi; les Caraïbes disent Opununy, parce qu'ils trouvent difficile la prononciation de la lettre R.* » La forme la plus ancienne de ce nom propre que l'on rencontre dans les archives hollandaises est celle où la première syllabe manque, ce qui s'explique parfaitement par ce défaut de prononciation qu'avaient les Caraïbes, les plus anciens alliés des Hollandais parmi les Indiens. L'origine de la forme espagnole « Apanoni », qui se trouve dans les documents qui seront cités plus tard, s'explique de la même manière. Il est plus difficile d'indiquer comment la dernière syllabe « ny » ou « ni » a été parfois transformée en « ry » ou « ri », mais la difficulté de reproduire par écrit les mots des tribus sauvages est bien connue. L'expérience physiologique établit que ce changement s'opère assez facilement. La forme espagnole Arupumuri ou Aripamuri, dont on trouve quelques exemples, se dérive très facilement de la forme Rupunuri. »

Les Caraïbes ne prononçaient pas Rupunuri, ne prononçant pas la lettre *R*; ils disaient donc Pununi, ou Penony; le Penony est donc le Rupununi. Mais avant d'arriver au Rupununi, ou Rupunuri, de l'Essequibo, nous trouvons sur les cartes de la Guyane Anglaise le Puruni, affluent du Mazaruni. Si Rupununi ou Rupunuri, comme la rivière est indifféremment appelée, a pu se convertir en Penony par la suppression de la première syllabe, Puruni aurait pu être converti plus facilement encore en Penoni, puisque, pour cela, il n'était besoin d'aucune suppression. Au point de vue de la phonétique, Puruni ou Pununi (la difficulté qu'éprouvaient les Caraïbes à prononcer l'*R* dans le mot Puruni devait être égale à celle qu'ils avaient à le

prononcer dans le mot Rupunuri; la forme caraïbe de Puruni était donc Pununi ou Penoni, si ces deux formes sont égales) est certes plus près de Puruni que de Rupununi.

Étudions maintenant la question au point de vue de la situation géographique d'après les documents. Les documents cités sont au nombre de sept et se trouvent aux pages 6, 12, 13 et 14 des Annexes au Mémoire Anglais, vol. I. Dans le premier, on ne trouve pas le mot Penony, mais le propre nom Rupununi. C'est le document de 1679 auquel nous avons fait allusion. *Nous croyons*, nous l'avons déjà dit, *que dans ce cas il y a une interprétation, et non une copie du document.* Nous avons déjà soutenu que le Rupununi ou Rupunuri de cette pièce, si ce nom s'y trouve vraiment (il est oiseux de chercher à établir de différence entre les deux formes de ce nom) ne pouvait être le Rupununi d'aujourd'hui, mais le Puruni. Il faut dire, avant tout, que l'on rencontre *très souvent* le même nom donné à différents fleuves indiens; celui de Mejou ou Mahú, sans aller plus loin dans cette région, est donné à un affluent du Tacutú et à un affluent du Cuyuni. Entre ce dernier nom et Cuyuwini, affluent de l'Essequibo, il est difficile de distinguer.

Dans le premier document, de 1679, le Commandeur parle de Mazaruni, *Rupununi* (?), d'après nous il a dû dire *Penony*), Cuyuni et Essequibe comme les postes respectifs des quatre vieux nègres que la Compagnie employait au commerce avec les Indiens de l'intérieur. Il faut donc rechercher où ces noirs étaient envoyés d'ordinaire. C'est ce que les autres documents vont nous montrer d'une façon indubitable. D'ailleurs, l'ordre où ces noms sont cités indique déjà assez qu'il n'est pas question du Rupununi dans le Haut-Essequibo : il ne serait pas mentionné avant celui-ci et avant le Cuyuni. Nous avons mon-

tré qu'en 1714 le Rupununi de l'Essequibo n'était pas connu par la Compagnie; ce ne sera qu'en 1750, après la carte de d'Anville et les révélations de Hortsman, qu'il sera question du Rupununi de l'Essequibo dans un document officiel hollandais.

Nous passons au journal du Fort Kijkoveral (*Ann. Mém. Ang.*, I, p. 12). Nous trouvons dans ce document que le nègre Louis était envoyé dans le Haut-Essequibo pour saler du poisson. Le 20 novembre 1699, un autre, Jan Hoecke, en arrive et rapporte environ deux barils de poisson salé. Un troisième, Lieven, « qui avait été envoyé à Penoenij », revient le 6 février 1700 avec trois paquets de provisions, 27 paniers de pain, 27 pains de teinture de rocou et rien de plus. Le 22 octobre, un autre noir, Lourens, part avec des articles de commerce aussi pour Penoenij. Si Penony était le Rupununi, on ne distinguerait pas entre ces expéditions au Haut-Essequibo et les expéditions au Rupununi, car, jusqu'à la fin, le district sera le même. Avec le Puruni et le Mazaruni, quoique le premier fût un affluent du second, il n'en était pas de même, car on allait au Puruni par terre sans remonter le Mazaruni. Cela sera mieux éclairci par un autre document. Mais ce que les noirs apportaient de Penony suffit pour montrer qu'ils n'étaient pas envoyés au Rupununi : on n'enverrait pas au Rupununi pour en rapporter des paniers de farine. Les trois documents suivants montrent que ce qu'on envoyait chercher à Penony c'était de la teinture de rocou; or, si cette teinture venait par l'Essequibo et faisait l'objet d'un commerce suivi, le Commandeur ne dirait pas (26 septembre 1727) : « le seul bénéfice que cette Colonie retire de la rivière Essequibo consiste en ce que cette rivière est très poissonneuse et reçoit annuellement la visite de la Compagnie et des colons dans le but de salage. »

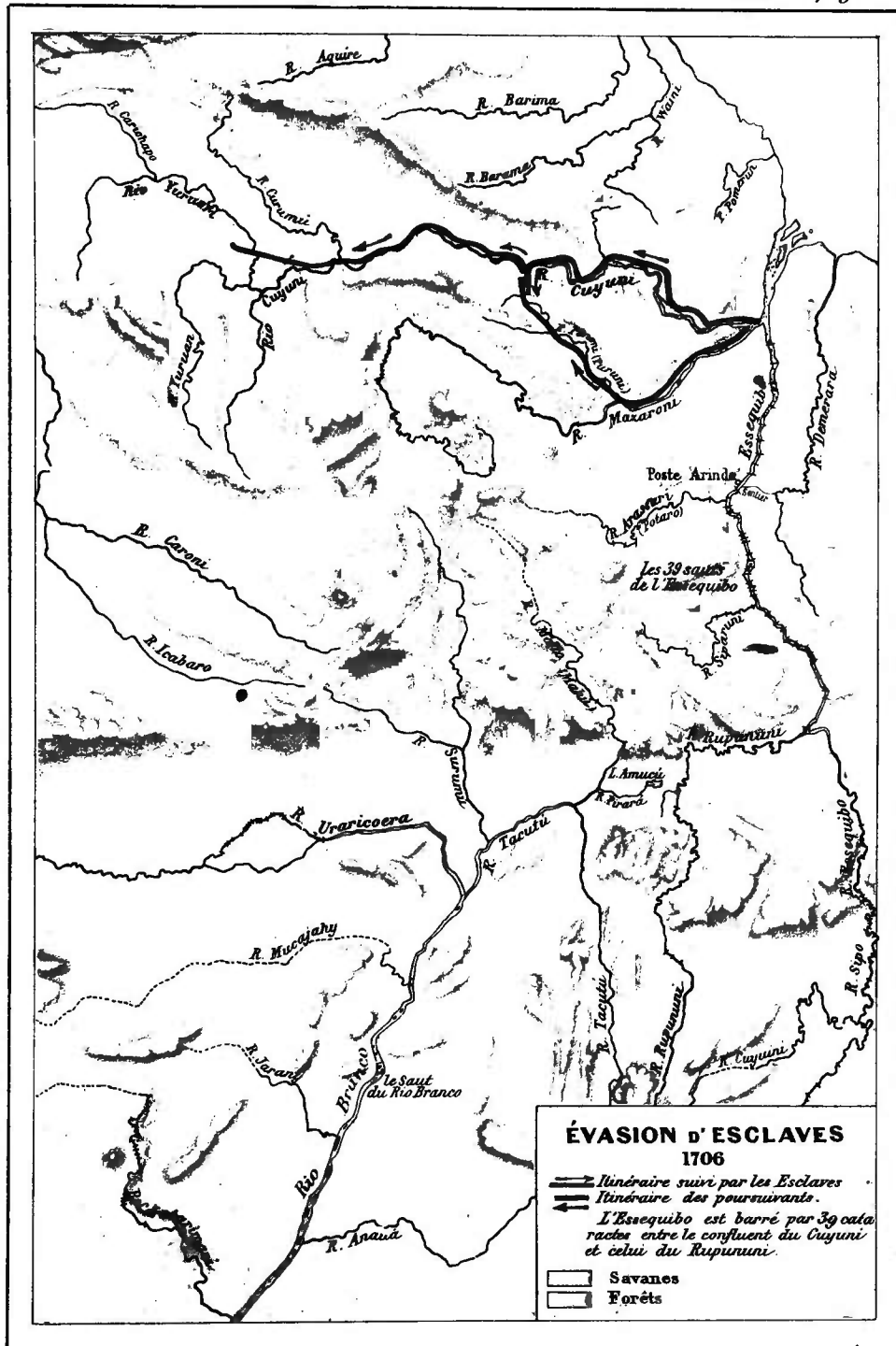


Reste seulement le dernier document (*Ann. Mém. Angl.*, I, p. 14). Celui-ci est la clef des autres et les explique tous. Le Mémoire Anglais ne reproduit qu'un court extrait de cette dépêche; mais, dans l'Appendice au Mémoire Anglais pour le litige avec le Venezuela, nous en trouvons une autre partie qui aide beaucoup à en comprendre la topographie. Voici la dépêche telle qu'elle a été donnée par l'Angleterre dans l'Arbitrage Anglo-Vénézuélien : « *Fort Kijkoveral*. Je dois aussi informer Vos Seigneuries que, le 28 avril dernier, treize jeunes nègres créoles que j'avais employés comme colporteurs de la Compagnie, et d'autres façons, se sont enfuis au-dessus des chutes du Cayuni, emmenant avec eux deux de leurs femmes. J'ai donc envoyé à leur poursuite le sergent avec une embarcation bien équipée; mais il a trouvé qu'il était impossible de parvenir à les apercevoir à cause des nombreux passages qui existent dans les chutes et entre les îles. Il est cependant allé au-dessous de la grande chute, et là, les Caraïbes lui dirent que les créoles y avaient été et avaient annoncé qu'ils étaient obligés de se rendre dans les terres du haut de la rivière pour y couper des madriers comme je le leur avais commandé et qu'ils avaient l'intention de redescendre dans quatorze jours. Je les ai envoyés aussi rapidement que possible à la côte pour ramener les trois vieux pères de ces créoles qui y étaient occupés à saler du poisson, bien que ce ne fût pas la saison. Ils arrivèrent bientôt et furent très peiné de ce que je leur appris de leurs enfants.... »

Comme on le voit, des esclaves de la Compagnie s'étaient enfuis au delà des cataractes du Cuyuni dans les derniers jours d'avril, le 28. Le Commandeur expédie après eux le sergent sur un bateau, mais il ne peut pas les poursuivre et retourne au fort. Le Commandeur envoie alors quelqu'un à la côte *aussi*

*vite que possible*, pour chercher les vieux pères des jeunes noirs fugitifs et les amener au fort. Ils y arrivent et deux sont envoyés après leurs enfants pour tâcher de les ramener; ils sont accompagnés par un homme libre, nommé Pietersen, qui connaissait bien la route qu'ils avaient prise. Il n'est pas dit quand ils sont partis; mais, vu les indications précédentes, les esclaves s'étant enfuis le 28 avril, une expédition ayant été envoyée après eux jusqu'à la grande chute du Cuyuni, ayant dû retourner au fort et quelqu'un ayant été envoyé à la côte pour chercher les vieux nègres, le départ de Pietersen n'a pu guère avoir lieu avant le milieu de mai. Le 12 juin, il était de retour, racontant qu'il avait trouvé quatre des esclaves *overland*, allant par terre, in Penoeny (c'est la traduction anglaise), qui voulaient gagner la savane, « les autres avaient été plus haut encore dans le Cuyuni, aussi vers la savane ». « Les vieux Sam et Dane allaient encore à leur recherche. »

\*Si maintenant on regarde la carte, on verra que le Penony, dont il est question, pouvait être le Puruni, affluent du Mazaroni, mais non le Rupununi; que la savane dont il est parlé était la savane du Cuyuni et non la savane du Rupununi. Il serait impossible en effet que les noirs eussent pris en même temps la direction du haut Cuyuni et du haut Essequibo ou du Rupununi; impossible qu'ils fussent poursuivis en même temps et par les mêmes personnes dans ces deux directions; impossible qu'ils eussent atteint le Rupununi par terre, *overland*, et que, partis le 28 avril, ils y fussent rencontrés par quelqu'un qui, le 12 juin, se trouvait de retour au fort. Ce sont toutes des impossibilités matérielles absolues. Ils ne pouvaient pas, en même temps, chercher à gagner la savane du Rupununi et la savane du Cuyuni.





Penony n'est donc pas, dans ce document qui explique les autres, le Rupununi. Les plantations hollandaises occupaient, à cette époque, outre la rive gauche du Mazaruni en aval des chutes, la pointe de l'isthme entre le Mazaruni et le Cuyuni; les esclaves de la plantation de la Compagnie sur le Mazaruni pouvaient ainsi arriver par terre jusqu'au bassin du Puruni pour gagner ensuite le Cuyuni. Il serait absurde de vouloir passer au Cuyuni par *le Rupununi*. Les employés de la Compagnie fréquentaient, en 1683, les savanes des Pariacotos. « Negro traders in 1683 and onwards are mentioned as periodically visiting the Pariacot savannah. » (*British Case, Venezuela Question*, p. 14.) « Les archives de la Compagnie des Indes Occidentales montrent qu'en 1705 (l'époque en question) elle avait un poste dans la savane du Cuyuni, à une distance de six semaines de navigation du fort Kijkoveral. » (*Ibid.*) Le commerce de la teinture de rocou était dans le Mazaruni et dans le Cuyuni : « En 1686, on parle d'un dépôt de rocou fait sur le Mazaruni et en 1699, d'un autre sur le Cuyuni. » (*Ibid.*, p. 81.) C'était par le Cuyuni que se faisait le commerce de chevaux avec la Guyane Espagnole. La route du Cuyuni était celle qu'en général les esclaves prenaient pour s'enfuir.

Il reste ainsi hors de doute que la région appelée Penony dans les documents cités n'appartient pas au bassin du Rupununi. Toute cette partie de l'argumentation anglaise, construite sur l'identité du Penony et du Rupununi, par suite d'une similitude de noms, reste donc privée de son unique fondement (\*). L'insignifiant commerce hollandais dans le Rupu-

---

(\*) Aussi tard que 1818 nous rencontrons dans un tableau officiel des Indiens (*App. Mém. Angl.*, I, 221) « Epang, Poolony. Comma, Coming,

nuni et ses savanes se bornera à la traite des esclaves, mais il n'a certainement pas commencé avant que le poste d'Arinda ait été transféré dans le voisinage de la jonction de cette rivière avec l'Essequibo; c'est donc à une date postérieure à 1765, quand les Portugais avaient déjà le contrôle effectif de tout le bassin du Rio Branco.

PAGE 24. — « On trouvera indiquées dans la carte No 5 de l'Atlas annexé à ce Mémoire les routes suivies toujours à cette époque par les commerçants hollandais voyageant de leur colonie pour arriver au Rio Négro et les autres affluents de l'Amazone<sup>41</sup>. »

41. Ces routes, comme ces voyages, sont entièrement imaginaires.

PAGE 24. — « Il paraît qu'en 1714 la Compagnie hollandaise des Indes Occidentales s'est décidée à ne pas rester contente des résultats obtenus par ses agents, qui se trouvent consignés dans le Journal de Kijkoveral<sup>42</sup>. Elle fit donc un nouvel effort pour établir sa juridiction formelle sur la région lointaine située à l'intérieur et au delà des sources de l'Esséquiho et du Rupununi. Leur dépêche secrète qui traite de ce sujet, fait allusion à une expédition précédente, qui est sans doute celle de Groenewegen dont il a déjà été question. On garda le secret dans cette matière probablement parce que la Compagnie craignait les efforts que pourraient faire les commerçants indépendants à l'intérieur pour anticiper l'expédition, et pour susciter des obstacles à cause de la diminution de leurs bénéfices qui en résulterait. *Aucune description des résultats de cette expédition ne nous est parvenue*<sup>43</sup>;.... »

---

Poolony et Poolony, Masserony. Par le Puruni, dit le Rapport de la Commission Américaine, et le Cartuni, son principal affluent, on passe du Mazaruni au Cuyuni. La distance du Cuyuni au cours supérieur du Cartuni est d'environ 15 milles et dans cette région il y a un sentier à travers la forêt. Brown et Lawking descendirent en 1868 le Cartuni et le Puruni.

42. Nous avons vu que ces « résultats » n'atteignaient ni le Haut-Essequibo ni le Rupununi.

43. C'est nous qui avons souligné. Nous avons étudié dans le *Premier Mémoire Brésilien* (pp. 556-558) ce projet d'expédition à la recherche du lac Doré. Il ne fait que démontrer l'entière ignorance où étaient les autorités hollandaises de la géographie de la Colonie.

PAGE 24. — « ... mais il existe des preuves décisives que le commerce des Hollandais sur le Rio Branco, et même plus loin au sud, était considérable en ces temps. L'extrait qui suit est tiré d'un mémoire rédigé en 1719 par le Conseil Royal à Lisbonne, et qui cite les paroles de Berredo, le Gouverneur bien connu :

« Le fort du Rio Negro, rivière qui s'écoule dans l'Amazonc... dans sa position actuelle, n'est qu'une charge sur le trésor de Votre Majesté, parce qu'il laisse libre tout le commerce aux Hollandais qui s'engagent dans ce trafic avec la plus grande facilité, en se servant des Indiens qui leur sont sujets et qui entretiennent de fréquentes relations avec les nôtres. Le préjudice qui en résulte non seulement à nos bénéfices, mais aussi à la sécurité de la Capitainerie [c'est-à-dire, le Maranhão], est notoire, parce qu'ils fournissent toutes sortes de marchandises et toutes espèces d'armes avec grande facilité.... Le Capitaine du fort (à qui Berredo, étant exactement renseigné au sujet de son intelligence, avait confié... la tâche importante de découvrir toutes les approches au Rio Branco, dont les eaux s'écoulent dans le Rio Negro) lui avait envoyé son rapport et lui avait mandé que, pour exécuter fidèlement les ordres du Gouverneur, il était en poursuite d'un grand convoi de marchandise hollandaise destiné au commerce avec nos Indiens de la tribu de Manóas, qui habite près des sources de ce fleuve. »

« Cet extrait contient la première allusion de la part d'un Portugais au Rio Branco. Les mots « ce fleuve » à la fin de l'extrait signifient le Rio Negro — fleuve dont s'occupait principalement l'auteur, et sur les bords duquel demeuraient le plus grand nombre d'Indiens manóas.

« Berredo conseille ensuite la transplantation du fort, qui existait alors à la Barra do Rio Negro, à une distance de vingt

journées en amont du fleuve et au delà du cours du Yavapiri, jusqu'à « la rivière des Hollandais ». Il est clair, d'après la description, que cette rivière est le Rio Branco<sup>44</sup>. »

44. Le document cité ci-dessus est un des titres de l'occupation portugaise. Nous l'avons analysé dans le *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 113-116. Il doit être lu en entier. Il est tout à fait inexact que Berredo appelle le Rio Branco « la rivière des Hollandais ». Il dit que la redoute devrait être établie dans le furo de Javaperi (tout près de l'embouchure du Rio Branco) pour empêcher complètement les communications avec les Hollandais, dont le fleuve est à vingt jours de voyage dudit lieu. Le Mémoire Anglais répétera plus loin, p. 52, cette méprise évidente. Pourtant, dans le même passage, il dit que le Gouverneur « proposa de transporter le fort de Barra do Rio Negro à un point en amont du Yavapiri, c'est-à-dire, en effet, à l'embouchure du Rio Branco. » Si la rivière des Hollandais restait, d'après Berredo, à vingt jours de voyage d'un point que le Mémoire Anglais dit « être, en effet, l'embouchure du Rio Branco » (p. 52), la « rivière des Hollandais » ne pouvait être le Rio Branco.

Un Gouverneur du Maranhão n'appellerait pas le Rio Branco « rivière des Hollandais ». Le fort que le Roi, en 1719, ordonna de construire pour la défense et la police de cette région, était alors appelé « la nouvelle forteresse du Rio Branco. »

PAGE 25. — « A cette époque, et pendant bien des années après, les Portugais se préoccupaient uniquement de la sécurité du Rio Negro : ils ne pensaient presque pas au Rio Branco, et, si toutefois ils y pensaient, ce fleuve était, à leur idée, un cours d'eau hollandais formant le débouché du commerce hollandais qui provenait des savanes situées au nord<sup>45</sup>. »



45. Tout en ne niant point qu'un certain commerce d'articles hollandais ait été fait parfois par des Indiens du bassin Amazonien et que les intermédiaires aient fait ou acheté dans le Rio Negro des esclaves qu'ils allaient vendre aux Hollandais, nous prétendons qu'il n'y a dans les documents aucune tradition d'un commerce direct ou indirect des Hollandais d'Essequibo avec les régions réclamées par les Portugais comme appartenant à leur Couronne. Ce commerce, si on peut donner ce nom à ces opérations nomades, aussi rares que fortuites, aura eu lieu, s'il a réellement existé, entre les Indiens du Rio Negro et les Indiens Hollandais de Surinam et non pas d'Essequibo. Les communications (indirectes, il n'est pas nécessaire de le dire) que l'on supposait par le Trombetas, par le Javaperi, par l'Urubú (voir *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 133 et suivantes), par le Rio Branco, et d'autres rivières, telles que le Vatumá (voir *Ann. Sec. Mém. Brés.*, III, p. 35), auraient eu lieu avec des tribus en communication prétendue avec Surinam. Le père Samuel Fritz dit dans sa carte de 1691 que les Indiens des sources du Rio Negro commerçaient avec les Français. D'après ce que Albuquerque a appris au Rio Negro (Lettre du 26 juillet 1697, *Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, 18), « les Hollandais venaient faire commerce avec les Indiens en remontant l'Orénoque, qui est au-dessous de Cayenne, et en pénétrant ensuite par une marche de quelques jours par terre, jusqu'à cette partie de l'Amazone ». Tous ces itinéraires sont supposés. Nous avons déjà étudié longuement dans le premier volume de ce Second Mémoire l'argument basé sur ce prétendu commerce « hollandais ».....

PAGE 25. — « L'allusion que l'on vient de faire aux

Manoas (les Magnouws, Maganouts des Hollandais) nous conduit à un épisode dans les relations des Hollandais avec les Indiens du bassin de l'Amazone dont l'histoire est assez obscure, c'est-à-dire l'épisode du Chef Ajuricaba et sa défaite par les Portugais. Du côté portugais nous avons un récit assez détaillé de l'alliance d'Ajuricaba avec les Hollandais ; le meilleur résumé de cette histoire se trouve dans le « Diario » de Ribeiro de Sampaio, dont une grande partie est imprimée dans l'Annexe au présent Mémoire. Voici le passage en question :

« Ajuricaba était de la tribu des Manoas, dont il était en effet l'un des chefs les plus puissants. La nature l'avait doué d'un esprit brave, intrépide, et martial. Il avait conclu une alliance avec les Hollandais de la Guyane, avec lesquels il faisait le commerce par la voie du Rio Branco, dont il a été question plus haut. Le commerce était principalement en esclaves, car il avait réduit les Indiens de nos villages à l'état d'esclavage en faisant des razzias sur eux. Il naviguait sur le Rio Nègre avec la plus grande liberté, et il arborait le drapeau hollandais sur ses pirogues, de sorte qu'il était redouté partout comme le fléau des Indiens et des blancs<sup>46</sup>. »

46. Nous avons étudié cet épisode dans le *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 119-129, et nous avons démontré par les documents hollandais que jamais pareille alliance n'avait existé.

Les colons du Pará disaient que les Manáos étaient des alliés des Hollandais pour que la guerre contre eux fût autorisée et qu'ils fussent réduits en esclavage ; telle est l'origine de la tradition qui est restée de cette alliance, et dont Ribeiro de Sampaio s'est inspiré. Nous avons vu que le Recteur du Collège des Jésuites de Pará ne croyait pas à cette alliance. Il était la plus grande autorité en cette matière. Nous donnons maintenant, avec ce Second Mémoire, un document portugais de 1731 où le Procureur général des Ordres émet l'avis que Ajuricaba aurait été poursuivi sans qu'il eût fourni aucun prétexte à cette poursuite. Parlant de Cubiaba, à qui l'on voulait aussi déclarer la guerre, il dit : « On jugeait Guajuricaba

également déterminé à la guerre, ce qui n'est pas authentiquement prouvé. » Il appelle toutes ces guerres « guerres honteuses », et demande que l'Auditeur « qui les tient pour justes », soit puni. Voir aussi (*Ann. Mém. Angl.*, I, p. 36) ce que disaient les autorités portugaises en 1757 sur l'injustice de la guerre faite au Manáos. Voir aussi sur Ajuricaba et les Manáos ce qui a déjà été dit dans ce Second Mémoire, vol. I, p. 281).

PAGES 25-26. — « Du côté hollandais nous n'avons que l'histoire du malentendu entre les Hollandais et les Manóas, et l'allusion à une ancienne amitié que Storm van 's Gravesande fait, de passage, dans son mémoire sur les postes, en décrivant le district de l'Esséquibo de la colonie :

« La nation nombreuse des Manóas, appelés ici Magnouws, habite la partie supérieure de la vallée, ayant son siège sur les bords du fleuve, à une grande distance en amont de ce point. Les Manóas sont fort redoutés des autres nations. Du temps du Commandant de Heere, ils ont été chassés, maltraités, et aliénés d'une façon si enfantine et si maladroite que les efforts faits pour entrer en relations avec eux ont échoué jusqu'ici — un truc politique de la part de la nation caraïbe dont on l'aurait crue incapable. »

« Il est évident, par le fait même qu'Ajuricaba, dont le point d'appui était sur le Rio Négro, avait subi l'influence hollandaise et avait arboré le drapeau hollandais, combien, même à cette période reculée, l'influence hollandaise s'était étendue. Les Portugais commencèrent bientôt à s'apercevoir que l'alliance était une menace à leurs jeunes établissements sur le Rio Négro. Pendant l'année 1725, il paraît qu'ils s'efforcèrent de gagner certains sous-chefs des Manóas. et, plus tard, ils essayèrent de persuader Ajuricaba lui-même à devenir sujet portugais. Ajuricaba cependant se jouait des Portugais. D'abord il fit semblant d'être leur ami, et, ensuite, il s'empara de la plus grande partie de leurs marchandises, se moqua de leurs troupes et attaqua ouvertement les villages de leurs missionnaires. Cet état de choses semble avoir duré deux ou trois ans, mais en 1726 ou 1727 le Gouverneur de la Province

de Maranhão envoya une expédition spéciale, qui amena la défaite et la prise du grand Indien.

« Cette défaite d'Ajuricaba, et sa mort qui s'ensuivit, donnèrent aux Portugais, pour la première fois, une prise solide sur le cours inférieur du Rio Négro, et repoussèrent l'influence hollandaise vers le Rio Branco<sup>47</sup>. »

47. Quand nous avons présenté le *Premier Mémoire Brésilien* nous ne connaissions pas d'autres documents hollandais ayant trait aux Manaos à l'époque d'Ajuricaba que ceux qui se trouvent imprimés dans le *Mémoire Anglais* sur la question des frontières avec le Venezuela. Nous possédons aussi maintenant les documents produits par l'Angleterre pour ce litige. Ils sont imprimés aux pages 19, 20, 21 et 23 du vol. I de l'*Annexe* au *Mémoire Anglais*.

Voici l'histoire que ces nouveaux documents racontent.

Il y a d'abord les deux documents de 1722 ayant trait à l'achat d'esclaves indiens *venus des Portugais* par l'Essequibo. On verra qu'en 1722 la Compagnie *créait des difficultés* au commerce d'esclaves par l'Essequibo, le seul commerce qu'on y fit, pour protéger celui de l'Orénoque. Ce document suffirait à détruire l'allégation antérieure du *Mémoire Anglais* que, vers 1700, il existait un commerce hollandais régulier au Rupununi. On n'allait même pas à l'Essequibo bien en amont des cataractes, on attendait que les esclaves fussent amenés par les Indiens. Voici ces deux documents de 1722 :

*La Cour politique, Essequibo, à la Compagnie des Indes occidentales, le 20 février 1722.* — (Extrait). « Dans le courant du mois de septembre de l'année dernière la veuve La Tombe reçut en échange cinq esclaves rouges qui étaient venus des Portugais dans le Haut-Essequibo. Nous avons soutenu qu'ils étaient passibles de la confiscation, d'abord parce qu'il

ne doit pas être permis aux colons de recevoir en échange des esclaves venus du Haut-Essequibo, car cela finirait par placer Vos Seigneuries dans une position très désavantageuse puisqu'on peut acheter ces esclaves bien meilleur marché que dans l'Orénoque, où les frais de voyage augmentent beaucoup le prix, et deuxièmement, parce qu'elle a gardé les esclaves pendant environ une quinzaine sans les déclarer, contrairement à la proclamation dans laquelle il est dit que les colons de cette Colonie doivent, dans les huit jours, déclarer leurs esclaves à l'Office, sous peine de confiscation ; mais MM. Buisson et Thierens semblèrent être d'opinion différente, et nous ne voulûmes pas décider la question avant d'avoir reçu les ordres de Vos Honneurs. »

*Extrait d'un livre de magasin de la Compagnie des Indes Occidentales tenu au Fort Kijkoveral. « Le 7 juillet 1722. — Pour une femme esclave des environs de l'Amazone :*

6 grandes haches polies ;	3 yards de toile blanche d'Osna-
6 grands couperets polis ;	bruck ;
6 couteaux ;	2 livres de perles de verre ;
2 paires de ciseaux ;	150 agrafes ;
1 miroir en verre ;	2 carnets d'épingles ;
1 miroir en étain ;	1 chapeau. »

Nous avons ensuite trois documents inédits de 1723 et de 1724.

Le premier, la dépêche des autorités de la Colonie à la Compagnie, en date du 4 octobre 1723, raconte que les Manaos avaient descendu l'Essequibo jusqu'aux plantations en menaçant la Colonie. Ils disaient qu'ils venaient pour commercer ; mais, en route pour le fort, escortés par les canots hollandais, les Indiens se jetèrent à l'eau et s'enfuirent par la forêt. Ils ne

furent pas retrouvés. Les autorités reçurent ensuite avis par les Accuways et les Caraïbes que « les Maganouts étaient réunis en grand nombre sur une rivière au-dessus des chutes avec cinquante pirogues divisées en deux flottilles, une de trente, l'autre de vingt embarcations, » et elles se réunirent pour décider quelles précautions prendre pour sauvegarder la Colonie. Le 17 septembre, M. Thierens partit pour Oosterbeek (la plantation jusqu'où étaient arrivés les Manaos) et partagea les gens sur deux canots, leur donnant, d'accord avec le Commandeur, des instructions à suivre et leur recommandant, au cas où ils se trouveraient en nombre insuffisant, de ne pas s'exposer, mais de retourner aussi vite que possible à Oosterbeek.

Voici, d'ailleurs, le document entier : « *La Cour politique, Essequibo, à la Compagnie des Indes Occidentales, le 4 octobre 1725.* — (Extrait). Dans la nuit du 8 au 9 du même mois (septembre), le second soussigné (le Secrétaire Gelskerke) reçut avis du bateau-vigie qui surveille les chutes de l'Essequibo que la nation Maganout descendait la rivière et, à cette nouvelle, il fit immédiatement tirer du fort deux gros coups de canon d'alarme et envoya une embarcation au premier soussigné (le Commandeur) pour transmettre la nouvelle à Son Honneur. Celui-ci vint à Cartabo vers une heure de l'après-midi du 9 du même mois et il fut résolu que nous irions ensemble, vers quatre heures de l'après-midi, à Bartica, point où nous arrivâmes vers le soir et où nous trouvâmes plusieurs colons. Nous y fûmes informés par le Directeur van Doorn que le Conseiller Thierens était parti à Oosterbeek, par eau, le matin, de bonne heure, et Pieter la Rivière nous montra un billet du Conseiller Buisson par lequel il nous donnait

à entendre qu'il ne viendrait que si l'alarme se renouvelait. Cela nous causa quelque mécontentement, car il avait été convenu, à une réunion précédente, que nous continuerions à délibérer en cet endroit avec les autres au sujet de la sécurité de cette Colonie. Nous résolûmes cependant de nous rendre ensemble à la plantation d'Oosterbeek où nous arrivâmes après minuit et où nous trouvâmes plusieurs colons et aussi trois embarcations remplies de Maganouts. M. Buisson arriva à Oosterbeek environ une bonne heure après nous. Dès le matin du lendemain, 10 septembre, les chefs de la susdite nation Maganout furent interrogés par le moyen d'interprètes, et tous les efforts furent faits pour découvrir quelles étaient leurs intentions; mais il fut impossible de rien tirer d'eux, si ce n'est qu'ils étaient venus pour commercer avec nous, et il fut résolu que le premier soussigné les emmènerait à Cartabo, les y garderait cinq ou six jours en les traitant en amis et qu'entre temps une embarcation serait envoyée aux chutes pour savoir s'il y avait d'autres gens de cette nation en route. A quatre heures environ de l'après-midi chacun regagna son habitation.

« Le premier soussigné fit partir les trois canots de Maganouts en commandant de les placer entre deux embarcations de Votre Honneur, ce qui fut fait; mais obligés par le courant de se tenir près du bord, tous les Maganouts sautèrent de leurs canots dans l'eau, environ une demi-heure après avoir quitté Oosterbeek, et s'enfuirent dans les bois. Nous fîmes plusieurs tentatives pour les rattraper, mais ce fut en vain et nos hommes ne parvinrent à capturer qu'un jeune garçon. Nous retournâmes alors à Oosterbeek avec le Conseiller Buisson et d'autres colons pour prévenir tous ceux qui demeureraient

dans ces parages de se tenir sur leurs gardes et pour envoyer à la poursuite des fugitifs, dont huit esclaves seulement furent capturés : quatre par le Directeur d'Oosterbeek, trois par le forgeron Barent Houwmes et un par une négresse affranchie de la même plantation. De retour à Cartabo, il fut décidé d'envoyer aux chutes, le dimanche matin, 12 septembre, un chrétien dans une embarcation armée avec des vivres pour un mois afin de surveiller les mouvements de cette nation et de faire bonne garde, de sorte que nous fussions avisés de leur arrivée en temps utile. Le 13 septembre, le premier soussigné repartit pour Bonnesieke et la côte. Dans la soirée du 15 du même mois, le second soussigné reçut avis que les fils de Jochem Maximiliaen, qui avaient été aux chutes pour le salage, étaient de retour et que des Accuways et des Caraïbes les avaient avertis que les Maganouts étaient réunis en très grand nombre sur un ruisseau au-dessus des chutes où ils avaient cinquante embarcations divisées en deux flottilles, l'une de trente et l'autre de vingt canots. S'étant assuré que M. Thierens était revenu ce même soir d'Oosterbeek, il alla le trouver au milieu de la nuit avec le Conseiller et Directeur Coudron pour examiner quelles autres précautions on pourrait prendre pour la sécurité de cette Colonie. M. Thierens l'informa alors que les colons enverraient deux canots à l'une des chutes situées le plus haut dans l'Essequibo avec dix ou douze métis de ce fleuve et trois chrétiens. C'était dans le voisinage de cette chute que se trouvait le nègre Jacob, appartenant à la plantation Hooghen Droogh et les saleurs des plantations De Twee Agataas et Oosterbeek, avec les gens qui les avaient accompagnés et ils avaient demandé de l'aide pour repousser, si possible, les Maganouts qui devaient passer par là. A cette fin, M. Thierens demanda quelques Indiens



et quatre fusils avec de la poudre et des balles, ce qui lui fut livré en temps convenu. Informé de ce qui précède, le premier soussigné revint à Cartabo le 16 septembre. Le 17, M. Thierens partit pour Oosterbeek, partagea son monde en're les deux embarcations, et, d'accord avec ce qui avait été convenu avec le Commandeur, leur donna les instructions sur ce qu'ils avaient à faire; et, dans le cas où ils se jugeraient en trop petit nombre, ils devaient ne pas s'exposer et revenir aussi vite que possible à Oosterbeek. »

L'impression que la nouvelle de cette descente des Manaos cause aux directeurs de la Compagnie en Hollande est un sentiment d'alarme pour le sort de la Colonie. Nous le trouvons bien exprimé dans leur dépêche du 6 janvier 1724 :

« *Compagnie des Indes Occidentales au Commandeur et à la Cour d'Essequibo, le 6 janvier 1724.* — (Extrait). Nous approuvons les mesures de défense que vous avez prises contre la nation Maganout et nous avons espéré que cette affaire ne causerait pas d'ennuis; mais par votre dernière lettre susdite, nous apprenons avec surprise que cette nation a eu l'audace de descendre. Nous aurions cependant désiré recevoir de vous un rapport un peu plus circonstancié sur cet événement. Vous dites, à la vérité, que vous avez capturé trois embarcations remplies de Maganouts, mais vous n'expliquez pas de quelle manière, si, par exemple, ils s'étaient permis des actes d'hostilité ou s'ils ont été retenus après s'être présentés en amis, ni combien ils étaient, ni s'ils étaient armés. Vous ne dites pas, non plus, un seul mot de ce qui s'est passé, relativement à cette menace d'invasion, du 17 septembre au 4 octobre, date de votre lettre, et nous ignorons tout à fait, par conséquent, si nous devons craindre ces gens ou les aimer. Entre temps, il nous

faut vous approuver d'avoir traité vos prisonniers en amis. Nous attendons par la première occasion une relation détaillée de cette affaire, qui nous apprendra en même temps quelle a été la véritable cause de l'expédition de ces gens, ce qu'on leur donna, en 1722, en échange des prisonniers qu'ils ont vendus à cette époque sur le fleuve et si alors, ou dans d'autres occasions, quelqu'un les a maltraités ou trompés. Il nous a semblé, en effet, extraordinaire qu'ils aient entrepris une pareille expédition sans y avoir quelque raison, fondée ou non.

.....

« Il y a quelque temps que nous vous avons écrit d'entreprendre une expédition dans l'intérieur afin de découvrir si l'on y peut trouver quelque part des minéraux ou d'autres fruits et produits naturels ; mais nous n'avons jamais appris quel a été le résultat. Nous désirons savoir quels peuvent être les motifs de cette omission. »

Les autorités d'Essequibo répondent le 24 juin suivant en donnant d'autres explications sur l'incident : « Autant que nous l'avons pu savoir, informent-elles, les Maganouts seraient venus pour trafiquer en esclaves ; ils n'ont pas commis le moindre acte hostile, quoique, selon certains informants, ils eussent auparavant menacé de venir nous tuer et nous manger. Mais nous vîmes bien, à la façon dont ils étaient équipés, qu'ils n'auraient pas été en mesure de le faire.

« Se trouvant au milieu de tant de chrétiens armés, ils prirent peur, selon toute probabilité, et ne comprenant pas nos interprètes qui leur demandaient pourquoi ils avaient enlevé des esclaves appartenant à la Compagnie, ils se jetèrent hors de leurs canots après leur départ d'Oosterbeek et s'enfuirent dans les bois. » Ce sera, plus tard, le même mouvement d'Ajuri-

caba ; mais enchaîné comme il l'était, il se noya dans le fleuve. « Les deux chefs et la plus grande partie de leurs suivants ont pu regagner leur pays. » Une esclave restait aux mains des Hollandais, laquelle avait son prix pour le chef des Maganouts à qui elle avait été donnée par son frère, le chef de la nation « Badou ».

Il y a un détail à retenir : les Hollandais promettent de la faire remettre à celui-ci, pour pacifier les Maganouts, au Berbice ou au Corentyn, près de Surinam. Cela montre les communications des Manaos avec les Indiens de Surinam, tandis qu'ils étaient les ennemis acharnés de ceux d'Essequibo.

Comme ces documents le démontrent, il n'existait pas d'alliance entre les Manaos et les Hollandais à l'époque où les Portugais leur firent la guerre sous le prétexte de cette alliance. Deux autres documents de la même année 1724, mais que nous connaissions déjà, montrent que, au lieu d'alliance, il y avait, de la part de la Hollande, la résolution de les exterminer. Ils avaient, selon les procès-verbaux de la Cour politique d'Essequibo, 16 août 1724, (*Arbitration with the United States of Venezuela, Appendix to the Case on behalf of the Government of Her Britannic Majesty*, II, p. 2) tué en combat tous les Caraïbes et Akawois qu'ils avaient pu ; ils avaient vendu dans d'autres pays ceux qu'ils avaient faits prisonniers et ils manifestaient l'intention « de venir tuer les chrétiens et détruire cette Colonie à la première occasion. »

C'est alors que les autorités d'Essequibo décident de les anéantir sur leur territoire, où l'on disait qu'ils s'étaient établis après s'être emparés des plantations de manioc des Caraïbes.

Voici l'ordre par lequel leurs têtes sont mises à prix :

*Procès-verbal de la Cour Politique, Essequibo, 5 septembre 1724.*

— «Après avoir invoqué le nom de Dieu, le Commandeur Lau-

rens d'Heere fit savoir à la Cour que, d'après des rapports reçus, la nation Maganout tuait tous ceux qui lui tombaient entre les mains dans la région du Haut-Essequibo, et qu'elle était en train de chasser toutes les autres nations nos amies. Son Honneur maintint qu'il était de la plus grande nécessité, pour la protection de la Colonie entière, d'extirper et d'annihiler ces rebelles, si cela était possible. La Cour, après délibération sur ce point, fut d'avis unanime d'ordonner à Jan Batiste, le chef de poste à l'établissement de commerce de la Compagnie, à Wacquepo, de remonter la rivière vers le commencement du mois suivant (décembre) avec une force aussi considérable d'Indiens qu'il pourra rassembler, tous bien armés d'arcs et de flèches et des munitions de guerre nécessaires, et de lui ordonner de plus, de la part du Commandeur et de la Cour, de marcher contre lesdits Maganouts, et de tuer ou de faire prisonniers tous ceux qu'il pourrait trouver à la condition de recevoir lui et ses hommes deux grandes haches pour chaque tête, et, pour chaque esclave pris et amené ici, sa valeur monétaire en vente publique. — Résolu et conclu en notre Cour. »

PAGE 26. — « Néanmoins, le Conseil à Lisbonne constate, même cinq ans plus tard, l'activité des Hollandais dans l'intérieur et même sur les bords de la haute Amazone<sup>48</sup>. »

48. Le document cité dit : « Les Hollandais de Surinam pénètrent dans l'intérieur du pays jusqu'au Napo, qui, de ce côté-là, sépare les domaines de Votre Majesté de ceux d'Espagne. » On était toujours dans la crainte de ces entrées des Hollandais de Surinam, des Espagnols de l'Orénoque et des Français de Cayenne dans les domaines de la Couronne portu-

gaise. Pour arriver jusqu'au Napo, si des Hollandais s'y sont vraiment jamais rendus, ils doivent être entrés par l'Amazone même.

PAGE 26. — « En 1731, pour obéir à une instruction des autorités hollandaises en Europe, on envoya Jacobus van der Burg avec ordre de remonter l'Esséquiho, d'avancer aussi loin que possible, et d'inaugurer le commerce avec les indigènes. Son premier voyage échoua à cause de l'état peu favorable dans lequel il trouvait le fleuve; mais l'année suivante il fit un séjour prolongé parmi les Indiens, et évidemment dans les savanes situées au delà du Rupununi<sup>49</sup>. En 1736, il avait déjà réussi à envoyer régulièrement à la côte des livraisons de teinture d'oriane, et un poste avait été établi dans le but ouvertement avoué d'étendre le commerce de la Compagnie jusqu'à l'Amazone, ainsi que celui des commerçants indépendants s'y était déjà étendu<sup>50</sup>. »

49. Rien ne le fait présumer. On n'a aucune idée de la direction qu'aura prise Van der Burg. On dit seulement qu'il a été en amont des chutes et (document de 1735, 4 décembre. *App. to British Case, Boundary with Venez.* Vol. II, p. 21) qu'il a été employé à créer un poste de commerce, *handel platz*, pour la Compagnie, sur l'Essequibo. Le poste auquel il est fait allusion dans le paragraphe ci-dessus restera, pendant au moins trente ans encore, bien au-dessous du Siparuni.

50. « Pour étendre le commerce de la Compagnie à travers ces régions, si possible jusqu'à l'Amazone. » On n'avait alors aucune idée de la situation de l'Amazone par rapport à l'Essequibo. Cela ne démontre pas cependant la disposition d'arriver à l'Amazone, encore moins de s'en emparer. On n'aurait pu le faire à si peu de frais. L'idée, c'était de faire, de proche en proche, par l'entremise du poste, le commerce avec les tribus

se succédant dans l'intérieur jusqu'à l'Amazone. L'effort se résumera, cependant, jusqu'à l'extinction de la Compagnie, dans la création de ce poste d'un à deux gardiens établi, d'abord, bien en aval de l'embouchure du Siparuni et, quelque trente ans après, transporté en aval de la jonction avec le Rupununi.

PAGE 27. — « A partir du commencement de 1757, ce poste figure régulièrement sur le registre de contrôle de la Compagnie, et avant cinq ans il y est inscrit sous le nom distinctif d'Arinda. Quoique ce poste ne fût probablement pas situé d'abord plus haut que l'embouchure du Siparuni, cette situation commandait suffisamment le reste de l'Esséquibo<sup>51</sup> et du Rupununi, et elle était assez convenable pour justifier le choix fait de cet endroit premièrement pour l'établissement d'un poste commercial d'importance<sup>52</sup>. »

51. — Si un poste d'un ou deux gardiens, bien au-dessous du Siparuni, commandait suffisamment « le reste de l'Essequibo et du (le) Rupununi », le Fort S. Joaquim, qui est un établissement militaire, avec une garnison, pouvait prétendre à commander, tout au moins, jusqu'au Rupununi.

52. — Aucun commerce n'était fait par ce poste, qui sera supprimé à la fin du siècle à cause de son inutilité.

PAGE 50. — « Dans tous les cas, le résultat le plus important du voyage de Horstman c'est qu'il renseigna les Portugais pour la première fois sur le cours du Rio Branco, et leur suggéra ainsi la possibilité de s'avancer le long de ce fleuve<sup>53</sup>. »

53. — Le Mémoire Anglais, pp. 27-50, s'occupe de l'expédition de Hortsman. Nous avons étudié cette expédition, pp. 558-561 du *Premier Mémoire Brésilien*. Nous nous y référons donc. Avant Hortsman, le Portugais Manoel da Silva Rosa avait

fait, d'après Hartsinck, le même voyage en sens contraire, naviguant sur le Mahú, le Rupununi et l'Essequibo. Dans un article sur la Guyane Anglaise, traduit de l'anglais dans la *Revue Coloniale*, par M. Félix Nivière et imprimé en volume à part, on fixe la date de ce voyage à l'an 1735. « En 1735, da Silva Rosa, un Portugais, découvrit un passage de l'Amazone à l'Essequibo. » C'est ce que dit Hartsinck dont ce renseignement est pris : « En partant de notre Colonie et en se dirigeant vers l'intérieur, on peut, par ces rivières et lacs, arriver au fleuve des Amazones. Cela a été prouvé par un nommé Manoel da Silva Rosa, décédé, il y a quelques années, à Essequibo. » Et plus loin : « Ils (les quatre créoles qui accompagnaient Hortsman) racontèrent qu'en faisant la relation de son voyage à M. de La Condamine, Hortsman avait beaucoup menti à ce savant, car il s'était borné à remonter le même cours que Manoel da Silva Rosa avait descendu, et probablement s'était fait instruire par ce Portugais. » (*Beschrijving van Guiana*, Amsterdam, 1770, pp. 266, 267.) Nous avons vu que ce fut un Indien qui s'était enfui du village portugais d'Aracari qui, en route, lui signala le chemin du Tacutú. Hortsman, on peut dire, profita deux fois ainsi pour son voyage de renseignements d'origine portugaise, comme il en profita depuis pour son croquis.

Bien avant Hortsman, cependant, les prairies du Rio Branco étaient fréquentées par les trafiquants portugais et déjà en 1719, la fortification de la rivière pour la défense et la police de tout son cours jusqu'à ses sources était proposée par le Conseil d'Outre-Mer et recevait l'approbation du roi. (Cf. *Prem. Mém. Brés.* p. 113.)

Hortsman, du reste, passa par cette région l'année même

de l'expédition de Francisco Xavier d'Andrade qui en prit possession définitive.

PAGE 50. — « Il y a même raison de croire que Horstman, lui-même ait accompagné les Portugais dans les expéditions qu'ils faisaient pour enlever des esclaves du Rio Branco, si l'on peut reposer confiance dans le bruit qui courait parmi certains mineurs que le Gouvernement hollandais avait envoyés vers le haut Esséquibo à la recherche de minéraux. Il n'existe qu'une seule référence à cet ancien effort que firent les Hollandais pour chercher des minéraux sur le haut Esséquibo. Il est clair, d'après la dépêche du Commandeur, que les mineurs étaient vraiment dans la zone qui est l'objet de la présente dispute, et que probablement ils avaient pénétré beaucoup plus loin. Il est permis de déduire cela en premier lieu de la description des montagnes de « Calikko », qui laisse peu de doute qu'ils avaient pénétré jusqu'à la chaîne des monts Canaku, et, en second lieu, de l'allusion faite aux Portugais qui étaient à cette époque très éloignés des régions avoisinant la zone<sup>54</sup>. Vers cette époque on envoya Tollenaer pour examiner la question de la pyramide située dans une autre partie de l'intérieur et près du Rupununi<sup>55</sup>. »

54. — Il n'y a rien dans le document cité sur quoi l'on puisse baser cette conjecture qu'ils sont arrivés à la chaîne Quano-Quano. Le Mémoire semble découvrir une ressemblance entre monts Calliko et monts Canaku. Hortsman dit en racontant sa visite à une mine de cristal dans le bassin du Siparuni : « Après avoir franchi quatre autres cachoeiras, je passai dans la rivière Sibaroma que je remontai dans un petit canot pendant 14 jours, plus 4 jours par terre, pour voir si l'on ne trouvait pas des saphirs ou des émeraudes mêlés au cristal que les Hollandais appellent calecco; mais je n'ai rien trouvé d'autre avec ledit calecco. » Sur la carte de Hortsman, la mine de cristal est située sur la rive droite du Siparuni; c'est là que



d'Anville l'a indiquée d'après lui, et tous ensuite d'après d'Anville. Comme on le voit, calecco, ou calikko, veut simplement dire cristal.

Le Mémoire Anglais déduit aussi qu'ils sont allés jusqu'aux Monts Quano Quano (Canaku) « de l'allusion faite aux Portugais, qui étaient en ce moment très éloignés de la région avoisinant la zone. » La dépêche citée par le Mémoire dit que les nations indiennes qui habitent ce district n'avaient pas permis aux mineurs de s'approcher sans beaucoup de difficultés, terrifiées qu'elles étaient par les mauvais traitements que leur avaient infligés les Portugais du voisinage », et que « les nations indiennes étaient toutes en guerre non seulement entre elles, mais aussi avec les Portugais, qui faisaient continuellement des incursions contre elles et les enlevaient. » Il n'y a rien là qui signifie que les Portugais étaient à cette époque très éloignés de la zone où des mineurs prétendent être allés. Ce document prouve, au contraire, qu'ils avaient le contrôle de la région où ces Hollandais ne s'étaient hasardés qu'à grands risques.

55. Ces pyramides semblent se reproduire. Ainsi, dans sa lettre du 6 avril 1766, le Directeur général écrit à la Compagnie « que, en 1740, un mulâtre Pieter Tollenaer avait été envoyé voir la haute pyramide de pierre sur le Rupununi et était mort peu de temps après, cette mort ne faisant qu'augmenter les terreurs de la superstition à l'égard de cette montagne, et il ajoute que « le conseiller Pypersberg, en descendant le Massaruni, qu'il avait remonté à la poursuite de ses esclaves fugitifs, avait distinctement vu aussi, sur sa droite, et à peu près dans la même direction, une autre pyramide très

élevée. » Il ne peut donc pas être question de la pyramide naturelle d'Ataraipu.

PAGE 31. — « Après ces incidents le Commandeur fut convaincu que son Poste d'Arinda devait être situé à un endroit plus rapproché du centre du commerce intérieur, et la même année, en 1750, il donna des ordres nécessaires pour le faire transplanter plus en amont à l'embouchure du Rupununi. On verra plus tard que le déplacement d'Arinda n'a pu s'accomplir qu'en partie en ce moment<sup>56</sup>. Probablement on créa d'abord une espèce de poste subordonné<sup>57</sup>, les conditions n'étant pas favorables à un déplacement permanent. »

56. — En 1765 (13 août) le poste n'avait pas encore été transporté vers le Rupununi. (Lettre du directeur à la Compagnie.) On ne sait pas précisément quand il l'a été.

57. — Cette conjecture n'est basée sur aucune trace.

PAGE 31. — « L'étendue du commerce<sup>o</sup> hollandais dans la région voisine au Rio Branco, et la nécessité qui avait surgi d'établir l'autorité de la Compagnie sur les commerçants, se voient dans la lettre d'un missionnaire portugais, datée du 25 juin, 1750, dont il vaut la peine de citer l'extrait suivant :

« Au mois d'avril j'envoyai au Rio Branco Sebastião dos Santos Valente avec des Indiens originaires du village situé aux bords de ce fleuve qui lui étaient nécessaires pour entrer en pourparlers avec les indigènes et pour les amener à s'établir dans les villages dont la population avait été diminuée par l'épidémie de la rougeole.

« Ils arrivèrent au pays des Paravilhanos, situé dans l'intérieur, à douze journées en amont du Rio Branco, et ils entrèrent en pourparlers avec le chef du village, nommé Dadará, qui écouta leurs paroles; mais ils furent obligés d'attendre, parce qu'il désirait communiquer avec d'autres chefs qui étaient ses alliés, et leur recommander de venir; et après que nous eûmes attendu quatre jours, une troupe de Hollandais arriva, composée de trois blancs, cinq noirs, et un nombre considérable d'alliés indiens; ceux-ci commencèrent à tirer sur nos gens, qui se défendirent le mieux qu'ils purent, et quoique personne ne fût tué, ni blessé, cet incident nous fit grand tort, parce que les nouveaux Indiens qui devaient venir nous joindre

s'enfuirent. Quand on demanda aux Hollandais pourquoi ils étaient venus, ils répondirent qu'ils étaient venus pour se procurer des esclaves au moyen de l'échange, et pour se battre avec quiconque essaierait de s'y opposer. Ces Hollandais venaient de l'Esquivo, où les Hollandais ont un fort et des plantations. Ils ne viennent dans notre territoire que lorsque le fleuve est plein, car alors les plaines sont submergées et ils peuvent y passer en bateau: mais cela leur est impossible quand l'eau est basse, parce que la route par terre est non seulement très longue, mais aussi très dangereuse. Je sais que les Hollandais enlèvent régulièrement un grand nombre de personnes du Rio Branco, s'emparant des unes eux-mêmes et se procurant les autres par échange; et si on ne les empêche pas de retourner ils deviendront bientôt les maîtres du Rio Negro. » •

« Ce passage n'est qu'un seul parmi plusieurs qui démontrent que les Hollandais avaient l'habitude de pénétrer à une grande distance en aval du Rio Branco pour trouver du commerce et des esclaves; il prouve d'ailleurs que les commerçants indépendants de la Hollande agissaient bien cavalièrement. Il paraît que vers la même époque ils sont entrés en conflit avec les Manoas<sup>58</sup>. »

58. — Nous avons donné ce document parmi les titres portugais. (*Prem. Mém. Brés.*, p. 147.) C'est en effet l'information d'un missionnaire portugais relatant l'entrée dans le territoire de la Couronne d'une expédition de trafiquants d'esclaves pour faire du butin. « Ces Hollandais viennent du fleuve Esquim où leur nation possède un fort et quelques hameaux. Ce n'est qu'à l'époque de la crue des eaux qu'ils peuvent venir sur notre territoire. » Ils deviendront bientôt les maîtres du Rio Negro, si on ne les empêche pas de retourner. » Ce document a, en effet, une suite: le second ordre royal de fortifier le Rio Branco, comme on peut le voir, non seulement dans notre Premier Mémoire (pp. 149 et suivantes), mais plus loin, à la page 55 du Mémoire Anglais. Les Troupes de Rachat avaient été abolies; du temps qu'elles existaient, dit le Gouverneur (Cf. *Prem. Mém. Brés.*, p. 149), on ne se livrait pas à de semblables trafics.

Outre la fortification du Rio Branco, trois membres, entre autres le Marquis Président du Conseil d'Outre-mer, « suggèrent qu'on fasse des représentations au Ministre de Hollande afin de faire cesser les incursions des sujets de cette République dans les domaines royaux de Sa Majesté. »

Comme on le voit, le Portugal tenait ces territoires comme siens par la voix de ses représentants autorisés : le Roi, ses Ministres, le Conseil d'Outre-Mer, les Gouverneurs du Maranhão. Jusqu'ici le Mémoire Anglais n'a pu citer un seul document où la Hollande les considérât aussi comme étant à elle. Il n'en citera aucun jusqu'à la fin de la domination hollandaise, comme il n'en citera, non plus, aucun établi au nom de l'Angleterre avant l'intervention de Schomburgk, c'est-à-dire jusqu'en 1840.

PAGE 52. — « Tous ces incidents eurent pour résultat que l'autorité du gardien du poste d'Arinda dans la zone actuellement en litige et au delà devint plus directe. La dépêche du Directeur-Général datée du 20 octobre, 1753, qui parle du commerce avec les Portugais le long de l'Amazone, prouve que lorsqu'un conflit avec les Uapichianas menaçait le commerce, il prit les mesures nécessaires pour protéger non seulement les commerçants, mais aussi les Caraïbes et les Macuchis bien disposés, en envoyant une expédition sous les ordres du gardien du poste d'Arinda<sup>59</sup>.

59. Nous nous bornerons à reproduire le document cité plus haut par le Mémoire Anglais. Il suffit pour montrer que les Hollandais n'étaient pas même maîtres de leur territoire et que leurs premiers commerçants qui voulurent pénétrer dans les régions voisines de l'Amazone furent menacés par les Indiens.

« *Le Directeur général, Essequibo, à la Compagnie des Indes Occidentales (20 Octobre 1753).* — J.-L. Marcand, Poivet et

Watys, trois de nos habitants, étant allés jusqu'à l'Essequibo, avec l'intention d'établir quelque commerce avec les Portugais le long de l'Amazone, ont été tués d'une façon sanguinaire par la nation appelée Mapissanoe, sans avoir donné le moindre motif à ce crime. Ce n'est pas la première fois que ces Indiens ont agi ainsi, car l'impunité les rend de jour en jour plus audacieux et ils osent dire ouvertement qu'ils traiteront ainsi tous les blancs qui leur tomberont entre les mains, parce que ceux-ci ne sont pas des hommes et ne se vengent pas.

« Comme il est nécessaire de prendre des mesures à ce sujet, j'ai ordonné à Mushak, le chef de poste, de s'enquérir avec soin de leurs villages, de leur nombre et de leur force, de s'assurer du chemin et de tout exactement, car j'ai l'intention (avec l'approbation de Vos Honneurs) de les attaquer ensuite avec l'aide des Caribs, qui sont venus offrir leurs services à cet effet, et de les chasser dans l'intérieur, loin de la rivière Essequibo, pour que nous puissions avoir libre passage. Cela aura lieu d'autant plus facilement qu'ils ont aussi assassiné des Caribs et des Macusis, leurs plus proches voisins, qui accompagnaient lesdits trafiquants. Je prends la liberté de prier Vos Honneurs de bien vouloir me faire l'honneur de m'envoyer le plus tôt possible votre rescrit à cet égard. »

En 1751 le chef du poste Arinda rapportait que les Maganouts avaient tué un commerçant, appelé Piter Lons. (*Premier Mémoire Brésilien*, p. 126.)

PAGE 52. — « Pendant les années qui suivent, l'histoire des savanes sur le haut Rio Branco ne parle que du commerce et de l'influence des Hollandais, qui continuaient sans interruption, et dont l'étendue est constamment admise dans les dépêches officielles des Portugais et des Espagnols.

Par exemple, le Gouverneur du Maranhão écrit à son frère, le Secrétaire d'État à Lisbonne, au mois de juillet 1755, comme il suit :

« Les Hollandais nous infestent et pénètrent dans les vastes plaines qui existent dans cette région non seulement par le Rio Branco, mais par tous les cours d'eau qui se jettent dans ce fleuve, et qui s'étendent bien loin vers le nord; car de tous ces fleuves j'ai reçu des rapports que les Hollandais ont introduit des outils en fer, qui passent de leurs mains dans ceux de la grande nation des Caraïbes (appelés Maduacas en ces lieux). Cette tribu ne se contente pas d'infester notre frontière, mais elle s'avance jusqu'à l'Orénoque pour attaquer les grands villages civilisés, où elle a commis d'innombrables outrages<sup>60</sup>. »

60. Les idées portugaises étaient encore en ce temps toutes contraires à l'entrée d'étrangers dans les domaines de la Couronne. Le moindre article hollandais dont on dénonçait l'existence entre les mains de nos Indiens donnait lieu à des soupçons sans nombre de la part des autorités; on voit dans le passage cité de Francisco Xavier de Mendonça qu'il ne considérait ce commerce que comme une contrebande, et que ce n'étaient pas les Hollandais eux-mêmes qu'on soupçonnait d'introduire ces articles, mais les Caraïbes, ou Maduacas. Cette tribu, disait-il, nous infeste comme elle infeste l'Orénoque. Le Gouverneur recevait déjà alors, comme il est dit, des rapports de toutes les rivières se déversant dans le Rio Branco. Ce passage est détaché d'un document qui montre la souveraineté portugaise déjà entière sur cette région, qui avait été convertie en Capitainerie.

PAGES 32-33. — « De même, un des Préfets des Missions espagnoles situées loin de cette région rapporte comme il suit en 1758 :

« Il m'est impossible de faire l'énumération de toutes les nations que poursuivent les Caraïbes avec l'objet de les asservir. Les tribus les plus généralement connues parmi celles qui demeurent sur nos fron-

tières sont les Barinagotos, les Maos, les Macos, Amarucotos, les Carmaracotos, et les Añaos, Paravinas, Guaicas, etc. Pour arriver à ces nations, les Hollandais et les Caraïbes remontent l'Esséquiibo en bateau pendant 20 lieues jusqu'à un endroit où ils ont établi un poste; puis ils sont obligés, à cause d'une grande cataracte, de traîner le bateau par voie de terre. Ils continuent ensuite leur navigation, pour communiquer avec le Rio Negro, s'ils le désirent. D'Esséquiibo, en amont, se dirige à droite l'Aripamuri; ils trouvent quelques lagunes, après avoir navigué l'Aripamuri aussi loin que possible, et après avoir fait un portage d'environ une demi-lieue, et puisque le fleuve de Mau sort de ladite lagune, ils le descendent pour arriver au Rio Negro. En descendant le Rio Negro et en tournant à gauche ils arrivent à l'Amazone, et en remontant le même fleuve et en tournant à droite ils entrent dans l'Orénoque<sup>61</sup>. »

**61.** Cet itinéraire est tout fictif, basé à peine sur la connaissance qu'on avait déjà en 1758 d'un portage entre le Rupununi et le Pirara. L'idée que les Hollandais descendaient jusqu'à l'Amazone, le remontaient et entraient dans l'Orénoque suffit à montrer le caractère entièrement fantastique de cette information. Dans ce passage, le dernier poste hollandais est encore en aval des chutes de l'Essequibo, à 20 lieues de son embouchure.

PAGE 53. — « EN 1762 le Gouverneur de la province du Rio Negro écrit ainsi au sujet des Paravilhanos qui demeuraient sur le Rio Branco :

« Cet événement m'a fait considérer la raison pour laquelle ces Paravilhanos possèdent une certaine quantité d'armes, de poudre, et de balles; il est évident que les Hollandais les arment, soit pour des raisons de commerce, soit pour d'autres raisons; et quoi qu'il en soit, il est toujours certain qu'il nous est nuisible de voir nos voisins indiens armés et prenant l'habitude de venir enlever pour les vendre les tribus sujettes à Sa Majesté Très Fidèle<sup>62</sup>. »

**62.** Nous avons reproduit ce document (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 91). C'est encore un titre portugais. Ce n'est pas une dépêche du Gouverneur du Rio Negro, mais d'un fonc-

tionnaire de la Capitainerie du Rio Negro. Le Provedor Pereira da Costa y demande la fortification et la colonisation du Rio Branco pour empêcher que les Indiens habitant le voisinage de nos établissements du Rio Negro ne reçoivent des armes des mains des agents hollandais. De cette manière, on éviterait des différends semblables à celui que le Portugal eut avec la France en 1682.

PAGE 53. — « Une dépêche du Directeur-Général, datée du 22 février, 1763 (et qui est plus facile à comprendre si on la lit du point de vue du « Traité sur les Postes » dont il sera question plus tard), indique clairement que jusqu'en 1762 le commerce hollandais dans les savanes avait été abandonné pour la plupart aux commerçants indépendants, et que la Compagnie s'y interposait, ainsi que nous l'avons fait remarquer, plutôt pour surveiller ce commerce que pour y prendre part<sup>63</sup>. »

63. Il faut remarquer que le poste Arinda était encore bien au-dessous du Siparuni ; malgré cela, le Directeur-Général dit qu'on n'a que fort peu de renseignements sur ce poste, *méagre knowledge*, comme le Mémoire Anglais traduit.

PAGE 54. — « Vers la même époque, les Manoa firent des ouvertures pour renouer leur ancienne alliance avec les Hollandais ; le Directeur-Général hollandais était disposé à leur donner bon accueil, quoiqu'il lui fût nécessaire d'agir avec précaution, à cause de la jalousie des Caraïbes. Voici ce qu'il écrivit à ce sujet :

« J'ai fait savoir aux chefs des Manoa par l'intermédiaire des Parhawaens, leurs amis, qu'ils seraient les bienvenus et que nous leur ferions bon accueil ; je leur donnai l'avis, cependant, que, pour ne pas donner d'ombrage, ils ne devraient pas descendre la rivière en trop grand nombre, mais que leurs chefs, lors de l'arrivée au poste, devraient se mettre sous l'escorte du gardien ou de son adjoint, tandis que les autres y attendraient ; je leur assurai que les Caraïbes n'oseraient pas leur nuire aussi longtemps qu'ils se trouveraient sous cette escorte. Il me tarde de savoir le résultat de cette démarche<sup>64</sup>. »



**64.** Ce qu'il sait sur les Manoas, il le sait par un Portugais du Brésil, Torres Bandeira, « qui m'a complètement renseigné, ayant été mon hôte ici pendant plusieurs semaines, dit-il dans cette même dépêche, au sujet de cette nation et du grand avantage que les Portugais ont retiré d'elle ».

PAGE 54. — « Il est nécessaire de lire avec soin le « Traité sur les Postes » afin de se faire une idée exacte de la position des Hollandais en 1764 dans la zone en litige. Tout le Traité est intéressant, parce qu'il explique le système adopté par les Hollandais pour gouverner et administrer les parties éloignées de leur colonie; mais il est superflu d'en citer plus que la partie qui traite d'Arinda et de la zone en litige<sup>65</sup> : »

**65.** Suit une longue citation du rapport; les données en sont presque toutes tirées de d'Anville. Le paragraphe supprimé est peut-être le plus intéressant de tous :

« A une bonne distance en amont du fleuve, sur les rives de celui-ci, demeure la nation populeuse des Manoas, qu'on appelle ici Magnouws, très redoutée des autres nations, et qui, au temps de l'ex-Commandeur de Heere, fut si injustement et si puérilement chassée, maltraitée et aliénée de nous pour toujours, de sorte que les efforts qui ont été faits pour entrer en communication avec elle sont restés jusqu'ici sans résultat, — ruse politique dont on aurait cru incapable la nation caraïbe. Les Portugais du Brésil doivent à cette nation la découverte de l'or et des diamants. J'ai beaucoup entendu dire et beaucoup lu à ce sujet, mais le fait m'a été confirmé par M. del Torres de Bandeyra, le second personnage au Brésil, qui vint se loger chez moi il y a quelques années, lors de sa fuite du Brésil, à la suite d'une dispute avec l'évêque de Pernambouc.

« Il est maintenant facile de comprendre de quelle impor-

tance deviendra ce poste si l'on en confie la direction à des gens sensés et sûrs... ».

Le poste Arinda était toujours au-dessous de l'embouchure du Siparuni... « non loin au-dessus de la station, deux autres rivières, la Sibarouna et le Rupununi », comme il est dit dans ce même rapport.

PAGE 56. — « Cet extrait donne un résumé concis et frappant des principaux faits qui ont été exposés dans cette partie du présent chapitre ; c'est-à-dire, que le Rupununi était la route ordinaire des commerçants<sup>66</sup> et que les Hollandais faisaient un usage constant du passage qui menait au Rio Branco et au Rio Négro. Les citations qui précèdent traitent des Manoas et de leur désir de renouer leurs anciennes relations avec les Hollandais, et aussi des Missions très éloignées des Portugais, dont les commerçants hollandais avaient évidemment connaissance<sup>67</sup>. »

66. Il y est dit que ce passage existe, ce qui était su par d'Anville et par Torres Bandeira, mais non pas que les commerçants s'en servaient. Il y est dit, au contraire, que le commerçant ambulant Jan Stock avait vu les missions des Portugais, mais n'avait pas osé s'en approcher par peur des trafiquants indiens. Quoique les Troupes de Rachat fussent abolies, des expéditions particulières se faisaient toujours par des gens qui avaient pris part aux anciennes expéditions officielles, s'attribuant dans le désert et hors de toute sanction légale la même juridiction que les expéditions régulières de l'État ; ce sera une de ces « missions » que Stock aura vue.

67. Des Missions très éloignées ; mais, néanmoins, des Missions dans le voisinage de l'Essequibo ou du Rupununi.

PAGE 57. — « Les instructions que le Gouverneur hollan-

dais avait données au gardien du poste d'Arinda, et qui évidemment ont été corrigées vers cette époque, méritent aussi une attention particulière. Sans compter ses fonctions secondaires, cet officier était chargé de garder la paix parmi les Indiens, d'arrêter tous les étrangers qui auraient pénétré dans la *zone d'influence hollandaise*<sup>68</sup>, et de surveiller tous les commerçants. Il est à remarquer que ceux-ci étaient tenus de se munir d'un passeport, qu'ils devaient présenter au gardien de poste. L'Article X des instructions est fort significatif. Il défend nettement aux commerçants indépendants de remonter l'Essé-quiibo, et fait passer le commerce par le Rupununi, la voie ordinaire menant aux savanes qui permettait de surveiller le commerce plus facilement<sup>69</sup>. »

68. C'est nous qui avons souligné. La Compagnie ne connaissait pas de zone d'influence hollandaise. Elle ne se souciait que des limites de sa charte dans l'Essequibo même.

69. Le Directeur-Général ne fermait pas l'Essequibo et n'ouvrait pas le Rupununi pour faire passer par cette dernière rivière le commerce hollandais. Il défendait aux particuliers le commerce dans l'Essequibo, de peur, comme il est dit dans plusieurs documents et répété dans celui-ci même, que les commerçants particuliers, par leur mauvaise conduite habituelle, ne nuisissent au commerce et à l'amitié qu'il voulait nouer avec les tribus du *Haut-Essequibo*, les Taroumas et autres, parmi lesquelles les Magnows.

Il craignait (Commandeur à la Compagnie, le 10 janvier 1750) que la conduite d'individus tels que Jan Stock ne vint à provoquer une guerre avec les Indiens, ce qui aurait été la ruine de la Colonie. La Compagnie était une affaire commerciale, presque privée. La fuite des esclaves ou la guerre avec les Indiens sont souvent citées dans les documents officiels comme des incidents qui pourraient amener une ruine totale. Il ne

faut pas penser qu'on se trouve, à cette époque, en face d'une nation avec une politique nationale supérieure à l'intérêt du moment; on a simplement devant soi une entreprise particulière.

Ce qu'on peut induire de ces instructions c'est plutôt que le Directeur-Général se désintéressait du Rupununi que la ligne de d'Anville, qu'il tenait comme la limite de la Colonie, coupait à une certaine distance de son embouchure; il ne se préoccupait, *pour la Compagnie*, que de l'Essequibo même que cette ligne, déjà alors officielle, laissait dans la zone de la Colonie. Pour bien comprendre cette discussion, il faut regarder la petite carte espagnole, copiée par Storm, de 1750 ou environ (Atlas accompagnant le *Prem. Mém. Brés.*, p. 21). On y voit, à la jonction du Rupununi avec l'Essequibo, cette indication en hollandais : « jusqu'ici viennent les commerçants d'Essequibo ». L'idée d'un commerce suivi d'Essequibo avec les savanes du Rio Branco n'entre pas dans les idées de l'époque, il n'existait pas plus alors qu'aujourd'hui ; on ne peut, sans anachronisme, prêter à des instructions hollandaises de 1764 la même portée politique que si elles avaient été rédigées par Schoinburgk.

PAGE 57. — « Vers cette époque Storm avait l'intention de reconstruire le poste à un point situé encore plus en amont du fleuve, ou bien d'établir un autre poste assez loin en amont pour qu'il fût possible de « recevoir des rapports détaillés de tous les mouvements que font nos voisins de l'intérieur<sup>70</sup>. »

70. Nous ferons remarquer qu'il n'est pas question, dans cette dépêche du Directeur-Général du 28 décembre 1761, du Rupununi, mais bien de l'Essequibo, et que *les voisins de l'intérieur* auxquels il y est fait allusion ne sont pas les Portugais

du Rio Branco, mais les Français de Cayenne. Ce projet de Storm n'a été pourtant qu'une intention très passagère.

PAGE 57. — « L'influence que le Gouvernement hollandais exerçait sur les Indiens habitant la zone se voit clairement en 1765, lorsqu'une guerre entre les Macuchis et les Uapichianas dérangeait le commerce du district du Rupununi. Malgré l'inimitié qui existait entre ces deux tribus, toutes les deux accueillirent avec empressement la proposition du gardien d'Arinda de venir chez elles. Presque au même temps il y eut une illustration du pouvoir qu'exerçait le gardien dans la partie de la colonie avoisinant le poste : la présence même de ses officiers subordonnés suffit pour garder la paix entre les Caraïbes et les Accouais sur l'Esséquibo même. Les démarches qu'il fit dans ce but retardèrent le changement de la localité du poste<sup>71</sup>. »

71. Le poste était encore au-dessous du Siparuni. Les Macuxis et les Uapixanas avaient arrêté le Posthouder d'Arinda dans le Rupununi même et l'avaient empêché de remonter la rivière ; ensuite ils lui dirent qu'il pouvait passer sans crainte. Il est toujours question du Bas-Rupununi, à sa jonction avec l'Essequibo. Il faut remarquer que la situation du poste de l'Essequibo, à l'embouchure du Rupununi, ne voulait pas dire l'exploration de cette rivière ; le Siparuni n'avait pas été exploré tout le temps que le poste était resté en aval de son embouchure. Ce poste n'avait que deux ou trois hommes qui ne pouvaient s'absenter sans qu'il cessât d'exister et sans risquer que les communications par l'Essequibo fussent interceptées par les Indiens. Dans ce même document, le Posthouder dit qu'il serait dangereux alors (1765) de transporter le poste plus haut dans l'Essequibo, vers le Rupununi, à cause de la rivalité entre les Caraïbes et les Acaways ; « s'il le faisait, les commu-

nications par la rivière deviendraient dangereuses, sinon impossibles ».

PAGE 37. — « L'influence hollandaise sur les Indiens de l'intérieur était si complète que le commandant avait fait un arrangement avec eux d'après lequel tout étranger qui se trouvait à l'intérieur devait être arrêté et déporté selon ses instructions<sup>72</sup>. Vers la fin de 1766, la présence d'une patrouille portugaise peu nombreuse dans les parages du « Maho », c'est-à-dire, du Takutu<sup>73</sup> (évidemment la patrouille d'Agostinho Diniz, dont il sera question dans le chapitre suivant), fut rapportée aux autorités hollandaises, qui envoyèrent tout de suite un chef caraïbe pour prendre des informations<sup>74</sup>. »

72. Ceci ne regarde pas le territoire contesté, mais l'intérieur de la colonie.

73. Il n'y a pas de raison pour prétendre que le Mahú dont il est question dans ce document soit le Tacutú et non pas le Mahú même. Il faut remarquer qu'il est dit dans ce même document qu'il y avait six grands canots des Portugais *in de lek van Parima*, au confluent du Parima, et que les gens étaient allés sur des petites embarcations jusqu'à la pointe du ruisseau Aurora et du Mahú. Le Mémoire Anglais traduit *in de lek van Parima* « in the Lake (?) of Parima », tandis que ce même passage est traduit dans l'annexe au Mémoire Anglais dans la question avec le Venezuela « in the outlet of Parima ». Comme on le voit, le rapport du Posthouder d'Arinda signale deux endroits différents où se trouvaient les canots portugais de cette expédition.

74. L'expédition du Sous-Lieutenant Agostinho Diniz en 1766 (dont nous nous sommes occupés dans le *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 142-145, et aussi pp. 163-165), est un

titre d'occupation portugaise du Contesté actuel. Diniz, avec ses embarcations et ses hommes, avait remonté le Rio Branco, le Tacutú et le Mahú, par ordre du Gouverneur du Rio Negro et dans l'exercice de la juridiction portugaise, le territoire de cette Capitainerie comprenant le Rio Branco et tout son bassin. Les Hollandais n'ont pas pensé à intervenir, et n'ont pas fait la moindre remontrance. S'ils ont envoyé quelque Indien pour les renseigner sur les mouvements de l'expédition portugaise, ce fut certainement dans la crainte qu'elle ne pénétrât dans le territoire de la Colonie. On ne trouve pas, dans tous les documents hollandais, la moindre plainte au sujet de l'occupation portugaise du Tacutú, du Mahú, du Pirara et de l'isthme entre le Tacutú et le Rupununi. Nous avons montré que, pour eux, tout le territoire à l'ouest de la ligne d'Anville n'appartenait pas à la Colonie.

PAGE 38. — « Une allusion au commerce hollandais sur le Rupununi provenant d'une source espagnole mérite une allusion passagère. Elle se trouve à p. 87 du vol. I de l'Annexe<sup>75</sup>. »

75. Il est dit dans ce document espagnol qu'un nègre et un Indien étaient arrivés dans la Mission de Cavallapi des Capucins, porteurs d'un passeport du Gouverneur d'Essequibo, disant qu'ils allaient recouvrer d'anciennes dettes dans la rivière Apanoni, ce qui, d'après les interprètes, dit le document, comprenait aussi la traite des d'esclaves L'Apanoni, dont il est question dans ce document de 1769, était-ce le Rupununi de l'Essequibo? Le même noir, y est-il dit, était arrivé l'année précédente à la Mission de Cavallapi et Guacipati avec un passeport disant qu'il se rendait à la Mission de Canapo à la recherche d'esclaves fugitifs. Il avait été, d'après son propre aveu,

employé pendant trois ans à acheter des esclaves pour les Caraïbes. Ses embarcations étaient arrivées pleines d'articles de commerce qu'il avait donnés aux Indiens pour qu'ils lui livrasent de jeunes Indiens comme esclaves ; il avait une quantité de fers pour les enchaîner. C'était là, dit le document, les dettes qu'il allait recouvrer. L'attaque des Caraïbes était combinée contre les Cuenicotos, qui restaient dans la frontière sud des Missions des Capucins et « au nord de la rivière Apanoni ». Ce n'est certainement pas la région du Rupununi de l'Essequibo. On n'aurait pas donné un passeport pour le Rupununi à des individus qui, comme celui-là, étaient employés habituellement dans la région du Cuyuni et avaient coutume de trafiquer chez les Indiens appartenant plus ou moins à la juridiction des Capucins catalans. Quelle était cette rivière Apanoni ? Nous l'ignorons. Si l'on regarde les cartes d'Olmedilla et de Surville, on trouve la chaîne de Rinocotes et les Barinacotos et la cercania de Rinocotte très voisins des sources du Carmen, le Puruni des Hollandais. La corruption de Puruni ou Pununi en Apanoni est plus facile à expliquer, comme nous l'avons fait voir, que celle de Rupuruni ou Rupununi.

PAGE. 58. — « Les documents de 1769, et surtout la dépêche de Storm datée le 5 juin, contiennent un récit détaillé d'une expédition hollandaise qui, partant d'Arinda, remontait le Rupununi, pour visiter la mine de cristal située dans le pays des Uapichianas. Ce récit est très clair et mérite confiance. Le voyage ennuyeux par le Rupununi au temps de l'eau basse ressemble exactement à celui que décrit im Thurn plus d'un siècle plus tard. La description du passage, d'abord à travers le pays des Macuchis, et ensuite par celui des Uapichianas, s'accorde complètement avec la position géographique de ces deux peuplades. D'après le récit, les Uapichianas demeuraient « près de la mine de cristal sur les deux bords



du Maho ». Cette circonstance, jointe à la description de la rivière fournie par le gardien du poste, prouve que cette mine de cristal était située dans la chaîne de Canaku (Calikko), et que le Maho du gardien est en effet le Takutu. L'allusion que fait Storm dans cette dépêche à la carte de d'Anville fait confusion avec la description du gardien, mais ses observations prouvent qu'il ne faisait pas allusion à l'Ireng (Mahu). Le chemin suivi à cette occasion par le gardien du poste est indiqué en bleu sur la carte No. 5 de l'Atlas<sup>76</sup>. »

76. Jansse, dit Storm, remonta le Rupununi et, en deux mois, arriva dans le pays des Macuxis, en s'arrêtant plusieurs jours de suite chez les différentes nations et ne faisant que quatre milles par jour. « Vos Seigneuries ne doivent pas croire que ce soit un si long voyage. » En arrivant chez les Macuxis, il loua un interprète pour l'accompagner chez les Wapissanes, « nation qui habite près des Mines de cristal des deux côtés du Maho, et la même qui, quinze ou seize ans auparavant, (vers 1753 ou 1754) avait tué Louis Marcan et deux autres blancs. » Il y rencontra aussi la nation des Paravianes, qui avaient été chassés de l'Essequibo, dit Storm, par les cruautés des Caraïbes.

Il n'y a dans ces données rien qui justifie l'interprétation que Jansse soit allé jusqu'à la Serra Quano-Quano (Canaku) où se trouverait la mine de cristal. « Le voyage ennuyeux par le Rupununi au temps de l'eau basse ressemble exactement à celui que décrit im Thurn » : c'est là un des éléments de l'interprétation anglaise, mais ce voyage est le même pour aller au Mahú qu'au Tacutú.

Le second élément de l'interprétation anglaise est l'habitat des tribus citées par le gardien du poste ; mais, d'après Gama Lobo, aussi bien les Macuxis que les Uapixanas étaient sur la

route du Mahú, venant du Rupununi. Il n'y a que les Paravianas qu'il place entre le Tacutú et le Rupununi, en disant toutefois « habitent *aujourd'hui* » ; mais ces nations étaient toutes nomades, et Storm même dit que les « Parhavianes » (s'agit-il des Parahans de Hortsman, sur la route de la mine de cristal?) avaient émigré de l'Essequibo ; elles vivaient en guerres et en expéditions continues et la savane leur était toute ouverte. Il faut remarquer que l'identification des tribus indiennes par des voyageurs de passage, se hasardant parmi elles sans interprètes compétents, a forcément un caractère bien conjectural.

Le troisième et dernier élément de l'interprétation, c'est l'identité des montagnes de Calekko avec la Serra Canaku. Le Mémoire Anglais induit cette identité de la ressemblance, qui ne nous semble pas frappante, des deux mots. On ne trouve pas ce nom de Canaku dans les documents, ni hollandais, ni portugais ; mais c'est un nom ou une déformation de nom indigène, tandis que *kalekko*, comme nous venons de le voir, est le nom que les Hollandais donnaient au cristal.

Montagne de Calecco veut donc simplement dire montagne ou mine de cristal appelé calecco. D'un autre côté, Schomburgk dit que les Brésiliens donnent à cette chaîne le nom de Serra Conocou, qui signifie « boisée », en opposition à Pacaraima, qui signifie « dénudée », tandis que les indigènes appellent les différents chaînons Mapure, Touroo et Mapirée » (*Journ. of the Roy. Geog. Soc.* (1856) VI, p. 243). L'identification étymologique de Calikko et Canaku est donc difficile à admettre.

Toute la tradition de la « Mine de Cristal » est contraire à cette localisation entre le Tacutú et le Rupununi. La Serra dos Crystaes des Portugais est placée dans la carte de Simões de Carvalho (1787, p. 49 de l'Atlas Brésilien) entre le Mahú





et le Surumú. Les Indiens avaient dit à Alexandre Rodrigues Ferreira et au Commandant du Fort que les Hollandais y avaient fait des fouilles quelques années auparavant. Les Portugais étaient alors maîtres du territoire, et ces quelques entrées d'agents hollandais accompagnés de Caraïbes pour faire des esclaves étaient clandestines à cause de la surveillance du fort. Après tout ce qui vient d'être exposé, nous n'avons pas besoin d'ajouter que la prétendue route de Jansse sur la carte n° 5 de l'Atlas Anglais est une construction toute imaginaire.

Nous avons analysé cette expédition de Jansse dans le *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 253 et suivantes. Le récit qui en est fait par les Hollandais prouve le contrôle que les Portugais avaient du Contesté actuel, même avant la fortification du Tacutú. Que la mine fût située à l'ouest du Mahú ou bien dans la Serra de Quano-Quano, le posthouder hollandais aura, de toute façon, été arrêté avant de pénétrer dans la région par la même nation indienne qui avait tué Louis de Marcan et deux autres agents hollandais dans la crainte, à cause des Portugais qui commerçaient avec leurs voisins, d'avoir du commerce avec des étrangers. Ce ne sera que quand les Portugais auront fortifié le Tacutú et, par leurs expéditions militaires répétées parties du Fort S. Joaquim, assujetti les tribus sauvages, jusque-là en guerres continuelles entre elles, que des agents hollandais pourront se hasarder dans ce territoire sans s'exposer au même sort que Louis Marcan et ses compagnons.

PAGE 39. — « Ce rapport fit évidemment tant d'impression sur le Directeur-Général qu'il ordonna à Jansse de faire de

nouvelles expéditions au pays des Uapichianas afin de passer au delà du Takutu (ou du Maho, comme il l'appelait) et d'arriver aux indigènes voisins, qu'on croyait les Manoas<sup>77</sup>. »

77. Sur ce point, voici ce que nous disions dans le *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 255-258 :

« Les documents hollandais ne disent rien de la seconde expédition que le directeur avait recommandé à Jansse de faire dans le but d'obtenir à l'amiable des Uapixanas la permission de traverser le Mahú et d'aller visiter les tribus voisines. En raison du soin avec lequel tout était enregistré dans la correspondance de la Compagnie, ce silence est une preuve suffisante qu'elle n'a pas été entreprise. Par les instructions qu'il emportait lorsqu'il arriva près du Mahú, on voit qu'il était à la recherche d'émeraudes. « Vous cherchez autre chose que du cristal », lui auraient dit les Indiens, à ce qu'il raconte, mais vous ne trouverez pas cela ici, mais chez nos voisins, de l'autre côté du Mahú, qui vendent ces pierres aux Portugais. » Il leur répondit : « Je suis prêt à les payer moi aussi; je ne veux rien pour rien, et je vais y aller. » Mais ils l'en dissuadèrent en lui disant que c'étaient de méchantes gens, qui le tueraient. et qu'eux-mêmes ils lui procureraient ce qu'il désirait.

« Animé de l'espoir de trouver des richesses, il n'est pas impossible que l'agent hollandais ait réussi ensuite à pénétrer chez les Indiens du Mahú, vassaux du Portugal, ou que ceux-ci aient fait des fouilles pour lui dans les mines de cristal. Le fait, en soi-même, n'a aucune portée, étant un fait clandestin, isolé, d'ordre privé, et pratiqué par tous dans la conviction que ces Indiens étaient en rapport avec les Portugais. Ce n'était

pas ainsi qu'Alexandre Rodrigues Ferreira, et avec lui, le Commandant du fort pénétraient dans ces montagnes; mais d'une façon bien différente, dans l'exercice de la juridiction territoriale, au nom du Roi. Ce ne sera pas ainsi, non plus, que le Colonel Manoel da Gama, à la tête de son escorte, y sera reçu. »

Et nous donnions, en note, la citation d'Alexandre Rodrigues Ferreira :

« Dans les montagnes, quelques Chefs Uapexauas vinrent nous visiter et nous faire des cadeaux de leurs beijús (ce sont des galettes plates de farine de maniba). Entre autres, vinrent tout exprès à notre rencontre le Chef Lyoni et les abalisados Payacari et Minocáua. Ce chef nous accompagna, au retour, jusqu'au port d'embarquement, après avoir promis au Commandant qu'il viendrait, avec tout son monde, s'établir dans les villages récemment fondés. Le Commandant saisit avec beaucoup d'à-propos l'occasion pour les charger de dire aux autres Indiens de bien penser à la reconnaissance qu'ils devaient à Sa Majesté, qui les faisait visiter par nous autres, avec mission de lui faire savoir l'état dans lequel ils vivaient et les misères qu'ils avaient à supporter dans les forêts... »

PAGE 39. — « L'incident le plus frappant de cette période de l'histoire du Rio Branco — c'est-à-dire l'expulsion des Espagnols qui s'étaient introduits dans les vallées des affluents supérieurs, et la fondation du Fort de São Joaquim — appartient au côté portugais de l'histoire. C'est le gardien du poste hollandais d'Arinda qui en était la cause, mais cet incident n'embarassait point les relations des Hollandais avec le district et n'avait aucune influence directe sur elles. Il appartient donc au prochain chapitre du présent mémoire<sup>78</sup>. »

**78.** L'expulsion, en 1775, par les Portugais, des Espagnols qui avaient envahi le Tacutú, le Mahú et le Pirara, sans que la Compagnie pensât de son côté à les expulser, ni qu'elle ait jamais fait la moindre remontrance quant à l'occupation portugaise militaire et permanente du bassin du Tacutú jusqu'au Rupununi, qui s'en est suivie, puisque, au contraire, elle a donné des ordres pour qu'elle fût respectée et qu'elle a supprimé le poste Arinda peu d'années après, montre que la Hollande n'avait aucune prétention à ces territoires. On peut dire que, dans ces conditions, l'expulsion des Espagnols du Contesté actuel, par les Portugais, en 1775, est le fait *décisif* quant à la souveraineté de toute cette région. Nous l'avons longuement étudié sous tous ses aspects politiques dans le *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 165-184, 531-555 et 542-545.

PAGE 40. — « Vers la fin de l'année 1776, le sergent portugais Michel Archanjolo et ses trois compagnons désertèrent du Fort de São Joaquim et se réfugièrent en territoire hollandais. On les traita en violateurs de ce territoire, et, conformément aux ordres du commandant du poste, ils furent envoyés au fort de Zeelandia, d'où on les déporta ensuite en Europe<sup>79</sup>. »

**79.** En marge du Mémoire Anglais, référence est faite au document page 126 du volume I de l'*Annexe*.

Miguel Archanjo avait déserté et, avec trois camarades, avait descendu le Rupununi jusqu'au poste Arinda, où il s'était livré. Il n'y a là aucune juridiction en territoire portugais. Dans son interrogatoire par les autorités de la Colonie, lorsqu'il lui fut demandé s'il n'avait pas reçu d'instructions sur le point jusqu'où il pouvait aller dans les frontières pour capturer des Indiens, il répondit : « Oui, jusqu'au Rupununi. » (Doc. cité ci-dessus).



PAGE 40. — « Lorsque le gardien Leclair (ou Leclerc) avait manqué de se présenter pendant longtemps, le Directeur-Général de la colonie hollandaise le traita en déserteur, et nomma un autre à sa place. Le message que Leclair envoya plus tard au Directeur-Général et sa proposition d'établir un commerce direct avec les Portugais n'eurent aucun résultat, autant que l'on en peut juger d'après les archives<sup>80</sup>. »

80. Ce Leclair est le gardien du poste Arinda qui est allé porter aux Portugais du Rio Negro la nouvelle de l'établissement des Espagnols sur les bords de l'Uraricoera.

Le document hollandais du 25 janvier 1776, auquel le Mémoire Anglais se réfère, est très intéressant. Nous en faisons plus loin un autre extrait; ici, nous en reproduisons seulement la partie qui a trait à Leclair. On y voit comment les Portugais traitaient les Indiens, l'ignorance des autorités hollandaises, encore en 1776, à l'égard de la région limitrophe, et la confession que les Indiens avaient aidé les Portugais à chasser les Espagnols du Contesté actuel. Nous soulignons cette dernière allusion. On verra que Storm traite ce conflit comme n'intéressant en rien la Colonie: « Fridler, en descendant, me dit qu'il avait appris par les Indiens que ledit Leclair avait passé aux Espagnols, et pour cela je l'inscrivis comme déserteur sur le livre mentionné ci-dessus. Mais, il y a environ deux semaines, des Indiens, qui me dirent qu'ils demeuraient près des frontières portugaises, vinrent me rapporter qu'ils avaient descendu la rivière expressément pour m'apporter un message d'un nommé Leclair, qui était actuellement parmi les Portugais et qui les avait envoyés s'informer si on lui permettait de venir avec quelques gens de la nation portugaise, auquel cas il expliquerait sa longue absence; il offrait de nous procurer un commerce lucratif avec les Portugais.

« Comme je ne voyais pas de possibilité de faire descendre ledit Leclair en employant la force, et étant curieux de savoir à quelle distance de nous se trouvent les Portugais sur le fleuve de l'Amazone, je lui fis savoir, au moyen d'une lettre dont je chargeai lesdits Indiens, qu'aucun mal ne lui serait fait et qu'il pouvait descendre avec deux ou trois Portugais qui, au dire des Indiens, traitent ces derniers avec beaucoup de douceur, et ont aidé à empêcher les invasions des Espagnols, tandis que ceux-ci chassent, prennent ou tuent tous les Indiens aussi bien dans l'intérieur du fleuve Orénoque, derrière cette Colonie, que le long de la côte. » (Le Directeur-Général, Essequibo, à la Compagnie des Indes Occidentales, le 23 janvier 1776.)

PAGE 40. — « Le journal officiel de 1718 donne un excellent tableau de l'œuvre accomplie à Arinda à cette époque. On distribue aux commerçants des passeports pour la région des savanes. On rend la justice aux Indiens<sup>81</sup>. Un des principaux chefs des Atorais, qui dans ces temps demeuraient entre le Takutu et le Rio Branco, se trouvant harassé par les Portugais, obtint du gouverneur hollandais une lettre qui constatait que les Hollandais considéraient sa tribu comme appartenant à la sphère de leur influence. Voici le passage dans lequel le Directeur-Général raconte l'incident :

« Il [c'est-à-dire le gardien du poste] me fit savoir en outre qu'un Hibou atoraï nommé Taumaii était arrivé au poste le 22 août, et avait annoncé son intention de me demander une lettre constatant qu'il est de nos amis, parce qu'autrement les Portugais ne le laisseraient pas tranquille.

« Le dit Hibou, en venant ici, a eu le malheur d'être emporté par-dessus la première cataracte avec son bateau, ce qui a causé la perte de tous ses biens. Un mulâtre, nommé Guillaume Boudewyn Backer, qui avait des relations amicales avec le poste et qui avait accompagné le chef, a été noyé. »

« J'ai donné plus tard au dit Hibou une lettre ainsi conçue<sup>82</sup> :

« Nous, M. G. H. Trotz, Directeur-Général de la Colonie d'Essequibo, de Démérara, etc., faisons savoir :

« Qu'un certain Hibou atoraï, nommé Taumaii, s'est adressé à nous pour obtenir le présent certificat, par lequel nous déclarons que nous reconnaissons la dite nation comme nos amis et voisins, et qu'elle est libre à faire des affaires dans notre colonie.

« (Signé) G. H. Trotz.

« *Esséquibo, ce 19 Septembre, 1778.* »

81. Un autre document hollandais, la dépêche du Directeur-Général, du 23 janvier 1776, dont nous avons déjà cité un passage, donne une idée très exacte du mouvement du poste Arinda. Les chefs de ce poste avaient déserté; les autorités ne savaient rien d'exact sur ce qui se passait au poste, à cause de la difficulté d'y arriver. La frontière de la Colonie *passait trop loin sur l'Essequibo* pour qu'il fût facile d'en faire l'inspection; les chefs de poste ne recevaient qu'un petit salaire et vivaient du commerce qu'ils pouvaient faire. Le Directeur-Général parle du poste Arinda :

« En attendant, j'ai nommé un nouveau chef et un nouvel auxiliaire pour ce poste, et j'essaierai de mettre cet endroit en meilleur état. Il est dommage que la ligne de frontière, si je puis l'appeler ainsi, soit si loin en amont sur le fleuve, et que les fortes et nombreuses chutes et le climat malsain en rendent l'inspection si dangereuse; je verrai cependant si, pendant la prochaine saison sèche, il ne me sera pas possible de prendre quatre semaines pour arranger cette affaire, et pour en donner à Vos Seigneuries une relation circonstanciée.

« Comme ces « posthouders » reçoivent un salaire peu élevé, leur seul bénéfice provient de la vente et de l'échange d'esclaves indiens, de hamacs, de coton, etc., qu'ils vendent aux planteurs, lorsqu'ils descendent le fleuve de temps en temps, après avoir rendu compte au Directeur-Général de ce

qui a pu survenir, et celui-ci, en de telles occasions, a toujours eu le droit privilégié d'acheter pour son compte lesdits esclaves, pourvu qu'il en offre autant que n'importe quel particulier. »

82. La lettre dit qu'un certain chef Atoraï s'était adressé au Gouverneur pour obtenir « le présent certificat, que ladite nation est reconnue comme notre amie et voisine, et qu'elle est libre de faire des affaires dans notre Colonie. » Cela se passait en 1778. A cette époque, qui est celle de la fondation des établissements du Rio Branco, les Atorais se trouvaient déjà sous le contrôle des Portugais; c'est en partie avec des Atorais du bassin de l'Anauá (*Prem. Mém. Brés.*, p. 206), que le village de Carmo avait été fondé. Cette tribu habitait cependant aussi des territoires d'Essequibo.

Le certificat donné par le Gouverneur était pour garantir le porteur et les siens dans les limites de la Colonie et non au delà du Rupununi.

Il y est dit, en effet, qu'ils sont une nation voisine.

PAGE. 41. — « Quelques ans plus tard (1785-6), un autre journal officiel forme également un trait d'union dans l'histoire d'Arinda, et un troisième continue la chaîne en 1790<sup>83</sup>. »

83. Les deux ou trois notes du journal montrent qu'il ne s'y passait rien et que les opérations du poste, auquel suffisait un petit baril de poudre, étaient de bien peu d'importance.

*Journal tenu par le commandeur, Essequibo, 1785-86 :*

Le 27 décembre. Le Postholder d'Arinda est arrivé à ce fort et a déclaré que tout était en ordre à son poste et qu'il n'y était survenu rien de nouveau....

Le 28 décembre. — Missive du Directeur-Général contenant principalement : Que le porteur de la lettre était le Posthouder d'Arinda, accompagné de quelques Indiens, demandant que je lui fournisse ce qui est habituellement nécessaire d'une chose et d'une autre; mais je dois déclarer que je n'avais rien à leur offrir en demandant, en même temps, que, si possible, on m'envoie un peu de poisson salé pour les rations des esclaves....

Le 26 janvier. — Le Posthouder d'Arinda, étant revenu de Demerary, déclara son intention de retourner à son poste mentionné ci-dessus; sur sa demande, je lui ai fourni aussi un petit baril de poudre.

Il n'y a rien dans ces trois notes. C'était déjà l'agonie du poste. Bientôt après il n'existera plus.

PAGE 41. — « Mais les documents portugais donnent une meilleure idée de l'activité des Hollandais dans ces parages, et de leur influence dans la zone dont il est question, pendant la période à laquelle se rapportent ces documents casuels hollandais<sup>84</sup>. Il suffit de choisir de ces rapports portugais les extraits suivants.

« Le Gouverneur-Général de Gram Pará, qui se trouvait au moment au Rio Négro, écrit, en date du 21 juillet, 1781 :

« Quant à l'autre question -- celle d'examiner la communication des Hollandais vers le dit Rio Branco, — il a été constaté qu'elle consiste uniquement à faire le commerce avec les Indiens caripuna qui habitent les collines voisines, et à acheter, avec les armes, les outils, et les autres marchandises qu'ils apportent, les esclaves indiens que la tribu des Caripunas enlève avec une cruauté sauvage aux tribus environnantes<sup>85</sup>. »

84. En effet, des « documents casuels hollandais » il serait impossible de produire un seul qui indique la moindre prétention hollandaise aux territoires portugais. Nous allons voir si,

dans quelque document portugais, ils sont, quoique involontairement, attribués à la Hollande.

85. C'est le rapport du Gouverneur sur les explorations scientifiques du bassin du Rio Branco jusqu'au Rupununi par Ricardo Franco e Silva Pontes. C'est un titre portugais de premier ordre, qui se complète par le rapport, le journal et la grande carte de cette expédition officielle de 1781 que nous avons reproduits. Nous reproduisons ensuite tel que nous l'avons traduit et donné dans le *Premier Mémoire Brésilien* (Ann. III, pp. 170 et suivantes), le passage cité ci-dessus par le Mémoire Anglais. Nous le laissons cependant encadré dans la page qui a trait à la ligne de frontière avec l'Espagne et la Hollande :

« Par la copie de la réponse ou rapport du géomètre et de l'ingénieur chargés de l'étude du Rio Branco, Votre Excellence se rendra compte que la seule communication reconnue qu'ils ont trouvée entre ladite rivière et l'Orénoque, est celle dont, par le portage d'Adaucá, un peu au-dessus de l'établissement abandonné de Santa Roza, les Espagnols se servaient avant l'année 1775 où, alors que je gouvernais cet État, je les fis surprendre et capturer. Ayant déterminé la position du même établissement abandonné, c'est-à-dire la latitude boréale de 3 degrés 43 minutes et demie, ce géomètre et cet ingénieur observèrent que les montagnes qui existent aux sources mentionnées ci-dessus et forment les versants entre le Rio Branco et l'Orénoque, courant comme une grosse muraille ininterrompue vers l'est et à une hauteur presque invariable de 4 degrés de la même latitude boréale, jusqu'au point où l'on distingue le point extrême où la Caribana espagnole se termine aux terres des Hollandais, peuvent non seulement fournir la

démarcation équitable et la ligne de limites dont il s'agit entre les Portugais et les Espagnols, mais encore procurer, par leur prolongement et jusqu'au point d'une ligne qui serait tirée du nord au sud sur les sources de la rivière Pirara, l'autre délimitation entre les possessions de Sa Majesté et celles de la susdite colonie de Surinam. Et cela me semble fort à propos, vu qu'on a clairement reconnu combien il conviendrait que ces domaines fussent ainsi délimités sans préjudice de leur grande et utile étendue, et avec la facilité de nous assurer la possession des sources de la susdite rivière Pirara et des autres qui coulent dans la même région de l'est et se jettent dans le Rio Branco.

« Quant à l'autre examen recommandé, celui de la communication des Hollandais avec le Rio Branco, on a reconnu que cette communication se borne aux rapports qu'ils entretiennent avec les Indiens de la tribu Caripuna, habitants des montagnes voisines, pour l'échange ou le troc d'armes, d'instruments et autres articles contre les esclaves indiens que cette tribu a coutume d'enlever à celles qui l'entourent, par des procédés barbares et violents. Cependant, afin de prévenir dorénavant toute tentative pour établir toute communication, ou l'intrusion par surprise dans ces possessions portugaises, il semble que le mieux serait de créer un centre de population, ou même un poste d'observation, près des sources de cette rivière Pirara, au point central de la petite langue de terre qui se trouve entre elles et la rive occidentale du Rupununi, et, en attendant que ce projet soit exécuté ou même adopté, d'envoyer, quand ce sera opportun, de la forteresse actuelle du Rio Branco, quelques détachements pour reconnaître le pays, et donner avis de ce qui se produirait de nouveau sur cette

frontière, et afin que l'on puisse s'y porter rapidement pour la défendre, s'il était nécessaire.

« Sa Majesté voudra bien donner des instructions dans ce sens au Général de l'État, afin qu'il soit ainsi fait, si, toutefois, cet avis mérite sa royale approbation. Il conviendrait aussi d'entreprendre l'élevage du bétail dans ces vastes et fertiles campagnes, comme une mesure très utile, non seulement pour fournir une alimentation plus abondante aux habitants de cette Capitainerie, à proportion que sa population s'accroîtra, mais encore pour faciliter, par l'introduction accessoire des chevaux, l'exécution et le succès des susdites reconnaissances. Après cet exposé complet, Votre Excellence comprendra mieux, non seulement la réponse, ou rapport, que je lui transmets, mais encore l'excellente carte, très minutieuse et très détaillée, qui l'accompagne, car j'y ai fait introduire toutes les indications et toutes les notes pouvant y apporter plus de clarté. »

PAGE 41. — « Le Commandant du Fort de São Joaquim, en faisant son rapport au Gouverneur-Général en date du 1<sup>er</sup> juillet, 1784, s'exprime en ces termes au sujet, paraît-il, des Paravilhanos et d'un endroit situé à peu de distance au nord de São Joaquim :

« Le Chef partit le 18 du mois susdit, et m'envoya le 3 du mois dernier deux Indiens dans une petite pirogue avec la nouvelle qu'un nègre hollandais allait et venait dans la même province accompagné d'indigènes de la tribu caripuna, qui sont toujours occupés à asservir toutes ces tribus et à les vendre aux Hollandais; il est évident qu'il en a enlevé bon nombre appartenant aux anciens établissements portugais qui n'existent plus. Plusieurs d'entre eux sont baptisés, ce qui nous cause beaucoup de regret<sup>86</sup>. »

86. Nous avons donné ce document. C'est un titre portugais d'occupation et de juridiction incontestée dans le terri-



toire. Nous continuons la citation que le Mémoire Anglais en fait :

« Dès réception de la nouvelle donnée par ce chef, je renvoyai les deux Indiens pour l'assurer que, dans le plus bref délai possible, j'enverrais mettre obstacle à ces détestables agissements; et, l'embarcation servant au transport des tortues étant arrivée le 17, j'expédiai, par la même, le porte-drapeau Nicoláo de Sá Sarmento avec quinze soldats et les douze Indiens de l'équipe, directement sur les lieux où se trouvait notre chef, afin de faire toute diligence pour amener ici, par tous les moyens possibles, ce nègre hollandais. A cet effet, le porte-drapeau est parti le 18, et le 23, au matin, le caporal s'est mis en route, à sa suite, pour augmenter les chances de succès de cette expédition. Quant aux Indiens Caripunás, je n'ai, pour le moment, donné aucun ordre d'agir avec violence envers eux, et j'attends, ainsi que je le dois, la détermination de Votre Excellence. »

PAGE 41. — « Et encore le 20 novembre :

« Le 11 du même mois, le même caporal partit avec une escorte de vingt-quatre soldats. Il voyagea le long du Takutu, pour continuer la même opération, avec force recommandations de mettre à exécution les ordres de votre Excellence au sujet des commerçants hollandais. Le Principal Miquiapá dit que ces commerçants ont répandu des histoires très malveillantes sur notre compte; qu'ils conseillent à toutes ces tribus de ne mettre aucune confiance en nous, et que nous les trompons; et tout cela pour ne pas perdre leur commerce. C'est ce que les misérables indigènes ne comprennent pas<sup>87</sup>. »

**87.** C'est encore une des preuves que les Portugais exerçaient une entière juridiction sur le territoire.

PAGE 42. — « Sous la date du 6 janvier, 1786, le Commandant écrit dans le même sens :

« Les nouvelles les plus récentes que j'aie reçues de ces Chefs sont qu'ils se trouvent dans le voisinage des montagnes où demeurent les Macuchis et les Caripunas. Ces tribus sont très liées avec les Hollandais, qui, par leur intermédiaire, font un commerce affreux en esclaves, et un grand nombre d'individus qui avaient été baptisés et qui appartenaient à nos établissements ont été enlevés depuis l'abandon de nos postes<sup>88</sup>. »

88. La souveraineté était exercée par les Portugais. Les escortes allaient jusque dans ces montagnes. Les faits contre la domination portugaise étaient clandestins et aucun ne fut jamais soutenu par l'autorité hollandaise. Il faut lire tout le document (*Ann. Prem. Mém. Brés.* III, p. 220) pour voir le contrôle absolu que le Fort S. Joaquim avait sur toute la région. L'endroit où se trouvaient cachés Maranari et Cupitá restait à l'est du Rupununi, comme on peut le voir par le rapport de Miguel Archanjo du 26 avril 1786, cité ci-dessous par le Mémoire Anglais.

PAGE 42. — « Au mois d'août de la même année, le Commandant soumet un rapport rédigé par l'officier chargé des opérations portugaises qui avaient pour objet de faire descendre les Indiens. Le passage suivant est tiré de ce rapport :

« Quand je lui demandai où demeuraient les susdits Chefs Maranari et Cupita, il répondit que Maranari demeure à l'embouchure du Rupununi, et qu'il est l'allié de deux Hollandais. Ces Hollandais se sont installés à cet endroit pour la défense de la tribu des Caripunas, et je les ai vus un jour plus bas. Il me dit que Cupita demeure sur une branche du Cuitaru, qui se sépare du Rupununi. Tous avaient autrefois été dans le pays des Aturais avant d'entreprendre ce massacre parmi les Uapichianas, dont nous avons reçu quelques détails. En cette occasion ils firent prisonniers quinze femmes et quelques enfants, avec lesquels ils retournèrent chez eux. Je lui demandai ensuite pour quelle raison ils permettaient aux Paravilhanos de rester sur leurs terres, à quoi il répondit qu'ils avaient essayé de les en chasser, mais que le Gouverneur d'Esséquibo leur avait ordonné à ce sujet de ne pas s'occuper de ces Paravilhanos et de ne pas les protéger, toutefois de ne pas les poursuivre si les Portugais y venaient et

si les dits Paravilhanos voulaient les accompagner, mais de les laisser partir. Il dit en outre que, par l'ordre du dit Gouverneur, donné aux tribus annexées à ce Pouvoir, si, par hasard, ils faisaient injure à quelque Portugais que ce soit, ils seraient aussi sévèrement punis, que s'ils avaient outragé la nation hollandaise elle-même. »

Ce dernier extrait mérite une attention toute particulière : il démontre quelle influence les Hollandais exerçaient sur les indigènes qui habitaient la zone en litige et au delà et il prouve d'une façon claire que ceux-ci subissaient volontiers ce contrôle<sup>89</sup>. »

89. C'est un document de la plus grande importance. Il doit être lu en entier. Nous l'avons reproduit *in extenso* dans nos documents d'origine portugaise et en avons donné une analyse complète pp. 220 et suivantes du *Premier Mémoire Brésilien*. Il prouve que l'isthme tout entier était sous le contrôle absolu du Fort. Dans ce document, Miguel Archanjo rapporte l'ordre donné par le Gouverneur hollandais « d'empêcher le passage de tout Hollandais par la rivière Rupununi sur les terres voisines de la rivière Mahú, les Macuxis qui auraient des esclaves à vendre n'ayant qu'à aller les vendre eux-mêmes. » Cet ordre est la preuve de la juridiction complète des Portugais.

PAGE 42. — « De l'autre côté, il faut tenir compte du passage suivant, tiré d'une lettre en date du 31 décembre 1784. Il prouve qu'à cette époque les Portugais reconnaissaient que le territoire en litige était à ce degré sous l'influence des Hollandais qu'il était impossible, avec justice, même de le réclamer comme faisant partie des possessions portugaises :

« Le caporal m'a dit qu'il avait trouvé cet étranger parmi les montagnes près du Rio Rupununi et dans un établissement d'Indiens caripuna mieux disposés aux Hollandais qu'à nous. Il est donc douteux si ce pays appartient au territoire portugais. J'ai tenu compte de cette circonstance et de ce que la personne en question n'avait pas encore acheté d'esclaves. En même temps, tout en sachant que ce commerce et cet usage font grand tort aux intérêts royaux de Sa Majesté, j'ai

résolu de faire ramener au même district ce Hollandais avec les deux Indiens qui l'accompagnaient, et de les obliger à s'embarquer, sans faute, à l'endroit le plus convenable, et à descendre la rivière, de sorte qu'ils ne pussent pas s'arrêter ni répéter leurs tentatives de commerce. Je vous ai déjà conseillé d'abolir cette espèce de trafic, comme tous ces usages néfastes, et maintenant je vous l'enjoins sérieusement. Toutefois, comme je vous l'ai fait savoir dans ma réponse au sujet des nègres, il ne faut faire ces saisies que lorsque les commerçants viennent dans les régions qui sont reconnues comme portugaises<sup>99</sup>. »

**90.** Voici comment nous avons déjà raconté le fait dont il est question comme une preuve du contrôle politique des Portugais sur le territoire aujourd'hui contesté :

« Miguel Archanjo avait averti le Commandant du Fort que, dans les districts où il se trouvait, il y avait en effet quelques commerçants hollandais qui achetaient des esclaves, et il communiquait le fait pour qu'on lui ordonnât ce qu'il devait faire ». Le Commandant, en réponse, lui transmit l'ordre du 9 août qu'il venait de recevoir. « Devant cet ordre, dit Alexandre Rodrigues Ferreira, le caporal s'est décidé à arrêter le Hollandais, qu'il trouva accompagné de deux Indiens, et, ayant exécuté la recommandation, faite par le Commandant, de passer par le Fort seulement la nuit, il vint jusqu'à Barcellos. » Caldas, prenant connaissance de la capture, ordonne la mise en liberté du Hollandais (Dépêche au Commandant du Rio Branco, datée du 31 décembre 1784) :

« Comme, d'après ce que le caporal me dit de l'endroit où il a rencontré cet étranger, celui-ci était dans les serras voisines de la rivière Rupunury, et là, dans une localité d'Indiens Caripunas, plus attachés aux Hollandais qu'à nous, on pourrait mettre en doute que ledit district appartienne au domaine portugais; ayant égard à cette circonstance et à celle que

l'individu mentionné n'avait encore aucun esclave, si je suis bien renseigné; attendu que de telles négociations, nonobstant la grande distance, sont toujours nuisibles aux intérêts royaux de Sa Majesté, j'ai résolu que le susdit Hollandais, ainsi que les deux Indiens qui l'accompagnent, seront renvoyés dans le même district et que, de là, du parage le plus commode, on les fera expressément embarquer et descendre la rivière, de façon à ce qu'ils ne séjournent pas et qu'ils ne soient pas à même de continuer le négoce projeté qu'il convient d'empêcher, ainsi que toute pratique nuisible, conformément à ce que je vous ai déjà mandé et que je vous recommande à nouveau; mais, pourtant, de telles captures ne doivent avoir lieu que si les contractants entrent dans les districts reconnus portugais, ainsi que je vous l'ai laissé suffisamment comprendre dans ma réponse à propos des noirs.

« L'élargissement du captif fut motivé par le doute de Caldas sur la situation des montagnes voisines du Rupununi où l'arrestation avait été effectuée, d'ailleurs, dans un village de Caripunas, lesquels habitaient au delà de la rivière. Le Hollandais fait prisonnier *venait de Surinam*, il apportait deux passeports, l'un du Gouverneur intérimaire de Surinam, et l'autre du Commandant du Registre de la rivière Esquivo. Est à noter l'ordre de le faire embarquer et descendre la rivière.

« Le 18 décembre 1784, Caldas, faisant allusion à la lettre du Commandant du Fort, écrit à la Métropole :

« Le même Commandant dit que deux chefs de l'intérieur, qui étaient réduits et devaient descendre avec leurs gens, ont changé d'avis et de domicile, d'après ce que l'on suppose, ce qui est une manière de désertion, et les propos insidieux de quelques Hollandais, qui s'introduisent dans ces lieux afin de

traiter avec les Indiens l'achat d'esclaves, ont, peut-être, contribué à cette décision. A cause de cela, j'avais déjà déterminé, et j'ordonne de nouveau, que les individus dans ces conditions, rencontrés dans les domaines portugais, soient dûment appréhendés et conduits ici sous bonne garde. » (*Prem. Mém. Brés.*, pp. 215-216.)

PAGE 45. — « Un officier espagnol qui avait une connaissance considérable de l'intérieur dit, en discutant un projet espagnol en 1790 :

« Les Hollandais ont établi des postes aux sources de l'Esséquibo pour leur commerce en *poitos* ou esclaves. Ils font avec les Caraïbes des razzias par le Massuruni pour enlever des esclaves. Ils ont tellement peur qu'une autre nation n'obtienne des renseignements au sujet du pays, qu'ils ont grand soin d'empêcher qui que ce soit, à l'exception des sujets hollandais, d'y pénétrer. On n'y trouve donc que des Hollandais et des Caraïbes.

« Pour remédier jusqu'à un certain point à cet état de choses désastreux, il serait très avantageux de gagner l'amitié des Macuchis, tribu considérable et même la plus grande qui demeure à l'intérieur de la colonie<sup>91</sup>. »

91. C'est une citation de Don Francisco Requeña. Nous avons donné sa carte de 1796 (Atlas, 55), donc de la même époque; elle attribue au Brésil tout le territoire contesté. Dans ce même document, cité ci-dessus, il dit « que toutes les eaux qui coulent vers le Rio Negro, le Rio Branco ou directement vers le Maranhão (Amazone) doivent, avec toutes leurs dépendances et tous leurs confins, appartenir exclusivement à la Couronne de Portugal ».

PAGE 45. — « Il y a aussi deux récits intéressants de provenance espagnole.

Dans une lettre adressée en 1778 à l'Intendant de Carácas, le Père Silvestre dit :

« La raison pour laquelle le commerce des habitants de l'Esséquibo surpasse celui des Portugais dans cette partie du Parime, c'est qu'ils ont communication par l'Esséquibo, et que le dernier poste des Hollandais, qui s'appelle Arinda, n'est éloigné du lac que de 30 lieues. Il résulte de cela encore que si la montagne de Parime, ou Dorado — ce qui est la même chose — est d'une telle richesse, les Hollandais ne manqueront pas de l'exploiter, ayant de si bons moyens et des alliances si avantageuses avec les indigènes de ce pays<sup>92</sup>. »

92. C'est une de ces descriptions que l'on trouve en si grand nombre dans les documents du dernier litige entre l'Angleterre et le Venezuela émanant des Capucins des Missions espagnoles de l'Orénoque. Ils ne connaissent rien de l'intérieur de la Guyane au delà de leurs missions, et toute leur géographie a encore le caractère mythique des cartes où figurent Manoa et le Lac Doré. Dans ce même passage, la Montagne d'Or est mentionnée et Arinda serait à trente lieues du lac avec ses immenses richesses. Ce Père n'a aucune connaissance directe de la région. Il dit que le commerce des Hollandais, commerce d'esclaves, *poitos*, dans le Lac et la montagne de Parime (on voit bien le caractère fabuleux de la description) était plus grand que celui des Portugais; il reconnaît ainsi la présence des Portugais, qui déjà à cette époque (le document cité est daté du commencement de 1778, mais il est écrit sur des données de l'expédition de 1775) avaient occupé le bassin entier du Rio Branco ou Parime et arrêté les entrées clandestines des trafiquants d'esclaves hollandais.

PAGE 43. — « L'existence du poste d'Arinda est constatée dans les archives pour la dernière fois en 1791; mais cela s'explique probablement tout simplement par l'imperfection de ces archives, et il n'y a pas lieu de douter qu'il existait jusqu'en 1796, au moment que les Anglais se sont emparés pour la seconde fois de la Colonie d'Esséquibo et de Démérara<sup>93</sup>. »

**93.** En 1798, quand l'officier portugais, Rodrigues Barata, va par le Rupununi et l'Essequibo, à Surinam par ordre du gouverneur du Pará, le poste Arinda n'existait plus; le premier établissement hollandais qu'il rencontre est en aval des chutes. Il est très probable que ce poste a été supprimé à la date même qu'il en est fait mention pour la dernière fois, c'est-à-dire en 1791. Le poste avait déjà, plusieurs années auparavant, perdu toute importance, comme nous l'avons vu. De fait, il semble n'en avoir eu pour la Colonie que lorsqu'il se trouvait plus bas, dans le voisinage du Siparuni.

PAGE 44. — « Ce changement de possession eut pour suite naturelle une interruption dans les arrangements administratifs; mais le cas des deux Portugais, qui en 1797 reçurent un passeport qui leur permettait de retourner à Barra do Rio Negro par l'Esséquibo, indique que la surveillance du cours supérieur du fleuve était toujours maintenue<sup>94</sup>. »

**94.** C'est un simple permis de quitter la Colonie donné aux deux Portugais arrêtés comme suspects à Stabroek. Il ne prouve la surveillance qu'à Stabroek même. Le voyage de Barata, l'année suivante, montre que l'Essequibo au-dessus des chutes était déjà entièrement abandonné.

PAGES 44-45. — « L'occupation anglaise fut de nouveau interrompue de 1802 à 1803 : il est vrai qu'un gardien du poste de « l'Esséquibo supérieur » fut nommé en 1804, mais ce n'est que plusieurs années plus tard que les nouveaux maîtres de la colonie commencèrent à se rendre parfaitement compte de leurs devoirs envers les régions de l'intérieur situées à une distance considérable.

En 1807, les Anglais trouvèrent que leur interposition à un endroit situé à quelque distance en amont était nécessaire; et



dans les premiers mois de l'an 1810 la visite d'un messenger envoyé par un des principaux chefs caraïbes qui demeurait au delà du Rupununi<sup>95</sup> attira l'attention du gouvernement sur les affaires à l'intérieur lointain. Le chef lui-même se présenta environ six mois plus tard, et les conséquences de sa visite furent assez importantes.

Les différentes formes que prend le nom de ce chef dans les archives de la colonie sont Manariwan, Manarwan, Manowara, Manarroc, Manerwa; et Schomburgk donne la forme Mahanarva, tandis que Brown l'appelle Manarowah. Le langage que le chef tint en 1810 et en 1812 prouve qu'il avait depuis longtemps eu des relations amicales avec les Hollandais, et qu'au moins en temps de guerre il était reconnu comme suzerain par toutes les tribus habitant la zone ou aux alentours. Il est probable que ce chef est identique avec ce Maranari qui, d'après le rapport portugais de 1786 cité plus haut, était installé « à l'embouchure du Rupununi, l'allié de deux Hollandais qui y demeurent pour la défense de la tribu des Caripunas, » et aussi avec Maniwari, qui se trouvait parmi les chefs nombreux qui en 1778 descendirent de l'intérieur et reçurent du Gouvernement hollandais les insignes de leur dignité<sup>96</sup>.

Le Gouverneur et la Cour de Policie donnèrent audience à ce chef le 29 octobre 1810. Le Gouvernement de la Guyane britannique décida alors de reprendre la vieille coutume hollandaise de faire tous les ans des cadeaux à ces Indiens. Ils insistèrent cependant pour que ceux-ci, de leur part, fissent cesser l'usage de faire la guerre aux autres Indiens et de vendre leurs prisonniers. Les Indiens devaient dorénavant se conduire d'une façon pacifique et amicale également envers les blancs et envers ceux d'une autre couleur. Si on leur avait fait du tort ils devaient s'adresser au Gouvernement pour obtenir justice.

Il est donc clair que le Gouvernement avait accepté l'obligation de maintenir la paix dans les régions lointaines à l'intérieur<sup>97</sup>, et que les Indiens s'étaient soumis à la nouvelle politique de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire à l'abolition de l'esclavage parmi eux. Cela prouve de la manière la plus convaincante que l'autorité de la Grande-Bretagne devait désormais être suprême à l'intérieur et qu'elle s'étendait aux diffé-

rentes tribus habitant la savane, c'est-à-dire aux Macuchis, aux Uapichianas, et aux Atoraïs<sup>98</sup>. »

95. Il ne demeurait pas *au delà* du Rupununi, si cela veut dire dans le territoire contesté.

Sa résidence est donnée par le Dr Hancock, dans la carte qu'il dressa depuis, comme étant près des sources du Quitaro (Cuidari), entre le Rupununi et l'Essequibo.

Il est vrai qu'il paraît avoir été très nomade : « We reached next morning the Island Pahumpo, where Mahanarva, who appears to have been of most migratory habits, likewise resided for some time ». (Schomburgk, *Ann. Mém. Angl.* III, p. 21.)

96. Comme on le voit, plusieurs noms sont attribués à ce chef. S'il était le Maranari qui s'était enfui du village portugais du Tacutú dont il était un des *Principaes*, il n'était certainement pas Caraïbe, et ne pouvait pas, en même temps, sous le nom de Maniwari, être allé se présenter aux autorités du fort Zélande. C'est certainement de lui que parle Waterton :

« La Cour Politique, timide et mal informée, de Demerara fut dupe d'un sauvage qui descendit d'Essequibo et se donna comme roi d'une puissante tribu. Cet homme habitant les bois, sauvage et nu, semble avoir ressenti assez de dédain pour ladite cour et demanda d'immenses approvisionnements qu'il obtint; il reçut de plus, quelque temps après, une invitation à revenir en chercher d'autres l'année suivante, invitation qu'il se garda bien d'oublier. Ce chef bruyant se vanta tant de sa dynastie et de son domaine que le Gouvernement se décida à envoyer une expédition dans ses territoires afin de s'assurer s'il avait dit la vérité, rien que la vérité. Mais on apprit que son palais n'était qu'une hutte, que le monarque n'était qu'un sauvage pauvre,

que son héritier n'avait pour tout héritage que la massue, l'arc et les flèches de son père et que les dignitaires d'État étaient aussi sauvages et sans culture que les forêts à travers lesquelles ils erraient. Excepté les cadeaux qu'il avait reçus du gouvernement, il n'y avait dans la cabane de ce sauvage que le strict nécessaire pour maintenir l'existence, rien qui indiquât le pouvoir de réunir une force hostile, rien qui montrât le moindre progrès vers la civilisation, Tout était rude et barbare à l'extrême, exprimant la pauvreté la plus complète et un manque total de population. Vous pouvez voyager pendant six à sept jours sans découvrir une hutte, et, quand vous arrivez à un établissement, rarement il en contient plus de dix. A mesure que vous avancez dans le territoire, il vous paraît moins habité. » (Waterton, *Wanderings in South America*, First journey, Chap. I.)

97. Le Gouverneur, tout au contraire, déclara qu'il ne se considérait lié par aucune promesse : « Quand le chef des Caraïbes, Mannaroc, descendit accompagné d'environ 300 personnes, comme l'on m'avait dit que, dans une précédente occasion, il avait tenu des propos assez violents et fait des demandes insolentes, je désirais connaître le motif de sa visite et je le reçus, lui et ses chefs. Il me dit qu'il venait chercher les présents qu'on lui avait promis, et comme, à cause de cette promesse, il n'avait pas fait de prisonniers ni vendu d'esclaves, il espérait recevoir ce qu'il était venu chercher. Je lui répondis que je ne pouvais pas être responsable des promesses d'aucun des Gouverneurs qui m'avaient précédé à moins que mon Roi ne m'en donnât l'ordre; que j'étais persuadé que ni Sa Majesté ni la nation anglaise ne consentiraient à ce qu'on adressât une demande quelconque comme un droit; cependant que, par

générosité et bonne amitié, ils accorderaient des faveurs et des présents, mais que cela devait venir de leur propre gré et quand ils le jugeraient à propos. A cela il répliqua qu'il venait de très loin, car son monde était malade, que quand il faisait une promesse il considérait qu'elle l'engageait lui, puis son fils et le fils de son fils, s'il venait à mourir; que tout ce qu'il désirait à présent c'était d'être l'ami des Anglais et qu'il se contenterait de ce qu'on croirait juste de lui donner. Je lui dis alors que, vu le grand chemin qu'il avait fait, je lui donnerais les présents que je pourrais me procurer commodément; mais qu'il ne devait plus revenir ou s'attendre à rien de plus, à moins qu'on ne l'envoyât chercher, car les Anglais tiendraient toujours toute promesse qu'ils feraient; mais, pour le moment, ils n'en voyaient aucune qui pût les engager. »

98. C'est nous qui avons souligné. L'« intérieur » est une expression trop vaste et trop indéterminée. Il n'y a rien dans les documents produits qui montre que les Anglais prétendaient le territoire ou le protectorat des Macuchis, des Uapichianas et des Atorais, en quelque endroit que leur vie nomade les conduisit. Ce que nous y voyons, au contraire, c'est que le Gouverneur n'entendait pas encourager leur établissement dans le voisinage des Colonies ni rechercher leur alliance :

« Alors le Gouverneur relata encore que l'Indien que la lettre du Commandeur représentait comme ayant été envoyé à Son Excellence par son chef, il y avait six mois, s'était vraiment présenté à cette époque comme ambassadeur, à ce qu'il dit, de son cousin, le grand chef indien, et avait au nom de ce chef, fait des représentations dans le même but que celles que faisait maintenant le chef en personne. Mais il avait si peu

l'apparence de ce qu'il prétendait être que Son Excellence n'avait pas beaucoup ajouté foi à ses assertions et lui avait fait comprendre que, pour discuter une affaire de l'importance de celle qu'il déclarait être l'objet de sa mission, la présence du chef lui-même était indispensable.

« L'ambassadeur avait alors reçu quelques présents et était retourné dans les bois et Son Excellence commençait à nourrir l'espoir qu'il n'entendrait plus parler de lui quand ce chef arriva et maintenant il fallait absolument en venir à quelque résolution au sujet de leurs représentations; et, puisqu'on ne pouvait pas leur permettre de vendre leurs prisonniers comme esclaves dans ces colonies, il fallait trouver quelque moyen de leur donner tout au moins satisfaction, de façon à les empêcher de faire la guerre aux Indiens établis dans l'intérieur des terres et de tuer leurs prisonniers comme ils menaçaient de le faire. En effet, vu leur haine bien connue contre ces Indiens et leur férocité, il n'y avait pas le moindre doute qu'ils ne fussent disposés à mettre cette menace à exécution dans toute son horreur. *Cependant Son Excellence n'était pas d'opinion qu'il fallût les encourager à s'établir dans le voisinage de ces colonies et rechercher leur alliance dans un but de défense intérieure, car leur caractère inquiet ne pouvait faire d'eux que des voisins très gênants; et, en outre, l'aide que les Indiens établis dans l'intérieur étaient toujours disposés à prêter était tout à fait suffisante pour toutes les occasions où il était possible de se faire aider par des Indiens. Son Excellence remarqua encore, au sujet de la déclaration de ce chef que sa nation avait été autrefois de grande utilité à la colonie, que cela avait certainement pu être à l'époque où il était légal d'employer comme esclaves les Indiens d'autres tribus, car alors ces Caraïbes étaient très utiles pour se les pro-*

curer; mais ce n'était plus le cas, maintenant que ce trafic était prohibé. »

PAGE 45. — « Afin de mieux constater de quelle partie de la colonie le chef en question était originaire, le Gouvernement colonial envoya une expédition pour vérifier ce qu'il avait déclaré et pour rédiger un rapport sur les tribus en général. L'expédition était composée de M. D. P. Simon, de M. M. D. van Sirtema, et du Dr. John Hancock. M. D. P. Simon était Maréchal des Tribunaux de la Colonie, et Capitaine dans la milice coloniale, M. M. D. van Sirtema était Fiscal de la Colonie et traducteur officiel, et le Dr. Hancock était un médecin et naturaliste qui exerçait sa profession à Poméroun.

« La Commission partit de Georgetown au mois de novembre 1810, et arriva dans la zone au commencement de l'année 1811. Elle passa un temps considérable dans la zone et s'avança à la fin jusqu'au Fort de São Joaquim. Le docteur Hancock était déjà arrivé au fort le 26 mars, puisqu'il constate que ce jour-là il avait fait des observations astronomiques. Les lettres retardées du gouverneur du Rio Negro, qui sont imprimées dans l'Annexe, démontrent assez clairement que M. van Sirtema et le docteur Hancock quittèrent le fort le 19 mai 1811, ou bientôt après, pour retourner dans la Guyane britannique. Évidemment ils avaient désiré pénétrer plus en avant dans le territoire portugais, mais ils n'avaient pas réussi à obtenir la permission d'aller plus loin que São Joaquim. Le docteur Hancock lui-même donne comme date du retour de l'expédition le mois de juillet 1811.

« Les rapports des membres de la Commission n'existent malheureusement plus, et les documents suivants sont les seuls qui nous fournissent quelques renseignements sur le résultat de leurs explorations et de leurs recherches<sup>99</sup> :

a.) La carte dressée par Hancock et les allusions faites à son rapport dans son livre, dans ses notes écrites pour un voyageur sur l'Esséquibo, et dans sa lettre adressée à la Société Royale de Géographie.

b.) Le Mémoire présenté par M. van Sirtema au Gouverneur intérimaire de la Guyane britannique au mois d'août 1815<sup>100</sup>.

De ces documents il appert que les membres de l'expédition ont fait une reconnaissance superficielle de tout le pays s'étendant à l'est du Takutu jusqu'aux bords de la Rewa, ou Quitaro<sup>101</sup>. La résidence du Chef Manariwan est indiquée sur la carte près des sources de cette rivière. La carte de Hancock est la première qui contient la grande montagne pyramidale d'Ataraipu, qu'il appelle « Toriporo ». La reconnaissance ne s'étendait pas à la partie septentrionale de la zone qui est en litige. En même temps, l'expédition se renseignait généralement sur tous les Indiens qui habitaient cette région.

Sir R. Schomburgk parle, dans sa première lettre au sujet des limites, d'un jalon de frontière que cette Commission aurait planté à Pirara. Mais il ajoute qu'il ne tient cette histoire que de l'ouï-dire. Elle est, en effet, invraisemblable, car Pirara n'est pas indiquée sur la carte de Hancock, et, si l'histoire était vraie, celui-ci y aurait certainement fait allusion dans sa lettre détaillée et raisonnée de 1840. Or, il soutient, au contraire, les droits de la Grande-Bretagne sur un territoire qui s'étend bien au delà de Pirara et au delà de la limite ouest de la zone soumise aujourd'hui à la décision de l'Arbitre<sup>102</sup>.

Le Gouvernement brésilien semble prétendre dans ses mémoires diplomatiques que la visite de la Commission au Fort de São Joaquim est une admission de l'autorité du Brésil sur la zone en litige<sup>103</sup>. Cette opinion ne repose sur aucun fondement. La carte de Hancock n'est qu'une ébauche, mais elle indique clairement que toute la région entre le Takutu et le Rupununi était regardée comme territoire britannique. Et les paroles de Hancock lui-même, quoique écrites longtemps après, ne laissent aucun doute au sujet de l'opinion qu'il avait formée des droits de la Grande-Bretagne<sup>104</sup>....

99. Nous avons donné les documents portugais sur cette expédition anglaise de 1810 et en avons fait l'historique, dans le *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 297-510.

La série de documents que nous publions démontre que les Anglais se sont entièrement conformés aux ordres en vigueur au Fort S. Joaquim, d'après lesquels la frontière portugaise était par le Rupununi.

**100.** Ce qui est ici appelé le Mémoire présenté par Van Sirtema ne contient rien qui ait trait à la question de territoire.

**101.** Il n'y eut pas de reconnaissance. « De Maruca, dit Hancock dans le document cité (*Ann. Mém. Angl.*, II, p. 1.), M. Simon et moi remontâmes le Rupununi puis nous dirigeâmes par terre, au sud, vers la résidence du chef caraïbe Mahanarawa, après avoir envoyé informer les Portugais que nous désirions aller à leur établissement. Ils nous envoyèrent, dans la suite, des chevaux pour nous aider à avancer. » La lettre du Capitaine Simon que nous avons donnée (*Prem. Mém. Brés.* p. 502) est du 14 janvier; ils arrivent au Fort en mars; Simon part pour Demerara le 25 mars; les autres, le 20 mai.

Nous avons vu aussi que le Capitaine Simon, le D<sup>r</sup> Hancock et Van Sirtema n'ont traversé le district de Piraea qu'accompagnés par des soldats portugais, le district étant occupé par le détachement du Fort. « Un soldat qui nous escorta entre Pirara et le fort », dira Hancock lui-même, vers 1840 (*Ann. Mém. Angl.*, II, p. 55).

**102.** Hancock ne soutiendra cette prétention qu'en 1840, après avoir lu Schomburgk. C'était un médecin qui s'occupait plutôt de sciences naturelles et qui aimait beaucoup la vie sauvage. Il n'a aucune autorité pour trancher la question des limites. Dans la notice sur la Guyane Anglaise qu'il publia en 1855, *Observations on the climate, soil and productions of British Guiana*, on ne découvre aucune trace de prétention anglaise au territoire où il avait été escorté, en 1811, par des soldats portugais.



**103.** Déjà en 1841, le Président du Pará disait : « Les Anglais qui vinrent en ces lieux en 1811, à savoir : le Lieutenant-Colonel D. Van Sirtema, le Capitaine Simon et le Médecin John Hancock, demandèrent un permis et une escorte dès leur débarquement sur la rive du Rupununi; ils reconnurent que là était la limite de leur territoire et furent, au retour, escortés jusque-là, par un détachement brésilien qui resta posté dans la localité de Pirara et dans le voisinage. Ils revinrent du Fort sans laisser un seul homme en deçà du Rupununi ». (Souza Franco, 26 juillet 1841.)

Nous avons écrit dans le *Premier Mémoire Brésilien* : « las d'attendre sur les bords du Rupununi, les étrangers arrivaient au Fort ». Nous ne connaissions pas alors le document produit dans le *Mémoire Anglais* où le D<sup>r</sup> Hancock dit que les Portugais leur avaient envoyé des chevaux, et aussi des canots. Ainsi, le Commandant du Fort aurait, de lui-même, facilité l'accès aux membres de l'expédition qui attendaient au bord du Rupununi la permission de traverser la frontière.

**104.** Suit une longue citation. Ce que le D<sup>r</sup> Hancock écrit en 1840 sur les droits du Brésil n'a pas de portée dans ce litige; c'est l'opinion d'un simple particulier. Ce qui nous intéresse, c'est son témoignage sur l'expédition de 1811 et celui-là ne contrarie en rien le récit des documents portugais que nous avons produits. Dans un manuscrit de lui, du 18 mai 1827, publié dans l'*Annexe au Mémoire Anglais* (volume II, pp. 1-3), il avoue qu'ils avaient pris au débarcadère du Rupununi des chevaux et ensuite sur le Pirara des canots pour descendre le Mahú et le Tacutú jusqu'au Fort, tous envoyés par les Portugais. Le Capitaine Simon a certainement

écrit du Rupununi au Commandant du Fort S. Joaquim. Nous avons imprimé « Monka »; le copiste aura mal interprété le manuscrit; par le document du D<sup>r</sup> Hancock publié maintenant avec le Mémoire Anglais nous voyons qu'il s'agit de Maruca (ou Maruka), débarcadère sur le Rupununi, le point où ils se rembarqueront, à un peu plus d'un jour de voyage de la rivière Pirara. Certainement, ayant été d'abord rencontrés, entre le Rupununi et le Tacutú, dans le village de Caripunas, et apprenant par le caporal portugais qu'ils se trouvaient déjà dans les possessions portugaises, ils reviennent à leur campement des bords du Rupununi, en faisant des déclarations d'amitié au nom de la nation anglaise alliée du Portugal. Là, on les envoie chercher avec des chevaux et puis sur le Pirara avec des canots comme hôtes du Fort, où ils restent quelques mois. La préoccupation du D<sup>r</sup> Hancock, à ce moment, ce n'étaient pas les frontières, c'était le quina. Le Capitaine Simon part le premier, accompagné jusqu'au Rupununi par un soldat portugais et quatre Indiens. Quelques mois après, partent les autres. Voici comment, d'après le Commandant du Fort :

« Ils me demandèrent de leur faire construire un canot sur la rive du Rupununi, disant que celui qu'ils avaient en cet endroit était trop petit pour leurs transports; et je n'en doute pas, car, lorsqu'ils descendirent ici, deux petites embarcations leur suffirent pour transporter leur bagage, mais aujourd'hui, pour s'en retourner, à deux seulement, il a fallu les renvoyer dans un de nos gros bateaux, et non des moindres. Je leur accordai donc de faire construire leur canot, et j'aurais consenti encore à leur accorder bien davantage pour me voir délivré de l'inquiétude où j'ai vécu pendant les quatre-vingts

et quelques jours qu'ils ont été mes hôtes. Le départ s'est effectué de la manière suivante : j'envoyai, pour les accompagner, le soldat Fernando da Costa avec trois rameurs et deux Indiens pour qu'en arrivant à Pira-arára, ils pussent gagner immédiatement la rive du Rupununi et que là, avec le premier arbre de sumauma ou de tapereba qu'ils trouveraient assez grand, on leur construisît une embarcation suffisante pour les ramener, en descendant la rivière, jusqu'à leurs foyers. J'envoyai d'avance se poster à Pira-arára Pedro Ferreira Mariz Sarmiento avec ses compagnons composant le poste d'observation du Tacutú; d'ici, je fis accompagner les Anglais par le soldat Affonso José Gato, avec l'équipage nécessaire, et lui donnai l'ordre, lorsqu'ils arriveraient au port de débarquement où se trouvait Sarmiento, de faire déposer à terre les bagages des Anglais et de les confier à Pedro Ferreira, puis de revenir lui-même ici avec le grand bateau et l'équipage. C'est ce qu'il fit, et il se présentait devant moi, au Fort, le 30 mai. Quant à Pedro Ferreira Mariz Sarmiento, je lui donnai l'ordre de rester là-bas jusqu'à ce que les Anglais eussent fait porter leur bagage au Rupununi par leurs gens et, une fois ce transport achevé, de se rendre lui-même au Rupununi, accompagné d'un homme de son détachement, pour y rejoindre le soldat Fernando da Costa et y rester jusqu'à ce que la construction fût terminée, puis alors de rentrer au Fort et de me faire son rapport sur tout ce qui serait survenu là-bas. Le même caporal Viegas me remit cent têtes de volailles dont je lui ai donné reçu, ainsi qu'un panier garni de six flacons de vin et de six d'eau-de-vie d'anis. J'ai fait l'offre du tout auxdits Anglais.... » En même temps, comme nous l'avons dit, le Gouverneur, en prévision que d'autres étrangers pourraient, comme

ceux-là, venir de Demerara, donnait aux autorités du Fort l'ordre de faire surveiller la frontière et les communications par le Pirara et le Mahú et par le Saraurú. « Alors, comme en toute autre occurrence, vous devez agir jusqu'au Rupununi, leur ordonnait le Gouverneur le 5 février 1811, avec la prudence, la vigilance, la fermeté que je vous ai recommandées. »

Donc, il y a là preuve entière que l'expédition anglaise rencontra et laissa la juridiction portugaise s'étendant sur tout l'isthme entre le Tacutú et le Rupununi, cette rivière étant considérée comme la frontière des deux nations. L'Angleterre ne possédant pas alors cette partie de la Guyane Hollandaise et étant l'alliée du Portugal, il n'était que très naturel qu'elle ne suscitât aucune question de frontières. Le fait est qu'elle ne le fit pas, mais qu'elle reconnut par ses agents la limite signalée par les autorités portugaises du fort. Jusqu'en 1842 cette situation restera la même, la possession brésilienne ne sera pas troublée, de même qu'elle ne l'avait jamais été par les Hollandais.

PAGE 48. — « En terminant, il conviendra de citer, à l'appui de l'opinion de Hancock, le témoignage presque contemporain du naturaliste Waterton, qui partit de Georgetown pour l'intérieur en avril 1812, remonta le Siparuni et sa branche le Burroburro, alla ensuite par terre à la zone en litige, et arriva ainsi au Fort de São Joaquim<sup>105</sup>. Il est vrai qu'il trouva des soldats portugais et des Indiens qui construisaient une pirogue près de la Pirara; mais son récit indique qu'il plaçait les frontières portugaises au delà, et au sud, de cette rivière. Le commandant du fort était, au fait, du même avis. Il fit savoir à Waterton qu'il avait reçu ordre de ne permettre à aucun étranger de passer la frontière, mais au même temps il proposa à Waterton de débarquer à un endroit situé à une certaine distance du fort, et probablement sur le Takutu non loin de sa jonction avec le Rio Branco<sup>106</sup>. »

**105.** Nous avons déjà produit le témoignage de Waterton (*Prem. Mém. Brés.*, pp. 290 et suivantes). Il trouva, comme le *Mémoire* Anglais le reconnaît, des soldats portugais construisant un canot près de l'établissement indien, à trois heures de la rivière Pirara, où ils avaient laissé leurs canots pendant qu'ils construisaient l'autre. C'est la situation telle que l'expédition Simon l'avait laissée. Elle prouve, d'une façon absolue, le contrôle portugais de Pirara. Si la présence d'un simple gardien de poste sur l'Essequibo, plus bas que le confluent du Siparuni, suffit dans l'argumentation anglaise à assurer aux Hollandais la souveraineté de *tout* l'Essequibo, de *tout* le Siparuni, de *tout* le Rupununi, de *tout* le Tacutú, de *tout* le Mahú, de *tout* le Pirará, de *tout* le Cotingo, la présence d'un détachement portugais sur la rivière Pirara (sans parler du fort au confluent du Tacutú, auquel on ne saurait donner le même rayon qu'à un poste volant d'une ou deux personnes pour la traite des esclaves) doit tout au moins servir aux Portugais de titre de souveraineté sur le Pirara. Cette simple admission, si l'Angleterre l'avait faite au commencement, aurait empêché cette question de naître, car elle aurait fermé aux Anglais l'accès du territoire brésilien.

Il n'y a rien dans la description de Waterton qui dise que le territoire où étaient les soldats portugais fût anglais. Il parle du Fort S. Joaquim comme étant « la frontière intérieure du Brésil », mais il ne prend pas l'édifice même du fort comme borne de cette frontière. L'important, dans le témoignage de Waterton, qui était un naturaliste désireux d'apprendre la fabrication du wourali, c'est le fait qu'il constate : la présence du détachement portugais à Pirara, impliquant tout au moins le contrôle des rivières qui, de là, conduisaient au

Fort, c'est-à-dire du noyau de la prétention anglaise actuelle.

« Si vous voulez visiter le Fort, dit-il, il est plus prudent d'envoyer d'ici, du village près du Pirara, un Indien avec une lettre et d'en attendre la réponse. C'est la même chose à peu près que dit le Dr. Hancock en 1827 (*Ann. Mém. Angl.*, II, p. 2), en conseillant, lui, d'envoyer un messenger du village d'Annathe (Annay). Le Mémoire Anglais va plus loin : il prétend que le Commandant du Fort était, en réalité, du même avis que le territoire portugais restait au sud de Pirará ; le même Commandant qui, nous venons de le voir, avait reçu l'ordre de bien surveiller la frontière jusqu'au Rupununi et qui avait fait accompagner, à deux reprises, Simon et ses compagnons par une escorte militaire jusqu'à cette rivière, après y avoir mis un détachement !

« Il fit savoir à Waterton, dit le Mémoire Anglais, qu'il avait reçu ordre de ne permettre à aucun étranger de passer la frontière, mais, en même temps, il proposa à Waterton de débarquer à un endroit situé à une certaine distance du Fort, et probablement sur le Takutú, non loin de sa jonction avec le Rio Branco. » Ainsi la frontière brésilienne, selon le Commandant du Fort, passait sous le tir de ses canons. Plus loin, l'étranger pouvait débarquer ; il ne serait pas en territoire brésilien. Ce n'est pas ainsi que doit être compris le récit de Waterton. Le Commandant ne pouvait pas, sans autorisation, recevoir des étrangers dans le Fort. Il lui fallait tout au moins savoir qui ils étaient, dans quel but ils venaient. C'est ce qui décida le Commandant à lui offrir de venir le trouver à quelque distance du Fort. Voici ensuite ce qui s'est passé selon Waterton :

« Nous étions alors arrivés à cet endroit, et le canot qui

avait porté la lettre retourna au Fort pour dire au Commandant que j'étais tombé malade. Une heure au plus après le lever du soleil, le lendemain matin, l'officier portugais arriva à l'endroit où nous avions débarqué la veille au soir. Il était grand, mince, et paraissait avoir de cinquante à cinquante-cinq ans; bien que trente ans de service sous un soleil équatorial lui eussent brûlé et ridé la figure, celle-ci avait cependant quelque chose de si souverainement affable et bon qu'on se sentait tout de suite à l'aise. Il s'approcha du hamac, et, me prenant le poignet pour me tâter le pouls : « Je regrette, monsieur, dit-il, de vous voir si fortement pris de la fièvre. Vous allez venir immédiatement avec moi au Fort, ajouta-t-il, et, bien que nous n'y possédions pas de médecin, j'espère que nous vous guérirons bientôt. Les ordres que j'ai reçus me défendent de recevoir des étrangers, mais n'ont jamais été donnés avec l'intention qu'ils soient mis à exécution vis-à-vis d'un Anglais malade. » La bonne nourriture, le repos, la bienveillance et les soins infatigables du Commandant portugais coupèrent la fièvre et me permirent de me promener au bout de six jours. Le fort S. Joaquim a été bâti, il y a environ quarante-cinq ans, sous l'influence de la crainte, dit-on, que les Espagnols allaient venir du Rio Negro pour s'y établir. On l'a beaucoup négligé; les inondations en ont emporté les portes et en ont détruit le mur de chaque côté; mais le Commandant actuel est en train de le réparer complètement. Quand il sera terminé, il sera armé de six canons de 9 et de six de 12. En droite ligne du Fort, et à quelques mètres de la rivière, se trouvent la maison du Commandant, les casernes, la chapelle; la maison du Père confesseur et deux autres; tous ces bâtiments sont séparés par de petits intervalles, et ce sont les

seuls au Fort S. Joaquim. Les grandes plaines du voisinage offrent de bons pâturages à une belle espèce de bétail, et les Portugais font assez de beurre et de fromage pour leur propre consommation. Sur la demande que je fis au vieil officier s'il existait un lac Parime ou El Dorado, il me répondit qu'il en regardait l'existence comme purement imaginaire : « J'ai été pendant plus de quarante ans, ajouta-t-il, dans la Guyane Portugaise, mais je n'ai jamais encore rencontré personne qui ait vu ce lac ». Voilà pourquoi ce que l'on peut dire de mieux du lac Parime, dit El Dorado, dit aussi mer Blanche, c'est que son existence paraît douteuse; les uns l'affirment, mais d'autres la nient. »

106. Nous reproduisons ici ce que nous avons dit dans le *Premier Mémoire Brésilien* sur cette visite de Waterton :

« La description de ce charmant écrivain montre qu'alors, comme auparavant, comme ensuite, — auparavant nous l'avons déjà fait voir; ensuite, on le verra plus loin, — le Fort S. Joaquim est l'unique centre, le seul endroit habité dans toute l'immense étendue entre l'embouchure de l'Essequibo et les plaines du Rio Branco. C'est S. Joaquim qui, de si loin, attire un homme d'imagination comme Waterton et lui donne le courage de traverser ce désert. Si les ordres des autorités portugaises étaient de ne pas permettre aux étrangers de s'approcher de la frontière, dans ce cas, comme dans toutes les autres circonstances, on voit que l'hospitalité naturelle de la race trouvait toujours un bon prétexte pour tourner la consigne politique et offrir au voyageur tout ce dont on disposait. On voit surtout que les Portugais surveillaient ces rivières, car leurs canots étaient sur le Pirara, tandis que leurs soldats



étaient occupés à construire une nouvelle embarcation près du village indien où s'arrêta Waterton. Cela implique certainement la possession de ce petit établissement indigène, et, par suite, celle du pays circonvoisin, auquel il servait de poste d'observation.

« Le récit de Waterton montre bien l'absence complète de toute autre nation dans ces vastes solitudes. L'exemple de Waterton est ainsi une preuve de l'absence de toute rivalité politique avec le Fort de S. Joaquim ; mais, outre la preuve négative de Waterton, nous en avons la preuve positive dans un épisode auquel il fait allusion, et qui précéda de peu de temps son voyage dans la Macousie et son séjour à la forteresse, la visite de l'autorité anglaise aux Indiens du Rupununi. »

Nous serions tout aussi fondés à prétendre que le Fort Kykoveral était la borne-frontière de la Colonie d'Essequibo que les Anglais le sont à prétendre que le Fort S. Joaquim était celle de la Capitainerie de S. José du Rio Negro. Ces forts situés dans des contrées désertes qu'on se proposait de dominer avaient nécessairement un rayon de contrôle et de défense qui ne saurait être calculé par la portée de leur tir.

PAGE 48. — « Il convient ici, avant de passer à l'examen du progrès des Portugais vers le territoire disputé, de résumer les résultats de cette description de l'occupation des savanes situées au delà du Rupununi par les Hollandais<sup>107</sup>. »

107. Ayant analysé tous les faits présentés et ayant démontré, nous le croyons, que le Mémoire Anglais n'a pas produit un seul document révélant même une intention de possession ou de souveraineté de la part des Hollandais, ni de l'Angleterre jusqu'en 1840, nous n'avons pas à analyser

le résumé de ces mêmes faits. Nous reproduisons cependant le « Sommaire » de ce chapitre, à cause d'une ou de deux allégations nouvelles.

PAGES 48-49. — « Les Hollandais avaient découvert et mis en profit la voie navigable menant par l'intérieur au Rio Branco moins de vingt ans après s'être établis sur la côte, à Esséquibo, c'est-à-dire avant 1638. Avant la fin du siècle, ils avaient établi un commerce régulier et considérable avec toutes les tribus des savanes entre le Rupununi et le Rio Branco et leur influence s'étendit même jusqu'aux bords du Rio Négro. Ce grand accroissement de l'influence hollandaise excita peu à peu la crainte des Portugais, qui frappèrent cette influence d'un coup sévère lorsqu'ils défirent et soumirent Ajuricaba, le grand allié des Hollandais. On peut dire que l'année 1727 marque l'époque à laquelle l'influence hollandaise fut limitée au Rio Branco.

« En 1737, le Gouvernement hollandais prit pour la première fois une mesure efficace pour régulariser un commerce qui jusqu'alors avait été principalement entre les mains de commerçants indépendants; c'est-à-dire, il établit le poste d'Arinda près de l'embouchure du Siparouni. En 1751, on commença à transplanter ce poste plus en amont à l'embouchure du Rupununi, mais l'opération semble n'avoir été effectuée définitivement qu'en 1764 (\*). La transplantation du poste dans une position si avantageuse fut suivie d'une consolidation générale du commerce et de l'influence des Hollandais dans la partie supérieure des savanes, et il est probable qu'à partir de cette époque il devint moins important pour eux de garder le commerce avec le Rio Branco inférieur.

« Les explorations entreprises par les Hollandais en 1769

---

(\*) En 1765 il n'avait pas encore été changé. On ignore l'année où il a été transporté dans le voisinage du Rupununi. En tout cas, il n'a été transféré que vers l'époque même où les Portugais fortifiaient l'embouchure du Tacutú et contrôlaient de manière exclusive et permanente l'isthme entre le Tacutú et le Rupununi. Sur la position de ce poste dans les cartes hollandaises, voir *Sec. Mém. Brés.*, vol. III, p. 54.

dans toute la zone en litige leur donnaient une prise solide sur cette région et sur les indigènes qui l'habitaient. La fondation du Fort de São Joaquim sur le Rio Brauco par les Portugais en 1776, qui fut en réalité un empiétement sur la sphère d'influence hollandaise, n'entravait aucunement le commerce et l'influence des Hollandais dans les régions encore lointaines alors, que comprend la zone actuellement soumise à l'arbitre.

« La ligne de démarcation tracée comme frontière des territoires hollandais et portugais sur la carte que J. C. van Heneman a rédigée vers 1801 à l'usage — selon toute probabilité — des Envoyés hollandais à Amiens, réclame tout le territoire qui est aujourd'hui en litige — et même plus — en tant que ce territoire rentre dans la carte<sup>108</sup>.

« Les premiers rapports des officiers britanniques démontrent clairement que, dans leur opinion, la colonie s'étendait vers le sud jusqu'à un point situé non loin de l'Amazone<sup>109</sup>; et, quand l'ancien allié indien des Hollandais revendiqua en 1810 son droit à l'amitié des Anglais, on n'hésita pas, quoique la colonie n'eût pas même été formellement cédée, à proclamer l'influence et l'autorité anglaises sur les peuplades qui habitaient le pays entre la Cotinga et le Takutu d'un côté et le Rupununi et ses affluents de l'autre.

**108.** Nous avons analysé dans le *Premier Mémoire Brésilien*, p. 407, cette carte de Heneman, la seule carte hollandaise où la frontière empiète sur le bassin amazonien. De Storm, en 1749, jusqu'à Bouchenroeder, en 1798, il n'existe aucune carte hollandaise connue jusqu'à ce jour, qui prétende à la région en litige, ou qui dépasse la ligne de d'Anville, si ce n'est cette carte de Heneman, qui n'a pas été imprimée et qui n'a été connue qu'à l'occasion de l'arbitrage Anglo-Vénézuélien, il y a quelques années à peine. « Quand ? sur la demande de qui ? dans quel but cette carte a-t-elle été dressée ? demanda le professeur Burr, quelle sanction reçut-elle ? si jamais elle en eut une. Ce serait d'un grand intérêt de le savoir. J'en ai en vain cherché quelque mention dans les minutes, tant publiques que

secrètes, de la Compagnie des Indes Occidentales et des divers Conseils qui lui succédèrent dans le gouvernement de la Colonie de la Guyane » (Prof. George Lincoln Burr, *Report on Maps from official Sources* dans l'*American Report*, III, p. 150). Il suffit de dire sur ce manuscrit qu'il a été produit par l'Angleterre dans le litige avec le Venezuela comme étant de 1770 et qu'il est donné aujourd'hui comme étant de 1801. Cet écart de trente ans dans le calcul de sa date suffit à montrer l'obscurité qui règne autour de ce document qui n'a aucun caractère officiel, ni autorité publique et qui est en contradiction avec une autre carte du même auteur.

En s'appuyant uniquement sur cette carte, la Grande-Bretagne abandonne, dans ce litige, la puissante argumentation cartographique qu'elle a développée dans le litige avec le Venezuela, notamment la carte de d'Anville, dont la ligne fut officiellement adoptée par Storm van's Gravesande et par la Compagnie comme étant celle des limites de la Colonie. Nous avons ainsi de notre côté toute la cartographie *historique*, c'est-à-dire toute la cartographie antérieure à Schomburgk, et nous pouvons invoquer en notre faveur toutes les cartes officielles, hollandaises, anglaises et portugaises, brésiliennes jusqu'au moment où le conflit a été suscité. Puisqu'il est parlé plus haut du traité d'Amiens, nous rappellerons que la ligne d'Amiens est la reconnaissance *européenne*, internationale, du titre portugais. A ce sujet, nous nous référons à notre argument intitulé « Preuve de l'assentiment anglais et hollandais tirée du traité d'Amiens » (*Prem. Mém. Brés.*, pp. 396-401). Dans ce Congrès, l'Angleterre abandonna en partie sa politique traditionnelle depuis Utrecht de soutenir l'intégrité des droits portugais dans le bassin de l'Amazone; mais, tout en l'abandonnant, elle

reconnaissait encore ces droits, comme le reste de l'Europe, car la cession d'une partie de ces territoires à la France était faite au nom du Portugal seul.

**109.** Le Mémoire Anglais produit une seule référence pour appuyer cette proposition assez générale, savoir : le document de la page 207 du vol. I de l'*Annexe au Mémoire Anglais*. Cette référence est cependant contraire à la prétention anglaise, car elle limite le territoire de la Colonie d'Essequibo et Demerary par le degré 9 de Long. O. de Londres et par le 6° degré de Lat. N. Les rapports des officiers britanniques jusqu'à l'apparition de Schomburgk démontrent que le Territoire Contesté a toujours été considéré par eux comme en dehors des limites de la Colonie. Il est inutile de reproduire ici le chapitre du *Premier Mémoire Brésilien* intitulé *Preuve tirée de l'Assentiment de l'Angleterre jusqu'à 1840*, où nous avons cité comme autant de titres portugais la carte du Capitaine Thompson (1783) et la carte manuscrite du Commandant Hislop (1802) reproduites dans notre Atlas, ainsi que le Mémoire de Sir B. d'Urban, tous gouverneurs, à un moment, de la Colonie. Nous en avons résumé ainsi la preuve :

« Le Brésil croit que c'est un fort enchaînement de preuves, de sources tant hollandaises qu'anglaises, que celui qu'il vient de présenter, commençant par Storm van's Gravesande, — on peut dire avec la ligne d'Anville acceptée par lui et par la Compagnie des Indes, — continuant avec les Gouverneurs anglais de la Colonie, Thompson (1781), Hislop (1802), B. d'Urban (1827), pour finir avec Lord Palmerston en 1837, sans avoir à citer Schomburgk lui-même (1835-1838). C'est une preuve de presque cent ans, positive, faite de déclarations

officielles expresses, que le territoire en litige se trouvait, aussi bien pour les Hollandais que pour les Anglais, après ceux-ci, en dehors des limites de la Colonie. Il n'existe aucune déclaration ou revendication, autorisée, ou même connue, en opposition à cette preuve ininterrompue qui, outre la période florissante de la domination hollandaise, embrasse les premières cinquante années de l'occupation anglaise. » (*Prem. Mém. Brés.*, p. 388.)

## CHAPITRE IV

### Mouvement des Portugais vers le Territoire en litige.

PAGE 50. — « Le présent chapitre aura pour objet d'éclairer l'histoire du mouvement en avant des Portugais depuis les rives de l'Amazone jusqu'au fort de São Joaquim, situé près du confluent du Takutu avec le Rio Branco, et d'examiner le bien fondé des prétentions élevées par le Brésil aux territoires s'étendant au nord et à l'est de ce point.

Avant 1637, le cours de l'Amazone était presque inconnu aux Espagnols et aux Portugais<sup>110</sup>. Au commencement de cette année, deux prêtres espagnols, partis de Quito, et se fiant à une petite pirogue avec plus de hardiesse que leurs compagnons, descendirent le Rio Négro et, passant par l'Amazone, arrivèrent ainsi à la ville de Para<sup>111</sup>. »

**110.** Le cours entier, certes; mais dès *avant* 1637 les Portugais avaient déjà complètement expulsé les Hollandais et les Anglais de tout l'estuaire de l'Amazone (Cf. *Prem. Mém. Brés.*, p. 46).

**111.** Le Rio Negro avait été découvert par Orellana en 1542 (Voir *Prem. Mém. Brés.*, p. 55). Les Portugais avaient une parfaite connaissance des découvertes d'Orellana.

PAGE 50. — « Le récit du Père d'Acuña a déjà été cité

au chapitre précédent afin de constater que, même en 1639, les Hollandais dominaient le commerce intérieur des régions situées au nord du Rio Négro: Il est nécessaire de le citer de nouveau pour faire remarquer que c'était dans cette année seulement que les Portugais (alors sujets espagnols) qui voyageaient dans la suite de Pedro Teixeira se sont aperçus pour la première fois de l'existence du Rio Négro et d'un autre fleuve innommé qui était probablement le Rio Branco, quoiqu'il fût décrit comme « un bras d'eau qui va se jeter dans le « fleuve appelé Rio Grande ». Il est en effet probable qu'on confondait la connexion qui existe à l'intérieur entre le Rio Négro et l'Orénoque, et celle qui réunit le Rio Branco avec l'Esséquibo par la voie de la Pirara. C'est cette dernière route que suivait le commerce hollandais et que les Portugais n'étaient parvenus à connaître avant cette époque<sup>112</sup>. Il est à remarquer que Teixeira semble avoir profité des services du pilote hollandais Mattijs Matteson<sup>115</sup>.

« C'était alors (1639) que Pedro Teixeira prit possession du Rio Négro au nom du Roi d'Espagne, dont la souveraineté ne fut rejetée par les Portugais qu'en 1641<sup>114</sup>. »

**112.** Nous avons déjà discuté tous ces points dans le chapitre précédent.

**113.** Dès 1544, Orellana disait que les pilotes portugais étaient les seuls à connaître le fleuve (*Prem. Mém. Brés.*, pp. 43-44, note et p. 48).

**114.** Teixeira prit possession au nom de la Couronne de Portugal, distincte de celle de Castille même au temps de l'union des deux royaumes, de 1580 à 1640 (Cf. *Prem. Mém. Brés.*, p. 55). La séparation des sphères des deux Couronnes pendant l'union n'a jamais été mieux démontrée que dans l'argument prêté au duc d'Olivares pour consoler Philippe IV de la perte du royaume voisin.

« Solo l'istesso Conte rimase senza fiato in sentirla. Celando



però nel cuore una sì pungente spina, si presentò sollecitamente al Re Filippo, e con lieto viso gli disse, dover annunziargli la felice nuova di aver la Maestà sua stabilmente unita al suo diadema la miglior gioia; perche avendo ella fin'a quel tempo goduto di Re di Portogallo il solo nome, ora le frenetiche albagie del Duca di Braganza fattosi da alcuni popolari chiamar Re, davano a sua Maestà senza dubbio in mano il vero, e sussistente Impero di quel Regno. Così si studiò l'Olivares di persuadere l'animo di quel tradito Principe, arbitro di tal sorte della di lui-mente, che il lasciò nella ferma credenza di aver maggiormente ingrandita la sua potenza, quando i più sensati piangeano in vedere, essere per sempre cadute le più belle e leggiadre penne dell'Aquile Austriache. » (*Istoria delle guerre del Brasile*, Gioseppi di S. Teresa, Roma, 1696.)

Les rois d'Espagne avaient conformé leur attitude à la distinction faite par les Cortes de Thomar, dans la même personne, entre Philippe II, roi d'Espagne et le petit-fils de Don Manoel, Philippe I<sup>er</sup>, roi de Portugal. L'émulation, l'antagonisme presque, entre les deux Royaumes subsiste toujours, en même temps que, dans les difficultés, une Couronne recourt à l'autre. C'est ainsi que (*Brit. Museum, Egertonian Coll. MS. 1131, fol. 36*), quand l'Espagne, voyant la nécessité de coloniser le littoral de la Guyane, reconnaît en même temps les difficultés de l'entreprise, elle pense à affecter tout le territoire à la Couronne de Portugal : « *aunque esta conquista es de la Corona de Castilla se podria encomendar a la de Portugal.* »

PAGE 51. — « Ce n'est qu'à peu près vingt ans après (en 1660) que les jésuites se sont avancés jusqu'à l'embouchure du Rio Négro : et ce n'est que trente ans plus tard que les moines portugais de la mission des Carmes prirent pied pour

la première fois et définitivement sur les bords de ce fleuve.

« Vers 1695, les intérêts portugais dans ces parages avaient considérablement augmenté. La construction d'un fort — appelé Barra do Rio Negro — près du confluent du Rio Negro avec l'Amazone faisait preuve des droits de possession exercés sur le premier de ces fleuves. L'objet principal de ce fort était de s'opposer aux Espagnols, dont on craignait l'approche du côté ouest. C'est ce qui résulte du rapport d'Antonio de Miranda qu'on avait envoyé prendre des renseignements sur des bruits qui couraient et qui faisaient croire à un mouvement en avant de la part des Espagnols. Il est clair, d'après ce rapport, que le Gouvernement portugais commençait à exercer une certaine autorité sur les indigènes près de l'embouchure du Rio Negro, qui pouvaient lui servir de barrière contre l'Espagne<sup>115</sup>. Miranda découvrit, à cette occasion, que ces indigènes trafiquaient avec les Hollandais; mais il est évident qu'il n'avait aucune connaissance du cours supérieur du fleuve où ce commerce était censé avoir son origine.

« Le rapport rédigé deux ans plus tard (1697) par le Gouverneur Coelho de Carvalho prouve que la région qui flanque les embouchures des fleuves Madeira, Negro et Urubu, formait, en réalité, la frontière brésilienne de ce côté-là<sup>116</sup>. »

115. Le Mémoire Anglais cite ici le rapport d'Antonio de Miranda du 25 mai 1695, que nous avons produit comme un titre portugais. (Voir *Prem. Mém. Brés.*, pp. 103-105 et 133. Aussi *Ann. Prem. Mém. Brés.*, vol. III, p. 10.) « Je leur fis observer que Votre Seigneurie ne voulait pas que les sujets de Sa Majesté, dont le devoir est d'obéir à ses lois et à ses ordres, et c'était leur cas, fissent du commerce avec les étrangers qu'on suppose être des Hollandais. Ils me promirent de s'abstenir, mais il me semble que jamais ils ne renonceront à ces avantages, à moins qu'on ne les y oblige par d'autres moyens, car, puisqu'ils trouvent les marchandises étrangères meilleures que les nôtres, ils se tiendront toujours à celles qu'ils préfèrent; et, si l'on ne s'oppose à ce commerce par d'autres moyens, il

est impossible d'empêcher la continuation de ces rapports, qui nous portent un grand préjudice. » Il y a un signe de possession et de souveraineté depuis cette époque. Les Indiens qui achetaient les articles que l'on présumait être envoyés par les Hollandais étaient appelés « sujets de Sa Majesté » et avertis de ne pas continuer ce commerce indirect avec eux.

**116.** La référence est faite au rapport du Gouverneur du Maranhão du 26 juillet 1697, que nous avons produit comme un titre portugais (*Prem. Mém. Brés.*, pp. 108-111). « Sur le Rio Negro, dit-il, je fus informé que les Hollandais venaient faire commerce avec les Indiens en remontant l'Orénoque, qui est au-dessous de Cayenne, puis par une marche de quelques jours par terre jusqu'à cette partie de l'Amazone; qu'ils échangeaient contre des esclaves les nombreuses marchandises qu'ils apportaient, et que, par leurs libéralités envers les Indiens, ils obtenaient de ceux-ci de ne pas les dénoncer aux Missionnaires et au chef du fortin. J'ai donné ordre à celui-ci de les surveiller et de leur faire quitter le territoire, s'il les rencontrait, en les prévenant que, s'ils revenaient, ils seraient arrêtés et conduits à Votre Majesté. » Il y a là une preuve de souveraineté portugaise sur la région.

PAGES 51-52: — « Ce Gouverneur avait appris, lors de son séjour au Rio Negro, qu'il existait un commerce régulièrement établi par les Hollandais, et provenant de l'intérieur et, dit-il, de « l'Orénoque », qu'il confond encore avec l'Esséquibo; et il émet des instructions ayant pour objet d'empêcher les Hollandais de trafiquer avec les villages qui reconnaissent la souveraineté du Portugal. Cette prohibition n'a pu s'étendre plus loin qu'au voisinage du fort situé à Barra do Rio Negro. Le cours du fleuve au delà de ce point était, en effet, inconnu aux Portugais à ce temps-là<sup>117</sup>.

« Ce ne fut, en effet, qu'en 1719 qu'on prit des mesures efficaces pour étendre la possession effective des Portugais aux régions situées à une certaine distance de l'embouchure du Rio Negro<sup>118</sup>. Pereira de Berredo, nouveau Gouverneur du Maranhão, après avoir soigneusement étudié l'état dans lequel se trouvaient les provinces placées sous son administration, déclara dans son rapport que le fort, situé comme il l'était sur les bords du Rio Negro, n'était qu'une source de dépense inutile pour le Trésor, puisqu'il ne pouvait empêcher que tout le commerce riverain demeurât entre les mains des Hollandais, « qui introduisent leur commerce sans aucune difficulté en se servant des Indiens qui reconnaissent leur autorité ». Pereira de Berredo envoya un officier au Rio Branco afin d'étudier les différentes « approches » ou embouchures de ce fleuve<sup>119</sup>. A la suite des renseignements ainsi recueillis, il proposa de transplanter le fort de Barra do Rio Negro à un point en amont du Yavapiri, c'est-à-dire, en effet, à l'embouchure du Rio Branco. Le rapport en question fait voir clairement combien étaient vagues à cette époque les connaissances des Portugais au sujet du Rio Branco. Il prouve d'ailleurs que le Gouverneur portugais regardait le Rio Branco comme absolument dominé par les Hollandais, si bien qu'il emploie le terme « fleuve des Hollandais<sup>120</sup>. »

**117.** La Condamine, écrivant en 1745, disait déjà : « Le Rio Negro est fréquenté par les Portugais depuis plus d'un siècle ». En 1695, Miranda trouve l'Aneuene (rivière des Anavicenas) déjà au pouvoir des Portugais. Les forts n'étaient jamais la limite où arrivaient leurs expéditions et ils ne les précédaient pas ; ils étaient construits au confluent des rivières pour en garder l'entrée, mais toujours après que les explorateurs particuliers s'étaient avancés très loin dans le « Sertão » ou territoires intérieurs de ces rivières.

**118.** Nous voulons bien admettre que c'est à cette date que le premier ordre a été donné par la Métropole pour la for-

tification du *Rio Branco*. La référence donnée ici est le Rapport du Conseil d'Outre-mer du 8 juillet 1719, que nous avons produit comme un titre de souveraineté portugaise incontestable sur le bassin du Rio Branco dès le commencement du xviii<sup>e</sup> siècle. (*Prem. Mém. Brés.*, pp. 115 à 115.)

119. Non pas les *embouchures*, mais les voies d'accès ou *entradas*, les communications possibles des Hollandais avec la Rio Branco.

120. Le Rio Branco est à une demi-journée seulement de voyage du Jaguapery. Cette interprétation, nous l'avons déjà montré, est une grave erreur. Berredo dit : « Le déplacement de ladite forteresse à l'endroit appelé Furo de Javaperi assurerait la défense de cette région et empêcherait totalement les communications avec les Hollandais, dont le fleuve est à vingt jours de voyage de cet endroit », donc du furo de Javaperi. Le « fleuve des Hollandais » n'était donc pas le Rio Branco, lequel est si voisin du furo de Javaperi que le Mémoire Anglais dit, à propos de celui-ci, qu'il se trouve, de fait, à l'embouchure du Rio Branco.

Que les Portugais poursuivaient déjà alors l'intrusion des traitants hollandais sur tout le cours du Rio Branco, c'est ce qui résulte du même document : « Qu'à la suite des ordres qu'il avait donnés à ce capitaine relativement à l'importante nécessité de découvrir toutes les voies d'accès par le Rio Branco, qui se déverse dans le Rio Negro, celui-ci avait écrit pour le renseigner sur ces entrées et l'aviser qu'en exécution des ordres qu'il avait reçus de lui, Gouverneur, *il était à la poursuite d'un convoi hollandais portant des marchandises destinées au commerce avec nos Indiens de la tribu des Manaos, aux sources de cette*

*rivière.* » La rivière ici est le Rio Branco. C'est nous qui avons souligné. (Voir *Prem. Mém Brés.*, p. 114. Pour ce qui concerne les communications par le Javaperi, *ibid.*, p. 133.) Il n'est pas prouvé qu'il y eût des individus d'origine ou de nationalité hollandaise mêlés à ces opérations; tout ce qu'on pourrait déduire de cela c'est seulement que des marchandises d'origine hollandaise étaient troquées contre des produits indigènes et surtout contre des esclaves indiens aux sources supposées du Rio Branco, par le moyen d'agents inconnus, probablement des Caraïbes.

PAGE 52. — « Pour donner suite aux recommandations de Berredo, le Roi de Portugal donna l'ordre de faire déplacer le fort de Barra, à la condition que les dépenses nécessaires fussent à la charge du Commandant. Mais le changement de place n'eut pas lieu.

« A première vue, le peu de connaissance relativement au Rio Branco dont ce rapport fait preuve paraît être en désaccord avec les documents annexés au présent Mémoire, en ce qui concerne deux points différents.

« Il y a, d'abord, l'inscription en tête de la « Notice sur le « Rio Branco », en date de 1755, qui fait allusion à Francisco Ferreira et constate que celui-ci avait passé plus de cinquante ans à naviguer sur le Rio Branco<sup>121</sup>. En supposant qu'il n'y ait pas d'erreur quant au nombre d'années mentionnées, la chose s'explique si l'on admet que Ferreira ait séjourné pendant beaucoup d'années sur les bords du Rio Négro avant de pénétrer dans le Rio Branco, et que les mots employés au titre du Rapport en question indiquent une confusion d'idées : car ils sont incompatibles avec le contenu des documents contemporains qui viennent d'être cités. Il est possible que les voyages de Francisco Ferreira<sup>122</sup> au Rio Branco datent d'une période très peu postérieure à l'an 1719; mais il est certain qu'à la fin de la période de gouvernement de Berredo le fleuve était inconnu aux Portugais<sup>123</sup>. Berredo lui-même, dans ses Annales, parle du Rio Branco comme d'un fleuve presque inconnu qui

longe la frontière de la Colonie hollandaise de Surinam<sup>124</sup>. »

**121.** Les témoignages recueillis au sujet de Ferreira confirment l'assertion du Gouverneur Francisco Xavier, et celle de Ribeiro de Sampaio, que ce capitaine avait parcouru le Rio Branco dès le début du xviii<sup>e</sup> siècle; ils ne laissent pas le moindre doute au sujet de sa longue résidence sur les rives du Branco; c'était un vétéran pour ceux qui y arrivèrent en 1725 avec Belchior Mendes, comme Francisco Xavier Mendes de Moraes (*Prem. Mém. Brés.*, p. 185), Constantino Rutter (*Ibid.* p. 190) et d'autres. (Cf. *Ibid.*, pp. 185 à 191; aussi note 80, p. 141.)

**122.** Au sujet de Francisco Ferreira et d'autres Portugais qui pénétraient à tout risque dans les cours d'eau et les terres d'Indiens encore inconnus, Cf. *Ibid.*, pp. 139-141.

**123.** Voir *Ibid.*, p. 141, note 80, la déclaration de Diogo Rodrigues Ferreira : « ... que, lorsqu'il était capitaine du Fort du Rio Negro, il a été chargé par le Gouverneur Bernardo Pereira de Berredo (1718-1721) de plusieurs missions dans l'intérieur pour engager les Indiens pour la garnison du Fort; qu'il y alla avec une escorte à ses frais, et qu'il a découvert les entrées et les sorties du Rio Branco, région où jusqu'alors aucun blanc n'avait pénétré. Il envoya l'Adjudant Faustino Ferreira Mendes pénétrer dans ces parages, ce qu'il fit et il ramena 212 Indiens. » Cela veut dire que, pendant le gouvernement de Berredo, le Rio Branco a été exploré dans tout son parcours et toutes ses communications.

Nous donnons avec ce second Mémoire un autre document sur les services de Diogo Rodrigues Ferreira. La rivière était si

connue déjà des Portugais pendant que Berredo était gouverneur que les autorités du Fort de Rio Negro faisaient poursuivre un convoi hollandais destiné, disait-on, bien qu'on ne fût même pas certain qu'il existât, aux Indiens Manaos des sources du Rio Branco.

124. Voici ce que dit Berredo : « Avant d'entrer dans l'Amazone, le Rio Negro reçoit une autre rivière considérable appelée Branco qui confine à Sorinam, *que confina com Sorinam*, colonie hollandaise. Elles sont toutes deux peuplées de beaucoup de nations indiennes dont quelques-unes ont été catéchisées par les religieux de Notre-Dame du Carmel. La plus nombreuse, cependant, celle des Manaos, n'a pas admis, jusqu'à ce moment, la prédication du Saint Évangile. » Le Mémoire Anglais, dans l'*Annexe*, vol. I, p. 26, n° 37, traduit en anglais *O Branco que confina com Sorinam* par « *The Branco which is the boundary of the Dutch of Surinam* », la rivière Branco qui est la limite des Hollandais de Surinam. L'expression portugaise *confina com* n'a pas ce sens de servir de limite, mais celui de toucher à la frontière. Il n'est pas question, dans cette description de Berredo, du cours seul du fleuve, mais du fleuve avec son bassin, son *sertão*, car ce sont les terres des deux rives qui sont peuplées de nombreuses tribus d'Indiens, et non le thalweg même de la rivière. On désignait par le nom du fleuve ou de la rivière le territoire qu'ils couvraient et à la possession duquel ils donnaient accès, et cela aussi bien les Portugais quand ils disaient le Rio Negro, le Madeira, le Japurá, le Tapajós, que les Hollandais, quand ils disaient Essequibo, Cuyuni, Mazaruni, etc.

PAGES 53-54. — « Le second point que nous devons rele-



ver, c'est le récit de Ribeiro de Sampaio que contiennent son Mémoire et sa Relation formelle. Il parle du commerce fait par Fray Jeronimo Coelho, un frère Carme, avec les Hollandais, et mentionne le Rio Branco et le Takutu. Or, il n'existe aucun document contemporain qui appuie le raisonnement suggéré par Ribeiro de Sampaio — car il n'ose pas affirmer que Coelho aurait eu connaissance personnelle du Takutu<sup>125</sup>. Mais nous sommes en état de prouver que Coelho était stationné près de Barra do Rio Negro en 1720<sup>126</sup>, et qu'il était probablement l'un des Frères qu'on accusait d'avoir encouragé les Hollandais à étendre leur commerce jusqu'à cet endroit. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, il existe des preuves abondantes de l'existence d'un commerce fait par les Hollandais qui s'étendait jusqu'au Rio Negro<sup>127</sup>. Ce récit ne mérite pas plus de confiance que le reste de l'histoire de Sampaio, ainsi que nous le ferons démontrer plus tard.

Il est certain qu'en 1723 les villages situés aux bords du Rio Negro étaient jusqu'à cette époque les lieux les plus éloignés possédés par le Brésil dans ces régions<sup>128</sup>.

Ces villages étaient censés être en péril extrême à cause des Manóas, tribu alliée aux Hollandais, qui s'étaient opposés avec succès à l'expédition que Manoel de Braga avait organisée pour la chasse aux esclaves (*tropas de resgate*). En effet, les autorités portugaises craignaient, cette année-là, que ces Indiens, à l'instigation des Hollandais, ne franchissent le Rio Negro et ne pénétrassent dans le territoire portugais.

Quelques années plus tard, les Portugais firent cependant un pas en avant. En 1727, Paes de Amaral et Belchior Mendes de Moraes, qui étaient alors en campagne contre les Mayapenas aux bords du Rio Negro, détruisirent la puissance d'Ajuricaba, qui paraît avoir été le chef souverain de cette tribu et des Manóas<sup>129</sup>. Dès lors les Portugais prirent pied définitivement sur les bords du Rio Negro. En même temps ils commencèrent probablement aussi à naviguer sur les eaux inférieures du Rio Branco.

**125.** Le Mémoire Anglais révoque en doute le renseignement de Ribeiro de Sampaio relatif au commerce qu'aurait entretenu avec les Hollandais du Tacutú le Carme F. Jeronymo

Coelho du village des Tarumás. « Il n'existe, dit ce Mémoire, aucun document contemporain. » Or, il existe la déposition de Francisco Xavier Mendes de Moraes :

« Il a déclaré de plus que, quant à la rivière Tacutú, elle a été également découverte par les Portugais, qui y ont navigué, de sorte que le témoin a constaté le commerce qu'entretenait avec les Hollandais, par cette rivière, le Frère Jeronymo Coelho, religieux Carme et Missionnaire du village de Tarumá, qui, dans la suite, se transporta à l'endroit appelé aujourd'hui Ayrão ». (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, Vol. III, p. 113.) Nous avons aussi l'information de 1764 que nous avons donnée, et où il est question « ... des nombreux voyages du Père Jérôme Coelho, Religieux Carme, tandis qu'il était Missionnaire de l'ancien village de Tarumá, pour entretenir son commerce avec les Hollandais... » (*Ibid.*, Vol. III, p. 96), ce qui coïncide avec ce que dit Ribeiro de Sampaio plusieurs années plus tard. Cela forme la chaîne de la tradition locale.

Nous ferons remarquer que le Mémoire Anglais exige pour l'admission d'un fait quelconque en faveur du titre portugais tout un faisceau de preuves et tout un concours de témoins, tandis que, pour les faits qu'il croit pouvoir invoquer en faveur du titre hollandais, la moindre allégation anonyme lui suffit.

**126.** C'est Ribeiro de Sampaio lui-même qui le dit. (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, Vol. IV, *Relation Géogr. Histor.*, p. 11.)

**127.** Il n'est parlé que des Hollandais de Surinam. Il est cependant tout à fait oiseux de discuter si des traitants Hollandais ont ou n'ont pas été dans le Rio Negro, avant l'occupation portugaise définitive, puisque la souveraineté brésilienne dans l'État d'Amazonas n'est pas mise en doute. Un tel

commerce, comme nous le montrerons plus loin, serait plutôt, comme dans le cas d'Ajuricaba, un titre portugais sur l'intérieur de Surinam que de Surinam sur le Rio Negro.

128. Sur le document cité en marge (I, p. 22) voir *Prem. Mém. Brés.*, p. 116. C'est l'ordre royal au Gouverneur du Maranhão du 17 février 1724. Nous l'avons produit comme un titre de conquête et de souveraineté sur tout le territoire habité par les Manaos, et de fait sur tout le bassin du Rio Negro.

129. Nous nous sommes déjà occupés de cette prétendue alliance hollandaise avec les Manaos et avec Ajuricaba. Quant au document cité comme référence, la lettre du Gouverneur du Maranhão du 26 septembre 1727, comparer le *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 119-129, où il est donné comme un titre de domination portugaise incontestable. La révolte des Manaos ne signifie pas que le territoire n'avait pas déjà été soumis par les Portugais, bien au contraire. Ajuricaba avait juré fidélité aux Portugais.

Nous pouvons cependant admettre sans danger pour notre cause que c'est de 1727 que date l'occupation définitive du Rio Negro par les Portugais. Les quelques opérations rudimentaires de commerce indigène avec des agents étrangers, qu'on prétend avoir été faites dans ce bassin avant cette occupation, ne mettent pas en doute notre souveraineté.

PAGE 54. — « En 1730 les missions des frères Carmes s'étaient déjà répandues sur plusieurs points situés sur la rive méridionale du Rio Negro, et les missionnaires se trouvaient assez souvent en conflit avec les *tropas de resgate*<sup>150</sup>, destinés, dans un certain sens, à les aider, mais qui dégénéraient, en réalité, en expéditions ayant pour but la chasse aux esclaves.

« Les *tropas de resgate* se dirigeaient en général le long du Rio Négro et vers le Japura. Il n'existe aucun document qui fasse mention d'une expédition autorisée qui aurait suivi une route autre que celle généralement adoptée. Mais, de temps en temps, des expéditions furent organisées sans autorité qui eurent certains résultats fâcheux pour les Portugais. C'est une de ces dernières expéditions qui, en 1740<sup>151</sup>, prit une direction nouvelle et qui fit connaître aux Portugais pour la première fois le parcours principal et le côté occidental du Rio Branco<sup>152</sup>. Elle avait été organisée évidemment par un nombre d'aventuriers hardis qui se trouvaient sans occupation à la fin de l'expédition conduite par Lourenço Belforte sur le haut Rio Négro, et qui, sans doute, se sentaient poussés à cette entreprise par les récits de Nicolas Horstman, arrivé à Aricari le 16 juillet 1740<sup>153</sup>. Il existe encore une description détaillée de la route suivie par cette expédition, sous la forme de déclarations faites par deux témoins qui l'avaient accompagnée. Il semble qu'une partie de l'expédition soit arrivée aux premières cataractes du Rio Branco avant de quitter le fleuve; ensuite, après avoir erré çà et là en terre ferme, elle réussit à parvenir aux sources du Caratirimani, puis à celles du Macajahi, d'où ils semblent être revenus sur leurs pas pour retourner, enfin, dans leur pays. Leur route se trouve indiquée sur la carte No. 5 de l'atlas annexé au présent Mémoire<sup>154</sup>. »

150. Sur les Troupes de Rachat, voir *Prem. Mém. Brés.*, pp. 67, 138. C'étaient des expéditions aux frais de l'État, dans les domaines exclusifs de la Couronne Portugaise. En outre, et déjà à une époque antérieure à celle des troupes de rachat, qui étaient des expéditions de caractère militaire, comme nous l'avons dit, de petites campagnes faites aux frais de l'État, les territoires amazoniens étaient sillonnés dans toutes les directions par des explorateurs, des traitants trafiquant pour leur propre compte, des missionnaires, dont les itinéraires ne subsistent pas, mais dont le passage, pour quelques-uns, nous est attesté par la tradition contemporaine et même par des docu-

ments du temps. C'est dans cette catégorie que figurent Diogo Rodrigues Ferreira (*Prem. Mém. Brés.*, p. 141, note), Faustino Ferreira Mendes (*Ibid.*), Francisco Ferreira, le Carme Jeronymo Coelho, dont il a été fait mention ci-dessus.

**131.** L'expédition de 1740 n'a pas été une expédition particulière. Elle a été au contraire, comme dit Ribeiro de Sampaio, la plus complète qui ait été envoyée au Rio Branco. Le Capitaine Francisco Xavier de Andrade était accompagné d'une troupe d'élite, *luzida tropa*. Le Mémoire anglais a publié quelques pièces officielles concernant l'expédition de Belfort, notamment les instructions du Gouverneur de Maranhão du 5 décembre 1737. Elle était ainsi une expédition de l'État.

**132.** Nous avons vu que le Rio Branco avait été parcouru par Francisco Ferreira et d'autres bien avant 1740. On n'y allait pas dans un but scientifique et l'on n'en dressait pas des cartes, mais son cours était connu des trafiquants d'esclaves et des missionnaires tels que le Père Jeronymo Coelho.

**133.** Il n'est pas prouvé que Hortsman ait été dans ces régions avant l'expédition de Francisco Xavier de Andrade; Hortsman y a été en juin 1740; il est très probable, à cause du temps qu'avait déjà duré le contrat de Belfort, que le corps envoyé par lui aux sources du Rio Branco y ait été dans la première partie de 1740. Le 50 juin 1738, selon la lettre du missionnaire Frère Achille Maria Avrogardi, le camp de l'expédition se trouvait sur le Rio Negro. C'est un corps de la compagnie de Lourenço Belfort qui pénétra dans le Rio Branco, les témoins disent en 1740, mais leurs dates à plus de trente ans d'intervalle ne sont qu'un calcul approximatif. En effet, l'un d'eux, le plus compétent, Francisco Xavier d'Andrade,

« dira qu'en 1740 fut envoyé au Rio Negro Lourenço Belforte par ordre du Gouverneur et Capitaine général du Pará, João de Abreu Castello Branco », or nous avons les instructions données à Belfort, ou Belforte, par João de Abreu de Castello Branco, du 3 décembre 1757. Cette expédition est restée longtemps dans la région du Rio Negro et c'est un de ses corps qui a opéré sur le Branco. Ainsi la date doit être comprise comme signifiant les environs de 1740 et non pas précisément l'année 1740. Hortsman arriva le 16 juillet 1740 à Aracari, étant entré dans le Tacutú en juin. D'après les documents existants il est impossible d'établir que, lors de la fuite de Hortsman de chez les Hollandais, quand il descendit le Tacutú et le Rio Branco, l'expédition de Andrade n'y avait pas déjà passé. Ce que disent ses compagnons de route est très probable : il s'est fait renseigner par les Portugais et a mis sur sa carte les informations qu'il reçut d'eux. Ainsi, d'après sa description, il n'a pas été sur l'Uraricoera ; entré dans le Rio Branco, il l'a aussitôt descendu, et pourtant il signale les chutes de l'Uraricoera. C'est là un des points pour lequel il a dû avoir reçu les inspirations portugaises.

**134.** Nous analysons cette route plus loin. Elle est toute imaginaire.

PAGES 54-55. — « C'est à l'occasion de cette expédition que les Portugais ont touché au point extrême auquel leur exploration du Rio Branco les a menés à cette époque<sup>135</sup> et qu'ils n'ont dépassé que trente ans plus tard<sup>136</sup>.

« On peut signaler l'an 1750 comme celui du commencement d'une ère nouvelle pour le progrès des Portugais dans la région du Rio Negro. Cela était surtout le résultat de deux causes coopérantes.

« Le 25 juin 1750, le missionnaire en chef du Rio Negro

rapporta le fait d'une rencontre, suivie d'une collision, entre un prêtre qu'il avait envoyé au Paravilhanos, situé à douze journées en amont de Rio Branco, et les Hollandais venant de l'Esséquibo. D'après le langage de ce rapport il faut croire que la tentative faite dans cette direction était une entreprise nouvelle, sinon la première de ce genre. Il résulte d'une comparaison faite avec un rapport de date postérieure qu'on doit chercher l'endroit où la collision eut lieu, approximativement dans le voisinage de l'affluent appelé Yarani, ou Ayarani. Le missionnaire croyait probable que les conséquences de la rencontre seraient sérieuses, et il s'attendait à la destruction des villages portugais situés aux bords du Rio Negro<sup>137</sup>.

« On demanda au Gouverneur Général du Maranhão un rapport sur les incursions des Hollandais dans cette région, et la dépêche par laquelle cet officier répondit à cette demande est le premier document portugais qui fasse mention du Takutu<sup>138</sup>. Mais la géographie, comme l'expose ce document, est bien confuse, et l'allusion faite au Takutu était probablement basée sur des renseignements qu'on avait recueillis de Horstman sans les bien comprendre<sup>139</sup>. »

**135.** Ainsi, le point extrême atteint par les Portugais en 1740 sur le Rio Branco serait en aval des cachoeiras. Dès 1736, Christovão Ayres Botelho, à la tête d'une expédition et accompagné du chef Donaire, pour ne rien dire de Francisco Ferreira et d'autres qui n'avaient pas commandé des expéditions nombreuses, avait remonté bien en amont des cachoeiras. (Voir, *Ann. Prem. Mém. Brés.*, Vol. III, p. 112, déposition de Francisco Xavier de Moraes, 1775.)

**136.** En 1748, eut lieu l'expédition de Miguel José Ayres; en 1766, celle de José Agostinho Diniz.

**137.** Nous avons étudié, pp. 147 et suiv. du *Premier Mémoire Brésilien*, cet incident qui eut comme résultat le second ordre royal pour la fortification du Rio Branco. Il a déjà été fait allu-

sion dans le Mémoire anglais à cette lettre du Frère José da Magdalena.

**138.** Le Tacutú n'est pas nommé, mais il figure certainement sur la carte des plénipotentiaires de 1749.

**139.** Il n'y a pas, non plus, de document hollandais antérieur à 1751 où soit nommé le Tacutú, ou bien le Mahú, si l'on prétend que ce soit la même rivière. La carte et le journal de Hortsman ne sont pas des documents *hollandais* : son passage par le Tacutú a été une désertion ; la route qu'il parcourut, le Portugais Silva Rosa l'avait faite avant lui en sens contraire, et il l'aurait connue par Silva Rosa d'après l'historien hollandais Hartsinck ; elle lui fut signalée par un Indien, du village portugais d'Aracari, qui s'enfuyait dans la direction du pays d'où les Indiens de sa tribu avaient été amenés au Rio Négro par Francisco Ferreira. « Les autres choses qu'il raconta, il ne les savait probablement que d'après les renseignements qu'il avait obtenus de Silva Rosa, disaient ses compagnons de route. » (Hartsinck, *Beschrijving van Guiana*, pp. 266 et 267.) Il a dû être renseigné sur l'Uraricoera, qu'il ne visita pas, par les explorateurs portugais de 1740.

Ce n'est qu'après 1760 que mention est faite du Mahú, ou Mejou, dans les documents hollandais.

PAGE 55. — « C'était à la suite de cette affaire que l'Arrêt Royal de 1752 ordonna la construction d'un fort sur les bancs du Rio Branco et dans tel endroit qu'on jugerait le plus convenable après avoir étudié le terrain. C'est cet Arrêt, en date du 14 novembre 1752, qui contient la première prétention définitive élevée par le Gouvernement portugais sur le Rio Branco, qu'elle réclame comme faisant partie du territoire portugais<sup>140</sup>.



**140.** Sans parler de tant d'actes où la région du Rio Branco est sous-entendue comme faisant partie du bassin du Rio Négro, le Mémoire Anglais oublie les actes royaux antérieurs relatifs au Rio Branco même, notamment l'avis du Conseil de 1719 pour fortifier la région du Rio Branco. La forteresse que l'on ordonna de construire au furo de Javaperi, à côté de l'embouchure du Rio Branco, est appelée dans les documents officiels de l'époque : « Nouvelle forteresse du Rio Branco. » (Voir l'ordre royal du 1<sup>er</sup> février 1721, *Ann. Prem. Mém. Brés., Doc. d'Orig. Port.*, III, doc. n° 27). Le Mémoire Anglais oublie aussi le traité de 1750 entre le Portugal et l'Espagne et la carte de 1749 qui servit aux négociateurs de ce traité.

PAGE 55. — « Quant au fort, rien ne fut fait. Il résulte nettement du Protocole de la séance tenue par le Conseil le 16 avril, 1752, qu'on prit connaissance du rapport du Gouverneur au sujet de l'Arrêt, mais que l'argent manquait. Le Chef du Trésor fit valoir que le danger d'une grande expédition de la part des Hollandais n'était point sérieux. On résolut, toutefois, de faire des représentations diplomatiques auprès du Gouvernement néerlandais au sujet de la rencontre qui avait eu lieu en 1750<sup>141</sup>.

**141.** Comparer quant au document auquel il est fait référence *Prem. Mém. Brés.*, pp. 152, 153. Le Mémoire Anglais passe rapidement sur la portée de ce document et de ce vœu. Voici les termes dans lesquels il fut exprimé : « Le Conseil approuve les mesures proposées par le Procureur du Trésor, laissant les autres au choix du Gouverneur. Trois Conseillers, entre autres le Marquis Président, après avoir rappelé « le grand besoin qu'il y a de gens et d'argent pour que Votre Majesté, dans sa grandeur royale, daigne faciliter les moyens

qu'elle laissera à la prudence du Gouverneur, » suggèrent qu'il « pourrait ne pas être inutile de faire des représentations au Ministre de Hollande afin de faire cesser les incursions des sujets de cette république dans les domaines royaux de Votre Majesté. » (Doc. d'orig. port. n° 43. *Ann. (Prem. Mém. Brés.)*)

« On ignore, avons-nous dit, si le Gouvernement portugais a, ou non, adressé au Ministre de la Hollande les représentations suggérées par le Marquis Président et par d'autres membres du Conseil d'Outre-Mer. Il est cependant très probable qu'il l'a fait, vu la décision qui caractérise les actes de Pomбал et l'intérêt qu'il prenait aux affaires de l'État de Para, à la tête duquel d'ailleurs était son frère, Francisco Xavier. » *Prem. Mém. Brés.*, p. 153.)

PAGES 56-57. — « Le second événement qui stimula l'esprit agressif des Portugais dans ces régions était le « Projet de Pará ». C'était une convention secrète conclue entre l'Espagne et le Portugal à la suite des discussions qui s'étaient élevées au sujet du Traité de Limites de 1750.

« Ce projet avait pour objet de chasser les Hollandais de leurs possessions situées à l'intérieur de la Guyane par une manœuvre assez traîtresse. Voici le texte du projet.... (*Suit le texte du projet et la citation d'une des Notes échangées entre les deux Cours.*)

« Cette proposition était donc un projet d'hostilité secrète dirigé contre une Puissance amie en temps de paix. C'est en Espagne que la proposition prit son origine, mais elle fut cordialement agréée par le Portugal; chacun des deux pays se rendait bien compte de l'illégalité de l'entreprise. Bien que le projet ne fût pas mis en exécution, il encourageait pour le moment les incursions des Espagnols, notamment celle opérée en 1758 dans la région du Cuyuni. Il est aussi probable que la convention secrète ait exercé une certaine influence sur les efforts que faisaient les Portugais pour s'établir dans la partie septentrionale du bassin de l'Amazone<sup>142</sup>. »

142. Nous donnons tous ces documents et d'autres encore. Cet épisode diplomatique est exposé dans tous ses détails dans le *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 154-161. Le Mémoire Anglais qualifie de *manœuvre assez traîtresse* les intelligences des deux nations. Le Portugal était alors l'allié de l'Angleterre. Cette qualification n'est certes pas méritée. Nous avons montré qu'il n'y eut de sa part, que pure condescendance envers l'Espagne, dont il lui était expédient de se concilier le bon vouloir dans ces régions en raison de la prétention française à la rive gauche de l'Amazone. Le Portugal n'avait aucun grief contre la Hollande, si ce n'est quelque incursion ou contrebande de particuliers, imputable aux traitants hollandais, dont elle n'avait même pas connaissance. Cet épisode n'eut de conséquence d'aucune sorte. C'est l'exhumation d'une combinaison secrète, qui avorta parce qu'il n'existait pas de conflit de prétentions entre le Portugal et la Hollande.

PAGES 57-58. — « C'était, du moins, vers cette époque que les Portugais commencèrent à se renseigner sur le Rio Branco et ses affluents. La « notice sur le Rio Branco » fournie en 1755 par le Gouverneur de Pará, et à laquelle nous avons déjà fait allusion, prouve que ces renseignements se basaient principalement sur les récits de Francisco Ferreira. Il est bien probable que celui-ci, qui demeurait à Aricari, avait une parfaite connaissance des bouches du Rio Branco, et qu'il avait recueilli des informations lors de l'expédition déjà mentionnée en 1740; mais son récit est très embrouillé et n'est basé qu'en partie sur des expériences personnelles. Il peut avoir obtenu quelques renseignements de Horstman<sup>145</sup>.

« En même temps que les Portugais prirent connaissance du cours du Rio Branco, ils se rendirent compte que la jonction de ce fleuve avec le Rio Negro était un point vulnérable et menacé. Ils se décidèrent donc, au cours des années suivantes,

à prendre des mesures efficaces pour s'emparer d'une partie de ce fleuve.

« En 1755, lorsque l'évêque de Parà se prononçait sur l'état de la province et louait l'établissement d'un nouveau Gouvernement sur le Rio Négro, il fit valoir que la nouvelle capitale, au lieu de se trouver à l'extrême ouest et près du Javari, devrait plutôt être placée aux bords du Rio Négro et dans le voisinage du village de Mariuà, qui était situé dans une position centrale. Il insista surtout pour que le nouveau Gouvernement s'étendit de l'un côté jusqu'au Rio Branco, qu'il désigna comme la ligne frontière du territoire hollandais<sup>144</sup>. »

145. Bien avant Hortsman, Francisco Ferreira avait connu le Tacutú. C'est probablement lui qui en avait ramené à Aracari l'Indien qui en indiqua la route à Hortsman. En effet Aracari (Caburi) était précisément le village où résidait Ferreira, et le Capitaine Moraes, dans sa déposition de 1775, dit de lui (*Prem. Mém. Brés.*, p. 185) « qu'il avait amené un grand nombre d'indigènes dans nos villages du Rio Negro, principalement dans celui d'Aracary; quelques-uns des Indiens qu'il avait amenés étaient encore vivants. »

144. Il ne dit pas que la rivière est la *ligne frontière* du territoire hollandais. Rien de pareil. Il dit qu'avec la création de la Capitainerie de Rio Négro, les frontières qui confinaient avec l'Espagne et la Hollande seraient mieux défendues, *essas fronteiras confinantes com Castella e Hollanda*, et plus bas : « le Rio Branco et l'Amazone, tous deux limitrophes des susdites nations. » Le Rio Branco *avec tous ses tributaires* forme un territoire limitrophe de la Guyane Hollandaise comme l'Amazone avec les siens confine avec l'Espagne. Cela ne veut pas dire que le Rio Branco même, pas plus que l'Amazone, soit la ligne frontière.

PAGES 58-59. — « Le Gouverneur-Général de la province se trouvait évidemment d'accord en cette opinion avec l'évêque. Celui-là — il faut bien le remarquer — regardait la situation du Rio Négro comme désespérée à ce point qu'il compara cette région à un cadavre impossible à ressusciter excepté au moyen d'un miracle<sup>145</sup>. Il ne sera pas sans intérêt de citer la description qu'il a faite de ce district :

« L'autre projet — celui de fonder une nouvelle Capitainerie de San José de Rio Négro — est de telle importance que seule l'exécution de ce projet permettra à Sa Majesté d'exercer une autorité réelle sur la plus grande partie de ces domaines. Autrement ce territoire ne servirait jamais que de refuge aux malfaiteurs qui pourraient commettre tous les crimes imaginables dans ces lieux, puisqu'il sera toujours très difficile d'empêcher ces désordres; car d'un côté les auteurs de beaucoup de ces outrages seraient aidés et soutenus et, d'autre part, la vaste étendue de ce district immense empêcherait le succès des précautions nécessaires pour les combattre<sup>146</sup>. »

« Dans une dépêche écrite du village fortifié de Mariuà et envoyée à Lisbonne, le Gouverneur insista qu'avec un poste convenable établi à cet endroit et avec un fort placé sur le Rio Branco — ainsi que le Roi l'avait commandé en 1752 — le Rio Négro n'aurait rien à craindre de la part des Hollandais. Il est à remarquer que le Gouverneur s'occupe surtout du Rio Négro, puisqu'il parle de toute la région située entre le fort de Barra do Rio Négro et le Casiquiari comme exposée à ce qu'il terme les outrages des Hollandais<sup>147</sup>.

« Les premières mesures dans la direction proposée par le Gouverneur furent prises au courant des trois années suivantes. Barcellos fut fondé un peu en amont de l'endroit choisi par l'évêque de Para et devint la capitale de la nouvelle capitainerie. D'autre part, le projet de construire un fort sur les bords du Rio Branco ne fut mis en exécution qu'après un délai de vingt ans, quoiqu'on en parlât de temps en temps, comme Lourenço Pereira da Costa, qui y fait allusion en 1762<sup>148</sup>. Quand le moment pour bâtir le fort arriva enfin, celui-ci fut placé beaucoup plus en amont du fleuve que Mendonça Furtado ne l'avait jamais proposé. »

145. Nous donnons ce document. (*Prem. Mém. Brés.* p. 162.) C'est un document de domination portugaise.

146. Nous donnons ce document. C'est un titre de domination portugaise absolue. (Cf. *Prem. Mém. Brés.*, p. 129.)

147. Ce n'est pas là le sens et ce n'est pas de la région située entre la Barra et le Rio Négro qu'il parle. C'est la protection complète du territoire du Rio Branco à l'aide des deux forteresses du Rio Négro et du Branco qu'il veut assurer. Comparer *Premier Mémoire Brésilien*, p. 130 : « Attendu que toute l'étendue du territoire qui va de là (du fort du Rio Branco) jusqu'au Cassiquiari restait exposée. »

148. Nous donnons ce document. (*Prem. Mém. Brés.*, p. 278 et p. 127 note.) Le Provedor Pereira da Costa est l'un des premiers qui préconisent la colonisation du Rio Branco et l'élevage de bétail. Une faute s'est glissée dans la référence que nous y avons faite dans le *Premier Mémoire Brésilien*. Il a été imprimé, p. 278, Rio Négro au lieu de Rio Branco : « En 1762, le Provedor Lourenço Pereira da Costa parle du Rio Negro comme étant « très fertile et pouvant permettre à des peuples de s'y maintenir, d'y élever du bétail et d'y faire des plantations. »

PAGE 59. — « Dès lors les Portugais commencèrent à tirer un certain profit du Rio Branco. L'année 1762 vit installer une pêche à tortues et une beurrerie royales dans les parcours inférieurs et à un endroit situé sur la rive gauche du fleuve, comme l'indique la carte n° 4, qui se trouve annexée au présent Mémoire. La partie supérieure du fleuve était toujours presque inconnue aux Portugais, et la manière dont Attaide Teive, dans son rapport adressé à Mendonça Furtado en 1764, parle des Hollandais prouve qu'à son avis leur territoire s'étendait des deux côtés de la source du Rio Branco et fermait ainsi toute communication entre ce fleuve et l'Orénoque<sup>139</sup>.

Un peu plus tard, des bruits couraient au sujet d'empîète-

ments de la part des Espagnols. Aussi se décida-t-on de prendre des mesures importantes. Le Cabinet de Lisbonne donna l'ordre de garder strictement la région du Rio Branco, et de faire visiter l'intérieur aussi souvent que possible par des bateaux-patrouille. Les instructions données à ces embarcations sont des plus nettes. Elles leur prescrivent d'observer le Caratirimani (qui était désigné comme l'objet principal de l'inquiétude du Gouvernement portugais), le Yarani, et un troisième fleuve qui doit avoir été le Macajahi, si l'on tient compte du rapport en date de 1755 déjà mentionné. C'est-à-dire, les bateaux avaient ordre d'observer les affluents de la rive droite ou occidentale jusqu'aux limites de la sphère d'influence hollandaise, ainsi qu'elle est tracée en couleur sur la carte n° 3, mais de négliger la rive gauche, puisque, par un raisonnement curieux, on était arrivé à croire que « les Hollandais avaient abandonné cette route depuis longtemps<sup>150</sup>. »

**149.** Attaide Teive ne dit pas que le territoire hollandais s'étendait des deux côtés de la source du Rio Branco, mais que les Hollandais, par leur situation entre le Rio Branco et l'Orénoque, mettaient obstacle à toute expédition espagnole sérieuse. Ce renseignement ne regarde pas ainsi le Contesté actuel, mais le territoire au nord de la cordillère, par lequel les Espagnols sont en effet entrés dans le Rio Branco quelques années après, et que l'on croyait pouvoir appartenir, en partie, aux Hollandais.

**150.** Cet ordre se trouve complètement détourné de son sens dans l'interprétation ci-dessus. En effet, il ne reconnaît aucune *sphère d'influence hollandaise*, ne limite d'aucune façon la surveillance du fleuve tout entier, non plus que de ses affluents orientaux ou occidentaux; il y a seulement l'observation, que ceux-là ne devaient pas donner d'inquiétudes parce que, de longue date, les Hollandais s'étaient abstenus d'y naviguer. En relisant de nouveau le texte de ces instructions (*Prem.*

*Mém. Brés.*, p. 163) on verra qu'il n'y est fait allusion, sous aucune forme, à cette sphère imaginaire d'influence hollandaise tracée seulement en 1903, et qu'elles ne se rapportaient pas seulement à la *partie inférieure* du Rio Branco, mais étaient applicables à tout son cours, et bien loin encore en amont des cataractes. C'est un acte de domination absolue, exclusive et de surveillance du système entier du Rio Branco. La responsabilité de son exécution incombait au Gouverneur du Rio Négro. Comme nous l'avons déjà remarqué, celui-ci, en exécution de cet ordre, a fait porter la surveillance non seulement jusqu'à l'Uraricoera, mais encore jusqu'au Tacutú, au Mahú et à l'Aurora, quel que fût, d'ailleurs, cet affluent du Mahú.

PAGES 59-60. — « On ne saurait nier que cet ordre révèle clairement l'intention de contrôler le parcours principal du Rio Branco, qu'on jugeait avoir une grande importance au point de vue de la sûreté à la Capitainerie de Rio Négro. C'étaient les Espagnols qu'on envisageait en premier lieu, mais il y avait évidemment aussi l'intention d'exclure les Hollandais de la partie inférieure du Rio Branco et des régions environnantes. L'instruction citée n'a point d'autre sens.

« Par suite de cette instruction, la patrouille se fit une seule fois l'année suivante; c'était l'expédition de José Agostinho Diniz qui, en 1766, « par ordre du Gouverneur, remonta le fleuve avec une escorte militaire... pour surveiller et observer cette même rivière<sup>151</sup>. »

« Il est assez remarquable que le principal témoignage relatif à cette expédition nous vienne du côté des Hollandais. L'embarcation portugaise<sup>152</sup> réussit à pénétrer jusqu'à la Parima ou Urari-coera, le nom de « crique d'Aurora » étant évidemment une autre forme du mot « Urari[coera]<sup>153</sup>. » Il n'y a qu'un seul point qui soit indiqué avec précision dans le récit : c'est l'embouchure de la Parima ou Urari-coera, là où ce fleuve se joint au Maho (en réalité, le Takutu). Ainsi ce voyage de Diniz avait pour résultat de faire parvenir les Portugais pour la



première fois à l'endroit où São Joaquim fut bâti plus tard<sup>154</sup>. »

**151.** Référence à Ribeiro de Sampaio. Au sujet de l'expédition de José Agostinho Diniz, voir *Prem. Mém. Brés.*, p. 142 et suivantes.

**152.** Voir ce qui a été dit auparavant sur cette expédition. Il y avait plusieurs embarcations.

**153.** Il faut rappeler que dans le document hollandais les grandes embarcations sont placées au confluent du Parima et les petites à la jonction du Mahú et de l'Aurora. Cette interprétation est entièrement basée sur une simple ressemblance (?) phonétique, *crique d'Aurora* et *Urari-coera*. Nous avons vu par la carte et le Journal de Hortsman que les noms Mahú et Tacutú étaient donnés comme aujourd'hui aux mêmes rivières. Si le Mahú était pour les Indiens le Tacutú, il y aurait cette remarque à faire, que la rivière Mahú que les Anglais nous disputent ne figure pas une seule fois dans les documents hollandais, ou bien alors le Tacutú en amont du confluent du Mahú. Nous avons interprété le document hollandais tel qu'il est écrit, leur Mahú étant la rivière que Hortsman a le premier localisée dans sa carte avec ce nom et que La Condamine et d'Anville ont définitivement fixée. Cette interprétation, il faut le dire, est la même qui a été donnée à ce document par le Gouvernement Anglais, en ce qui regarde le Mahú, dans le litige avec le Venezuela. — Voir *Index to Cases, etc.*, au mot Ireng : « (*Maho*) Portuguese reported in... »

Nous avons écrit indifféremment Aurora et Uorora, parce que ce dernier nom est donné dans des cartes modernes à un affluent de la rive orientale du Mahú, au-dessous de 4° N. Il est possible que l'« Aurora » soit l'Yurará de la carte portugaise

de 1781, affluent de la rive occidentale. Nous ne saurions dire aujourd'hui de quel affluent du Mahú il est question dans le document hollandais. D'après les cartes anglaises, les Indiens donneraient un nom ressemblant à Uorora ou, comme il figure dans la carte de l'Atlas Anglais, Wororá, — entre Uorora, Worará et Yurará il est impossible de distinguer, d'autant plus que la prononciation indienne ne peut être fixée que d'une manière approximative et très imparfaite, surtout quand celui qui écrit le mot ne l'a pas reçu directement des tribus locales, Anglais et Portugais la fixeraient différemment, — à un affluent du Mahú de la rive gauche, et d'après les Portugais (Yurara ou Yurará) à un affluent de la rive droite. Le point à établir c'est qu'il s'agit d'un affluent du Mahú même (\*).

154. Il avait reçu l'ordre de remonter jusqu'à l'embouchure du Tacutú, connu des Portugais depuis les explorations du commencement du siècle.

PAGE 60. — « Le système de patrouilles enjoint par le Roi de Portugal en 1765 ne fut évidemment pas maintenu. Car le premier événement important dont nous entendions parler dans les rapports sur le Rio Branco après cette année est l'occupation du parcours supérieur du fleuve par les Espagnols, qui s'effectua en 1774, sans qu'aucun avis de cette affaire de source portugaise ne soit parvenu aux Portugais. A ce sujet Ribeiro de Sampaio dit comme il suit :

« Nous nous étions endormis dans ces parages. En 1774, les Espagnols arrivèrent. Ils pénétrèrent dans le bassin de ce fleuve en toute

---

(\*) Les notions sur les affluents du Mahú sont encore aujourd'hui très incertaines. Ainsi le Sassaouta (Sacaouta) et le Marakang des cartes anglaises, reproduits aussi dans notre carte comme appartenant au bassin du Cotingo, seraient d'après Quelch, *Timehri*, Juin 1895, p. 142, des affluents du Mahú (Ireng).

sûreté et sans que nous nous en fussions aperçus, jusqu'à ce qu'un déserteur, par hasard, nous en apporta la nouvelle inattendue. »

« Ce « déserteur » était le Hollandais nommé Leclair, ou Leclerc, gardien du Poste d'Arinda, dont il a été question dans le chapitre précédent.

« L'histoire détaillée de la rencontre qui s'ensuivit entre les Espagnols et les Portugais ne porte pas directement sur les questions examinées dans le présent Mémoire<sup>155</sup>. »

**155.** L'expulsion par les Portugais des Espagnols qui s'étaient introduits dans le Rio Branco, le Tacutú et le Pirára est, au contraire, un fait de la plus haute importance pour l'étude de ce litige : on peut dire qu'il a une portée décisive, surtout étant donnée l'attitude des Hollandais qui ont bien montré, pendant cette invasion, qu'elle ne les concernait pas. Nous avons décrit cette attitude, pp. 342 et 343 du *Premier Mémoire Brés.* et raconté tout l'incident de l'invasion, pp. 165-184. Voir plus loin la note 158.

PAGE 60. — « Mais il est important de relever deux points qui en ressortent nettement.

D'abord, les Espagnols ne rencontrèrent aucune trace de domination portugaise lorsqu'ils descendirent la Parima ou Uraricoera et s'établirent aux bords de ce fleuve vers la fin de 1773. Le terrain qu'ils occupaient était inconnu aux Portugais, et les Espagnols l'habitèrent pendant presque une année avant d'y être découverts. Cette découverte fut faite par un officier hollandais, Leclerc<sup>156</sup>; et Ribeiro de Sampaio, qui a revendiqué les droits du Portugal de la façon la plus ardente, déclare que l'arrestation de ce Leclerc était « une chance extraordinairement heureuse<sup>157</sup>. »

**156.** Leclerc s'était enfui d'Arinda (Directeur-Général d'Essequibo à la Compagnie, 23 janvier 1776) et alla faire sa révélation aux Portugais.

**157.** Nous avons expliqué ce fait : les « Troupes de Rachat » avaient été supprimées, les patrouilles d'observation sur le Rio Branco n'ayant rencontré aucun intrus étranger et le Gouverneur de Rio Negro, pensant qu'aucun danger ne pourrait venir des points signalés dans les instructions de la Métropole, avait, par intervalles, négligé la surveillance recommandée. C'est dans un de ces intervalles qu'eut lieu l'invasion espagnole.

PAGE 61. — « En second lieu, lorsque les Portugais se trouvaient en face des Espagnols établis dans une position qui menaçait le Rio Branco, ils agirent avec promptitude<sup>158</sup>. »

**158.** Les Hollandais ont appris l'invasion en même temps que les Portugais, mais la nouvelle les laissa entièrement indifférents, le territoire étant en dehors de leurs frontières. Voici ce qu'écrivit Centurion, le 27 juin 1776, à son Gouvernement : « Le seul Européen qui soit venu aux villages du Parime fut un employé d'un poste que les Hollandais ont dans l'Apononi, lequel, apprenant des Caraïbes que les Espagnols étaient établis dans le Parime, vint, le 15 décembre 1774, au hameau de San Juan Bautista de Cadacada, feignant d'être un déserteur, et ayant constaté qu'en effet il en était ainsi, s'échappa aussitôt pour en porter la nouvelle au Gouverneur de la Colonie d'Essequibo, qui lui dit qu'il ne pouvait pas s'opposer à ce que les Espagnols occupassent le territoire jusqu'au Parime et au lac, puisque ces terres appartenaient au Roi d'Espagne, comme depuis nous l'ont appris plusieurs autres déserteurs de cette Colonie. » La personne dont il est question ici est évidemment ce même Leclerc que les Espagnols à Guyana supposaient être retourné à Essequibo, tandis qu'il alla porter la nouvelle non aux Hollandais, mais aux Portugais. Le fait attesté

par plusieurs déserteurs hollandais, que les autorités d'Essequibo auraient dit en recevant la nouvelle de l'expédition que le territoire était en dehors des frontières de la Colonie et qu'elles n'avaient pas à intervenir, n'est pas atteint par cette erreur des autorités de la Guyane Espagnole quant à la personne qui aurait porté la nouvelle aux Hollandais. Celle-ci fut très probablement la même qu'elles croyaient à tort avoir renseigné les Portugais. Centurion dit, en effet, que ceux-ci auraient reçu la nouvelle d'un soldat Miguel Antonio Futon, un Français qui avait déserté de San Juan Bautista, comme il avait déserté auparavant d'Essequibo. Mais quel qu'ait été l'informant des Hollandais, leur réponse reste acquise par les nombreux témoins qui l'ont racontée. Il est d'ailleurs inutile d'approfondir ce que les autorités d'Essequibo ont dit, dès que nous savons ce qu'elles ont fait : elles n'ont rien fait ; la nouvelle, qu'elles reçurent, comme les Portugais, ne les mit pas en mouvement comme ceux-ci ; elle ne les émut même pas.

PAGE 61. — « L'incident eut enfin pour résultat la prise de possession de la partie supérieure du fleuve par les Portugais. En 1776<sup>159</sup>, ils avaient déjà commencé de bâtir le Fort de São Joaquim à la jonction de l'Uraricoera (Parima) et du Takutu, c'est-à-dire au point où commence le Rio Branco proprement dit<sup>160</sup>. »

**159.** On commença à édifier le fort en 1775. Les Espagnols, à leur retour du Tacutú, trouvent déjà fortifiée l'entrée de cette rivière. Voir *Premier Mémoire Brésilien*, p. 175.

**160.** Nous pourrions admettre, sans danger pour notre cause, que ce n'est qu'en 1775 que les Portugais ont pris possession de la partie supérieure du Rio Branco, comme le

veut le Mémoire Anglais, quoique cette occupation soit déjà signalée dans un document tel que la carte du traité de 1750, ou bien tel que les instructions du 27 juin 1765. Une telle possession exclusive du cours supérieur du Rio Branco, de ses deux branches, l'orientale et l'occidentale, dominées l'une et l'autre par le fort bâti à leur jonction et par les détachements qu'il lançait dans les deux directions, par eau et par terre, « *n'ayant provoqué ni protestation ni action hostile de la part des Hollandais* », comme dit plus loin le Mémoire Anglais, est un titre rendu absolu et auquel l'Angleterre ne pouvait opposer plus de soixante ans après au nom de la Hollande une prétention quelconque, encore moins en la basant sur des vestiges plus que douteux de quelques rares entrées de trafiquants hollandais de Surinam, entrées dont la Hollande n'a jamais tenu compte.

PAGE 61. — « Le Fort de São Joaquim était destiné aussi à arrêter l'expansion des Hollandais. Voici ce que dit Ribeiro de Sampaio à ce sujet. (*Suit une citation de Ribeiro de Sampaio.*)

« La fondation du Fort de São Joaquim n'était en vérité qu'une invasion entreprise par les Portugais dans la sphère qui avait été jusqu'alors sous l'influence des Hollandais<sup>161</sup>, invasion qui, toutefois, ne provoqua ni protestation ni action hostile de la part des Hollandais<sup>162</sup>.

**161.** C'est une opinion manifestée aujourd'hui, au nom des Hollandais, mais que les Hollandais n'ont jamais manifestée. C'est ainsi une opinion anglaise, non une opinion hollandaise.

**162.** C'est la meilleure preuve que les Hollandais n'y ont pas vu une invasion de leur « sphère d'influence ». Du reste à Essequibo il n'y avait qu'une Compagnie à Charte, et les Com-

pagnies n'ont pas de « sphère d'influence » au delà des limites de leur octroi.

PAGE 61. — « Il convient, ici, d'étudier d'une manière critique les mémoires et rapports de Ribeiro de Sampaio, qui ont servi de base à l'établissement définitif des Portugais sur les bords du Rio Branco<sup>163</sup>. »

163. Bien avant Ribeiro de Sampaio, dès 1719, la Cour de Lisbonne avait ordonné la construction d'un fort qui assurât son domaine exclusif sur le Rio Branco. Déjà en 1721, comme nous l'avons aussi rappelé, le fort projeté est appelé « la nouvelle forteresse du Rio Branco ». (Voir *Prem. Mém. Brés.*, p. 144, note citant l'Ordonnance Royale du 1<sup>er</sup> février 1721. *Ann. Ibid.*, Vol. III, p. 35.) Si les Portugais ne s'étaient pas déjà trouvés établis sur les bords du Rio Branco, leur action pour en expulser les Espagnols n'aurait pas été immédiate.

PAGES 62-63. — « Il résulte de cette étude que l'historique fait par Sampaio ne s'appuie sur aucun document contemporain, ni même sur le texte des dépositions sur lesquelles son récit est fondé. Tout cet historique est en effet indigne de confiance<sup>164</sup>.

« Sampaio était Magistrat en Chef de la Province du Rio Négro. Lorsqu'il apprit que les Espagnols s'étaient installés sur la Parima, il se mit à rédiger un document dans lequel il revendique, de la manière la plus imposante et la plus plausible, le droit du Portugal à ces régions, à l'exclusion de l'Espagne. Le premier Mémoire qu'il écrivit à ce sujet est celui en date du 18 avril, 1775, qui servit à l'enquête officielle qui eut lieu les jours suivants. Le « Diario » ne paraît avoir été achevé que plus tard. Il fut enfin suivi, près de trois ans après la rédaction des autres, par le dernier des documents, la « Relação ». La thèse que Sampaio cherchait à établir dans ces différents documents se trouve exposée clairement et brièvement dans le premier Mémoire, dont voici le texte :

« Lorsque, il y a plus d'un siècle, les Portugais découvrirent le Rio Négro et commencèrent la navigation de ce fleuve, ils découvrirent et parcoururent en même temps le reste de ses tributaires. Le Rio Branco était alors de beaucoup le plus important de ces affluents. Ce fleuve s'appelait autrefois « Queceueña » et « Paraviana ». Il se jette dans le Rio Négro du côté nord au point d'intersection du parallèle 2° 50' de latitude sud et du méridien 314 degrés de longitude ouest, calculé depuis le méridien de l'île de Ferro, c'est-à-dire à 67 degrés à l'ouest du méridien de l'Observatoire de Paris.

« Les Portugais remontèrent le cours dudit Rio Branco. Ils naviguèrent et trafiquèrent sur ses eaux, et ils pénétrèrent dans sa branche occidentale nommée Uraricoera, cours principal du Rio Branco, mais qui prend le nom d'Uraricoera après son confluent avec le Takutu. Non seulement le Capitaine Francisco Ferreira, venant de Pará, entreprit-il de nombreuses expéditions le long du fleuve depuis le commencement du siècle actuel jusqu'en 1736; mais c'est dans cette année même que Christovão Aires Botelho, natif de Maranhão, entra dans ce fleuve, accompagné par le sous-chef Donaire, et par une escorte armée.

« En 1740, une compagnie commandée par Francisco Xavier de Andrade remonta le cours du fleuve. Andrade était un des chefs de l'expédition commandée par Lourenço Belforte, qui établit son camp à peu de distance de la cataracte dudit fleuve Uraricoera. De ce point il envoya des détachements explorateurs, qui réussirent à achever un voyage de deux mois en remontant les bords du fleuve et en traversant toutes les grandes plaines environnantes. Cette incursion fut suivie immédiatement par l'expédition que José Miguel Ayres dirigea sur le Rio Branco même. Celui-ci, ainsi que Lourenço Belforte, était commissionné par João de Alves Castello Branco, le Gouverneur et le Capitaine-Général du Pará.

« Les Portugais avaient non seulement navigué sur le Rio Branco antérieurement à l'époque mentionnée, mais tous les ans après ils continuèrent à en extraire des marchandises, à se livrer à la pêche, et à faire le commerce d'autres articles qu'ils trouvaient profitable. En 1766 le Sous-Lieutenant José Angostinho Diniz, par ordre du Gouverneur de cette Capitainerie, Joachim Tinouco Valente, remonta le Rio Branco avec une escorte militaire, afin de surveiller et de défendre ledit fleuve.

« Le Rio Branco, avec toutes ses eaux tributaires, — dont la Parima fait partie, — a toujours été censé être compris dans le domaine portugais, et reconnu comme tel. La souveraineté du Portugal est incontestablement fondée sur les droits de première découverte et d'occupation, et sur le fait que les Portugais ont pris possession du territoire en question au moyen de nombreux actes aussi justes que légitimes.



Ils ont soutenu leur action pendant plus d'un siècle et depuis un temps immémorial, sans rencontrer aucune opposition, surtout de la part de l'Espagne. Les Espagnols, d'ailleurs, ne sont jamais sortis des limites de l'Orénoque. En effet, l'exploration de ce fleuve était encore inachevée en 1736, époque où les Portugais avaient déjà accompli plus de soixante-dix ans de navigation sur le Rio Branco. Car ce n'est qu'en 1744 que les Espagnols ont pris connaissance pour la première fois de la partie supérieure de l'Orénoque connue sous le nom de Paraua. Il est donc évident qu'ils ne pouvaient rien savoir des rivières dont ils se trouvaient séparés par des distances énormes. Mais ce n'est pas seulement ladite Uraricoera, ou cours principal du Rio Branco, que les Portugais ont découverte et dont ils se sont rendus maîtres, mais ils se sont aussi emparés du Takutu, par lequel ils ont pénétré dans les autres fleuves qui en sont tributaires. De sorte que Fray Jeronimo Coelho, missionnaire carme habitant le village de Taruma, a pu trafiquer avec les Hollandais pendant plusieurs années à partir de 1720, en suivant le cours du Takutu, et qu'avant cette période, des expéditions composées d'Indiens, mais organisées sous l'autorité des Portugais, avaient exploré ce fleuve dans le même but.

« Il est donc évident que le Takutu fait partie du domaine portugais en vertu de droits bien fondés et incontestables, puisqu'il a été découvert et occupé par les Portugais et est resté dans leur possession depuis un temps immémorial, sans aucune opposition de la part des nations voisines, comme, par exemple, les Hollandais, qui ne vont pas au delà de l'Esséquiho et du Rupomoni. »

« Tout ce que contient le passage qui vient d'être cité est en contradiction avec les faits de l'histoire. L'examen détaillé des notes de l'enquête fera voir la manière dont le récit de Sampaio a été élaboré<sup>165</sup>. »

**164.** Les travaux de Ribeiro de Sampaio sur la région du Rio Negro et du Branco au xviii<sup>e</sup> siècle ont la plus grande valeur historique. Le plus remarquable des historiens du Brésil, le célèbre écrivain anglais Robert Southey, prend Ribeiro de Sampaio pour guide dans tout ce qu'il écrit sur l'État du Pará ; Humboldt aussi le cite comme une autorité.

**165.** Il n'y a pas un seul fait, il n'est pas une seule considération dans tout ce long passage que le Mémoire Anglais vienne infirmer. Ribeiro de Sampaio écrivait au xviii<sup>e</sup> siècle,

sur les lieux mêmes, plus à portée de la tradition du commencement du siècle, dont bien des sources et bien des documents n'existent plus, sous les yeux et avec le concours de nombreuses personnes qui s'étaient trouvées associées aux événements relatés par lui.

PAGE 64. — « Sampaio s'était évidemment donné beaucoup de peine afin de recueillir des renseignements de tous ceux qu'il croyait capables de lui en fournir. Sur la base de ces renseignements il rédigea ensuite le Mémoire qui vient d'être cité et qui figure en tête des dépositions. Le Mémoire résume d'une manière succincte tout ce que Sampaio avait appris de Horstman<sup>166</sup> et des témoins eux-mêmes qu'il cita plus tard pour déposer devant la commission d'enquête. Ces dépositions sont censées appuyer ce qui est raisonné dans le Mémoire. Mais l'examen des dépositions mêmes fait voir qu'on donna lecture du Mémoire à chaque témoin, lequel fut ensuite interrogé s'il le trouvait exact, et, dans le cas affirmatif, sur quoi cette opinion se fondait. Le résultat de cette manière d'agir est celui auquel on eût pu s'attendre : un témoignage à l'unanimité en faveur des droits réclamés par le Portugal. Si l'on étudie les dépositions l'une après l'autre, on est frappé de ce que les propositions énoncées dans le Mémoire se reproduisent avec une monotonie régulière et dans des termes vagues<sup>167</sup>. »

**166.** Ribeiro de Sampaio rapporte qu'il se rencontra avec Hortsman à Cametá, en 1773. Il y avait ainsi plus de trente ans que Hortsman avait descendu le Tacutú et le Rio Branco. A cette époque le système entier du Rio Branco était parfaitement connu des Portugais.

**167.** On pourrait dire la même chose de presque tous les interrogatoires. Il ne s'agit pas ici d'une enquête en matière criminelle où le juge ne pouvait pas s'entretenir avec les témoins avant de les interroger. Sampaio rédigea son Mémoire sur ce qu'il leur avait entendu dire et les interrogea ensuite

sur son résumé. De là l'uniformité des témoignages, preuve de leur véracité, puisqu'il s'agissait des mêmes faits, auxquels les témoins avaient pris part ensemble.

PAGE 64. — « Un des faits principaux que Sampaio s'efforçait à prouver par ces témoignages c'était que les Portugais auraient été en occupation de l'Uraricoera, ou Parima, pendant une longue série d'années. Les témoins répètent, l'un après l'autre, ce qu'affirme le mémoire à ce sujet, mais il est clair que pas un d'entre eux n'avait compris ce que signifiait le nom d'Uraricoera. Plusieurs dépositions prouvent, en effet, que les témoins, tout en acceptant ce nom du fleuve prononcé par le président de la Cour, croyaient que c'était un des canaux par lesquels les eaux du Rio Branco se versent dans le Rio Négro. Il est absolument clair qu'aucun des témoins cités par Sampaio ne savait rien du vrai Uraricoera<sup>168</sup>. »

168. Puisqu'il s'agit de témoins qui avaient participé à l'expédition de 1740, il paraîtrait plus plausible de récuser en doute leur véracité que de prétendre qu'ils prenaient le nom d'Uraricoera pour celui de l'un des canaux de l'embouchure du Rio Branco.

PAGE 64. — « Il serait en effet inconcevable que, si en 1740 l'Uraricoera, ou Parima (sur lequel Sampaio venait d'obtenir des renseignements de Leclerc et qui était l'objet de l'enquête<sup>169</sup>), était si bien connu que les témoins le feraient croire, il n'y soit fait aucune allusion dans la description des affluents du Rio Branco soumise au Gouverneur de Para par Ferreira en 1755, et qui a déjà été l'objet d'une discussion au présent chapitre. On se souviendra de la déclaration explicite contenue dans cette description que nul cours d'eau d'importance n'était connu du côté ouest du Rio Branco en amont du Macajahi<sup>170</sup>. »

169. L'Uraricoera était le nom que les Portugais donnaient au bras occidental du Rio Branco, le Tacutú étant son bras

oriental, déjà avant que Ribeiro de Sampaio eût reçu les déclarations de Leclerc. Dans le document que nous avons publié sous le N° 51 (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 94), et auquel on attribue la date de 1764, mais qui, en tout cas, est antérieur à la fortification du Rio Branco et à l'invasion des Espagnols, il est parlé du Rio Uraricoera dans lequel se jette le Parima :

« A une distance de cinq jours de voyage, le Rio Branco reçoit, à l'est, un cours d'eau que l'on nomme Guanauauú, principalement habité par les Indiens de la tribu Aturajuz. Après trois autres jours de voyage, on arrive à la « cachoeira » dont la rapidité contrarie le passage, mais cède pourtant aux efforts des rames, si le canot est de moyenne grandeur. Trois jours encore, et l'on aperçoit le partage de la rivière en deux bras tel que l'indique la carte de M. de La Condamine, savoir : à droite, la rivière Tacutú peuplée par les Indiens Paravilhanas, et, à gauche, la rivière Parime qu'habitent les Indiens Macuxis-Mapixanas, desquels on peut dire, avec le poète : *Sic nemora, atque cavos montes, sylvasque colebant*, car ils vivent dans les grottes et les creux des montagnes qui se trouvent dans l'intérieur de ces terres.

« Je dois toutefois faire remarquer que le Parime n'est qu'une petite rivière, qui a ses sources près des hameaux des Indiens Macuxis, et que la véritable artère de ce partage est l'Uraricoera, grande rivière aux eaux abondantes, ayant un parcours très étendu, où habitent les Indiens Saporás et d'autres, et dans laquelle se déverse, au nord, la petite rivière Parime. »

Dans l'itinéraire du Père Monteiro de Noronha, on lit aussi :

« Avant sa division en deux branches que M. de La Con-

damine indique sur sa carte, c'est-à-dire à droite, la rivière Tacutú, habitée par la tribu Paraviana, et à gauche, le Parime, habité par les tribus Macuxi et Uapixaná, le Rio Branco reçoit, sur sa rive orientale, en amont de sa barre, et dans l'ordre où nous les citerons : la petite rivière Macoaré, le lac Uadauau, la rivière Emeneveni, les lacs Curiucú et Uaricorí, enfin la rivière Uanauau habitée par les Indiens de la tribu Aturayu. Cette rivière est la même que l'on appelle communément Guanauau, et parfois inexactement Nanavão. Sur la rive occidentale, nous citerons : la petite rivière Cereveni, les rivières Caratirimani, Enivini, Ayarani, Cauame, habitée par la tribu Saporá, enfin le Caiá, habité par des Indiens appartenant aux Tribus Uayorú, Pachianá, Tapiurí et Chaperú. Il faut aussi noter que le véritable bras ainsi indiqué dans cette division n'est pas le Parime, mais bien la rivière Uaricuerá, sur les bords de laquelle habitent aussi des Indiens de la tribu Saporá, et qui, sur sa rive droite, reçoit la petite rivière Parime. » (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 195.)

On doit observer, pourtant, que ni les Espagnols (voir entre autres la carte de Surville, Atlas, 41) ni les Hollandais n'appelaient le bras occidental du Branco Uraricuera, mais bien Parima, ou même Branco. (Voir la carte de Hortsman, p. 11, Hartsinck, p. 51, Heneman, p. 58.) C'est Ribeiro de Sampaio qui, faisant un interrogatoire en sa qualité de juge et rédigeant les témoignages, donne aux rivières mentionnées par le déserteur hollandais les noms qu'elles avaient pour les Portugais. En outre, Leclerc aurait pu avoir entendu le nom à l'endroit même où les Portugais avaient déjà été à cette époque. Mettant de côté l'expédition de 1740, le Mémoire Anglais lui-même reconnaît qu'Agostinho Diniz y avait été en 1766.

**170.** En ce qui concerne l'information donnée par Francisco Ferreira au Gouverneur du Pará en 1755, il ne faut pas oublier que Ferreira était alors un vieillard de plus de quatre-vingts ans et que Francisco Xavier peut n'avoir pas très parfaitement noté ce qui lui avait été dit. Il est possible que le Ocahy dont il parle soit le Mucajahy, quoiqu'il dise qu'il est à quatre jours en amont de la cachoeira, c'est-à-dire bien plus haut que le Mucajahy. D'un autre côté, l'Uraricuera pouvait bien avoir été pris par lui pour ce qu'il est réellement, c'est-à-dire pour le propre cours du Rio Branco, et, dans ce sens, il aurait pu dire qu'en amont de l'« Ocahy », disons du Mucajahy, aucune rivière notable ne courait plus de ce côté. En tout cas, il avait été, d'après cette information, jusque dans le Tacutú, ce qui suppose la connaissance de l'Uraricuera, de quelque nom qu'il l'appelât.

PAGE 65. — « Heureusement, deux des témoins ont ajouté aux déclarations demandées par Sampaio des témoignages basés sur leur expérience personnelle. Le caractère précis de ces témoignages suffit à empêcher toute incertitude et à faire clairement ressortir jusqu'à quel point l'expédition de 1740 réussit à pénétrer le long du Rio Branco. Ces témoins sont le Chef indien Théodozio José dos Santos (Déposition No. 3) et Francisco Xavier de Andrade lui-même (Déposition No. 4). Il est vrai que, dès l'abord, ces témoins citent l'Uraricoera; mais ils appellent de ce nom le cours d'eau par lequel les voyageurs avaient passé du Rio Négro ou Rio Branco au commencement de leur entreprise<sup>171</sup>. »

**171.** C'est dénaturer complètement le sens du texte des dépositions que de dire que les témoins choisis, le Principal Theodosio et Francisco Xavier de Andrade « appellent de ce nom, Uraricuera, le cours d'eau par lequel les voyageurs

avaient passé du Rio Négro au Rio Branco au commencement de leur entreprise », pour appuyer ce qui a été dit auparavant, p. 64, : « que les témoins, tout en acceptant ce nom (Uraricoera) du fleuve prononcé par le Président de la Cour, croyaient que c'était un des canaux par lesquels les eaux du Rio Branco se versent dans le Rio Négro ».

Une semblable confusion n'était pas possible. S'il en eût été ainsi, ce n'est qu'au Rio Branco même que l'exploration se serait étendue et les entrées de celui-ci n'auraient pas été connues en 1740. Il n'y a, dans les termes de la déposition, rien qui autorise cette interprétation qui se détruit d'elle-même et ne s'accorde pas avec l'itinéraire que le Mémoire Anglais a reconstruit, car si l'Uraricoera est un des canaux qui font communiquer le Rio Negro au Rio Branco, l'exploration s'est bornée à ce canal et ne s'est pas étendue au Rio Branco, en amont des cachoeiras, comme l'admet le Mémoire. Le langage des témoins est très clair. Le premier cité dit qu'il a, avec la troupe de Francisco Xavier de Andrade, remonté le Rio Branco et qu'il est entré dans le bras appelé Uraricoera. Si l'Uraricoera eût été un des canaux par lesquels le Rio Branco communique avec le Rio Négro, il aurait dit qu'il avait remonté par l'Uraricoera et était entré dans le Rio Branco. Le second témoin dit qu'ils sont entrés par le bras gauche appelé Uraricoera, lequel est le tronc principal du Rio Branco.

PAGES 65-66. — « La partie de leurs dépositions qui a une valeur réelle — c'est-à-dire, le récit de leurs expériences personnelles — prouve incontestablement qu'ils ne s'étaient jamais approchés de la vraie Uraricoera.

« A cette occasion, il (le témoin) était l'officier en chef d'une compagnie ou escorte qui passa dans ledit Rio Branco pour traiter avec

les indigènes et pour les envoyer à notre poste de Carvoeiro, situé en face de l'embouchure du Rio Branco. L'escorte entra dans l'Uraricoera, qui, en remontant, forme le bras gauche de ce fleuve, et qui est le courant principal du Rio Branco. Elle continua à suivre le cours de ce fleuve, pour camper ensuite sur une île d'où l'on envoya deux détachements de soldats par voie de terre et le long des deux rives, à la recherche des tribus des Uapixanas et des Macuxis, dont les villages sont situés tout près des chaînes de montagnes qui se dirigent vers le centre des plaines. Le détachement, qui suivait la rive droite, passa un mois à traverser la plaine. Il était sous les ordres du Capitaine Francisco Ferreira, qui avait une connaissance intime de cette région, l'ayant fréquentée pendant plusieurs années. Il était accompagné par Manuel Dutra, natif de Cameta, par le sous-chef Romão de Oliveira et son frère Paulo de Oliveira, et par le sous-chef Iama et le sous-chef Iamue, provenant de cette ville de Barcellos. Le détachement, qui avait pris la route de la rive gauche, fut transporté d'abord en bateaux jusqu'aux cataractes de ce fleuve, où il débarqua. Puis il longea la plaine en recherchant la tribu des Saporá et d'autres. Ce détachement était commandé par Domingos Lopez qui avait pour compagnons Francisco Rodrigues et Manoel Pires, tous les deux Européens, puis le sous-chef Ajurabana, le Sergent-Major Miguel, et l'« *abalizado* » Arubiava, tous provenant du village de Poyáres, et enfin le sous-chef Théodozio José dos Santos, le sous-chef Faustino Cabral et le sous-chef Camandry, natifs de cette ville, et le sous-chef Assenço de Pedreira. Le détachement avait été en route pendant un mois et demi avant qu'il eût traversé toutes les plaines, franchi les forêts et fût arrivé aux sources du fleuve Caratarimany. Il avança à telle distance que, d'après les déclarations des indigènes, il aurait dû aboutir aux sources du fleuve Araca, qui se jette dans le Rio Négro à trois journées en amont de cette ville. A la fin le détachement rencontra une autre rivière appelée Ucayahy, qui se verse dans ladite Uraricoera bien en amont, après avoir coulé entre des chaînes de montagnes. On constata que l'eau de ce fleuve était blanchâtre et abondait en tortues et en poissons, mais qu'elle était malsaine de sorte que l'expédition se trouva forcée de battre en retraite. »

Il est clair que l'expédition n'avait pas remonté le cours du Rio Branco plus haut que les cataractes; puis elle s'égarait sur *terra firma* jusqu'aux sources du Caratarimani, d'où elle aurait pu se diriger sur l'Araca en passant par le sud, de manière à retourner ainsi au Rio Négro. Au lieu de suivre cette route, les voyageurs étaient arrivés aux sources du Cahahy, ou Ocahahi, ou Macajahi, d'où ils paraissent être revenus sur leurs pas, comme l'avait dû faire la partie du corps expéditionnaire



laquelle s'était avancée de l'autre rive du Rio Branco. Ils semblent ne pas avoir descendu le cours du Macajahi. La vraie route qu'ils ont suivie se trouve tracée en couleur sur la carte qui figure au No. 5 de l'atlas joint au présent Mémoire<sup>172</sup>. »

**172.** On peut facilement suivre sur la carte le récit des explorateurs. Ils sont entrés par l'Uraricoera, ont remonté la rivière, se sont établis dans une île. Deux détachements furent expédiés de cet endroit, l'un à la recherche des Uapichanas et des Macuxis, l'autre à celle des Saporás et d'autres tribus. Le premier de ces détachements s'avança pendant un mois à travers la savane sous les ordres de Francisco Ferreira, qui connaissait, comme nous l'avons vu, toute la région. Le second remonta la rivière jusqu'aux cachoeiras, où il débarqua pour aller à la découverte des terres des Saporás. Arrêtons-nous ici et lisons maintenant le journal de Ricardo Franco et de Antonio Pires en 1781. (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 181.)

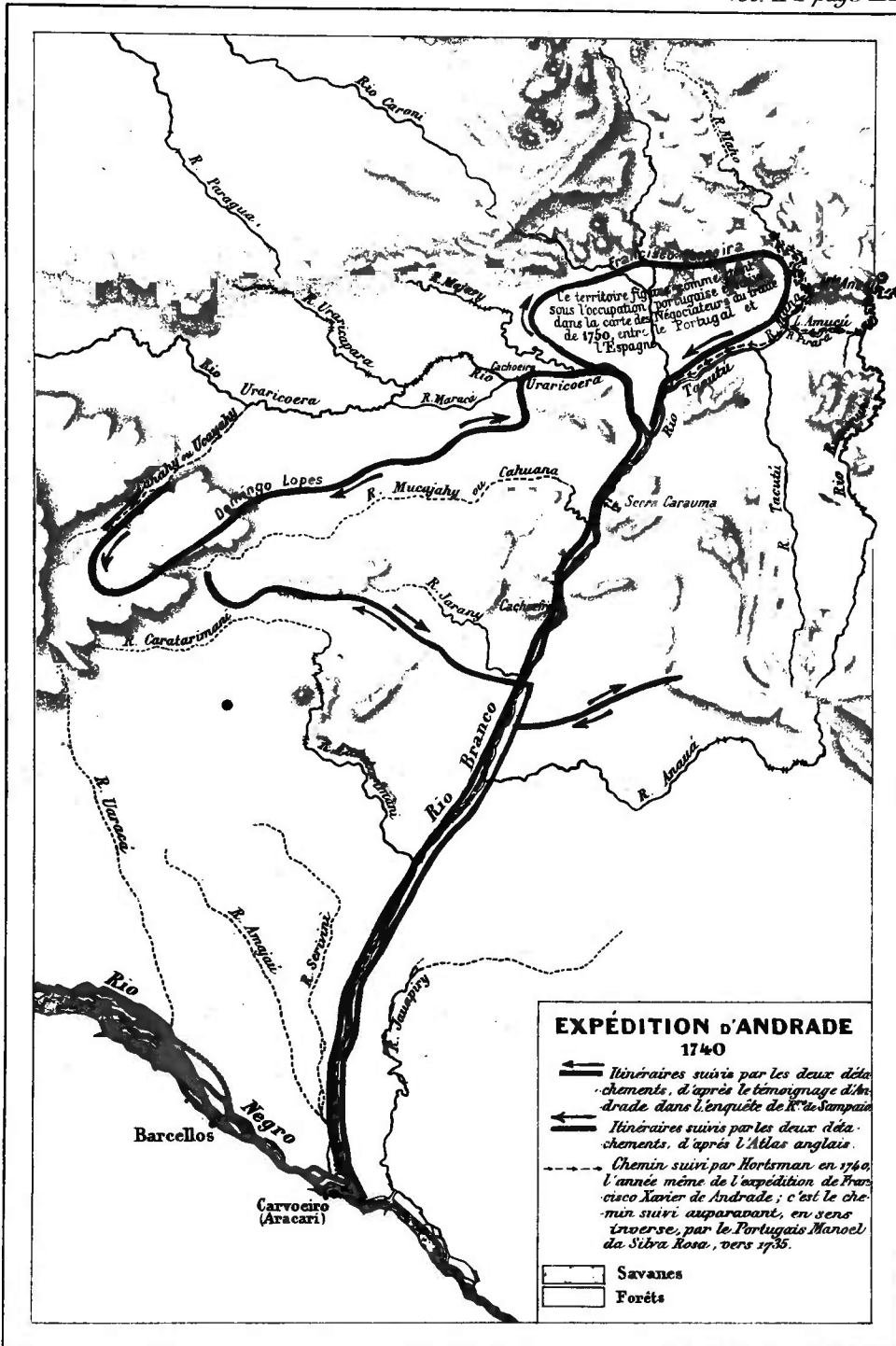
« 10 mars. — Ce jour-là, nous partîmes vers dix heures du matin et entrâmes dans la rivière Uraricoera qui se jette dans le Tactú, à la forteresse.... 13 mars. — Nous abordâmes sur une île derrière laquelle, et au nord, est la rivière Majari.... 18 mars. — Après avoir navigué une lieue et demie, nous arrivâmes à l'entrée de la rivière Maracá qui débouche au sud et qui est si large qu'elle semble le réservoir d'où sort l'Uraricoera.... 14 avril. — Nous fîmes, en suivant la rivière Maracá, trois lieues vers le couchant. Cette rivière est très large et a beaucoup d'eau. Elle court à travers de vastes plaines. »

Les explorateurs de 1781 placent les terres de la nation Saporá à huit jours de voyage du confluent de l'Idumé sur la rive septentrionale, mais cette tribu semble avoir erré dans toutes ces régions jusqu'au Mucajahy. (Voir la note dans la

carte des explorateurs.) Le détachement dont nous suivons la route est arrivé, après avoir marché pendant un mois et demi, aux sources du Caratirimani que l'exploration de 1787, dont nous publions le rapport avec ce Second Mémoire, a remonté jusque près du 2<sup>e</sup> degré de latitude nord. Ils rencontrèrent ensuite une rivière appelée Ucayahy qui se déverse dans l'Uraricoera, mais ils ne la suivirent pas, la croyant malsaine, et revinrent à leur point de départ.

Toutes les données géographiques *connues* de ce récit sont exactes. Il n'y a plus qu'une donnée à éclaircir, qui est de savoir quelle est cette rivière Ucayahy, affluent de l'Uraricoera. L'Uraricoera a-t-il bien, en amont du point où sont arrivés les explorateurs, un affluent dans les conditions qu'ils ont décrites, c'est-à-dire aux eaux blanches, roulant entre des chaînes de montagnes, très abondant en tortues et en poisson, et malsain? Les explorations faites jusqu'ici, ou du moins ce qui en est connu, ne nous aident pas à répondre à cette question.

Il faut dire que, pour comprendre l'itinéraire décrit, on doit entendre les indications « rive droite » et « rive gauche » comme subordonnées à l'indication préliminaire « en remontant la rivière ». Le parti « qui suivait la rive droite » veut dire le parti, celui du capitaine Francisco Ferreira, qui alla à droite, à la recherche des Uapichanas et des Macuxis, et « le parti qui avait pris la rive gauche » signifie le parti qui alla à gauche, c'est-à-dire celui que commandait Domingos Lopez et qui recherchait les Saporás. Du reste, le Mémoire Anglais, dans l'itinéraire qu'il trace, l'a compris ainsi. En effet, il est dit au commencement de la déposition de Francisco Xavier de Andrade (c'est nous qui soulignons) : « Le détachement prit le





*bras de gauche en remontant*, appelé Uraricoera, qui est le principal tronc du Rio Branco ».

Il ne faut pas oublier que ces dépositions ont été reçues trente et quelques années après l'expédition; que celle-ci n'était pas une commission de géographes; que l'on ne cherchait pas, dans ce cas, à connaître le cours des rivières, mais à dominer les territoires et les Indiens. D'un autre côté, il ne faut pas oublier, non plus, que ces hommes parlaient les uns devant les autres de faits auxquels ils avaient pris part ensemble. L'idée que l'Uraricoera pût être pour eux une des bouches du Rio Branco, un « des canaux par lesquels le Rio Branco communique avec le Rio Negro », n'est pas soutenable. L'Uraricoera était déjà alors le nom connu du Haut Rio Branco, et Ribeiro de Sampaio ne pouvait pas se permettre d'attribuer ce nom à une des bouches du Rio Branco. Il y aurait perdu toute autorité devant les témoins et à ses propres yeux. Une telle interprétation n'aurait pas été donnée à ces témoignages par les contemporains.

L'itinéraire figuré dans l'Atlas Anglais et reproduit dans la carte ci-jointe, est entièrement imaginaire. Il ne s'adapte à aucune des parties du récit des témoins et n'est pas même d'accord avec les suppositions du Mémoire. Si cet Uraricoera était « le canal par lequel les voyageurs avaient passé du Rio Negro au Rio Branco », il ne pouvait pas être le Rio Branco lui-même, comme l'itinéraire tracé le figure en faisant prendre aux deux partis l'un à gauche et l'autre à droite de cette rivière. Si l'Ucayahy est le Mucajahy, celui-ci ne serait certes pas décrit par les témoins, ni par Ribeiro de Sampaio, comme l'affluent d'un des canaux par lesquels le Branco se déverse dans le Rio Negro. L'élément principal qui a inspiré cet itinéraire, lequel

ne tient pas compte du récit qu'il prétend expliquer, est la ressemblance qu'on croit avoir rencontrée entre le nom Ucayahy et le nom Ocahy de la « Noticia » de Francisco Ferreira en 1755. Quel était cependant le Ocahy de Francisco Ferreira, à quatre jours de voyage en amont des « cachoeiras » ? Le Mucajahy ne répond pas à cette indication. La ressemblance, l'identité même, de deux noms indigènes ne prouve pas qu'il s'agisse du même cours d'eau; souvent un nom était donné aux rivières d'après les tribus qui les habitaient et changeait avec leurs migrations. D'autres fois, les cours d'eau recevaient des noms qui signifiaient quelque qualité commune à plusieurs rivières et qui, par conséquent, se répétaient souvent. Ainsi, par exemple, *oca* voulant dire maison et *hy* ou *ig*, eau, *ocahy* pouvait, dans les endroits où arrivaient des Indiens parlant la langue générale, servir à désigner les rivières inconnues, s'il s'y trouvait par hasard quelque maison. Quant à l'idée que Sampaio révéla ces faits aux témoins qui répétaient tous machinalement ce qu'il leur avait lu, elle ne s'accorde ni avec l'expérience de ceux-ci, ni avec le haut caractère du magistrat, ni même avec l'admission du Mémoire qu'il avait entendu auparavant les témoins qu'il fit déposer.

PAGE 66. — « Les bases sur lesquelles est fondé le récit de Sampaio s'écroulent donc complètement. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de s'occuper des rapports qu'il a rédigés plus tard, c'est-à-dire, le « Diario » et la « Relação, » qui ne font que répéter les propositions erronées avec quelques variations. On ne saurait nier, en effet, que Sampaio, emporté par son zèle, et défenseur enthousiaste des droits du Portugal, ne soit allé trop loin. Le vrai état de choses est tel que nous l'avons représenté dans la première partie de ce chapitre. Il est certain que les Portugais n'ont pénétré dans la sphère d'influence des Hollandais, en franchissant l'embouchure du Macajahi<sup>175</sup>,

qu'en 1766, lors du voyage de Diniz, et que leur première tentative de s'établir plus en amont du Rio Branco date de la fin de 1775, lorsqu'ils ont commencé à bâtir le fort de São Joaquim<sup>174</sup>. »

**173.** Nous avons vu qu'aucun point du récit de Ribeiro de Sampaio n'a été ébranlé. Quant à ses autres travaux, le Mémoire Anglais n'y touche même pas. Le Mémoire insiste sur cette idée que l'embouchure du Mucajahy marquait la limite de « la sphère d'influence hollandaise », mais il convient tout d'abord de remarquer que cette idée de sphère d'influence est essentiellement moderne et que ce tracé apparaît pour la première fois dans un Atlas anglais de 1903. Les acheteurs et enleveurs d'esclaves de la Colonie hollandaise, tout comme ceux du Portugal, quand il s'agit de particuliers, parcouraient en toute liberté les territoires non encore effectivement occupés ou surveillés, et si des Hollandais isolés vinrent jamais jusqu'au Mucajahy, les Portugais s'avancèrent certainement bien au delà avant eux ou en même temps. Aucune opposition hollandaise n'a jamais été faite contre l'occupation et la juridiction portugaises.

**174.** Sur ce point, voir tout ce que nous avons dit auparavant dans cette même analyse, outre la démonstration circonstanciée que nous avons faite dans le *Premier Mémoire Brésilien*. Si les Portugais ne se sont établis qu'en 1775 dans le bassin du Rio Branco, les Hollandais, eux, n'ont jamais prétendu s'y établir. C'est l'Angleterre qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, émet une prétention sur ces territoires au nom de la Hollande du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle.

PAGES 66-67. — « Le résultat principal de la collision

entre les Espagnols et les Portugais sur les bords du Parima était la conclusion d'un nouveau Traité de Limites en 1777. Le seul intérêt que présente ce Traité, au point de vue du présent arbitrage, c'est qu'il fit naître une série d'explorations dirigées vers la zone qui est aujourd'hui en litige, afin de déterminer la frontière entre le territoire de l'Espagne et celui du Portugal<sup>175</sup>.

« Il se peut que ces explorations aient aussi été amenées en partie par le désir qu'éprouvaient les Portugais d'arrêter le progrès des Hollandais sur le Rio Branco, puisque les efforts faits pour subjuguier les Indiens qui habitaient la région entourant São Joaquim avaient convaincu les Portugais que les Indiens étaient pour la plus grande partie dominés par les Hollandais. »

175. L'expulsion des Espagnols du Rio Branco n'eut pas d'influence sur la conclusion du Traité de 1777. L'Espagne n'a pas revendiqué le Rio Branco. L'attitude des autorités de l'Orénoque ne fut pas soutenue par la Métropole. L'importance de ce traité pour la solution du litige actuel, aussi bien que celle du Traité de 1750, est considérable, parce que ces conventions démontrent que tout le territoire du Rio Branco était alors considéré comme Portugais par le Portugal, allié de l'Angleterre, et par l'Espagne. La Hollande n'élevait sur lui aucune prétention, tandis qu'elle en émettait sur une partie des territoires du bassin de l'Esséquiho, que l'Espagne considérait comme siens.

PAGE 67. — « Presque en même temps qu'on commençait à bâtir le fort de São Joaquim on se mit aussi à fonder des colonies d'Indiens dans le voisinage. A la fin de 1777, c'est-à-dire en moins de deux ans, il y avait, selon la Relação de Sampaio (dont le témoignage a de la valeur pour établir un point d'histoire contemporaine), cinq de ces établissements : l'un, appelé São Felipe, situé tout près de São Joaquim ; un autre, appelé Conceição, sur la rive méridionale de l'Uraricoera ; trois



autres, enfin, sur le Rio Branco même, notamment Santa Barbara, et Santa Izabel, situés à peu de distance en aval, et Nossa Senhora do Carmo, établi dans un endroit encore plus en aval. Sampaio déclare que les Macuchis, les Caripunas, et d'autres tribus indiennes n'entraient pas dans leurs villages, mais que d'autres Indiens s'empressaient d'accueillir les Portugais, préférablement aux Hollandais.

« Au mois de février 1780, cependant, tous les habitants de São Felipe et un grand nombre de ceux établis à Conceição désertèrent. Nous ferons voir plus loin que, peu de temps après, toutes ces premières colonies furent abandonnées par suite de fréquentes révoltes<sup>176</sup>. »

**176.** Nous étudions ces faits plus loin. Après ces colonies abandonnées, vinrent les *fazendas* de bétail qui durent encore.

PAGES 67-68. — « A la suite du Traité de Limites conclu avec l'Espagne en 1777, le Gouvernement portugais fit, au commencement de 1781, son premier effort pour explorer le cours supérieur du Rio Branco et les régions voisines. Les officiers chargés de cette mission étaient Ricardo Franco de Almeida Serra et Antonio Pires da Silva Pontes. Ils avaient reçu, entre autres ordres, celui d'étudier la frontière hollandaise, et de rechercher :

« .... quels fleuves et lacs se versent dans le Rio Branco du côté de l'orient; où se trouvent leurs sources, et jusqu'à quel point ils sont navigables, notamment le Takutu, le Maho, et la Pirara, fleuves qui permettent de communiquer avec les Hollandais par la voie du Rupununi et l'Esséquibo, qui coulent vers cette colonie; quelles montagnes se rencontrent dans cette région, et lesquelles d'entre ces montagnes, ou quelle autre configuration du terrain, pourraient servir à marquer la frontière entre notre territoire et celui de la colonie hollandaise. Enfin, ils devront constater si parmi les autres fleuves qui se jettent dans l'Amazone, tels que l'Urubu et le Trombetas, il y en a qui prennent leur source près du territoire hollandais et permettent de communiquer avec ce territoire, ce qu'il importe d'empêcher. Il s'agira de déterminer les mesures à prendre pour atteindre ce but<sup>177</sup>. »

« Ces instructions, pour la plupart, furent mises en exécution. Entre le 6 février et le 10 mars, 1781, les deux officiers dont il vient d'être question entreprirent une reconnaissance

rapide de la Pirara et des savanes voisines jusqu'aux bords du Rupununi, puis du cours inférieur du Mahu (Ireng) jusqu'au 4° degré de latitude nord, et enfin du Takutu, en remontant depuis le coude de ce fleuve (qu'ils appellent l'embouchure)<sup>178</sup> jusqu'aux montagnes de Canuku. Ainsi les géomètres portugais ont parcouru le même terrain que l'avait fait douze ans auparavant le gardien de poste Jansse, mais moins en détail. Ces officiers procédèrent ensuite à l'exploration complète de l'Uraricoera et de ses affluents, et ils finirent par faire une tentative, qui échoua d'ailleurs, pour découvrir les sources du Trombetas et de l'Urubu<sup>179</sup>, en se dirigeant à l'est du fort São Joachim.

**177.** Au sujet de cette exploration, voir *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 231, 250. Elle est la première des explorations scientifiques du Contesté actuel par les Portugais.

**178.** Cela signifie simplement que Ricardo Franco e Silva Pontes estimèrent que c'était le Tacutú, et non le Mahú, qui devait être considéré comme affluent en raison du volume d'eau plus important de la seconde de ces deux rivières. C'est exactement l'idée qu'aura Schomburgk cinquante et quelques années plus tard. Cf. ce même Mémoire Anglais, p. 7.

**179.** Ils renoncèrent à l'exploration de l'Urubú et du Trombetas à cause des pluies.

PAGE 68. — « Les recommandations faites par ces géomètres au sujet de la frontière du côté hollandais font ressortir leur désir de s'emparer de tout le bassin du Rio Branco, mais aussi le doute qu'ils sentaient au sujet des droits réclamés par le Portugal<sup>180</sup>. »

**180.** Ils n'ont pas de doutes au sujet des droits réclamés par le Portugal, ils en sont entièrement certains. Leur seul doute est si la limite devait être déterminée par la rive occi-

dentale du Rupununi ou bien par la ligne du partage des eaux. Leur avis était alors plutôt en faveur de celle-ci. C'était aussi l'avis de Ribeiro de Sampaio (*Prem. Mém. Brés.*, p. 237).

Nous donnons la carte de l'exploration de 1781 (Atlas, pp. 44 et 45) qui a pour titre :

« Plan Géographique du Rio Branco et des rivières Urarica-pará, Majari, Parimé, Tacutú et Mahú qui s'y déversent. Où est notée la grande chaîne de Montagnes qui s'interpose entre l'Orénoque et l'Amazone et où naissent les rivières mentionnées. Sont notées également les communications du côté du Levant avec la Colonie de Suriname par la rivière Rupunuri. Et du côté du Couchant, avec la Caribana Espagnole, par la Chaîne Paracahina et la rivière Parauamussi jusqu'à S. Vicente. Levé par ordre de S. Ex. M. João Pereira Caldas, Gouverneur et Capitaine-Général breveté des Capitaineries de Matto-Grosso et de Cuyabá, et Commissaire Général de la Démarcation des Limites du côté Nord par Ant<sup>o</sup> Pires da Silva Pontes, Docteur en Mathématiques, et Ricardo Franco d'Almeida Serra, Capitaine du Génie. »

PAGES 68-69. — « Les deux passages suivants, extraits de leur rapport, présentent un intérêt spécial au point de vue des opinions qu'ils expriment :

« Les plaines susdites sont aussi encloses à l'est par les eaux du Rupunori; dans ces lieux se trouve un emplacement admirablement bien adapté à l'établissement, selon le dessein et les ordres de votre Excellence, d'une tour d'observation pour guetter tout mouvement en avant ou toute tentative de la part des colons du Surinam. Il serait tout aussi facile de placer la tour sur les bords du Rupunori, près de l'Igarape ou de la petite rivière de Tauarikuru, à moins que les revendications des Hollandais ne s'y opposent, vu que nous devons tenir compte des versants, et non pas de la rive occidentale du Rupunori, comme frontière. Faute de fonder un établissement au point indiqué, on pourra envoyer du Fort de St-Joaquim des patrouilles qui tra-

verseraient ces plaines, en suivant les cours d'eau en hiver, et la voie de terre en été. Ces patrouilles seraient très avantageuses pour le service du Roi et garantiraient d'une façon permanente la sûreté du poste.

« Après que nous nous fussions clairement renseignés de cette manière sur les différents points indiqués dans nos ordres, nous retournâmes au Fort de St-Joaquim, afin de faire une nouvelle tentative pour déterminer les sources du Trombetas et de l'Urubu, qu'on ne peut atteindre que par la voie de terre. Mais l'hiver nous poursuivit, pour ainsi dire, en venant de l'ouest, c'est-à-dire de la direction dans laquelle nous comptions marcher. La pluie descendit en torrents, et les plaines furent inondées. Il devint impossible de marcher par voie de terre, et les tentes de toile à voile et les couvertures de toile cirée que votre Excellence nous avait fait donner pour la protection des instruments astronomiques sont devenues inutiles. Il y aura, cependant, avantage à reprendre cette investigation le moment qu'il sera possible de le faire, afin de déterminer la frontière à fixer entre nous et les Hollandais, et aussi entre nous et les Français établis à Cayenne, dans le cas où la question des frontières serait soulevée par ces Colonies contiguës à la nôtre. De la même manière, et dans le même but, il faudra explorer la région des sources du Rupunori et de l'Anavau, qui émergent, dit-on, du versant situé entre le territoire portugais et le territoire hollandais, ce qui est indiqué sur la petite carte attachée à la carte générale qui fait annexe au présent Rapport et qui est basée sur les renseignements recueillis jusqu'ici. »

PAGES 69-70. — « Les deux passages suivants sont tirés de la dépêche, écrite après une étude du rapport des géomètres par João Pereira Caldas, Gouverneur-Général de Grão Pará. Ils font ressortir les mêmes doutes<sup>181</sup> sur le bien fondé des droits réclamés par le Portugal. Toutefois, Caldas propose de tracer une ligne allant du nord au sud à travers des sources de la Pirara, et d'adopter cette ligne pour marquer la limite orientale de l'extension portugaise dans cette direction :

« Ils font remarquer que les pentes des montagnes où ces fleuves prennent leurs sources constituent le versant entre le Rio Branco et l'Orénoque. Ces montagnes prennent la forme d'un mur vaste et continu, se dirigeant à l'est en longeant approximativement le 4° degré de latitude nord. Elles s'étendent jusqu'à un point d'où les limites de la province espagnole de Caribana et le territoire hollandais sont visibles. Elles serviront non seulement de ligne de démarcation équitable entre les territoires portugais et espagnol, dont il s'agit à pré-

sent, mais leur prolongation, s'étendant jusqu'à l'intersection avec une ligne droite qui doit être tracée de nord en sud au-dessus des sources du Rio Pirara, séparera le domaine de Sa Majesté de celui de la Colonie de Surinam, dont la frontière dans ces lieux serait ainsi fixée. Cela me paraît bien désirable. Il sera évidemment très important et utile de déterminer ainsi la frontière entre les différents territoires par une ligne permanente et de cette étendue. Il y aura, d'ailleurs, avantage à pouvoir ainsi s'assurer de la possession des sources du Rio Pirara et des autres rivières qui traversent le même district oriental pour se verser dans le Rio Branco.

« Afin d'empêcher, à l'avenir, toute pratique de la communication susdite ou tout coup de main dans ces domaines portugais, le meilleur système serait d'établir un poste, ou du moins une tour d'observation, près des sources du Rio Pirara et au centre du terrain étroit situé entre ces sources sur la rive occidentale du Rupununi. Mais dans le cas où ce projet ne serait pas mis en exécution, ni même agréé, on devrait saisir une occasion favorable pour envoyer de forts détachements de troupes avec mission de reconnaître le pays, de faire un rapport sur ce qui se passe à la frontière, et, si possible, de prêter l'assistance nécessaire à la défense<sup>182</sup>. »

**181.** Caldas n'a aucun doute sur le bien fondé des droits du Portugal. Il l'avait bien démontré, du reste, quand il fit expulser les Espagnols de ce territoire. Les nombreuses déclarations de Caldas que nous avons reproduites sont uniformes et expriment toutes la même conviction absolue de notre droit. Il aurait traité les Hollandais comme il a traité les Espagnols, si, de son temps, ils s'étaient hasardés à entreprendre une invasion semblable.

**182.** Il n'y a pas, dans ce passage, l'ombre d'un doute de la part de Caldas quant à la possession de ces territoires. Caldas ne suggère aucunement une ligne, il se borne à transmettre celle qu'ils proposent et que d'ailleurs il approuve. La suggestion émane des explorateurs eux-mêmes, dans leur *Journal de Voyage* (voir *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 245 et

249) que nous avons donné parmi nos documents (*Ibid. Ann.*, III, pp. 172 et suivantes). La ligne dont il est question dans ce passage est celle des versants.

PAGE 70. — « Au mois d'août 1781, une révolte soigneusement préparée par les Indiens habitant les villages des Missions éclata dans le village de Conceição<sup>183</sup>. Un sergent et six soldats, qui avaient sous leurs ordres un nombre de convertis ou d'esclaves, furent tués. Les Indiens désertèrent en masse, et, à l'exception de celui de Nossa Senhora do Carmo, situé le plus en aval, tous les postes portugais cessèrent d'exister. Le Gouverneur Caldas proposa de commencer une guerre punitive, mais le Cabinet de Lisbonne suivait alors une politique animée de sentiments de clémence et d'humanité. Les Ministres de la Couronne firent remarquer que les difficultés qui surgissaient vis-à-vis des Indiens avaient souvent pour causes le maltraitement de ceux-ci et la mauvaise conduite de leurs affaires; ils inculquèrent donc la nécessité de traiter les indigènes avec la plus grande douceur<sup>184</sup>. Le Gouverneur exécuta loyalement les ordres de la Couronne, et, pendant quelque temps, on réussit dans une certaine mesure à faire revenir les Indiens qui avaient déserté et s'étaient enfuis des villages établis avant la révolte de 1780-81.

Une série de rapports très intéressants faits par le Commandant de São Joachim pendant les années 1784-86 explique ce qu'il accomplit<sup>185</sup>. »

**183.** Sur cette révolte et ce qui s'ensuivit, voir *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 204-229.

**184.** Document cité, *Prem. Mém. Brés.*, p. 207. Nous avons montré dans ce Mémoire que telle fut toujours la politique de la Monarchie Portugaise, infiniment plus clément et plus humaine, dès le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, que n'importe quelle autre politique coloniale, en ce qui concerne les Indiens et les Noirs. Ces instructions se réfèrent à d'autres plus an-

ciennes, et, à leur propos, nous avons dit, *Premier Mémoire Brésilien*, p. 209, note 109 : « Ce ne sont pas là des instructions de convention, des instructions simulées, qui déguisent des ordres secrets contraires; ce sont les seules instructions expédiées, invariablement les mêmes, dans le cours de plusieurs siècles, exprimant la ferme et constante volonté de la royauté, indiscutables pour les hauts fonctionnaires qui les recevaient. »

**185.** Nous avons donné plusieurs de ces documents et regrettons de ne pouvoir faire imprimer et traduire toute la série.

PAGES 70-71. — « Le succès gagné était dû surtout à l'énergie du Caporal Michael Arcanjolo, qui s'était efforcé à gagner la confiance des tribus indiennes habitant la frontière portugaise. Il remonta le Takutu — pour la première fois, à ce qu'il paraît — le 13 mai, 1784, afin d'entrer en relation avec les Macuchis<sup>186</sup>. Cette tentative fut répétée plus tard. Il est même possible que les Portugais aient plus d'une fois pénétré dans la zone actuellement en litige en suivant la piste des Indiens<sup>187</sup>. Mais ils n'eurent aucun succès, excepté avec les Uapichianas, et même dans ce cas, seulement avec un nombre d'Indiens convertis qui avaient habité les villages d'autrefois. Les Macuchis se tenaient à part. Les Portugais firent surtout des efforts pour gagner deux Chefs nommés Cupita et Maranari, mais ils se rendirent bientôt compte qu'en poursuivant cette entreprise ils avaient fait irruption dans la sphère d'influence hollandaise<sup>188</sup>. Les Caripunas et les Macuchis refusèrent de se laisser entraîner plus loin par les Portugais. Ils se bornèrent à faire des promesses vagues, en disant qu'ils discuteraient la question de s'établir sur les bords du Rio Branco. Une lettre écrite par Michael Arcanjolo en date du 8 octobre, 1785, prouve qu'il avait perdu courage et qu'il désirait être quitte de ces méchantes tribus. Aussi, au mois de janvier, le Commandant

rapporte-t-il que le succès remporté n'égalait point ce que Michael Arcanjolo avait promis d'achever<sup>189</sup>. »

**186.** Toute la région était depuis de longues années familière à Miguel Archanjo. Déjà, en 1775, c'était lui qui avait le plus contribué à expulser les Espagnols du Tacutú, où il avait été envoyé pour les surveiller jusque dans les parages de Pirará, et c'est lui qui leur persuada de se rendre. Cf. *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 175 et 176. Plus tard, il s'enfuit par la voie du Rupununi, en passant par l'endroit appelé Porto, indiqué sur la carte des explorateurs de 1781 (Atlas, p. 45); de Demerara il se rendit cependant à Lisbonne, où il fut gracié. C'est à son retour au Pará que Caldas l'envoya derechef au Fort S. Joaquim pour aider à l'entreprise, qu'il avait prise à cœur, de faire réussir la colonisation indigène.

**187.** La série des documents que nous avons produits prouve que les patrouilles ou détachements du Fort dominaient les deux rives du Tacutú, ainsi que la savane et les montagnes jusqu'au delà du Rupununi.

**188.** Ils avaient appartenu pendant plusieurs années aux villages portugais du Rio Branco, d'où ils avaient déserté.

**189.** Le paragraphe ci-dessus mérite une attention spéciale dans l'examen des documents sur lesquels il prétend s'appuyer. La première référence donnée par le *Mémoire Anglais* (à la page 157 du vol. I de l'*Annexe* qui l'accompagne) se rapporte à une communication du 18 février 1785. Il y est dit que le Principal Ananahy, Macuxi qui commande à un nombre considérable de Uapixanas, et le premier qui ait accompagné notre détachement à la forteresse et qui fut récompensé,



ayant promis de revenir, avait manqué à sa promesse, et qu'une patrouille envoyée de nouveau vers sa tribu avait trouvé ses cases abandonnées. La seconde référence (à la page 160, *ibid.*) est à un rapport du 6 janvier 1786; on y expose que Copitá et Maranari, déserteurs paravianas de S. Felipe, s'étaient dérobés à tous pourparlers et avaient, à l'arrivée de la patrouille, abandonné leur refuge. Quant à l'allégation, qui mérite d'être relevée, que les soldats du détachement cherchant à joindre les Principaux Copitá et Maranari, Paravianas selon le Commandant (voir le document antérieur) et non Macuxis, « se rendirent bientôt compte qu'en poursuivant cette entreprise ils avaient fait irruption dans la *sphère d'influence hollandaise* » (c'est nous qui soulignons), nous avons à ce sujet un document essentiel, daté du 26 avril 1786. C'est la communication de Miguel Archanjo, analysée aux pages 220 et 222 du *Premier Mémoire Brésilien*, laquelle établit au contraire que la juridiction portugaise s'exerçait sur tout le contesté actuel et même au delà. C'est aussi dans ce rapport de Miguel Archanjo que figure l'importante information : « Quant à nos voisins hollandais, il n'y a rien de nouveau; ce n'est qu'après le retour de celui qui a été ici que le Gouverneur envoya l'ordre d'empêcher le passage de tout Hollandais par la rivière Rupunuri sur les terres voisines de la rivière Mahú, les Macuxis qui avaient des esclaves n'ayant qu'à aller les vendre eux-mêmes. Ce sont les seules nouvelles que je pourrai vous donner. » La lettre de Miguel Archanjo citée en référence par le Mémoire Anglais prouve seulement qu'il préférerait ne pas opérer dans la zone qui lui avait été assignée, parce qu'il en savait une autre où il pourrait travailler avec fruit. Son avis était qu'au lieu des détachements qu'on employait à

ces entreprises, il eût été expédient de dépêcher les Principaux. « Les chefs réussirent, disait-il dans cette note de service du 26 avril, car le détachement ne sert plus à rien; aussitôt qu'il sort il est aperçu, et tous se retirent de leurs villages et de leurs habitations jusqu'à son retour, tandis que les chefs, leurs parents, parlant la même langue qu'eux, ne les intimident pas; ils seront plus à l'aise avec lesdits chefs, qui pourront les faire descendre par d'autres moyens. » Il n'y a rien dans les références citées qui laisse planer le moindre doute sur la souveraineté exercée par le Portugal; tout la corrobore.

PAGE 71-72. — « Au moment où Arcanjolo commençait à se mettre à l'œuvre, on s'était proposé de faire un effort pour saisir les Hollandais occupés à trafiquer avec les Indiens habitant les régions situées près du Takutu. Lorsque le Commandant du fort de São Joachim proposa de continuer la poursuite d'un commerçant hollandais qu'il avait manqué d'arrêter, cette proposition fut d'abord agréée par le Gouverneur de Barcellos. Mais plus tard, quand on avait réussi à saisir un autre commerçant, le Gouverneur, après avoir demandé des renseignements d'Arcanjolo lui-même, crut devoir agir avec plus de réserve. Il avoua qu'il se sentait sur un terrain dangereux. Voici un passage qui contient son opinion à ce sujet, et qui mérite d'être cité, même pour la seconde fois dans ce Mémoire :

« D'après ce que me dit le Caporal, il avait rencontré l'étranger à un endroit situé dans les montagnes près du Rio Rupununi, dans un établissement d'Indiens caripunas mieux disposés aux Hollandais qu'à nous. Il est donc douteux si ce district fasse partie du territoire portugais. D'ailleurs, le dit étranger n'avait encore acquis aucun esclave, bien que je sois convaincu que ces procédés et ces usages sont à tout temps préjudiciables aux intérêts royaux de Sa Majesté, malgré la grande distance. J'ai résolu, néanmoins, de renvoyer dans ce même district le dit Hollandais et les deux Indiens qui l'accompagnaient<sup>190</sup>... »

**190.** Comme le Mémoire Anglais cite cet ordre pour la

seconde fois, nous referons aussi le récit complet de cet important incident qui suffit à lui seul à prouver la juridiction portugaise exclusive sur le territoire aujourd'hui en litige. L'ordre, du 18 décembre 1784, auquel fait allusion cette note, à titre de [référence, prescrivait de faire appréhender et conduire à Barcellos tous les individus qui seraient surpris sur notre territoire occupés à suborner des Indiens. Au sujet de l'attitude de Caldas à propos de l'incident auquel fait allusion le Mémoire lorsqu'il cite l'ordre du 31 décembre 1784, il est opportun de comparer ce que nous relatons dans le *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 211 et suivantes : « Le 8 juillet, le porte-drapeau arrive avec deux chefs de la nation Uapixana et 27 personnes ; ils sont envoyés à Inajutuba, avec le chef et les Paravianas, qui se trouvaient dans le fort. » Sesuraymê a été un « divulgateur efficace de la bienveillance de Sa Majesté », écrit le Commandant. Le porte-drapeau fut informé que deux nègres hollandais, accompagnés de Caripunas, avaient parcouru ces chemins, « mais, aussitôt qu'ils eurent des nouvelles de nos gens et de notre expédition, ils se sont tout de suite retirés sans aucune hostilité, comme ils ont l'habitude de le faire, sans tuer, ni voler, ni réduire en esclavage tous les Indiens qu'ils trouvent inavertis. » Aussitôt que la nouvelle arriva à la connaissance du Gouverneur du Pará, le Général João Pereira Caldas expédia, le 9 août 1784, cet ordre au Commandant du Rio Branco :

« Quant à la question des nègres hollandais, dénoncés par le chef Sesuraymê, lesquels assistés d'Indiens Caripunas, ont fait des esclaves, d'après ce que l'on a dit, quelques-uns des susdits s'étant malheureusement enfuis, vous avez très bien fait de tâcher de les arrêter, quoique n'ayant pu le faire parce

qu'ils se sont retirés dernièrement ; et quoique, dans des cas semblables, on doive agir de la même façon, en envoyant ici sous bonne garde toute personne de cette nation qui se serait immiscée dans une si mauvaise négociation, il faut, cependant, agir avec toute prudence vis-à-vis des Indiens Caripunas, pour ne pas les offenser. C'est une nation nombreuse et vaillante, qu'il ne faut pas rendre notre ennemie : on doit, au contraire, faire le possible pour ne pas la froisser. »

Archanjo opère alors une arrestation en exécution de cet ordre du 9 août : « Miguel Archanjo avait averti le Commandant du Fort que « dans les districts où il se trouvait, il y avait en effet quelques commerçants hollandais qui achetaient des esclaves, et il communiquait le fait pour qu'on lui ordonnât ce qu'il devait faire ». Le Commandant, en réponse, lui transmit l'ordre du 9 août qu'il venait de recevoir. « Devant cet ordre, dit Alexandre Rodrigues Ferreira, le caporal s'est décidé à arrêter le Hollandais qu'il trouva accompagné de deux Indiens, et, ayant exécuté la recommandation faite par le Commandant de passer par le Fort seulement la nuit, il vint jusqu'à Barcellos. » Caldas prenant connaissance de la capture, ordonna la mise en liberté du Hollandais (*Prem. Mém. Brés.*, pp. 214, 215.) C'est alors qu'intervient la décision de Caldas citée par le Mémoire Anglais ; elle est du 31 décembre 1784, et il convient de la reproduire intégralement :

« Comme, d'après ce que le caporal me dit de l'endroit où il a rencontré cet étranger, celui-ci était dans les serras voisines de la rivière Rupunury, et là, dans une localité d'Indiens Caripunas, plus attachés aux Hollandais qu'à nous, on pourrait mettre en doute que ledit district appartienne au domaine portugais ; ayant égard à cette circonstance et à celle que l'in-

dividu mentionné n'avait encore aucun esclave, si je suis bien renseigné ; attendu que de telles négociations, nonobstant la grande distance, sont toujours nuisibles aux intérêts royaux de Sa Majesté, j'ai résolu que le susdit Hollandais, ainsi que les deux Indiens qui l'accompagnent, seront renvoyés dans le même district et que, de là, du parage le plus commode, on les fera expressément embarquer et descendre la rivière, de façon à ce qu'ils ne séjournent pas et qu'ils ne soient pas à même de continuer le négoce projeté qu'il convient d'empêcher, ainsi que toute pratique nuisible conformément à ce que je vous ai mandé et que je vous recommande à nouveau ; mais, pourtant, de telles captures ne doivent avoir lieu que si les contractants entrent dans les districts reconnus portugais, ainsi que je vous l'ai laissé suffisamment comprendre dans ma réponse à propos des noirs. » (*Ibid.*, pp. 215, 216.)

Caldas ne rapporta ni n'atténua donc pas l'ordre du 9 août, il n'avoua nullement « qu'il se sentait sur un terrain dangereux ». Il s'agissait seulement de l'application de cet ordre. « L'élargissement du captif », avons-nous dit dans le *Premier Mémoire Brésilien*, « fut motivé par le doute de Caldas sur la situation des montagnes voisines du Rupununi où l'arrestation avait été effectuée, d'ailleurs dans un village de Caripunas, lesquels habitaient au delà de la rivière. Le Hollandais fait prisonnier venait de Surinam, il apportait deux passeports, l'un du Gouverneur intérimaire de Surinam, et l'autre du Commandant du Registre de la rivière Esquivo. Est à noter l'ordre de le faire embarquer et descendre la rivière. »

C'était donc bien maintenir intégralement son ordre du 9 août, dont il avait rendu compte à la Métropole dans les termes suivants : « Le même Commandant dit que deux chefs de

l'intérieur qui étaient réduits et devaient descendre avec leurs gens, ont changé d'avis et de domicile, d'après ce que l'on suppose, ce qui est une manière de désertion, et les propos insidieux de quelques Hollandais qui s'introduisent dans ces lieux afin de traiter avec les Indiens l'achat d'esclaves, ont, peut-être, contribué à cette décision. A cause de cela j'avais déjà déterminé, et j'ordonne de nouveau, que les individus dans ces conditions, rencontrés dans les domaines portugais, soient dûment appréhendés et conduits ici sous bonne garde. »

PAGE 72. — « Pendant ces quatre ans l'activité des Portugais sur cette frontière paraît avoir atteint son point culminant. Les officiers stationnés au fort de São Joachim réussirent à ramener sous leur juridiction plusieurs Indiens, qu'ils établirent dans quatre nouveaux villages fondés sur les bords du Rio Branco. De ces villages, São Martinho était situé le plus au nord, à peu près à mi-chemin entre le fort et l'embouchure du Macajahi. São Felipe, Conceição, et Santa Maria se trouvaient plus en aval : ces villages avaient remplacé ceux qui avaient été perdus en 1781. Carmo restait dans sa position primitive plus en aval que l'embouchure du Caratirimani<sup>191</sup>. »

**191.** Ils furent presque tous ramenés. « Sur le chiffre total de 1152 (le nombre d'Indiens qui avaient déserté), il en manque 200 ; pour les ramener, le Commandant a fait partir leurs Chefs respectifs. » (Alexandre Rodrigues Ferreira, le 10 août 1786. *Ann. Prem. Mém. Brés., Doc. d'orig. Port.*, n° 75).

PAGE 72. — « Au mois de mai 1786 le Commandant de São Joachim profita de la présence du Dr. Alexandre Rodrigues Ferreira pour s'informer s'il était vrai que les Hollandais avaient découvert et exploité des cristaux précieux dans le voisinage<sup>192</sup>.

Le Dr. Ferreira était occupé de 1777 à 1778 à préparer, pour le compte du Gouvernement portugais, un rapport détaillé donnant une statistique descriptive de la province du Rio Négro. Le principal objet de sa visite au Rio Branco était sans doute celui de se renseigner sur les nouvelles missions. La série très complète de ses rapports, publiée dans la « *Revista Trimensal* » de Rio de Janeiro, ne contient guère une mention du Rio Branco<sup>193</sup>. Mais le rapport qui se trouve préservé dans les archives de Lisbonne de son voyage aux montagnes qui contenaient les cristaux est annexé au présent Mémoire. Il résulte de son récit qu'entre le 29 mai et le 7 juin, 1786, Ferreira et ses compagnons pénétrèrent jusqu'à l'embouchure du Surumu (c'est-à-dire, de la Cotinga); puis, ayant remonté le cours de ce fleuve pendant douze heures, ils le quittèrent pour se diriger directement vers les montagnes de Pacaraima, où ils prirent des renseignements « à l'endroit même que les Hollandais avaient examiné ». Il paraît qu'ils sont revenus par la même route<sup>194</sup>. »

**192.** Sur l'exploration du docteur Alexandre Rodrigues Ferreira, voir *Prem. Mém. Brés.*, p. 251 et suivantes.

**193.** Nous avons déjà vu au cours du *Premier Mémoire Brésilien* qu'il a laissé divers travaux importants sur le Rio Branco, entre autres son Journal du Rio Branco et le Traité historique. Le journal d'Agostinho J. do Cabo que nous avons donné avec le même Mémoire appartient à l'expédition d'Alexandre Rodrigues Ferreira, dont il était le botaniste. Nous trouvons aussi au Catalogue de l'Exposition d'Histoire du Brésil de la Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro ce titre d'un manuscrit d'Alexandre Rodrigues Ferreira que nous donnons dans le troisième volume de ce Mémoire *Preuve Cartographique* :

151. « Observations faites sur le Rio Branco et autres rivières qui s'y jettent et sur les lieux remarquables de cette région, comme le lac Amacú par où communique le Rio Branco,

et par lui, le fleuve de l'Amazone, avec la remarquable rivière Ruponory ou Rupune-nim, qui ensuite s'appelle Essequibe dans la colonie de Suriname, et où est compris le pays de l'El-Dorado de Guillaume Raleigh sous le nom de lac Parimé, nom que conserve l'une des sources du Rio Branco, lequel descend du nord au sud et a son origine dans les marais adjacents au côté austral de la chaîne de montagnes qui sépare les sources du fleuve Orénoque de celles du fleuve des Amazones; laquelle chaîne entre divers points très éloignés, où ont été faites les observations, garde constamment la direction de l'est et ouest par le parallèle de 4° au N. et forme une brèche, aux sources de la rivière Urarikapara, par où les Espagnols descendirent clandestinement de la Guyane dans ces dernières années, après avoir monté par la rivière Parana-Mussé, qui se jette dans l'Orénoque, jusqu'à la chaîne de montagnes s'introduisant de là par ledit Urari-Kapara, etc. (B. N.) »

194. Voir sur cette exploration de la Serra dos Cristaes *Prem. Mém. Brés.*, p. 251.

PAGES 72-73. — « Ferreira fait ressortir clairement, dans son rapport, que le terrain qui avait été l'objet de ses recherches n'était pas reconnu comme faisant partie du domaine portugais<sup>195</sup>. Il écrit ce qui suit :

« Or, dans l'état où se trouve actuellement la présente démarcation, qui reste toujours incomplète pour ce qui concerne le district en question, ne serait-il peut-être pas imprudent d'attirer sur ces chaînes de montagnes l'attention de nos voisins, qui ne manqueraient pas de s'apercevoir de l'assiduité de mes investigations prolongées? La question de démarcation à part, serait-il prudent de se livrer à la recherche de mines dans les montagnes voisines? Pour quelle raison autre que celle-ci sommes-nous poursuivis par les Espagnols, dont la frontière touche à la nôtre dans la province de Matto Grosso<sup>196</sup>? »

« En attendant, le Colonel Manoel da Gama Lobo de Almada reçut l'ordre d'entreprendre, avec l'aide d'un ou deux mathé-



maticiens et d'un ou deux ingénieurs experts, une exploration complète du Rio Branco et de préparer un rapport sur les différentes branches de ce fleuve, ses qualités générales et les montagnes dans lesquelles il était censé prendre sa source<sup>197</sup>.

« Lobo de Almada se fit adjoindre le Capitaine du Génie, José Simoens de Carvalho, et le Sergent-Major Eusebio Antonio de Ribeiro. Il commença la reconnaissance du district vers la fin de 1786, et continua ses travaux pendant la plus grande partie de 1787. Il soumit son rapport le 19 février, 1788.

« Ce rapport, malgré certaines imperfections, doit être considéré comme le document le plus important qu'on puisse citer à l'appui des réclamations brésiliennes dans la question qui est soumise actuellement à l'arbitrage du Roi d'Italie<sup>198</sup>. C'est le rapport de l'officier spécialement chargé de l'examen de la frontière par le Roi de Portugal. Il est le résultat de recherches faites en personne par cet officier. Ce document est donc investi d'une autorité de beaucoup supérieure à celle qu'on peut attribuer au rapport de Sampaio, qui est basé sur l'ouï-dire et sur des opinions préconçues, et qui est absolument indigne de confiance, ainsi que nous venons de le prouver<sup>199</sup>. »

**195.** Alexandre Ferreira n'a pas le moindre doute au sujet de notre souveraineté sur ces territoires et sur tout le territoire contesté. Voir ses conclusions sur notre frontière du Rio Branco et sur les moyens de la défendre, *Prem. Mém. Brés.*, p. 258, note.

**196.** Il craignait que la découverte de mines ne déchaînât l'ambition des nations limitrophes, espagnole et hollandaise. Ceux qu'il redoute d'une façon particulière, ce sont les Espagnols avec qui nous étions alors engagés dans une démarcation. L'existence possible de ces mines est, au demeurant, l'argument auquel recourt Schomburgk en 1844 quand il apprend que Lord Stanley avait proposé la ligne du Mahú.

**197.** Sur les explorations de Manoel da Gama, voir ce que nous disons *Prem. Mém. Brés.*, pp. 258 à 277.

**198.** Ce document est d'une grande importance. Il n'est pourtant pas plus important que bien d'autres, comme, par exemple, l'exploration et les cartes de 1781, les documents de 1775 relatifs à l'expulsion des Espagnols du Tacutú et à la fortification de cette rivière, dont on nous dispute aujourd'hui le cours à une journée et demie de distance du fort ; il n'a pas une portée plus grande, non plus, que la série de rapports émanés de la forteresse au sujet du peuplement de ses alentours, de la domination des Indiens de la région contestée, de la juridiction policière et militaire exercée sur toute la région.

**199.** Ce sont deux documents de nature différente : l'un est le rapport d'une exploration scientifique, l'autre, la démonstration de la possession portugaise immémoriale. Quand même les travaux de Ribeiro de Sampaio ne prouveraient pas cette possession dans le passé, et aussi ancienne qu'il la représente, ils suffiraient à la prouver à l'époque où il écrivait. Il est inutile de dire que la partie contraire ne produit pas un seul document révélant semblable intention de la part des Hollandais. Les titres portugais de possession, quels que soient leurs défauts, ont sur les titres similaires hollandais cet avantage qu'ils existent. Nous en avons produit une longue série : actes royaux, traités, cartes officielles et historiques, ouvrages spéciaux, comme ceux de Ribeiro de Sampaio et d'Alexandre Rodrigues Ferreira, explorations scientifiques, rapports du Commandant du Fort du Tacutú, ordres des Gouverneurs du Pará et du Rio Negro. Nous ne connaissons cependant pas un seul document hollandais de même nature, ni anglais jusqu'en 1840.

PAGES 73-75. — « Il suffira, peut-être, de citer en détail ce que dit ce rapport au sujet des principales tribus indiennes

et d'indiquer le jugement rendu sur la question de la frontière entre les possessions hollandaises et portugaises.

« Les observations relatives aux Indiens se trouvent consignées dans les paragraphes suivants dont nous allons omettre les parties qui traitent de tribus moins étendues et peu importantes :

« Les nations d'indigènes dont j'ai eu connaissance sont les suivantes :

Les Paravilhanos, qui habitent aujourd'hui les montagnes situées près des sources du Tacutu et séparant ce fleuve du Repunuri. C'est à cette tribu qu'appartiennent la plupart des indigènes qui sont venus s'installer dans les stations établies sur les bords du Rio Branco; à Conceição, notamment. presque tous sont des Paravilhanos. Nous savons, cependant, qu'il y a encore trois Chefs et leurs vassaux qui ne sont pas encore arrivés, et dont un certain nombre habitaient autrefois la station de St-Filippe, d'où ils désertèrent. Cette nation et les huit autres qui suivent font le commerce en esclaves, qu'ils vendent aux Hollandais.

« Les Aturahis habitent les mêmes savanes et montagnes. Il a été constaté que cette tribu est dominée par trois Chefs. Nous avons réussi à installer un certain nombre de ces gens dans l'établissement des Carmes.

« Les Caripunas habitent les montagnes situées plus à l'est de la chaîne et à l'ouest du Repunuri. Nous avons pu constater qu'il y a quatre Chefs qui demeurent avec leurs peuplades dans quatre campements. Aucun de ces indigènes n'est parvenu jusqu'à nos stations; mais, il y a quelque temps, un Chef, accompagné de plusieurs Indiens, a descendu le cours du fleuve jusqu'au Fort de São Joaquim. Ces *Tapuyas* sont ceux qui ont la première part au commerce d'esclaves avec les Hollandais.

« Les Caraïbes habitent, à quelques lieues de distance des Caripunas, avec lesquels ils sont presque toujours en état de guerre. On nous avait dit que c'étaient des cannibales, mais je n'ai pas trouvé que l'accusation d'une telle barbarie était confirmée.

« Les Macuchis habitent les mêmes montagnes. Il y a cinq Chefs, distribués parmi cinq *malocas* distincts, qui s'étendent vers l'est jusqu'aux sources du Surumu. Il n'y a que cinq Indiens à peu près de cette nation qui soient parvenus au Fort de St-Joaquim, dont deux sont restés et demeurent aujourd'hui dans la station de Santa Maria.

« La nation des Uapichanas est la plus nombreuse de toutes. Le nombre de leurs Chefs est quinze, sans compter deux qui sont déjà venus s'installer dans la station du Rio Branco, et un grand nombre

d' « Abalizados », *Tapuyas* qui exercent une certaine domination sur les autres. Cette tribu habite les montagnes qui s'étendent depuis les sources du Mahu jusqu'à celles de la Parima. Elle est en état d'hostilité avec les Macuchis, les Paravilhanos, et les Caripunas. Un grand nombre d'indigènes appartenant à la tribu des Uapichanas habitent nos stations. »

« La comparaison de ce passage avec les rapports des officiers qui s'étaient efforcés de persuader les Indiens à descendre au Rio Branco prouve que les Paravilhanos s'étaient enfuis dans la zone actuellement en litige afin d'échapper aux Portugais<sup>200</sup>. Il en est de même avec les Atoraïs<sup>201</sup>. Lobo de Almada place les Caripunas et les Macuchis à l'ouest du Rupununi jusqu'au Surumu, et admet que les uns et les autres étaient en dehors de la sphère d'influence des Portugais et soumis à l'influence des Hollandais<sup>202</sup>.

**200.** Manoel da Gama dit que les Paravianas habitaient les montagnes situées entre le Tacutú et le Rupununi, vers les sources de celui-ci; ce renseignement est confirmé par le *Journal* d'Alexandre Rodrigues Ferreira, passage cité à la page 206 du *Premier Mémoire Brésilien*, dans lequel il est dit que Miguel Archanjo fit descendre les Paravianas et les Atoraïs, dont on forma le village du Carmo, des territoires avoisinant les sources de l'Anauá qui confinent à celles du Tacutú et du Rupununi. Ils y habitaient donc avant que quelques-uns de ceux qui étaient venus s'établir dans les villages du Rio Branco se fussent enfuis dans leurs terres.

Comme on le voit par le récit et la description de Manoel da Gama; les terres des Paravianas, les montagnes près des sources du Tacutú, étaient entièrement sous la domination portugaise. Cela n'empêchait pourtant pas ces Indiens de vendre clandestinement leurs esclaves à des agents qui les conduisaient aux hollandais par l'entremise des Caripunas, lesquels achetaient aussi des Paravianas aux Macuchis. Cf. ce

que disent Ricardo Franco et Silva Pontes dans le journal de leur exploration de 1781 : Les Hollandais avaient un fort appelé Castipa à quatre jours de voyage en aval du point où ils étaient arrivés sur le Rupununi (ce n'était pas un fort, mais un petit poste volant, ou station de commerce, d'un ou deux hommes à peine pour les opérations que le gardien faisait pour le maintien du poste; le motif principal de la création des postes était de surveiller les Indiens soumis et d'empêcher les esclaves de s'enfuir de la Colonie), « et ils fournissent des armes et de la verroterie aux Caripunas, qui s'en servent pour acheter à la nation macuxi les captifs que celle-ci enlève aux sauvages Irimissenas, Separás, *Paravianas* et autres. Ces malheureux captifs sont revendus aux Hollandais. » (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 179).

**201.** Les Atoaraïs aussi étaient sous la domination portugaise. Nous avons vu que c'est avec des Atoaraïs et des Paravianas que fut fondé le village de Carmo (*Prem. Mém. Brés.*, p. 206).

**202.** Il n'admet rien de semblable et ne parle pas de sphère d'influence portugaise, tous ces territoires étant incontestablement, à ses yeux, domaines de la Couronne de Portugal.

Quant aux Caripunas, il faut mieux préciser ce que dit Manoel da Gama. Il dit que cette nation habite, à l'ouest du Rupununi, « les montagnes, ou chaînons, les plus orientales de la Cordillère », ou chaîne Pacaraima. Cela les place dans la direction du mont Annai. Il dit qu'aucun d'eux n'était venu se fixer dans nos établissements, mais il ajoute qu'un chef et quelques Indiens s'étaient rendus au Fort S. Joaquim. Nous savons que des admissions pareilles à l'égard du fort Zelandia ou du poste de l'Esséquibo suffirent au Mémoire Anglais

pour baser la théorie du vasselage hollandais d'une tribu. Il faut remarquer aussi que Manoel da Gama les distingue des Caraïbes, agents des Hollandais, avec lesquels il les dit continuellement en guerre.

Quant aux Macuxis, ils descendirent plus tard et le village situé en face de la forteresse et destiné à remplacer l'ancien village de S. Felipe fut fondé avec eux (\*). Voir *Prem. Mém. Brés.*, pp. 223 et suivantes, et la relation des Indiens de la nation Macuxi descendue à nouveau pour former le noyau d'une nouvelle localité sur la rive du fleuve vis-à-vis du Fort, dans *Ann. Prem. Mém. Brés.*, vol. III, p. 300 et encore pp. 303 à 305. Le principal Macuxi, Ananahy, fut le premier à suivre notre détachement au Fort en 1784, en promettant d'amener ses gens, ce à quoi il manqua depuis.

Les Macuxis et les Caripunas étaient spécialement ménagés par les Portugais. Sur les Macuxis Cf. *Prem. Mém. Brés.*, pp. 217 et 218. Quant aux Caripunas nous connaissons l'ordre, du 9 août 1784, du Général Pereira Caldas à leur égard : « Il faut agir avec prudence vis-à-vis des Indiens Caripunas, pour ne pas les offenser. C'est une nation nombreuse et vaillante, qu'il ne faut pas rendre notre ennemie : on doit, au contraire, faire le possible pour ne pas la froisser. »

\*. Nous appelons l'attention sur un erratum qu'il faut faire à la note 154 A., p. 273. *Prem. Mém. Brés.*, ou, par l'omission d'une ligne, il est dit que le premier village de S. Felipe avait été fondé avec des Macuxis. Le village primitif de S. Felipe avait été fondé, comme il est dit p. 206 du même Mémoire, avec des Paravianas et aussi avec des Atoçais. La note doit être lue ainsi : « Ils sont descendus plus tard, comme nous l'avons vu, et le village près de la Forteresse, destiné à remplacer le village primitif de S. Felipe, fut fondé avec eux. »

C'était de la très ancienne politique portugaise que le Gouverneur faisait avec ces ménagements envers les Macuxis et les Caripunas. La ligne de conduite de l'administration du Fort envers eux était de ne pas les forcer à descendre, de les laisser libres de venir à leur heure. Ils n'en étaient pas moins considérés être en territoire portugais, comme tant d'autres tribus sauvages qui, encore de nos jours, ne connaissent d'autre juridiction que la leur propre. Nous donnons avec ce Second Mémoire un ordre royal du 9 mars 1718 où cette politique de ménagement des Indiens trouve sa plus noble expression : « Ces hommes sont libres, dit le Roi au Gouverneur de l'État du Maranhão (qui comprenait l'État de Pará), et exempts de ma juridiction qui ne peut les obliger à sortir de force de leurs terres pour adopter une manière de vivre qui ne leur plaît pas et qui, si elle ne constitue pas un esclavage rigoureux, y ressemble jusqu'à un certain point, ce qui est une atteinte à la liberté. » La souveraineté portugaise sur leur territoire n'était certes pas mise en doute par cette politique de respecter la liberté des Indiens.

PAGE 75. — « D'après sa description, les Uapichianas habitaient à cette époque les montagnes qui s'étendent depuis la source du Mahu jusqu'à celle de la Parima, nom donné par Lobo de Almada à un petit cours d'eau qui coule à l'ouest du Surumu. Une partie de la tribu des Uapichiana se trouvait établie sur les bords du Surumu à une époque assez récente, et aujourd'hui même, un certain nombre de cette tribu habitent le pays qui s'étend entre le Takutu et le Rio Branco. Il est donc assez clair que les convertis que les Portugais avaient faits parmi les Uapichiana, leur venaient du district situé à l'ouest de la Cotinga et du Takutu et, par conséquence, au dehors de la zone en litige<sup>205</sup>. »

**203.** Rien n'appuie une telle interprétation. Les sources du Mahú, dont Manoel da Gama fait une des extrémités de l'habitat des Uapixanas, *ne sont pas situées à l'ouest du Surumá ou Cotingo*. Le territoire où il les place est tout le territoire entre le Mahú et le Parima, affluent de l'Uraricoera, comprenant ainsi la partie aujourd'hui contestée entre le Mahú et le Cotingo. Le Mémoire Anglais, ne pouvant contester le vasselage absolu des Uapixanas, tâche de transférer ce lien de souveraineté portugaise en dehors du Contesté actuel ; mais ce n'est certainement pas en s'appuyant sur l'autorité de Manoel da Gama lui-même qu'il peut le faire.

PAGES 75-76. — « La conclusion à laquelle Lobo de Almada arrive au sujet de la frontière entre les territoires hollandais et portugais se trouve exposée dans le passage suivant :

« Les Hollandais de la colonie de Surinam ont un passage plus facile, puisqu'en remontant le cours de l'Esséquiho, sur les bords duquel ils possèdent déjà des postes<sup>204</sup>, ils parviennent au Repunuri, dont ils connaissent la navigation. Du Repunuri ils passent facilement dans les plaines du Rio Branco, qui s'étendent entre le dit Repunuri et le Tacutu, qui n'est que la continuation vers l'est du Rio Branco. Cette région consiste en champs submergés et marécageux, séparés par des chaînes de collines, et c'est ici que le Repunuri et le Tacutu prennent leurs sources.

« Cet espace, limité au nord par la chaîne de montagnes, à l'est par le Repunuri, et à l'ouest par le Mahu et le Tacutu est donc un espace de terrain qui sert partout de communication entre le domaine hollandais et le Rio Branco.

« Nous n'ignorons pas qu'en remontant le cours du Mahu on débarque à l'*Igarapé*, ou Rio Pirara, et qu'après douze lieues de marche à travers la campagne, on arrive au Repunuri. Cette voie de communication a été découverte et explorée par l'expédition de l'an 1781, dirigée par le D<sup>r</sup> Antonio Pires et le Capitaine Ricardo Franco, ingénieur, à l'époque où ces voyageurs ont réussi, à force de recherches personnelles et de travaux assidus, à dresser une nouvelle carte du Rio Branco et de ses affluents.

« Mais la communication la plus facile paraît être celle que j'ai découverte et explorée moi-même, et qui passe par les sources supé-



rieures du Repunuri situées à 2° 53' de latitude nord et à 518° 6' de longitude. De ce point une marche de deux heures mène à l'*Igarapé* Sarauru, qui se verse dans le Tacutu, comme le Tacutu se verse dans le Rio Branco. Par cette route on peut achever en cinq jours le voyage depuis les bords du Repunuri jusqu'à notre forteresse.

« J'affirme que cette communication semble la plus courte, la plus facile entre le territoire hollandais et le Rio Branco, puisque c'est à ce point que le Repunuri s'approche le plus près du Tacutu par la voie de l'*Igarapé* Sarauru. Car il est facile à voir, en tenant compte de la configuration du terrain et des positions occupées par les hauteurs et les montagnes, qu'il sera impossible de trouver un autre point sur le Tacutu qui s'approche davantage du Repunuri.

« De tout ceci il résulte que de même que la cordillère qui longe le haut de cette frontière est un jalon naturel séparant les versants de l'Orénoque des versants du Rio Branco, qu'il faut nécessairement franchir pour établir ici une communication des possessions espagnoles aux possessions portugaises, de même tout le district situé entre les fleuves Mahu, Tacutu, et Repunuri est, dans cette région, un espace qui jalonne naturellement la communication des possessions hollandaises et portugaises. »

D'après ce passage, tout le pays situé à l'est de l'Ireng (Mahu) et du Takutu se trouverait en dehors des limites du territoire portugais<sup>205</sup>.

**204.** Ils n'ont jamais possédé qu'un seul poste.

**205.** Nous avons déjà commenté cette interprétation entièrement contraire au sens clair du document. Ce que Gama Lobo dit dans ce passage, c'est, non pas que ce territoire se trouve hors des possessions portugaises, mais que l'espace entre la Cordillère au nord, le Rupununi à l'est, le Mahú et le Tacutú à l'ouest était celui par lequel étaient praticables les entrées des Hollandais dans les possessions portugaises. Il le dit de la façon la plus claire dans sa dépêche du 16 juillet 1787 : « Cet espace de terrain entre les deux rivières précitées (le Rupununi et le Tacutú), par où montent les rivières Mahú et Xurumú, constitue un espace de terrain tout de communication des possessions hollandaises vers le Rio Branco », *dos dominios hol-*

*landezes para o Rio Branco*. La dépêche continue : « Mais la communication la plus facile paraît être celle que l'on rencontre à la hauteur des sources du Rupununi. » Comme l'on voit, c'est toujours la même pensée, à savoir : que les chemins ou les partages qu'il était allé reconnaître, par lesquels les Hollandais pourraient pénétrer dans le territoire portugais du côté du Rio Branco, se trouvaient dans l'espace compris entre la Cordillère, le Rupununi, le Mahú et le Tacutú.

En parlant de ce territoire, Gama Lobo ne se montre pas inquiet de prétentions hollandaises ni françaises, mais uniquement des visées espagnoles. Cf. *Prem. Mém. Brés.*, p. 270. Les titres exclusifs du Portugal sur ces territoires ne faisaient aucun doute pour les explorateurs portugais. Ce qu'ils étaient allés reconnaître, c'était par quels points pouvaient entrer les Espagnols et les Hollandais et par où passait la ligne de séparation des versants des traités de 1750 et de 1777. Tous ces territoires sont compris dans la carte de Gama Lobo (Atlas p. 48). L'hypothèse que, pour Gama Lobo, ce territoire pût être en dehors du domaine portugais est en opposition avec tous les documents produits. Il dit bien que le Rupununi était une rivière hollandaise, mais Caldas expliquait à la Métropole qu'il devait être entendu qu'il s'agissait seulement du cours inférieur du Rupununi. Cf. *Prem. Mém. Brés.*, p. 271. Les territoires du cours supérieur de cette rivière et de ses sources habités par des tribus vassales étaient alors réputés portugais.

PAGE 76. — « Depuis ce temps les Portugais ont, en effet, reconnu que le Fort de São Joaquim était situé sur la ligne de frontière<sup>206</sup>. Ils n'ont fait aucun effort pour pousser leurs vil-

lages ou établissements missionnaires vers le nord ou vers l'est du fort<sup>207</sup>. Les villages établis sur les bords du Rio Branco après la destruction des anciens établissements en 1781, étaient placés, comme nous l'avons déjà fait remarquer, bien au sud du fort<sup>208</sup>.

**206.** Ils n'ont jamais reconnu rien de semblable si la portée de cette proposition est que le Fort S. Joaquim lui-même, c'est-à-dire le confluent du Tacutú, était la frontière. Si, par l'érection de ce fort, le territoire portugais ne s'étendait que jusqu'au confluent du Tacutú, il ne s'étendait aussi que jusqu'au confluent de l'Uraricoera. Les Portugais ont bâti le fort à la jonction de deux rivières pour les dominer toutes les deux ainsi que leur bassin, et non pas pour s'y arrêter. Les forts n'étaient pas bâtis dans le « sertão », ou intérieur désert du pays, pour signaler la limite, mais comme des centres d'action dominant de vastes territoires autour d'eux.

**207.** La théorie anglaise est que le Fort S, Joaquim, que d'ailleurs on admet avoir commandé, à l'ouest, jusqu'aux extrêmes confins de l'Uraricoera et, au sud, jusqu'au Rio Négro, ne commande même pas, à l'est et au nord, à une journée et demie de distance, tandis que le poste mobile d'un ou de deux hommes que les Hollandais avaient sur l'Essequibo commande jusqu'au lit du Tacutú et du Cotingo, et puis, après sa suppression, c'est le fortin de l'embouchure de l'Essequibo qui régit jusqu'aux plaines du Rio Branco et toute la périphérie de la Guyane Anglaise actuelle. Il est alors permis de dire que les principes qui servent à soutenir l'une des causes ne sont pas valables pour l'autre.

**208.** Depuis 1789, le plan a été de remplacer les villages

d'Indiens par de vastes *fazendas* d'élevage. Cf. *Prem. Mém. Brés.*, pp. 278 et suivantes.

PAGE 76. — « Voici la manière dont l'évêque chargé de la surveillance de ces établissements s'exprime à leur égard en 1788 :

« A onze heures du matin nous laissâmes sur notre droite le Rio Branco, qui s'interpose entre un nombre de districts espagnols et hollandais, pour verser enfin ses eaux, après un long parcours, dans le Rio Négro par deux embouchures. Nous avons, dans ce district, un fort et quelques villages indiens placés sous la surveillance de deux prêtres, établissements que j'ai exclus de ma visitation parce qu'ils se trouvent à une grande distance et parce qu'en outre le voyage nous aurait exposés à des risques considérables. »

L'évêque considérait évidemment le cours supérieur du Rio Branco comme formant, en effet, la frontière hollandaise<sup>209</sup>. »

**209.** L'évêque décrit le cours du Rio Branco comme se prolongeant au delà de la Cordillère et séparant les possessions espagnoles des hollandaises, avant d'entrer en territoire brésilien. Il doit faire allusion au bras occidental de la rivière, le seul qui fût connu sous le nom de Rio Branco, même dans les cartes portugaises.

PAGE 77. — « EN 1790 Lobo de Almada, qui était alors devenu Gouverneur du Rio Négro, dut annoncer la perte de toutes les Missions établies sur les bords du Rio Branco. C'était le résultat d'une révolte organisée, à ce qu'il paraît, par les Macuchis et les Uapichianas. Une attaque dirigée contre ces tribus par Leonardo Joseph Ferreira, Commandant de São Joaquim, n'eut qu'un succès incomplet<sup>210</sup>. La conséquence définitive de ce soulèvement fut l'abandon de tous les établissements, excepté celui de Nossa Senhora do Carmo. Les villages furent rétablis plus en aval et tout près de l'embouchure du Rio Branco<sup>211</sup>.

Ainsi, à la fin du dix-huitième siècle, époque où la colonie hollandaise de l'Esséquibo passait entre les mains des Anglais, les Portugais avaient dû retirer vers le Rio Negro tous leurs établissements, et São Joaquim restait seul à la limite extrême de leurs possessions comme simple fort de frontière<sup>212</sup>. »

**210.** Sur cette révolte de 1790, voir *Prem. Mém. Brés.*, pp. 224 et suivantes. Leonardo Ferreira n'était pas le commandant du Fort ; il commandait le détachement envoyé par Manoel da Gama.

**211.** C'est plus ou moins exactement alors que commence l'introduction du bétail dans la savane par la fondation des *fazendas*, et que l'influence du Fort sur une zone encore bien plus étendue que le Contesté actuel devient indiscutable par la suppression du poste hollandais du Haut-Essequibo.

**212.** C'est tout le contraire que nous montre une longue série de documents et de témoignages. Dans les dernières vingt-cinq années du XVIII<sup>e</sup> siècle et les premières quarante années du XIX<sup>e</sup> siècle, l'action du Fort S. Joaquim est la seule que l'on connaisse dans tout le territoire qui nous est disputé. Sur le rôle permanent du fort depuis sa fondation et sur son action exclusive sur le territoire contesté jusqu'à l'invasion anglaise de 1842 et à l'accord de neutralisation de cette même année, voir *Prem. Mém. Brés.*, pp. 285 à 287 : « Le Fort S. Joaquim, une fois fondé, continue toujours à exister comme centre de cette frontière. La vigilance nationale ne laisse jamais, même dans les moments les plus difficiles de la guerre civile, s'éteindre l'action et l'influence de ce centre ; elle l'entretient, perpétuellement, comme le symbole de la possession portugaise.... Chaque fois qu'un étranger s'approche

de la frontière, il y rencontre le fanal allumé; ce sont des patrouilles de la forteresse qui le reçoivent à l'arrivée et l'accompagnent au départ; c'est à la porte du fort qu'il vient frapper pour demander qu'on l'héberge, et c'est la franche et cordiale hospitalité du fort que ces étrangers louent tous sans exception. Le poste Arinda disparaît du voisinage du Rupununi avant la fin du xviii<sup>e</sup> siècle; les Hollandais abandonnent la région contiguë et redescendent vers la côte de l'Atlantique; jusqu'aux environs de 1840, l'autorité anglaise ne pénètre qu'une seule fois dans la savane; les autres rares visiteurs qui y apparaissent, dans deux ou trois autres circonstances, sont des naturalistes ou des géographes qui voyagent pour leur propre compte, et sont curieux de visiter S. Joaquim; mais la forteresse est toujours la clef de la frontière. Son rôle, jusqu'au commencement du présent litige et jusqu'à la neutralisation du territoire contesté, se maintient sans interruption pendant plus de soixante ans. Les Indiens des Monts Pacaraima, du Tacutú, du Mahú et du Rupununi, non seulement ceux de la région où les Hollandais n'avaient jamais pénétré, mais ceux de la contrée de l'est du Rupununi d'où avaient disparu les derniers vestiges de leur passage, ne connaissent d'autre établissement d'origine européenne que cette place d'arme et le port de commerce qui en est voisin. » Cf. aussi *Prem. Mém. Brés.*, pp. 296 et 310.

PAGE 77. — « Les citations suivantes, tirées des pages de certains auteurs portugais et espagnols, font voir que dans l'opinion de ceux-ci la frontière entre les territoires portugais et hollandais était le Rio Branco même, ou s'en approchait de près.

Dans une description du Brésil (anonyme, en langue por-

tugaise, qui se trouve dans le Musée britannique et qui ne date certainement pas d'une année antérieure à 1794) on rencontre le passage suivant, qui n'est qu'une simple répétition de la description donnée par Berredo, avec certaines amplifications de date plus récente :

« Le grand Rio Négro (sur les bords duquel il y a un fort et un village portugais) verse ses eaux au 4<sup>e</sup> degré de latitude nord, après avoir reçu les eaux d'une autre rivière de grand volume appelé Branco, et qui marque la limite de Surinam, colonie hollandaise. Les régions traversées par l'un et l'autre de ces fleuves sont habitées par un grand nombre de tribus d'indigènes, dont plusieurs ont été converties par l'ordre religieux de Notre-Dame de Carmel.

« Ce fleuve a été fréquenté par les Portugais depuis plus d'un siècle, et leur a servi de base pour un trafic considérable en esclaves indiens. Un détachement permanent de troupes tiré de Para est établi sur ses bords avec l'objet de tenir en soumission les tribus indiennes habitant ces régions et d'encourager le commerce<sup>213</sup>. »

**213.** L'original portugais n'est pas donné. Dans la traduction, on doit probablement retrouver la même erreur que nous avons signalée dans celle de Berredo, dont ce passage est une répétition. *Confina com Surinam*, que nous supposons se trouver dans l'original portugais, ne signifie pas *qui marque la limite* de Surinam, ou *which bounds Surinam*. La seconde partie de cette citation est copiée de La Condamine.

PAGE. 78. — « Voici ce que Requena, Commissaire espagnol chargé de la délimitation de la frontière portugaise, écrit en 1796 :

« Par conséquent, la dite ligne (c'est-à-dire la ligne de démarcation entre les territoires espagnol et portugais) ne devrait pas s'étendre jusqu'au Cap Nord, comme le suppose un officier de haut rang dans le rapport qu'il a présenté à Sa Majesté au sujet de ces démarcations<sup>214</sup>; d'abord, parce que les Hollandais ont étendu leurs possessions sur les bords du Rio Esséquibo, lesquelles touchent à celles des Portugais dans la direction du Rio Branco, bien que je ne pense pas que ces deux nations aient encore conclu un traité ou une convention à ce sujet; ensuite, parce que la frontière entre le Portugal et la France a été déterminée par leurs traités respectifs, notamment celui d'Utrecht.

jusqu'au point où elle rencontre la côte. La Guyane est, par conséquent, divisée en Guyane espagnole, hollandaise, française, et portugaise. C'est pourquoi la dite ligne de démarcation ne doit pas être prolongée à travers des régions qui sont en ce moment dans la possession d'autres souverains. Autrement nous nous exposerions au risque de nouvelles discussions politiques, qui pourraient troubler l'harmonie qui règne entre notre auguste Souverain et les Républiques de France et de Hollande<sup>215</sup>. »

**214.** Cette ligne est celle de la division des eaux.

**215.** Nous avons donné la carte de Requeña. Tout le territoire contesté y figure en dedans des limites du Brésil. Voir l'*Atlas Brésilien*, p. 55.

PAGE 78. — « Il se peut bien qu'après cette époque des soldats portugais stationnés à São Joaquim aient parfois visité certaines parties de la zone actuellement en litige. Waterton paraît les avoir rencontrés à l'est du Takutu<sup>216</sup>, et le rapport de Vittorio da Costa, cité par Spix et Martius, fait allusion à des mouvements semblables<sup>217</sup>. Mais tout acte de ce caractère doit être considéré comme un empiètement sur territoire étranger pendant une période de guerre entre la Hollande et la Grande-Bretagne, et à une époque où l'Angleterre n'avait pas encore commencé l'œuvre de consolider sa domination dans les colonies qu'elle avait acquises<sup>218</sup>. »

**216.** Nous avons déjà cité le témoignage *positif* de Waterton qui trouva les soldats portugais dans le village à côté du Pirara : cf. *Prem. Mém. Brés.*, pp. 292 et suivantes. L'année précédente, l'expédition anglaise de Simon les avait aussi rencontrés dominant la rive gauche du Rupununi (*Ibid.*, p. 297) ; et en 1835 Schomburgk les trouvera encore maîtres de toute cette rive gauche et établis à Pirara (*Ibid.* pp. 312 et suivantes.)

**217.** Vittorio da Costa fait mieux qu'une allusion à des



mouvements semblables; il affirme la souveraineté portugaise dans le passage cité par le Mémoire Anglais et dont, pour plus de clarté, nous reproduisons la traduction :

« ... De ce point (embouchure du Caya-caya), qui avait reçu le nom de village de S. Juan Batista, nous Portugais chassâmes les Espagnols et érigâmes le Fort S. Joaquim au confluent du Tacutú et du Rio Branco, tant contre les Espagnols que contre les Hollandais, alors possesseurs de l'Essequibo.... Dans le Rio Branco, nous sommes remontés jusqu'au Fort S. Joaquim après avoir franchi la caxoeira da Conceição. De là nous avons envoyé nos postes vers le haut du Branco (Uraricoera) dans la direction du Carony jusqu'au point où les chaînes de montagnes et les chutes embarrassent le voyage. Dans le Tacutú et son bras le Pirarara, nous sommes parvenus avec les hautes eaux jusqu'aux sources de ces deux cours d'eau qui sont distantes pour l'un de deux heures et pour l'autre de deux jours du Rupununi; trajet facile à faire, les montagnes étant sur ces points coupées par des plaines. Nos voisins, les Anglais, peuvent remonter jusqu'ici par l'Essequibo et son tributaire le Rupunuri. »

D'ailleurs, l'opinion bien nettement exprimée de ce même Gouverneur du Rio Negro au sujet de notre frontière du Rupununi nous est fournie par sa carte dressée par lui, que nous avons présentée (voir *Atlas*, pp. 50 et 54; à noter que sur celle-ci le village des bords du Pirara est représenté et inclus dans notre territoire), et dans les ordres qu'il adressait, en 1811, au Commandant du Fort S. Joaquim. Voir *Prem. Mém. Brés.*, pp. 297 et suivantes, notamment, l'ordre du 5 février :

« Le détachement militaire d'observation que votre commandement a reçu ordre de créer par l'article 1<sup>er</sup> de mon ordre

n° 34, et qui doit surveiller, en amont et en aval, le Haut-Tacutú, entre le confluent du Mahú avec le Pirara et entre le confluent de ces deux rivières réunies avec le Tacutú, à l'effet d'observer ce qui, de la rivière Repunuri, de la Colonie aujourd'hui anglaise, pourrait nous venir de nouveau par voie de terre jusqu'à pénétrer dans le Pirara, et, en descendant cette rivière, envahir nos possessions dans ces parages; ce détachement, dis-je, doit, non seulement surveiller l'intervalle entre les susdits confluent, mais remonter au delà, par la rivière Tacutú elle-même, jusqu'en haut, et pénétrer dans l'igarapé Saraurú jusqu'à sa source. C'est de ce point, en effet, que le trajet par terre au Rupunuri, aujourd'hui anglais, est le plus court, — ne demandant que quelques heures, — et aussi le plus connu et le plus fréquenté tant par la tribu sauvage Caripuna, qui y habite, que par d'autres étrangers, de la colonie, aujourd'hui anglaise, de Demerari qui, autrefois, ont remonté, jusqu'en haut, la rivière Repunuri appartenant à cette colonie. Quand la saison empêchera absolument le détachement de remonter en canots la rivière Tacutú, jusqu'en amont de l'« igarapé » Saraurú, et ensuite cet « igarapé » jusqu'à sa source, ledit détachement devra alors partir à cheval de notre fort et parcourir les plaines vers le haut Rupunuri, au point où la source de l'igarapé Saraurú en est le plus rapprochée et où il n'y a entre eux que le trajet de terre indiqué plus haut comme étant très court et ne demandant que quelques heures. » (*Prem. Mém. Brés.*, p. 311, note 178.)

218. La Hollande n'était engagée dans une guerre contre la Grande-Bretagne, ni lorsque furent conclus, sans aucune protestation de sa part, les traités de 1750 et de 1777 entre le

Portugal et l'Espagne, — l'Angleterre elle-même étant d'ailleurs à cette époque, tout comme aujourd'hui, l'alliée du Portugal, — ni lors de l'expulsion des Espagnols du Pirara et du Tacutú par les Portugais, et non par elle, ni lors de la fondation du Fort S. Joaquim et de l'exercice de la juridiction portugaise sur le territoire à l'ouest du Rupununi au moyen de ce fort et de ses patrouilles, ni lors des explorations scientifiques portugaises de 1781, de 1786 et de 1787. Il était trop tard, en 1840, pour que l'Angleterre soulevât au nom de la Hollande une opposition que celle-ci n'a soulevée ni en 1719, ni en 1750, ni en 1752, ni en 1775.

Vers cette époque précisément les Hollandais se replient définitivement des bords du Rupununi vers les bouches de l'Essequibo pour ne plus reparaitre dans ces parages et l'autorité anglaise ne se montre dans le Rupununi qu'une seule fois, en 1811, tandis que le Fort S. Joaquim et les grandes *fazendas* de la savane subsistent toujours. (*Prem. Mém. Brés.*, pp. 285 et suivantes.)

Sous le titre « Sommaire », le Mémoire Anglais fait ensuite le résumé du chapitre IV. Il n'est pas nécessaire que nous analysions ce sommaire après que nous avons analysé, une à une, toutes les allégations dont il est déduit. Nous nous bornerons à quelques remarques sur ses affirmations historiques les plus outrées.

PAGES 78-79. — « Il est possible maintenant de résumer le résultat général du présent chapitre. On ne manquera pas de remarquer, tout d'abord, que tout le chapitre précédent a traité de la présence des Hollandais dans la zone en litige, tandis que l'exposé de l'action des Portugais contenu dans le présent chapitre n'a guère touché la zone.

« Malgré les propositions erronées avancées par Ribeiro de Sampaio, que d'autres auteurs ont copiées plus tard, il est certain que l'existence même du Rio Branco était presque inconnue aux Portugais avant 1719.

« Par la défaite d'Ajuricaba en 1727, les Portugais ont, sans doute, arrêté les progrès des Hollandais le long du Rio Négro et se sont assuré, dans une certaine mesure, la possession de ce fleuve<sup>221</sup>; mais même à cette époque — et pour dire vrai, jusqu'en 1740 — ils n'avaient aucune connaissance du Rio Branco plus haut que l'embouchure. En 1750 un nombre de Portugais se heurtait pour la première fois contre les Hollandais dans le cours principal du Rio Branco, mais l'entreprise était exceptionnelle de la part des Portugais, et ce n'est qu'en 1766 qu'ils ont pris connaissance des affluents supérieurs du Rio Branco.

« Même alors, les Portugais ne se sont pas occupés de ce fleuve pendant les dix années suivantes. Ce n'est qu'en 1776, quand ils commencent à s'inquiéter des desseins de l'Espagne, dont ils avaient recueilli des renseignements de source hollandaise, qu'ils construisent le petit fort de São Joaquim sur la rive orientale du Rio Branco comme défense contre les incursions des Espagnols et contre le danger de l'extension de l'autorité hollandaise au sud et à l'ouest de ce fleuve.

« En construisant ce fort, les Portugais établissaient, en effet, un poste frontière sur la limite extrême du territoire qu'ils considéraient effectivement comme le leur.

« Ainsi les Portugais se sont établis à une distance d'environ 70 milles de la zone actuellement en litige, à peu près 150 ans après que les Hollandais ont commencé à en jouir régulièrement<sup>219</sup>.

« Immédiatement après la construction du fort de São Joachim, les Portugais commencèrent à ramener les Indiens des régions environnantes pour les installer près du fort et leurs efforts avaient un succès partiel pendant un certain temps. Cependant, les Indiens qui demeuraient dans la zone en litige se montraient intraitables et fermement attachés à la domination hollandaise. Après la perte de leurs premiers établissements, les Portugais firent de nouveaux efforts pour attirer les Indiens des régions avoisinant la zone et pour les installer sur les bords du Rio Branco à quelque distance au sud du fort. Cette tentative échoua aussi avant 1790 et, depuis

cette année, les Portugais ont tout à fait abandonné le projet d'étendre leur influence au delà du Rio Branco<sup>220</sup>.

« Dans la période qui s'interpose entre la conquête de la colonie hollandaise par les Anglais et la première expédition anglaise envoyée à la frontière méridionale en 1810, sous les ordres de M. Simon, il est possible que les Portugais établis à São Joachim aient parfois visité la zone qui est aujourd'hui en discussion. Mais ce n'étaient que des empiétements sur le territoire d'autrui<sup>221</sup>. Il reste à exposer au chapitre suivant la manière décisive dont la Grande-Bretagne n'a pas tardé, à la première occasion qui s'est présentée, à soutenir, vis-à-vis du Brésil, les droits qu'elle revendique à ce district. »

**219.** Le Mémoire Anglais prétend que depuis cent cinquante ans avant la fondation du Fort S. Joaquim les Hollandais avaient la jouissance régulière du territoire en litige. Ils ne l'ont jamais eue, nous l'avons démontré, ni régulière, ni accidentelle ; mais que dire de la période à laquelle nous conduiraient ces cent cinquante ans précédant 1775 ? Nous nous trouverions alors en 1625 ou environ.

Or, en 1627, il y avait à peine à l'entrée de l'Essequibo un petit fort hollandais comme les Hollandais en avaient eu dans le Xingú et dans le Tocantins ; ce fortin, avec sa petite garnison, était à peine suffisant pour surveiller la contrebande faite aux dépens de la nouvelle Compagnie par les aventuriers hollandais à l'embouchure du fleuve avec les tribus de la côte. Toute expansion jusqu'au Haut Essequibo, sans parler du Rupununi, du Tacutú, du Mahú et du Cotingo, était une impossibilité pour leurs forces et leurs ressources. Vers 1674, il n'y avait que quelques plantations en aval du fort ; vers 1703, il y en avait d'autres en amont ; ce n'est que vers 1756 que le premier « poste », ou station pour le commerce avec les Indiens,

habité par un ou deux gardiens employés aux échanges de verroterie, sera établi dans la région des chutes de l'Essequibo, ou peut-être un peu au-dessus, mais en tout cas bien en aval du Siparuni\*.

A une date inconnue postérieure à 1765, longtemps après que la Capitainerie du Rio Negro avait été fondée pour, entre autres buts, surveiller toutes les entrées du Rio Branco, ce même poste, dans les mêmes conditions, avec toujours seulement un gardien et un aide, souvent absents, parfois désertant pour passer dans les possessions espagnoles et portugaises, est transféré dans le voisinage du Rupununi pour être abandonné après une existence éphémère et inutile en ce qui concerne la Compagnie. Pas une seule fois il n'y a eu une expédition armée envoyée du siège de la Colonie dans l'intérieur pour réduire les tribus qui habitaient à l'ouest du Rupununi. Les quelques rares commerçants étrangers qui y auront pénétré

---

\* Voici le genre d'affaires que la Compagnie faisait par l'entremise du gardien de ce poste. Voir *Annex. au Prem. Mém. Angl.*, I, p. 51 : « Extrait d'un livre de magasin de la Compagnie des Indes Occidentales tenu au Fort Kijkoveral. — 13 janvier 1736. — A Jacobus van der Burgh, pour être troqués contre de la teinture et du baume dans le Haut Essequibo :

12 grandes haches polies,	20 livres 1/2 de touwassis,
12 haches moyennes,	2 douzaines de briquets,
12 petites haches,	2 douzaines de trompettes en cuivre,
12 grands hachoirs polis,	2 douzaines de peignes fins,
12 hachoirs moyens,	2 douzaines de démêloirs,
12 petits hachoirs,	2 douzaines de miroirs en étain,
6 ciseaux à cassava,	1 douzaine de paires de ciseaux,
6 herminettes,	1 douzaine de rasoirs,
22 douzaines de couteaux,	100 hameçons en acier,
50 livres de verroterie,	2 paquets d'épingles. »

sans être tués ou repoussés par ces tribus n'auront pu le faire qu'en usant d'artifices et grâce à des circonstances toutes fortuites qui sont bien loin de suggérer l'idée de domination habituelle du territoire.

Ils n'ont laissé aucune trace ni de leur nationalité, ni du genre et de l'importance de leurs opérations, ni de la zone qu'ils ont parcourue ; on ignore s'ils venaient d'Essequibo ou de Surinam, si c'étaient d'anciens esclaves hollandais qui s'étaient enfuis ou s'ils trafiquaient pour leur propre compte. Il ne reste aucun vestige d'une acquisition de territoire faite par eux, donc aucun vestige de ratification d'une telle possession ou par la Compagnie ou par les États-Généraux. A cette chaîne négative de preuves qui font défaut, de faits qui n'ont pas eu lieu, ou qui ont eu lieu mais qu'il est impossible d'avérer et encore moins de circonstancier, qui en tout cas sont dénués de portée historique ou juridique, nous opposons la marche en avant des Portugais et le développement graduel mais sûr de leur conquête, l'affirmation de leur souveraineté répétée dans tous les actes royaux et suivie, quand cette souveraineté est violée par les Espagnols, de la revendication par la force des armes, l'organisation de leur administration locale, l'usage et l'utilisation des territoires régulièrement acquis au moyen de grandes fazendas d'élevage destinées à peupler tous leurs *campos*.

**220.** « La perte de ces établissements » est une expression qui peut induire en erreur, surtout venant après la phrase : « Les Indiens se montraient intraitables et fermement attachés à la domination hollandaise ». Il n'y eut pas de perte de ces établissements dans le sens d'avoir été pris après

une attaque. Les Indiens s'enfuirent des villages, où d'ailleurs, ils revinrent ensuite, à cause des sujets de plaintes qu'ils avaient contre les soldats directeurs et autres. Plus tard, le plan de colonisation indigène fut remplacé par celui des grandes fazendas nationales d'élevage. Les tribus qui formèrent ces établissements ne furent, en aucun temps, soumises aux Hollandais. A l'époque mentionnée dans le passage que nous commentons, vers 1790, ceux-ci avaient entièrement abandonné le Rupununi, même tout l'Essequibo presque au-dessus des chutes, tandis que l'influence du Fort et des fazendas nationales deviendra, pendant cinquante ans, la seule influence coloniale dans une immense circonférence, qui dépassait de beaucoup, à l'est, le territoire aujourd'hui en litige.

**221.** Comme le Mémoire Anglais cite la période « qui s'interpose entre la conquête de la Colonie par les Anglais et la première expédition anglaise envoyée à la frontière méridionale en 1810 », nous dirons d'abord qu'il ne s'est rien passé dans cet intervalle que le maintien de la souveraineté portugaise sur tout l'isthme, entre le Tacutí et le Rupununi, telle que nous l'avons décrite dès 1775 par l'expulsion des Espagnols. A cette époque, le Portugal et la Grande-Bretagne étaient alliés dans la Guyane, en guerre contre la France, et la revendication par le Portugal des territoires dont celle-ci lui imposa la cession par les traités de Badajoz et d'Amiens avait l'appui de la Grande-Bretagne. La Hollande et la Grande-Bretagne avaient alors reconnu, dans un grand Congrès Européen, que ce territoire était portugais. A cause des intérêts de la politique européenne contre la France, l'Angleterre ne soutint pas à Amiens comme elle l'avait fait à Utrecht et le fera depuis à



Vienne, l'intégrité de l'Empire colonial portugais en Amérique ; mais, après l'invasion du Portugal par les armées de Napoléon, elle lui prêta son concours pour déchirer par la force des armes le traité d'Amiens. C'est là une double reconnaissance, à Amiens et après Amiens, qui ne pouvait être révoquée trente ans plus tard.



## CHAPITRE V

### « Tentative faite par le Brésil pour réclamer la Zone. »

Il y a au commencement du chapitre V deux ou trois références qui appartiennent encore à la partie historique du Mémoire Anglais, c'est-à-dire à la partie qui a trait à la période antérieure à Schomburgk. Il nous faut donc tenir compte, dans cette analyse, des quelques paragraphes qui contiennent ces références.

PAGE 81. — « La Guyane hollandaise, après avoir été occupée par les Anglais, sauf un court intervalle, depuis 1796, fut cédée formellement à la Grande-Bretagne en 1814<sup>222</sup>. Huit ans plus tard, c'est-à-dire en 1822, le Brésil devint une Puissance indépendante.

« *L'histoire de la zone en litige pendant la période de 1814 à 1837 est presque une page blanche*<sup>223</sup>. Mais il importe de constater que les énumérations et recensements des Indiens de la colonie, faits plusieurs fois au cours de ces années par le Protecteur des Indiens, ou gardien de poste, comprennent toujours les Macuchis et les Atoraïs<sup>224</sup>. Le gardien de poste Wahl parle de ces tribus comme habitant près de la frontière. Il y a aussi mention de visites officielles au siège du gouvernement faites par les chefs de ces tribus. »

**222.** Les établissements de Demerara, d'Essequibo et de

Berbice. Il faut remarquer que ces colonies ont été cédées avec leurs limites telles que les Hollandais les avaient toujours entendues. Par la convention de Londres, du 13 août 1814, la Hollande n'a pas donné carte blanche à la Grande-Bretagne pour réclamer, *en son nom*, des territoires au delà des limites tracées dans les octrois ou chartes de ces colonies et que ni la Compagnie ni elle-même n'avaient jamais revendiquées.

Elle ne lui a pas, non plus, cédé le droit d'invoquer, *en son nom*, pour élargir le territoire de la Colonie d'Essequibo, des faits ou des incidents, dont, s'ils recèlent quelque trace d'intention politique, elle n'a pas tenu compte dans l'exercice de sa souveraineté et que, s'ils pouvaient être convertis en titres de domaine, elle seule pourrait faire valoir, et certes ferait valoir, au profit, non de la Guyane Anglaise, mais de la Guyane Hollandaise actuelle.

223. C'est nous qui avons souligné. Prenons note de cette admission importante de la part de la Grande-Bretagne. De 1814 à 1837, la zone en litige lui reste totalement étrangère, elle n'y pénètre pas une seule fois. Du côté du Brésil, le territoire continue à être assujéti à la juridiction du Fort S. Joaquim; en 1811, elle y a été constatée par le Capitaine Simon et ses compagnons, en 1812 par Waterton, et de même, elle y sera reconnue par Schomburgk en 1835. Le village de Pirara était une des entrées de la frontière portugaise et, les relations entre le Fort et ce village étaient continuelles; celui-ci était une dépendance du Fort, auquel il fournissait, comme les autres villages indiens, des porteurs, des rameurs, des « vaqueiros », etc. Il est parfaitement vrai que nous ne développons pas ce territoire, pas plus que nous ne développons

encore tant d'autres portions de notre intérieur ; mais la possession que nous en avons prise fut maintenue constamment, de façon juridiquement suffisante là où il s'agit de vastes régions désertes et non frayées, quand la souveraineté en est indiscutée. Si l'appropriation matérielle de chaque partie d'une région que l'on réclame était indispensable à la souveraineté, l'Angleterre ne pourrait produire aucun titre aux territoires inconnus et abandonnés qui forment la presque totalité de la Guyane Anglaise. Le Fort S. Joaquim au confluent du Tacutú, les fazendas de bétail formant l'intérêt et l'attraction de ces savanes pour les tribus voisines, la proximité où tout le territoire depuis revendiqué par les Anglais reste et du Fort et des fazendas, tandis que, par contre, pour découvrir, dans la Guyane, le moindre vestige de la présence des Hollandais ou des Anglais, il faudrait descendre jusqu'à la côte, le contrôle sur les Indiens environnants, sont autant de signes et de preuves irrécusables de l'exercice de la souveraineté brésilienne dans le territoire en question.

Cet exercice continuera ininterrompu jusqu'en 1842, quand la violence exercée *vi armata* par la Grande-Bretagne sur Pirara l'interrompt dans le district de ce village et l'Accord de Neutralisation le suspend, de fait, sur tout le territoire compris dans la nouvelle prétention anglaise.

**224.** Le Mémoire Anglais donne, en marge du texte, plusieurs références à l'appui des propositions ci-dessus ; leur relation avec ce litige est, d'ailleurs, très faiblement soulignée. Il y est fait allusion aux tribus pour le territoire et non au territoire même. Le Mémoire nous renvoie aux pp. 219, 220 et 221 du Vol. I de l'Annexe qui l'accompagne. Aucune de ces

citations, reproduites ci-dessous, ne touche le territoire contesté.

La première citation, de la page 219, est du chef de poste d'Essequibo sur le Massaruny, Wahl. Elle est de 1814. Wahl dit : « Pour donner une relation exacte des Indiens, les Postholders doivent se transporter de village en village et les enregistrer comme je l'ai fait moi-même en 1808; ce sera toujours une chose difficile, car ils sont nés pour la vie nomade et sont rarement chez eux. Ceux qui demeurent dans des cavernes habitent Essequebo, Massarony et Cujonij; à la frontière d'Espagne et de Portugal, la distance est trop grande, aucune utilité; ou bien l'on doit se les attacher pour qu'ils viennent demeurer plus près. On peut le faire en dépensant beaucoup d'argent. » Ce Postholder demeurait sur le *Massaruni*, il ne connaissait rien des Indiens des frontières.

La seconde citation, page 220, est du Protecteur des Indiens, Edmonston, en juillet 1816 : « Je dois cependant faire remarquer que les Macoushies sont, de beaucoup, la tribu la plus nombreuse et n'ont jamais failli à envoyer une partie d'entre eux avec chacune des expéditions que j'ai dirigées. » Comme les Macuxis habitaient une grande partie de l'intérieur et s'étendaient bien au delà des limites du Contesté, il n'y a dans cette référence aucune indication topographique. La Carte de Arrowsmith de 1811, par exemple, les indique aussi aux sources de l'Essequibo. Il y a cependant, plus bas, une indication plus précise, de 1818, quant à l'Essequibo lui-même; c'est la suivante : « Liste des Chefs Indiens du District d'Essequibo, avec le nombre d'hommes capables de porter les armes, leurs femmes et leurs enfants, spécifiant la nation de chacun, le lieu de sa résidence, et sa distance du Poste : n° 18.

Nom du chef, Simary; Nation, Macusse; Résidence, Cajariwaka, dans le Haut-Essequibo; Distance du Poste, 10 jours; Observations, etc. : Est allé chercher sa famille et ses amis à 15 jours de distance. Ils sont plus de 200. » Comme on le voit, c'était encore un renseignement d'Indien quant au monde qu'il disait à lui et qu'il promettait d'amener. Ces renseignements étaient toujours exagérés, quand ils n'étaient pas simplement des stratagèmes pour obtenir les présents. Cet Indien, cependant, n'habitait pas le voisinage du Contesté actuel, mais bien le Haut-Essequibo. Ce Simary figure d'ailleurs dans la liste suivante comme étant Akkaway.

La troisième citation, page 221, est d'une autre liste, de 1821, signée Wahl. Dans cette liste de chefs, il n'y a qu'un Macuxi, nommé Menier, résidant dans le Haut-Essequibo. Wahl ajoute : « Les Macuxis et les Addrays (Atorays) sont évalués à près d'un millier; la distance du Poste est de 21, 27, 32 jours, trop grande; ces gens n'ont pas d'embarcations et les eaux sont trop hautes pour qu'ils puissent descendre et profiter de la générosité du Gouvernement. » Comme on le voit, c'étaient des gens de terres inconnues, non localisées sur la carte, peut-être de l'Essequibo et de ses affluents, mais non d'un autre système fluvial, à qui la Colonie fournissait des subsides. Sur cette carte, le Rupununi n'est pas mentionné.

Restent les visites des chefs de ces tribus. Voici ce que rapportent les documents cités page 81. « En 1810, (*Ann. Mém. Ang.*, I, p. 209) Manariwan, un des chefs Caraïbes se rendit avec une grande suite, à Demerara, dans l'intention d'y vendre les prisonniers. On ne le lui permit pas, on lui donna des présents et on lui fit promettre qu'il ne ferait plus la guerre aux Indiens de la Colonie et qu'il épargnerait la vie de

ses prisonniers. En même temps, l'on résolut d'envoyer un Commissaire vérifier ce qu'il avait avancé quant aux gens dont il disposait. (*Ibid.*, p. 210.) Le choix tomba sur Simon et d'autres.

En 1812, Manariwan (*Ibid.*, p. 212) revient à Demerara, avec près de 500 Indiens, exiger l'accomplissement des promesses que lui avait faites le Gouverneur Bentinck sur la foi desquelles il a, dit-il, renoncé à la traite des esclaves. Il alléguait avoir tenu sa parole « n'ayant fait la guerre à aucun de ses anciens ennemis, les Wabisanies (Uapichanas), Macousies Arouackas, Carabys, Macos. » Il avait amené, pour porter témoignage, des chefs de plusieurs de ces nations. Le Gouverneur remplit la promesse de son prédécesseur, mais déclara à Manariwan qu'il ne prenait pas d'engagements pour l'avenir.

Sur cet épisode de Manariwan voir ce que nous avons dit auparavant. Ce chef Caraïbe n'avait rien de commun avec le Contesté actuel et n'y exerçait aucun pouvoir. On en a la preuve dans la visite même du Capitaine Simon qui lui porta les présents du Gouvernement de Demerara, d'une valeur de 12000 Fl. (*Ibid.*, p. 210). Le Dr Hancock, qui fut un des membres de cette expédition, place, sur sa carte, (voir *Atlas angl.*, p. 19) la résidence de Manariwan sur la rive gauche du Quitaró (Cuidarú). D'après sa propre déclaration, les Macuxis étaient ses ennemis. Nous avons d'ailleurs, dans les documents de 1803 la preuve que les Macuxis étaient considérés comme ne faisant pas partie de la Colonie, puisque, comme le montre la citation ci-après, il y avait autorisation officielle de les réduire en esclavage, ce qui n'aurait pas été permis s'ils eussent été des Indiens hollandais.



Voici le document extrait des « *Minutes des Délibérations de l'Assemblée Ordinaire de la Cour Politique des Rivières d'Esséquibo et de Demerary et des Districts qui en dépendent, tenue par le Gouverneur-Général et les Membres de la Cour, dans la Capitale Stabroek, Rivière de Demerary, le mercredi, 23 février 1805* » :

« Attendu que pour obtenir un homme convenable comme gardien de poste, il est nécessaire de lui allouer un salaire raisonnable, vu qu'il était impossible à ces gardiens de vivre avec le salaire et les rations qu'ils recevaient anciennement de la Compagnie, ce qui a été la cause d'extorsions, qui ont lieu moins fréquemment à présent, à la suite de la résolution prise par la Cour de cette Colonie, en exercice à l'époque, et confirmée par leurs Hautes Puissances, par laquelle il est interdit par la loi d'enlever ou d'acheter des Indiens pour en faire des esclaves, à l'exception seulement des tribus qui sont considérées esclaves par les Indiens et l'ont été jusqu'ici, par exemple les tribus Macoussy; les membres sont donc unanimement d'avis qu'avant de voter la nomination de gardiens de postes on promulgue de nouvelles instructions pour leur gouverne ». (*British Guiana Boundary Arbitration, Appendix. Vol. V, p. 181.*)

PAGE 81. — « C'est le progrès de l'œuvre des missionnaires lorsqu'ils étendaient leurs opérations jusqu'à cette frontière éloignée de la Guyane britannique qui a d'abord attiré l'attention du Gouvernement brésilien sur ces régions.

« En 1828, la « Church Missionary Society » envoya M. Armstrong en Esséquibo en qualité de catéchiste. Après avoir passé quelques mois de l'année 1830 sur les bords du haut Esséquibo et du Massaruni, M. Armstrong fut chargé en 1851 de la direction de la mission à Bartika, et au mois de décembre 1852 M. Thomas Youd arriva dans la Guyane britannique pour lui prêter concours. M. Armstrong se décida aussitôt à reprendre

l'œuvre qu'il avait commencée dans le haut Esséquibo et à tâcher d'établir une mission permanente parmi les Macuchis.

« Au mois de janvier 1836, M. Schomburgk (plus tard Sir Robert Schomburgk) traversa la zone au cours de son premier voyage d'exploration dans l'intérieur de la Guyane britannique. A l'époque où il s'est installé provisoirement à Pirara, la visite faite par M. Armstrong n'avait pas encore eu de suites. Par contre, il n'y avait aucune trace d'une ingérence de la part des Brésiliens, bien que la région des savanes fût évidemment bien connue au Commandant du Fort de São Joaquim<sup>225</sup>. »

**225.** Le Mémoire Anglais arrive maintenant à l'époque dont nous nous sommes occupés dans le premier volume de ce Second Mémoire. Nous nous retrouvons ainsi avec Schomburgk, dont nous avons étudié le rôle auparavant. A propos du passage ci-dessus, nous ferons remarquer que Armstrong n'a pas remonté le Rupununi et n'est pas entré dans le Contesté actuel; que Schomburgk, dans cette première expédition, est allé à Pirara conduit par le Commandant du Fort qui était allé le chercher, lui et ses compagnons, avec des chevaux sellés, et qu'il a écrit dans son Rapport que l'Annay était « généralement considéré comme la limite entre les possessions anglaises et les brésiliennes *sur le Rupununi* » et que cette rivière, « depuis sa source jusqu'à son coude septentrional, était généralement désignée comme la frontière entre la Guyane Anglaise et le territoire brésilien » (*Journal of the Roy. Geog. Soc.*, Vol. VI, 1836.)

De cette façon, nous pouvons supprimer le mot *presque*, en ce qui concerne l'intervention de l'Angleterre, dans la phrase suivante du Mémoire Anglais que nous soulignons: « *L'histoire de la zone en litige pendant la période de 1814 à 1837 est presque une page blanche.* » Nous avons vu que, depuis les commencements de la Colonie d'Essequibo jusqu'en 1814, il en avait été de

même en ce qui concerne l'intervention des Hollandais ou bien, après eux, des Anglais, pendant les années de l'occupation provisoire de l'Établissement. En mettant le mot *anglais* à la place du mot *brésilien*, on a la vérité historique sur ce litige parfaitement exprimée dans le premier des paragraphes du Mémoire cités ci-dessus. En effet ce fut le progrès de l'œuvre des missionnaires, lorsqu'ils étendaient leurs opérations jusqu'au Rupununi, qui attira d'abord l'attention du Gouvernement anglais sur ces régions.



## CHAPITRE XI

### Exposé Final.

Dans la suite du chapitre V et dans les chapitres : VI, « L'histoire de la zone depuis 1842 jusqu'à nos jours » ; VII, « Réclamation de la nationalité britannique par les habitants de la zone » ; VIII, « Négociations diplomatiques » ; IX, « Discussion de la doctrine de la ligne de partage des eaux », déjà analysés dans le tome I de ce Second Mémoire, il n'est pas question de faits relatifs à la période hollandaise, ni à la période anglaise avant Schomburgk. Nous pourrions ainsi admettre tout ce qui est dit dans ces chapitres sans danger pour notre cause, puisque la question est de savoir si le Gouvernement Anglais avait le droit pour lui quand il a soulevé le conflit, et non si ce droit a surgi ou bien a crû, depuis, à la faveur de la neutralisation, le temps nécessaire à sa croissance empêchant la solution directe du litige pendant soixante ans. Toutes les questions de fait et de droit se rattachant à la période postérieure à 1840 ont déjà été étudiées ailleurs. Dans ce volume d'analyse nous nous bornons à l'étude de la partie historique du Mémoire Anglais, des faits ou des titres antérieurs à l'année 1840, pour prendre, comme nous l'avons toujours fait, la date où l'Angleterre adopta la proposition Schomburgk, et non la date même, qui est le 20 février 1841, où elle souleva le conflit de droits avec le Gouvernement brésilien. Dans le

chapitre X, « Cartes géographiques », le Mémoire Anglais revient parfois, en passant, à la discussion historique, mais sur des points déjà discutés dans ces *Notes*.

Le dernier Chapitre, ou Chapitre XI, intitulé « Exposé Final » est une récapitulation de la théorie générale de la Prétention Anglaise au point de vue de l'histoire, de la politique et du droit international moderne. Nous allons le reproduire comme nous avons fait pour toutes les autres parties du Mémoire.

Nous détacherons les différents paragraphes de l'Exposé Final Anglais pour mieux particulariser les contredits que nous leur opposons.

PAGE 172. — « Il convient de récapituler ce qui résulte des chapitres précédents.

1. « Il a été démontré qu'au point de vue de la géographie, la zone soumise à la décision de l'Arbitre est presque entièrement une étendue de savanes, reliée sans interruption à la colonie de la Guyane britannique, à l'est, mais séparée du bassin de l'Amazone, vers l'ouest, par des rivières larges qui forment une frontière naturelle et bien définie<sup>226</sup>.

« Les accidents de la nature ont aidé à façonner l'histoire de ce territoire<sup>227</sup>. »

**226.** La zone en question appartient au bassin de l'Amazone et non à celui de l'Essequibo; c'est par le Rio Branco, et non par l'Essequibo, avec ses trente-neuf chutes, que l'accès en est le plus facile et la preuve, c'est que la rive droite du Tacutú est peuplée exclusivement de Brésiliens du Rio Branco : elle est séparée de Demerara par la solitude la plus complète, elle fait un tout avec les campos du Rio Branco.

Nous reproduisons sur ces campos ce qu'en dit Coudreau :

« Les campos du Rio Branco sont une des plus belles contrées de l'Amazonie et assurément la plus belle de la Guyane avec la région des campos de la rive gauche de l'Amazone. Les campos du Rio Branco sont le meilleur district de la province de l'Amazone pour la colonisation européenne. Le climat en est sec et sain, la terre est fertile, les travaux préparatoires seraient presque nuls. La seule nuisance existante est cette cachoeira qui empêche la prairie d'être rattachée à Manáos par un service à vapeur. La cachoeira canalisée, chose qui serait de la plus grande facilité, une ligne mensuelle à vapeur de Manáos à São Joaquim promouvrait un immense progrès. Une forte chaloupe d'un tirant d'eau de soixante-dix centimètres pourrait faire ce service toute l'année. La difficulté, l'irrégularité et la lenteur des communications actuelles gênent le développement du Rio Branco. Cependant, si les progrès du Rio Branco sont lents, ils sont sûrs. L'industrie de l'élevage n'est pas menacée des banqueroutes qui frappent parfois les industries minières et celles des produits spontanés de la forêt. Une autre cause qui entrave le développement de la prospérité des fazendas est le peu de crédit que trouvent les fazendeiros auprès des « aviadores » de Manáos. On sait très bien qu'avec les fazendeiros on est sûr de n'avoir rien à perdre, mais on ne se soucie pas d'opérations petites et lentes. Ce sont les « borracheiros » qui font prime. Pourtant l'avenir le plus positif et le plus immédiat de l'Amazonie est là. Les campos du Rio Branco seront peuplés de blancs que le reste de la Guyane sera encore désert. D'ailleurs, dès aujourd'hui, il est aisé de constater les rapides progrès des fazendas des prairies du Rio Branco. Depuis 1877, la progression a été telle que, dans les fazendas privées, le nombre des habitants et le chiffre du

bétail ont triplé. En même temps le prix du bétail s'est sensiblement accru. Aujourd'hui un bœuf vaut dans les fazendas 50 milreis et un cheval 80. A Manáos le prix du premier est de 100 milreis et du second de 150. On compte aujourd'hui au Rio Branco un peu plus de 20 000 têtes de bêtes à cornes et de 4 000 têtes de chevaux. Cette forte proportion des chevaux est nécessitée par l'immense étendue des pâturages. Les fazendas nationales ne comptent guère plus de 9 000 têtes de bétail. Toutes les fazendas se trouvent sur la rive droite du Rio Branco et à l'Uraricuera. Au Tacutú et sur la rive gauche du Rio Branco, on ne compte que quatre fazendas avec 1 000 têtes de bétail. La somme totale des fazendas est de 32. Les fazendas nationales (Agua Bôa, São Bento, São Marco, Xiriri et Surumú) comprenant le grand et riche espace situé entre le Rio Branco, Agua Bôa, le Parime, le Tacutú et le Surumú, vont, paraît-il, être divisées en petits lots et vendues aux particuliers; ce qui serait incontestablement une chose très heureuse ».... « Les campos du Rio Branco sont immenses. Ils comptent environ 150 000 kilomètres carrés. Ils commencent sur la rive septentrionale du Mocajahi et du Cuit-Auau et s'étendent, à l'est jusqu'au Couyououini, à l'ouest jusqu'au Maraca, au nord jusqu'aux montagnes centrales ».... « Il existe le contesté Anglo-Brésilien et le contesté Anglo-Vénézuélien. L'Angleterre réclame la limite Tacutú-Surumú-Cotinga; le Brésil, avec plus de logique, la ligne de partage des eaux. Cette zone neutre, où il ne se trouve aucun établissement anglais ni brésilien, mesure environ 300 kilomètres de longueur sur 40 de largeur et sa superficie est d'environ 12 000 kilomètres carrés. » « Toutes les cartes américaines donnent les limites favorables aux Américains, et toutes les cartes européennes les limites



favorables aux Européens. » (*Voyage au Rio Branco*, Coudreau, pages 126, 127, 128 et 130.)

227. Les « accidents de la nature » ont empêché jusqu'à ce jour l'occupation même de l'Essequibo en amont des chutes.

PAGE 172. « Les Hollandais avaient pénétré, avant 1638, jusqu'aux environs de l'Amazone par la voie de l'Essequibo, et se servaient déjà à cette époque de la communication qui existe entre le Rupununi et le Rio Branco, pour établir à l'intérieur la base d'un commerce régulier. Cet état de choses était connu du Padre d'Acuña en 1639 lorsqu'il descendit l'Amazone avec Teixeira, qui, le premier, a fait connaître aux Portugais l'existence du Rio Negro<sup>228</sup>. »

228. Le Père d'Acuña parle, en effet, de communications des Hollandais avec les Indiens habitant les sources de la rivière Uruburú; ceux-là ne pouvaient être que les Hollandais de Surinam. Il n'existe aucune trace de la pénétration des marchands ambulants hollandais jusqu'à l'Amazone par la voie de l'Essequibo.

PAGE 172. — « Vers la fin du siècle, le commerce des Hollandais avec les savanes situées au delà du Rupununi, c'est-à-dire, avec la zone dont il est maintenant question, était bien établi et organisé, et quelques-uns parmi leurs commerçants pénétraient régulièrement jusqu'au Rio Negro. A cette époque, les Portugais venaient d'établir leur fort à Barra do Rio Negro, lequel endroit est situé à une distance d'environ 500 milles de la zone en litige par la route la plus courte<sup>229</sup>. »

229. Il n'y avait aucun commerce hollandais par le Rupununi. L'affirmation du Mémoire Anglais est basée sur la confusion qu'il fait, *ce que nous avons démontré*, entre le Penony, ou Puruni, affluent du Mazaruni, et le Rupununi, affluent de l'Essequibo.

PAGE 172. — « En 1714, la Compagnie hollandaise des Indes Occidentales donna l'ordre que le territoire situé à l'intérieur et dans la direction de l'Amazonc fût complètement exploré, mais on ignore la suite donnée à cette disposition. Ce n'est que plus tard que les Portugais ont rencontré le Rio Branco, là où il se jette dans le Rio Négro. Il est possible qu'ils aient commencé ensuite à le remonter à une certaine distance. Ils étaient encore à 300 milles anglais de la zone à l'époque où les Hollandais la fréquentaient pour les besoins de leur commerce<sup>230</sup>. »

230. Il s'est agi, en 1714, d'une expédition à la recherche du lac Doré et de la cité de Manoa. Elle n'a pas eu lieu, qu'on sache. Dès 1649, le Gouverneur du Pará avait, lui aussi, envoyé une expédition sous les ordres de Bartholomeo Barreiros de Athaide, investi du grade de « Capitão-mor de la découverte du Rio do Ouro » à la recherche de l'El Dorado. (Berredo, §§ 950 et 951, Cf. *Prem. Mém. Brés.*, p. 65.) Les Hollandais n'ont jamais fréquenté le territoire en litige; ils n'y sont même entrés qu'à la suite de la conquête effectuée par les Portugais et de la réduction de ses tribus, ennemies des Hollandais, Manoas, Uapixanas, Paravianas, etc.

PAGE 173. — « Il faut admettre que jusqu'en 1727 les Hollandais dominaient une grande partie du Rio Négro et tout le pays situé au nord de ce fleuve dans la direction de l'Esséquibo; mais en 1727 les Portugais, par la victoire qu'ils ont remportée sur Ajuricaba, l'allié des Hollandais, ont fait valoir leur droit au Rio Négro, et probablement à l'embouchure du Rio Branco aussi<sup>231</sup>. »

231. Nous n'admettons aucunement ce fait que les Hollandais dominaient le territoire jusqu'en 1727; il n'est mentionné dans aucun document hollandais, et c'est une impossibilité historique. Les Hollandais n'ont eu leur premier poste en

amont des premières chutes de l'Essequibo que vers 1737 (*Commandeur* à la Compagnie, 12 janvier 1737), et un poste d'un à deux hommes en aval du Siparuni ne peut dominer une grande partie du Rio Negro, ni du Rio Branco, ni les affluents de celui-ci. Toute la géographie du temps était encore mythique et fabuleuse, comme on peut le voir d'après n'importe quelle carte hollandaise du commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, et les documents hollandais disent que les quelques Hollandais qui s'avançaient dans l'Essequibo vers les pays inconnus conduisant à l'Amazone étaient tués ou repoussés par les Indiens.

La théorie du Mémoire Anglais est basée sur les quelques mentions, que nous avons tant discutées, dans les documents portugais d'une contrebande ou introduction clandestine d'articles hollandais dans les territoires de la Couronne. C'est cette *contrebande*, qui se serait faite, de proche en proche, avec nos Indiens habitant les sources du Trombetas, de l'Urubarú, de l'Anauá, du Rio Branco même, par l'entremise d'Indiens amis des tribus indiennes vassales de Surinam, que le Mémoire Anglais appelle découverte et jouissance du Territoire Contesté. Nous croyons avoir établi qu'on ne saurait, en droit international, fonder un titre d'occupation sur ce commerce plus que problématique, en tout cas nomade, à grands intervalles et sur une échelle tellement réduite qu'il ne s'agirait là que d'actes isolés d'aventuriers de nationalité inconnue, agissant pour leur propre compte. Voir notre démonstration quant à ce prétendu titre.

Nous avons, d'un autre côté, établi que Ajuricaba, ou bien les Manóas, n'étaient pas les amis mais les ennemis des Hollandais, qu'ils avaient attaqués ; qu'ils étaient les vassaux des

Portugais; què la guerre injuste qu'on leur fit fut depuis jugée criminelle par les autorités de la Métropole.

PAGE 175. — « Il est assez remarquable que la seule chose qu'a dite Berredo, la principale autorité contemporaine pour les établissements portugais dans ces régions relativement au Rio Branco, c'est que ce fleuve est la limite de la colonie hollandaise de Surinam<sup>232</sup>. »

**232.** Nous avons montré que Berredo n'a rien dit de pareil, que c'est une traduction erronée de *confina com* par *sépare de*. Nous avons vu, au contraire, que le Gouverneur Berredo avait demandé et obtenu l'ordre pour la fortification du Rio Branco par le déplacement du fort du Rio Negro au furo de Javaperi.

PAGE 173. « En 1737, les Hollandais ont fondé Arinda, dans la position que ce poste a occupée d'abord, et à partir de ce moment jusqu'à l'époque où ils ont perdu leur colonie, ils n'ont pas cessé de consolider leur influence sur le haut Esséquibo, le Rupununi et les savanes situées au delà de ce dernier. Ils se sont avancés jusqu'aux bords du Takutu et de la Cotinga, et même plus loin<sup>233</sup>. »

**233.** Le poste Arinda, d'un ou deux hommes à peine, est resté en aval du Siparuni presque jusqu'au moment où les Portugais ont fortifié le Tacutú; quand il a été transporté plus haut, toujours dans l'Essequibo, les Portugais avaient déjà la possession effective de tout le territoire jusqu'au Mahú, comme on peut le voir par la carte des négociateurs du traité de 1750 et par l'expédition d'Agostinho Diniz en 1766, dont les canots ont remonté le Mahú. Avant 1764, l'employé ambulant de la Compagnie, Jan Stock, avait remonté si haut la rivière (l'Essequibo), dit Storm, qu'il a vu les Missions portu-

gaises; « il n'a cependant pas osé s'en approcher par peur infantine des trafiquants indiens. » (Doc. hol. cité, Cf. *Prem. Mém. Brés.*, pp. 342 et 361.)

PAGE 173. — « Dans toute la zone dont il est particulièrement question à présent, ils ont maintenu un commerce régulier; ils y ont fait des explorations et des recherches, et ils ont placé les Indiens qui y demeuraient sous leur autorité et leur protection<sup>254</sup>. »

**254.** Nous avons démontré qu'ils n'avaient aucun commerce dans cette zone avant l'occupation portugaise effective; que les documents hollandais disent maintes fois qu'il n'y en existait aucun et que les commerçants qui s'y hasardaient étaient repoussés, sinon tués par les Indiens, ou bien rencontraient partout, de la part de ceux-ci, les plus grandes difficultés à cause de la sujétion de ces tribus aux Portugais.

PAGE 173. — « En effet, les archives hollandaises prouvent qu'à partir de 1750 jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les Anglais se sont emparés de la colonie d'Esséquiho, la position des Hollandais dans la zone était celle d'une puissance qui y avait organisé l'administration la plus complète qui fût possible dans les circonstances. Les raisons pour lesquelles leur occupation n'était pas encore plus complète sont, en premier lieu que le district était situé à une distance considérable de la capitale, et en second lieu qu'il n'y avait personne qui pût leur causer des embarras sérieux<sup>255</sup>. »

**255.** Depuis 1750, par suite de l'occupation effective des Portugais, toute tentative hollandaise aurait été impossible. Lorsque les Anglais se sont emparés d'Essequibo, le Rupununi et l'Essequibo au-dessus des chutes étaient déjà entièrement abandonnés.

Les Hollandais n'ont jamais organisé aucune administration dans la zone en litige, qu'ils n'ont jamais comprise dans leur territoire, ni prétendue, et qui appartenait au Portugal autant que l'embouchure du Rio Negro ou du Rio Branco. On ne comprendrait pas que les Portugais, qui avaient expulsé les Hollandais de l'estuaire de l'Amazone, au xvii<sup>e</sup> siècle, en leur enlevant leurs forts, et qui avaient avec la France, à cause de territoires dans la Guyane, un sérieux différend, décidé seulement, le 1<sup>er</sup> décembre 1900, par la sentence de Berne en faveur du Brésil, tolérassent le moindre signe d'une organisation hollandaise dans les territoires qu'ils réclamaient comme appartenant à leur Couronne, et dont ils avaient, à ce titre, expulsé les Espagnols. Il y aurait eu ainsi deux « administrations complètes » simultanées, sur le même territoire : la portugaise et la hollandaise. Tout ce qu'on sait du caractère des occupations et de l'administration portugaises exclut absolument une semblable hypothèse. Si les Hollandais avaient prétendu entrer dans des territoires portugais, il y aurait eu conflit, et le résultat n'aurait pas été douteux dans ces parages, pas plus qu'il ne le fut dans le cas des envahisseurs espagnols. Le fait est qu'il n'exista jamais de prétention hollandaise. Quant à la juridiction portugaise, la seule expulsion des Espagnols suffirait pour l'attester ; mais, en outre, les cartes des explorateurs sont là comme des documents irrécusables, ainsi que les notes de service du Commandant du Fort, du Commandant de l'escorte du Tacutú et du Rupununi, et les rapports sur l'expédition anglaise de 1811 et tant d'autres preuves. Peu de temps après l'érection du Fort S. Joaquim et la création, par la fondation des grandes fazendas d'élevage, d'un centre d'activité permanente dans les campos du Rio Branco,

qui ne font qu'un avec ceux du Tacutú jusqu'au Rupununi, les Hollandais désertaient pour toujours le Rupununi.

PAGE 173. — « Les Portugais, au contraire, qui avaient en 1740 reçu d'un Hollandais pour la première fois des renseignements précis sur le parcours du Rio Branco...<sup>236</sup> ».

**236.** On a vu que Hortsman a été renseigné pour son voyage par un Portugais, Silva Rosa, qui avait fait le même trajet avant lui, et, sur place, par un Indien converti d'un village portugais, et que sa carte de l'Uraricoera, où, d'après son journal, il n'avait pas été, n'a pu être établie que sur des renseignements qui ne peuvent être que portugais. On a vu aussi qu'il a descendu le Rio Branco l'année même que cette rivière fut tout entière occupée par l'expédition de Francisco Xavier de Andrade, sans que l'on sache toutefois si son voyage précéda ou suivit cette expédition.

PAGE 173. — «... Ne pensaient encore en 1752 qu'à fortifier leur position près de l'embouchure de ce fleuve, afin d'empêcher que celui-ci ne passât tout à fait entre les mains des Hollandais<sup>237</sup>. »

**237.** C'est une interprétation erronée de l'ordre royal pour la fortification du Rio Branco. Il ne s'agit plus alors de la fortification de son embouchure, comme en 1719, mais d'un point qui serait déterminé par les ingénieurs. Le Gouverneur de Maranhão (13 déc. 1751) propose, au contraire, que l'établissement soit formé dans la région des campos, qui est en amont des chutes. Que, longtemps avant cette fortification, la contrebande était empêchée par les Troupes de Rachat, la dépêche du Gouverneur du Maranhão, du 11 septembre 1750,

le montre bien (Cf. *Prem. Mém. Brés.*, p. 149), quand elle dit que, du temps que ces troupes étaient autorisées, on ne se livrait pas dans la région du Rio Branco à des trafics semblables à celui qui avait été dénoncé par le Frère José da Magdalena.

PAGE 174. — « Ce n'est que plus de trente ans plus tard que l'avance de l'Espagne sur leur frontière occidentale poussa les Portugais à faire de plus grands efforts sur le Rio Branco *a*). En 1766, ils ont fait remonter cette rivière par une expédition qui s'est avancée jusqu'à l'embouchure du Takutu, c'est-à-dire au delà du point où cessait l'influence hollandaise à cette époque *b*). Mais ce n'est que dix ans plus tard que, avertis par un autre Hollandais, ils ont fait le dernier effort qui a fini par avancer leur frontière définitivement jusqu'à l'embouchure du Takutu *c*)<sup>238</sup>. »

**238.** *a*) Dès 1740, les Portugais étaient maîtres des deux branches du Rio Branco par leurs Troupes de Rachat. Auparavant même, en 1736, Christovão Ayres y avait été avec un parti nombreux.

*b*) Agostinho Diniz, selon le témoignage hollandais, pénétra jusqu'au Mahú et un affluent que les Hollandais appelaient Aurora.

*c*) Quand les Portugais ont ainsi expulsé les Espagnols qui avaient pénétré jusqu'au lac Amucú, la Hollande a bien montré par son attitude que le territoire était en dehors de ses frontières. En fortifiant l'embouchure du Tacutú, les Portugais le faisaient pour surveiller, de ce nouveau centre d'action, tout le territoire qu'ils tenaient pour leur au nord, au sud, à l'est et à l'ouest.

PAGE 174. — « A partir de 1776, les zones d'influence hollandaise et portugaise ont été contiguës sur les affluents supérieurs du Rio Branco. En 1784 et dans les deux années



suivantes, les Portugais ont fait des efforts énergiques pour détruire l'influence des Hollandais sur les indigènes qui habitaient ce district, mais la tentative a échoué<sup>239</sup>. »

**239.** La juridiction portugaise exercée depuis la fondation du fort, d'une manière régulière, sur tout l'isthme entre le Tacutú et le Rupununi ne rencontra jamais aucune résistance ni concurrence de la part des Hollandais. Si elle avait rencontré le moindre obstacle de leur part, le conflit aurait été inévitable. Nous avons vu que la Hollande ne révéla jamais de prétention sur le territoire que les Portugais avaient toujours revendiqué, revendication que, dans le cas de l'invasion espagnole, ils avaient appuyée par la force des armes. Du reste, peu après, le petit poste d'Arinda, depuis longtemps moribond, ne servant qu'à la traite d'esclaves indiens, disparaissait du Rupununi.

PAGE 174. — « En 1788, le Commissaire Extraordinaire que le Roi de Portugal avait envoyé pour examiner cette région a rédigé un rapport dont les termes rendent impossible l'idée que la zone en litige formait à cette époque une partie des possessions du Portugal<sup>240</sup>. »

**240.** Il est question dans ce paragraphe du rapport du Colonel Manoel da Gama. C'est là une interprétation entièrement erronée de la pensée de Manoel da Gama. Nous avons produit la grande Carte des explorateurs de 1787 et leurs rapports. Ce sont des titres de la possession portugaise indiscutée du territoire en litige, comme nous l'avons déjà montré plusieurs fois.

PAGE 174. — « Lorsque, au commencement du dernier siècle, les Anglais se sont emparés de la colonie de Demerara et d'Esséquibo, les actes du Chef indigène Manariwan ou Maha-

narwa et de la Commission chargée d'examiner sa position et ses prétentions, prouvent que les Anglais avaient succédé à leurs prédécesseurs, les Hollandais, comme propriétaires de la zone en litige, et que les indigènes les reconnaissaient en cette qualité<sup>241</sup>. »

**241.** Nous avons étudié ces documents : il ne s'agissait pas du territoire à l'ouest du Rupununi, où la Commission anglaise de 1811 avait reconnu la souveraineté du Portugal, allié de la Grande-Bretagne, et que les cartes et les rapports des Gouverneurs anglais de la Guyane placent hors des frontières de la Colonie dès sa première occupation.

PAGE 174. — « Il est possible que, pendant la période de 1796 à 1810 ou de 1811 à 1830, les Portugais aient fait de temps en temps des visites fortuites à une partie de la zone, mais il faut constater que ces visites étaient tout simplement des violations du territoire britannique<sup>242</sup>. »

**242.** Pendant tout ce temps, la juridiction portugaise, depuis brésilienne, s'est maintenue la même, au même titre primitif, n'ayant jamais été disputée : Schomburgk et Youd, en 1835 et 1838, la rencontrent telle que le Capitaine Simon, le docteur Hancock et Waterton l'avaient laissée en 1811 et 1812.

PAGE 174. — « A la première occasion où le Gouvernement britannique se trouva dans la nécessité de faire respecter cette manière de voir, il l'a fait sans hésiter. Un officier brésilien du Fort São Joaquim ayant expulsé le missionnaire Youd, qui s'était établi à Pirara, le Gouvernement de la Grande-Bretagne répondit à cette ingérence de la part du Gouvernement brésilien en faisant occuper Pirara par des troupes armées en 1842. Le Gouvernement britannique a ainsi fait valoir son droit à la zone de la façon la plus nette, et il n'a retiré ses troupes que lorsque les deux Gouvernements avaient conclu

un arrangement qui donnait à Pirara le caractère de territoire neutre jusqu'à ce que la dispute fût décidée<sup>243</sup>. »

**245.** Sauf l'invasion espagnole de 1775, aussitôt repoussée, ce fut la première manifestation, de la part d'une nation étrangère, d'une intention contraire au titre portugais de découverte, rendu absolu par l'occupation incontestée pendant plus d'un siècle.

PAGE 175. — « Les négociations, entamées en 1843, ont été interrompues, pour de nombreuses raisons qui n'ont point d'importance, pendant environ cinquante ans, c'est-à-dire jusqu'au commencement des pourparlers qui ont abouti au présent arbitrage. En attendant, le développement et la colonisation de la zone que revendiquait alors, et que revendique encore la Grande-Bretagne, continuaient de croître du côté de l'Essequibo; et l'on peut affirmer que pendant cette longue période les Indiens qui habitent la région dont il s'agit et qui sont ceux que la question concerne le plus, ont toujours regardé la zone, y compris Pirara, comme une possession britannique<sup>244</sup>. »

**244.** Nous prétendons : 1°, que si l'Angleterre n'avait pas de titre au moment où, en 1841, elle souleva le conflit, le territoire en litige ne saurait lui être adjugé en vertu de faits survenus sous le régime de la neutralisation convenu entre les deux parties jusqu'à la solution du différend; 2°, que le « développement » de la zone en litige est tout entier dû à ses habitants brésiliens, puisqu'il n'y existe aucune autre industrie que l'industrie brésilienne de l'élevage sur la rive droite du Tacutú et que le seul débouché pour elle est celui de l'État d'Amazonas; 3°, qu'il est impossible de savoir de quels Indiens il s'agit dans le paragraphe ci-dessus; si ce sont les Indiens sauvages, ceux qui n'ont jamais vu de blancs, on ne saurait

dire ce qu'ils pensent quant à la propriété d'un territoire qui, depuis soixante ans, est resté indépendant; si ce sont les Indiens civilisés, leurs idées dépendront de ce qui leur aura été suggéré; s'ils ont été plutôt en contact avec les Anglais du Rupununi, qui étaient deux ou trois tout au plus, ils seront partisans de la souveraineté anglaise; si le contact a été avec les Brésiliens du Tacutú, ils seront partisans de la souveraineté brésilienne. Il n'existe pas de recensement de ces Indiens, le territoire est très peu peuplé; devant toute occupation sérieuse, l'élément encore sauvage disparaîtrait dans les régions inexplorées de l'intérieur ou des pays voisins; de ceux qui ne fuiraient pas devant les explorateurs et les nouveaux colons, nous prétendons que la très grande majorité serait d'Indiens héréditairement façonnés par le contact de l'ancienne tradition portugaise, qui a tant fait pour la transformation des races nomades indigènes en éléments de population stable. Tous ces points ont été discutés ailleurs.

PAGE 175. — « La nature elle-même a désigné les rives orientales de la Cotinga et du Takutu comme la vraie frontière, ce que les indigènes ont parfaitement reconnu. D'ailleurs, Schomburgk a tracé cette frontière sur place, ce que les indigènes n'ignoraient pas. Ces derniers y ont demeuré sans qu'on les eût dérangés et ils ont reconnu que la ligne — c'est-à-dire la ligne de la Cotinga et du Takutu — est, de fait, la frontière du territoire britannique. La Grande-Bretagne affirme même qu'adjuger au Brésil une partie du territoire situé à l'est de ces cours d'eau, ce serait faire une injustice sérieuse aux Macuchis et aux Uapichianas. Dans ce cas, les Indiens qui ont recours à la protection de la Grande-Bretagne et qui n'aiment pas le Gouvernement du Brésil, seraient obligés de changer de nationalité, et de quitter les régions qu'ils ont habitées pendant plusieurs générations<sup>245</sup>. »

**245.** Nous ne voyons pas cette désignation de la nature

ni la reconnaissance d'une telle désignation par les Indiens. S'ils ont entendu l'accord de neutralisation de 1842 comme une cession du territoire de la part du Brésil, ils ont donné une fausse interprétation à cet accord. Nous contestons que l'Angleterre ait reçu aucun mandat des Macuxis et des Uapixanas. Il y a incomparablement plus de Macuxis et de Uapixanas employés dans les nombreuses propriétés brésiliennes du Tacutú que dans les rares propriétés anglaises, et ceux-ci seulement ont été entendus.

Si, comme nous l'avons dit, il fallait faire un plébiscite entre ces Indiens, on devrait compter aussi les Arecunas et beaucoup d'autres tribus, ce qui ferait une énorme confusion de langues. Ces tribus ne parlent pas la *Lingua geral*, à cause de l'indépendance où elles ont été laissées pendant déjà tant de générations, l'œuvre de leur assimilation ayant été interrompue. Si un « *political canvassing* » était essayé parmi elles au sujet de la suzeraineté de leur préférence, il ne ferait qu'introduire un nouveau motif de férocité entre ces tribus qui se détestent mutuellement. « Ce sont les Macuchis, disent les Uapichanas, selon Coudreau, qui tuent les Uapichanas dans leurs maracas et non les Maracanas. Ils nous tuent, nous font rôtir et nous mangent. » Quelque sympathie que ces Indiens nous inspirent, nous prétendons que l'importance de l'élément *entièrement sauvage* n'est pas à comparer à celle de la population, indienne pour la plupart, déjà établie.

Quant à l'hypothèse que, dans le cas où le territoire serait reconnu brésilien, les Indiens « qui ont recours à la protection de la Grande-Bretagne et qui n'aiment pas le gouvernement du Brésil, seraient obligés de changer de nationalité et de quitter les régions qu'ils ont habitées pendant plusieurs gé-

nerations, » elle ne nous paraît pas avoir de place dans ce litige. L'Arbitre ne pourrait pas vérifier si les Indiens aiment ou non le gouvernement du Brésil, ni s'ils aiment davantage la Grande-Bretagne. Le Traité d'Arbitrage a disposé pour le cas où la sentence déplairait à quelques-uns d'entre eux.

Ces tribus disparaîtraient bien vite devant le chercheur d'or. Nous avons reproduit ce que disent au sujet de leur extinction des autorités anglaises de premier ordre. Le Caraïbe lui-même n'a pas résisté. « Il est regrettable que l'Indien de la Guyane soit exterminé, mais cependant cette fin est certaine. » (Rodway). La grande réputation humanitaire de la race Anglo-Saxonne n'est pas diminuée du fait qu'un homme d'Etat anglais, Sir Charles Dilke, l'ait décrite, par rapport aux races aborigènes, comme la « race exterminatrice ». Cela veut dire que, dans l'atmosphère dont la race Anglo-Saxonne doit s'entourer pour pouvoir respirer librement, ces races s'asphyxient plus vite que dans d'autres milieux civilisés ; mais, pour cela même, c'est, de sa part, aller trop loin que d'affirmer que les tribus sauvages d'Amérique se perpétueraient mieux à son contact que par l'accueil de la population Brésilienne de l'Etat d'Amazonas, population formée par le croisement des tribus sauvages primitives entre elles et avec les éléments d'origine portugaise qui les ont depuis si longtemps conquises et amenées à la même vie qu'eux.

PAGE 175. — « La Grande-Bretagne soutient donc que les faits de la géographie et de l'ethnographie, combinés avec ceux de l'exploration et de la possession, prouvent que la ligne indiquée par Sir R. Schomburgk, et qui forme la limite occidentale de la zone soumise à l'Arbitre, est aussi celle que doit suivre la frontière entre le territoire britannique et celui du Brésil<sup>246</sup>. »

**246.** Par la géographie, ce territoire appartient au bassin amazonien et suit, comme l'accessoire le principal, les Campos do Rio Branco ; par l'ethnographie, ce sont des races qui ne se trouvèrent jamais sous la sujétion des Hollandais, et qui, au contraire, reçurent l'influence portugaise, vivant en partie, comme les Macuchis, les Uapixanas et les Arecunas, dans le territoire brésilien non disputé ; par l'exploration, ces territoires furent visités par les astronomes et les commissaires royaux portugais plus de cinquante ans avant de l'être par Schomburgk qui n'ajouta rien à leurs travaux que des détails, comme il en reste infiniment d'autres à ajouter au point de vue de la topographie ; par la possession, celle-ci était brésilienne quand elle fut suspendue par l'accord de neutralité et elle l'avait été auparavant pendant plus d'un siècle sans qu'il eût jamais surgi une seule réclamation de la part de la Hollande ou de la Grande-Bretagne.

PAGES 175-176. — « Il faut donc admettre que, du point de vue géographique, la zone est rattachée au bassin de l'Esséquibo, mais que, du point de vue historique, elle l'est encore plus. Les Européens qui y ont pénétré les premiers — c'est-à-dire les Hollandais — sont venus par la voie des affluents de l'Esséquibo. Les Hollandais ont exploité cette contrée en tous les sens et pour tous les objets d'une occupation bienfaisante, longtemps avant l'apparition des Portugais sur le Rio Branco. Il est bien possible que plus tard, quand les Portugais faisaient des efforts pour s'assurer du Rio Branco, ils aient aussi de temps en temps pensé à s'emparer du territoire en litige. Mais ils n'étaient pas les premiers arrivés, et pour faire valoir leur titre selon les règles du droit des gens, il aurait fallu qu'ils démontrassent une possession de longue durée, qui aurait remplacé le droit plus ancien des Hollandais ou des Indiens qui se trouvaient placés sous la protection des Hollandais. Cette démonstration était impossible pour les Portugais<sup>247</sup>. »

247. Au point de vue géographique, la zone est rattachée, presque en entier, au bassin de l'Amazone; au point de vue historique, elle n'a d'attaches avec aucun autre. Seuls, les Portugais ont été reconnus comme maîtres par ces tribus et sur ce territoire. Les agents hollandais n'y ont pénétré pour faire leur commerce clandestin d'esclaves que quand les Troupes de Rachat portugaises avaient déjà soumis, réduit ou chassé les tribus dangereuses, et que l'accès dans ces régions cessa d'être, pour des particuliers, une aventure entourée de périls. L'occupation portugaise s'est faite par la découverte et la conquête que les Hollandais n'avaient pas moyen de pousser aussi loin, car ils ne disposaient que d'un très petit personnel d'acheteurs ou de vendeurs ambulants, presque tous noirs, et se trouvant entièrement à la merci des Caraïbes. Il suffit de lire dans les documents hollandais les plaintes des autorités au sujet des chefs de poste, du peu qu'ils faisaient, pour que l'on ait une idée du caractère entièrement insignifiant, mercenaire et vénal de leur œuvre. Il ne faut pas comparer l'effort dont était capable, en matière de découvertes et d'exploration, une Compagnie à moitié ruinée, qui ne pensait qu'à pouvoir payer un dividende, et celui d'une nation colonisatrice comme le Portugal, qui ne reculait devant aucun sacrifice pour élargir son territoire. Le Mémoire Anglais n'est pas fondé à prétendre qu'il y eut jamais une *première occupation* hollandaise, laquelle s'est retirée du Rio Negro et du Rio Branco à mesure que la possession portugaise permanente avançait, mais a continué dans sa branche orientale, là où cette possession portugaise n'arriva pas. Elle arriva au Tacutú aussi bien qu'au Rio Branco, au Surumú (Cotingo), au Mahú et au Pirara aussi bien qu'au Tacutú, où fut bâti le fort, et, quand elle y arriva,



elle n'y rencontra que des terres à conquérir, des tribus sauvages à soumettre. Elle n'eut à se superposer à aucun vestige, ni à aucune tradition, quelque lointaine qu'elle fût, d'une possession étrangère antérieure, et elle se manifesta et s'exerça de la même manière, par les mêmes Actes Royaux, par les mêmes sacrifices du Trésor public, par le même système d'administration relié à Barcellos, au Pará et à Lisbonne, que tout le reste de l'immense Capitainerie de Rio Negro, l'État d'Amazonas actuel.

PAGE 176. — « Quant aux Brésiliens, ils n'ont pas le droit de profiter des empiétements qu'ils ont faits pendant des moments critiques de l'histoire de la colonie d'Esséquibo<sup>248</sup>. »

**248.** Le Portugal n'a profité d'aucune crise de la Colonie d'Essequibo pour empiéter sur le territoire hollandais. Si, par impossible, il l'avait fait, ç'aurait été avec l'assentiment de l'Angleterre qui était alors son alliée. La crise de cette Colonie, qui, du reste, consista simplement dans son occupation et sa conquête par l'Angleterre, survint à un moment où l'occupation portugaise était déjà accomplie aussi loin que le Brésil le prétend aujourd'hui. Ce territoire ne fut jamais prétendu par la Hollande, laquelle ne le revendiqua en aucun temps. Au Congrès d'Amiens, l'Angleterre et la Hollande, ainsi que la France et l'Espagne, reconnurent qu'il était portugais, et l'Angleterre prêta l'appui de ses forces navales pour aider le Brésil, de sa propre initiative, à déchirer par les armes la concession arrachée au Portugal, en s'emparant de la Guyane Française.

En effet, à la suite de l'invasion du Portugal, par ordre de Napoléon, le Gouverneur de Pará décida, en 1808, d'occuper la

Guyane Française et les opérations des troupes brésiliennes furent secondées par une force navale anglaise sous les ordres du Capitaine de vaisseau James Lucas Yeo. La capitulation du Commandant français fut acceptée par les chefs alliés, le 12 janvier 1809, et ce ne fut qu'en novembre 1817 que le Général Manoel Marques, Gouverneur militaire portugais, rendit la Colonie à la France en vertu des engagements pris par le Portugal au Congrès de Vienne. Pendant tout ce temps, le Portugal et l'Angleterre étaient alliés. Le Brésil prétend que cette alliance signifiait la reconnaissance absolue de la part de la Grande-Bretagne des possessions que les Portugais avaient toujours revendiquées comme leurs dans cette même Guyane, appuyant cette revendication, comme ils le firent contre les Espagnols, par la force des armes. Le Portugal, en effet, comptait absolument alors sur l'appui et l'alliance de la Grande-Bretagne pour les plans dont il se préoccupait, lesquels étaient, selon les termes de la dépêche, du 18 mai 1809, du comte de Linhares au Général Gouverneur du Pará, « de s'assurer les frontières et la défense des Capitaineries du Pará, du Rio Negro et *du Rio Branco* ». Nous prétendons que l'Angleterre ne pouvait pas, dans la suite, revenir sur cette reconnaissance, parce que le Brésil était devenu indépendant. Elle occupait la Colonie d'Essequibo du temps qu'elle était l'alliée du Portugal, et son assentiment à la souveraineté portugaise sur les territoires limitrophes est, en droit historique, irrévocable.

PAGE 176. — « Car aussitôt que la tranquillité était rétablie et que l'attention du Gouvernement britannique avait été attirée au territoire en litige, des mesures ont été immédiatement prises pour empêcher ces empiétements de servir de base pour une réclamation quelconque<sup>249</sup>. »

**249.** Il est fait allusion ici à l'invasion anglaise de Pirara et à l'expédition de « l'armée de conquête » en 1842. (Richard Schomburgk.) Ce fut là, depuis leur découverte, la première prétention étrangère jamais manifestée sur ces territoires, toujours considérés comme portugais et acquis par le Portugal au prix de tant de sacrifices; mais c'est le Brésil qui a pris les mesures nécessaires en droit pour empêcher ces empiétements de servir de base à une réclamation contre son titre.

## Conclusion.

---

Nous avons parcouru toute la partie du *Mémoire Anglais* ayant trait à la période antérieure à 1840, qui avait été étudiée dans le *Premier Mémoire Brésilien*, et nous prétendons que celui-ci n'a été, en aucun point, entamé par cette confrontation.

Comme on a pu le voir, le *Mémoire Anglais* a été fait sans la connaissance de documents portugais de premier ordre, tels que les travaux cartographiques des Commissions de 1781, de 1786 et de 1787, notamment le journal de la première de ces explorations, et les documents relatifs à l'expédition anglaise au Rupununi de 1811. Quant aux documents dont il a eu connaissance, ou bien il les prend à rebours, quelquefois par des traductions erronées, ou il les présente de côté. C'est ainsi que sont traités les documents les plus importants, tels que Lettres ou Ordres Royaux pour la fortification du Rio Branco, dès 1719, et les événements les plus significatifs, tels que l'expulsion des Espagnols du Tacutú par les Portugais, pendant que les Hollandais regardaient l'invasion avec une entière indifférence. De cette manière, les titres de possession nationale exclusive des Portugais dans leurs « conquêtes » sont dépouillés de leur sens, pour être même quelquefois convertis en titres hollandais, si par hasard il se trouve parmi eux quelque instruction aux

autorités portugaises pour empêcher ou pour poursuivre les étrangers qui pourraient pénétrer, pour commercer clandestinement avec les Indiens, dans les territoires du Rio Negro, ou du Rio Branco, « en obtenant des Indiens, par leurs libéralités, comme il est dit dans un de ces documents (celui du 26 juillet 1697), de ne pas les dénoncer aux missionnaires et au Chef du fortin ».

Quoique soumis à la torture, soit pour leur faire dire le contraire de ce qui y a été consigné, soit pour les amener à ne témoigner que du fait insignifiant qu'on veut mettre en lumière, en restant muets quant au fait notoire qu'ils étaient destinés à enregistrer, nos documents sont restés fidèles à eux-mêmes. Leur nombre et leur corrélation les empêchaient d'ailleurs de renier le titre portugais dont ils sont le mémorial.

Mais si le Mémoire Anglais a pu ainsi tâcher d'enlever toute portée à nos documents, il y a une chose qu'il n'a pas pu faire : il n'a pas pu produire pour sa part un seul document hollandais ou anglais antérieur à 1840 en faveur de sa prétention ; il n'a pas pu produire un seul document, ni dans le genre des Lettres et des Ordres du Roi pour la fortification du Rio Branco, l'exploration de ses communications, la surveillance de ses affluents ; ni dans le genre des Ordres des Gouverneurs du Pará et du Rio Negro ou des notes de service du Commandant du Fort S. Joaquim et du Commandant du détachement qui parcourait l'isthme entre le Tacutú et le Rupununi ; ni dans le genre des travaux des Commissions de Géographes et Astronomes Portugais du XVIII<sup>e</sup> siècle dans la zone que l'Angleterre a réclamée seulement plus de soixante ans après ; ni dans le genre de cartes diplomatiques, comme celle des Plénipotentiaires du Traité de 1750, et de Traités,

comme ceux de 1750 et de 1777 ; ni dans le genre des pièces concernant l'expulsion des Espagnols, l'expédition anglaise de 1811 au Rupununi, et de tant d'autres titres semblables que nous avons présentés. Les documents portugais ont pu être dénaturés ou démembrés aux mains de la critique, mais la partie contraire n'a pas trouvé un seul document hollandais ou anglais antérieur à 1840 qu'elle pût soumettre, de la même nature que ceux-là.

Il a été ainsi construit, après deux siècles, une prétention *hollandaise* que la Hollande n'a jamais connue, sur des traces qu'on a cru rencontrer, dans les documents portugais, d'entrées de Hollandais, ou d'agents hollandais, dans les conquêtes portugaises ; mais il n'a pas été découvert dans les archives de la Haye, ni dans les archives de Londres, où sont les registres de la Compagnie des Indes Occidentales concernant Essequibo, ni dans les archives de la Colonie, une loi, un décret, une déclaration, une carte, un ordre, une pièce quelconque, *au nom du Gouvernement hollandais, ni au nom du Gouvernement anglais jusqu'en 1840*, où le territoire en question figure comme appartenant ou devant appartenir à la Hollande, ou à la Grande-Bretagne. On n'a pas pu rencontrer, nous ne dirons pas seulement une intention de possession, une intention de revendication contre la possession portugaise, mais même une aspiration vers ces territoires, que la Hollande et la Grande-Bretagne tenaient pour portugais tout autant que l'embouchure du Rio Negro ou que la ville de Pará.

Nous pouvons ainsi établir, en conclusion, que le Premier Mémoire Anglais et le Premier Mémoire Brésilien se réunissent pour démontrer, l'un positivement, l'autre négativement, qu'il n'a jamais existé de prétention au territoire en litige soit de

la part de la Hollande, soit de la part de la Grande-Bretagne, ni au xvii<sup>e</sup>, ni au xviii<sup>e</sup>, ni au xix<sup>e</sup> siècle jusqu'à Schomburgk. Le litige actuel se résume en un point d'histoire, et, sur ce point, la preuve portugaise et la contre-preuve anglaise donnent le même résultat.

Livré à Rome, le 26 septembre 1903.

*Four le Brésil :*

*Joaquim Nabuco*





## POST-SCRIPTUM

---

Ce Mémoire était déjà imprimé quand nous recevions la copie authentique du document dont il est question à la page 36, et puis aux pages 41-48. Nous exprimions la conviction, presque la certitude, que le texte hollandais devait dire *Penoeny* et non *Rupununi*. La copie authentique vient nous donner raison.

Voici le passage tel qu'il est reproduit par le Mémoire Anglais :

« *Commandeur, Essequibo, to West India Company.*

October 20, 1679.

(EXTRACT.)

« At the end of last month all the old negroes were despatched by me and sent to their respective places, as Mazaruni, *Rupununi*, Cuyuni, and Essequibo, in order to barter for and to purchase with the necessary wares annatto, letter-wood, hammocks, etc. » (Ryks Archief, Hague, No 1025, fol. 66.) (*Ann. Mém. Anglais*, I, p. 6.)

L'original hollandais n'était pas donné et l'extrait ci-dessus ne figurait pas, non plus, dans le document auquel il appartient, à la page 181 du volume I des *Annexes* du Mémoire Anglais dans l'Arbitrage anglo-vénézuélien, où le texte hollandais avait été reproduit.

Nous pouvons maintenant donner le texte original de l'extrait ci-dessus :

« Int laeste van de voorleden maant sijn alle de ouwe negers bij mij gedestineert ende gesonden, na hare resp. plaetsen als Masserone, *Penoene*, Cajoene en Isekepe om oriane, letterhout, hamacker, etc., te handelen en te coopen met de gerequireerde cargasoenen.... »

C'est nous qui avons souligné dans la traduction anglaise le mot *Rupununi* et dans l'original hollandais le mot *Penoene*. Comme on le voit, une interprétation très controversable a été introduite dans ce qui aurait dû être une simple copie du document hollandais, et sur elle a été basée la principale théorie historique du Mémoire Anglais : « Or, le *Penony*, c'est le *Rupununi*. » (Voir page 41). — J. N.

# TABLE DES MATIÈRES

---

## CHAPITRE I

La Géographie et l'Ethnographie . . . . .	1
<i>a)</i> La Géographie . . . . .	1
<i>b)</i> L'Ethnographie . . . . .	19

## CHAPITRE II

Introduction Historique . . . . .	21
-----------------------------------	----

## CHAPITRE III

Occupation et Administration par les Hollandais . . . . .	27
---	----

## CHAPITRE IV

Mouvement des Portugais vers le Territoire en litige . . . . .	127
--	-----

## CHAPITRE V

Tentative faite par le Brésil pour réclamer la Zone . . . . .	217
---	-----

## CHAPITRE XI

Exposé final . . . . .	227
CONCLUSION . . . . .	250
Post-SCRIPTUM . . . . .	255



---

50 612 — PARIS. IMPRIMERIE GÉNÉRALE LAHURE  
9, RUE DE FLEURUS, 9

---









SECOND MÉMOIRE

VOL. III

LA  
PREUVE CARTOGRAPHIQUE

PRÉSENTÉ A ROME LE 26 SEPTEMBRE 1903

PAR

JOAQUIM NABUCO

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU BRÉSIL  
EN MISSION SPÉCIALE AUPRÈS DE SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE

---

\*

PARIS

A. LAHURE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR  
9, RUE DE FLEURUS, 9



**FRONTIÈRES DU BRÉSIL**  
**ET**  
**DE LA GUYANE ANGLAISE**

QUESTION SOUMISE A L'ARBITRAGE

DE  
**S. M. LE ROI D'ITALIE**

---

**SECOND MÉMOIRE**  
BRÉSILIEN



**FRONTIÈRES DU BRÉSIL**  
**ET**  
**DE LA GUYANE ANGLAISE**

QUESTION SOUMISE A L'ARBITRAGE

DE  
**S. M. LE ROI D'ITALIE**

---

**SECOND MÉMOIRE**  
BRÉSILIEN



# SECOND MÉMOIRE

VOL. III

LA

# PREUVE CARTOGRAPHIQUE

PRÉSENTÉ A ROME LE 26 SEPTEMBRE 1903

PAR

JOAQUIM NABUCO

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU BRÉSIL  
EN MISSION SPÉCIALE AUPRÈS DE SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE

---

PARIS

A. LAHURE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

9, RUE DE FLEURUS, 9

---





## AVANT-PROPOS

---

Nous donnons avec ce Troisième Volume les trois cartes suivantes :

1. La comparaison des lignes de Heneman et de Schomburgk sur la carte actuelle.

2. Un fragment de la carte de Heneman, réduit à l'échelle de celle de Hartsinck, pour montrer que cette carte n'est pas autre chose que celle de Hartsinck dressée à une échelle environ sept fois plus grande. Nous la donnons détachée pour pouvoir être appliquée sur la carte Hartsinck à la page 31 de notre Atlas.

3. La carte intitulée *A delineation of the route of Messrs. Simon and Sirtema and Dr. Hancock, etc.* (Tracé du voyage de MM. Simon et Sirtema et du Dr Hancock, etc.), appartenant à la Royal Geographical Society de Londres et dont la reproduction nous a été obligeamment permise.



# LA PREUVE CARTOGRAPHIQUE

---

## CHAPITRE I

### La Preuve Cartographique Anglaise.

Sous le titre « Cartes géographiques », le Mémoire Anglais discute, dans le chapitre X, la valeur des documents géographiques pour la décision des questions de limites et fait la description des cartes de son Atlas, « les seules, dit-il (hormis celles des deux expéditions portugaises de 1781 et de 1787), qui doivent arrêter l'attention de Sa Majesté le Roi d'Italie ». Nous avons donné à ce chapitre le titre de Preuve Cartographique Anglaise, mais il est, de fait, la démonstration qu'il n'existe aucune preuve de cette nature présentée par l'Angleterre. Excepté une carte hollandaise, sans date, copiée de celle de Hartsinck par Heneman, et sur laquelle se trouve tracée une ligne de frontière fantastique entre la Guyane hollandaise et la Guyane espagnole, intéressant cependant aussi la Guyane portugaise, le Mémoire Anglais n'a produit aucun document favorable à sa prétention. Les cartes de son Atlas, il semble ne les avoir présentées que pour les rejeter lui-même. Si l'on met de côté

le tracé sans autorité ni explications de Heneman, les cartes réunies dans l'Atlas Anglais ou restent complètement neutres dans ce litige, ou bien se prononcent en faveur du titre brésilien.

Nous allons soumettre cette partie du Mémoire Anglais à la même analyse que tous les autres chapitres. On verra que, sans preuves à fournir, la partie adverse trouve le rôle de la cartographie sans importance en des litiges semblables à celui-ci. Nous pensons, au contraire, peut-être à cause de l'abondance de preuves de cette nature que nous avons présentées, que les cartes sont quelquefois les documents ou les témoignages contemporains les plus décisifs quant aux questions de frontières.

Nous allons cependant, comme jusqu'ici, donner le texte même du Mémoire Anglais pour mieux l'accompagner. Nous en reproduirons les divisions.

## I

### Observations générales.

PAGES 155-156. — « En discutant les frontières d'un territoire qui a été l'objet de prétentions opposées de la part de deux nations limitrophes, il convient, pour éclaircir les questions en litige, d'examiner les cartes du territoire disputé, soit publiées soit inédites, que l'on a de temps en temps construites. Cet éclaircissement peut être envisagé de deux différents points de vue.

« On peut citer les cartes pour faire ressortir les idées qu'avaient les contemporains au sujet de la géographie du territoire, et pour prouver l'existence ou l'absence de certaines villes, villages, ou postes; ou on peut les considérer du point de vue des frontières qui s'y trouvent marquées.

« Egalement dans l'un et dans l'autre cas il faut se garder

d'attacher de l'autorité à une carte toute seule. Car, en examinant les cartes, il est peut-être encore plus nécessaire qu'en examinant les documents de toute autre espèce, d'en étudier et d'en vérifier l'histoire complète avant d'y attribuer le moindre caractère décisif. Ceci est vrai, en ce qui concerne les détails géographiques ; et surtout, quand il s'agit de lignes indiquant des frontières. Ces lignes sont d'autant plus sujettes à erreur que les géographes ont souvent manqué de connaissances suffisantes pour servir de base à leurs conclusions.

« L'habitude des cartographes de se copier l'un l'autre est la cause de difficultés additionnelles qui se présentent quand on examine les preuves cartographiques ; le manque de système dans le choix des cartes à copier y ajoute encore. Les atlas contiennent souvent des cartes différentes du même territoire qui en donnent des représentations tout à fait différentes, surtout en ce qui concerne la démarcation des frontières. Cela se fait remarquer surtout dans les atlas publiés vers la fin du dix-huitième et le commencement du dix-neuvième siècle.

« Dans les chapitres précédents, il a été question, parfois, d'une ou deux cartes qui ont été citées comme preuves de certains points d'histoire. Il conviendra maintenant de faire un résumé sommaire de l'histoire cartographique de l'Amérique du Sud, en tant qu'elle s'applique au territoire que se disputent la Grande-Bretagne et le Brésil, afin de mettre hors de la considération de l'Arbitre toute carte dont il ne soit pas démontré qu'elle possède en elle-même un certain degré d'autorité.

« Ces cartes seront examinées, d'abord du point de vue de la géographie physique, ensuite par rapport aux frontières qui s'y trouvent marquées<sup>1</sup>. »

1. Nous pouvons souscrire à tout ce qui est dit dans ce passage. Lorsqu'il s'agit d'une question quelconque de cartographie, surtout dans la partie politique, parmi des centaines de cartes qu'on pourra consulter, on n'en trouvera que deux ou trois qui aient un caractère original, bien à elles ; toutes les autres ne seront que de simples copies. La routine de la reproduction mécanique est portée à un tel point que les

éditions successives d'une carte qui a acquis une certaine réputation non seulement conservent, pendant longtemps, la date du premier tirage, mais encore reproduisent les erreurs déjà corrigées sur d'autres cartes et parfois les divisions politiques d'une époque bien antérieure.

(a) Géographie physique.

PAGES 156-157. — « Il est presque superflu de discuter la représentation de l'Amazone qu'on trouve dans les cartes du seizième siècle. Elle est fondée sur les descriptions de la découverte du fleuve par Orellana, et c'est une œuvre d'imagination pure et simple. Il suffit de faire remarquer que dans les cartes de l'Amérique du Sud publiées entre 1560 et 1600 se trouvent une Amazone et un Rio Negro merveilleux, qui n'ont qu'une faible ressemblance à la réalité et qui forment des traits saillants dans la partie septentrionale de la carte. La publication, en 1599, de la carte de la Guyane préparée par Hondius, basée sur la relation de Raleigh, tourna l'attention des géographes à une nouvelle chaîne d'idées, qui avaient leur centre dans le lac fabuleux de Parima. Pendant presque un siècle à partir de cette époque, à moins de quelques rares exceptions, l'Amazone est comprimée dans un espace plus petit que dans les cartes les plus anciennes, et la Guyane, avec son lac de Parima, devient la région principale dans la partie septentrionale de la carte.

« La première carte de l'Amazone à laquelle on puisse attribuer la qualité de document historique est celle dessinée par le pilote qui avait accompagné Teixeira dans son expédition de Pará à Quito et de retour en 1639. Mais cette carte a trop le caractère d'une esquisse pour mériter plus qu'une attention passagère.

« Les œuvres des auteurs tels que Sanson et Delisle sont pleines de fausse géographie. La carte de l'Amérique du Sud rédigée par Nicolas Sanson et publiée en 1650 est meilleure, tout considéré, en ce qui concerne le Rio Negro, que les œuvres de son successeur Delisle, qui revint à des idées plus

fantastiques. La plupart des cartes de cette période montrent des caricatures grotesques d'une circonstance qui existe réellement, c'est-à-dire qu'il y a communication par eau entre l'Amazone et l'Orénoque. Dans ces cartes, le Rio Negro a généralement l'apparence d'une rivière courte et large joignant les deux grands fleuves. Mais aucune d'entre elles ne fait voir le Rio Branco, car cette rivière, comme il a été démontré dans un chapitre précédent, n'était connue de personne excepté les commerçants hollandais<sup>2</sup>. »

2. Dès que d'Acuña, après le voyage de Pedro Teixeira, révéla l'existence d'une branche du Negro par laquelle les communications avec la côte étaient possibles, les cartes ont commencé à bifurquer le Rio Negro, et la bifurcation orientale correspondait certainement au Rio Branco, quoique le tracé en fût toujours imaginaire, basé seulement sur les données de d'Acuña. Nous ne reviendrons pas ici sur la discussion de la prétendue connaissance que les commerçants hollandais avaient du Rio Branco au xvii<sup>e</sup> siècle. On n'en trouve pas trace sur les cartes hollandaises, pas plus que dans aucun document hollandais connu jusqu'à présent.

PAGE 157. — « La carte de l'Amazone la plus ancienne à laquelle on puisse attacher de l'importance dans cette discussion est celle du Père Fritz, faite en 1691 et publiée sur une petite échelle à Quito en 1707. Pour ce qui se rapporte au fleuve principal, cette carte est décidément une addition à la connaissance géographique, et on peut la citer avec confiance pour prouver ce que connaissaient Fritz et d'autres jusqu'en 1691, et ce qu'on avait ajouté à ces connaissances entre 1691 et 1707. Elle indique qu'en ces temps, les géographes, du moins, n'avaient qu'une connaissance très élémentaire du Rio Negro, et que l'existence du Rio Branco était encore inconnue<sup>3</sup>. »

3. Dans les cartes du Père Fritz, de 1691 et de 1707, la

branche orientale du Rio Négro, au bord oriental de laquelle il place les Caripunas, représente certainement le Rio Branco, auquel d'Acuña (1641) avait fait allusion et que déjà il réclamait alors que l'on fortifiât. Cf. *Prem. Mém. Brés.*, p. 60.

PAGES 157-158. — « Ce n'est qu'en 1743 que les géographes ont obtenu des matériaux pour remanier la cartographie de cette région. Dans cette année, le fameux la Condamine fit son voyage en descendant l'Amazone à la fin de la mission scientifique dont l'avait chargé l'Académie française. Au cours de ce voyage, il obtint des renseignements qui firent une révolution dans la cartographie de cette partie de l'Amérique du Sud. La principale partie de ces renseignements lui fut fournie par Nicolas Horstman, qui avait été un employé de la Compagnie hollandaise des Indes Occidentales, et qui lui donna son plan original de la route qu'il avait suivie en venant de l'Esséquibo. Cette carte, jointe à ce que Horstman constata par écrit, permirent de faire une description du cours de l'Esséquibo et du Rupununi, qui est absolument exacte dans ses principaux détails, et qui fit connaître la communication qui existe par le Lac Amucu entre ces deux rivières et les cours d'eau qui se jettent dans le Rio Branco et, par conséquent, dans l'Amazone.

« La Condamine mit tous ces renseignements à la disposition de D'Anville, et celui-ci les a incorporés dans la carte du cours de l'Amazone qu'il a préparée en 1745 pour la « Relation abrégée d'un Voyage fait dans l'Intérieur de l'Amérique Méridionale » de la Condamine, et aussi dans sa grande carte de l'Amérique Méridionale, dont la première édition parut en 1748.

« L'œuvre de D'Anville fit époque dans la géographie et dans la cartographie. Il éleva l'étude de ces deux sciences à un niveau à la fois nouveau et supérieur. Il est généralement reconnu, et avec raison, qu'il faut attacher la plus grande importance à ses représentations de l'aspect physique d'une contrée, et on peut dire que sa carte de l'Amérique Méridionale est presque la seule autorité qu'on puisse consulter au sujet de la géographie de ce continent, jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle. Des plans levés plus récemment ont prouvé que D'Anville, en adoptant les renseignements fournis par Horstman au sujet du territoire dont il est question, donna dans sa carte une idée



remarquablement exacte du portage par la Pirara et des communications qui existent entre les rivières dans ces parages. Cependant, la direction qu'il donna à la Pirara et au Maho est fautive, et son plan du Takutu manque absolument de proportion, parce qu'il ne possédait aucuns renseignements quant aux distances, et ne disposait d'aucunes observations trigonométriques. Quant à la délimitation des frontières, il sera démontré plus tard que D'Anville n'avait pas sous la main les matériaux nécessaires à une représentation exacte des divisions politiques de la partie septentrionale de l'Amérique du Sud<sup>4</sup>. »

4. L'importance politique de ces lignes plus ou moins arbitraires de géographes éminents, comme celle de d'Anville, peut paraître inexplicable; mais ces tracés étant tirés à travers des territoires encore inconnus entre deux nations limitrophes, surtout s'ils suivent des frontières naturelles ou le partage des eaux, revêtent quelquefois le caractère de bornes scientifiques, équivalent à des sentences d'équité géographique, et sont acceptés par tous les intéressés comme ne lésant le droit d'aucun. Quand, cependant, ils portent atteinte à une prétention excessive quelconque, ils sont accueillis avec reconnaissance par la partie la plus favorisée, dont ils deviennent dorénavant la prétention à l'abri de la célébrité et de l'impartialité du nom du géographe. C'est ce qui est arrivé avec la ligne de d'Anville pour la Hollande, contre l'Espagne, dans le bassin de l'Essequibo. Cette ligne est devenue le titre principal hollandais jusqu'à la cession de la Colonie à la Grande-Bretagne, et c'est, on peut le dire, grâce à elle qu'un siècle et demi plus tard, celle-ci gagna sa cause contre la République de Venezuela, héritière de la prétention espagnole extrême que ce géographe détruisit entièrement dès le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. Le tracé arbitraire du savant français a ainsi tenu lieu pour la Hollande,

à la fois, de découverte, d'occupation et de conquête dans ces régions éloignées de la côte.

La première condition, pourtant, pour assurer le succès de tels arbitrages géographiques (nous allons employer le passé car ils n'étaient possibles qu'au temps où les territoires inconnus du Continent Américain n'étaient pas tous revendiqués par les différentes Puissances Américaines), était qu'il n'y eût pas encore de droits définitivement établis dans le territoire partagé, et, à plus forte raison, de droits que la nation qui les possédait fût prête à revendiquer par la force des armes, comme le Portugal revendiqua contre l'Espagne, devant l'indifférence de la Hollande, le bassin entier du Rio Branco.

Pour toutes ces raisons, il faut bien distinguer l'intervention de d'Anville de celle de Schomburgk. Historiquement, la première fut opportune; la seconde fut déplacée. Ce sont deux interventions totalement différentes. En effet :

1° La ligne de d'Anville fut acceptée comme une libéralité par la Hollande, et pour cette raison peut être invoquée contre elle, tandis que la ligne de Schomburgk a été rejetée comme une usurpation par le Brésil et ne peut donc pas être invoquée contre lui;

2° La ligne de d'Anville combla les aspirations des Hollandais dans l'Amérique du Sud, tout en respectant le titre portugais déjà existant; la ligne de Schomburgk, au contraire, fut, un trouble, une tentative d'expulsion scientifique, suivie de l'invasion à main armée du territoire, possédé par le Brésil, qu'elle adjugeait à l'Angleterre;

3° La ligne de d'Anville est une *première* ligne, tandis que la ligne de Schomburgk se superpose d'abord à la ligne de

d'Anville, grâce à laquelle la Guyane Anglaise acquit son titre définitif sur l'Essequibo, puis à la reconnaissance par le Congrès d'Amiens, dont la Hollande et l'Angleterre faisaient partie, de la souveraineté portugaise traditionnelle sur ces territoires, et, en dernier lieu, à toutes les cartes officielles de cette partie de l'Amérique Portugaise, telles que la carte des Plénipotentiaires de 1749, en ce qui a trait aux terres situées entre le Cotingo et le Mahú, et les cartes des Commissaires royaux de 1781 et de 1787, en ce qui a trait à la totalité du territoire actuellement en litige, ainsi qu'à toute la cartographie européenne hollandaise, anglaise, française, espagnole ou portugaise avant son invention.

4° La ligne de d'Anville était la sentence impartiale d'un savant européen qui ne visait qu'à la perfection de la science géographique; la ligne de Schomburgk est la proposition, naturellement *ex parte*, d'un prétendant aux travaux de démarcation de la Guyane Anglaise, lequel entraînait aussitôt, par ce moyen, au service de la nation favorisée.

PAGES 158-159. — « La plupart des cartes de l'Amérique du Sud rédigées avant 1780, environ, et encore bien d'autres de date plus récente, suivent Didier Robert de Vaugondy (qui adopta la géographie de D'Anville pour cette région et qui adhère à la première édition de la carte de D'Anville) ou la seconde édition de D'Anville lui-même. Mais il existe une série de cartes dressées pendant les dernières années du dix-huitième siècle par des géographes français et anglais, qui ne sont qu'une véritable caricature de cette contrée. Elles tirent leur origine de la carte espagnole de Juan de la Cruz Caño y Olmedilla, qui est belle, mais profondément inexacte. Cette carte a été supprimée pour des raisons politiques, mais trop tard pour l'empêcher d'attirer l'attention des géographes, et elle a enfanté deux séries de cartes inexactes. Premièrement, W. Faden fit acquisition des esquisses de Caño y Olmedilla, qui passèrent

d'entre ses mains à celles d'Aaron Arrowsmith, et elles servirent évidemment de base aux cartes de l'Amérique du Sud et de Colombia Prima publiées par celui-ci et son fils. En second lieu, un exemplaire de la carte de Caño y Olmedilla tomba entre les mains de N. Buache, Celui-ci explique dans une note sur la carte spécialement dévouée à cette région, qu'il avait jugé bon de reproduire et d'indiquer d'une façon permanente le détail qu'il avait pris de la carte supprimée. Il s'ensuivit que la géographie correcte de D'Anville fut oubliée pendant quelque temps, et que les cartes qui datent de la dernière partie du dix-huitième siècle rejetèrent la connaissance de cette partie de l'Amérique du Sud dans le pays de la fable<sup>5</sup>. »

5. Les cartes dont il est question dans ce passage ont certes, comme du reste presque toutes les cartes, bien des imperfections géographiques, mais cela n'enlève rien à l'importance de leur témoignage quant à la non existence d'une prétention hollandaise sur le bassin du Rio Branco.

PAGE 159. — « Bientôt après la publication de ces cartes erronées, les Portugais s'instruisirent pour la première fois au sujet de la cartographie du Rio Branco et de ses affluents, au moyen des cartes officielles de Antonio Pires da Silva Pontes, ingénieur géographe qui visita la région en 1781, et José Simoens de Carvalho, qui était le géographe attaché à l'expédition du Colonel Manoel da Gama Lobo de Almada<sup>6</sup>. « Le Gouvernement portugais n'a pas publié ces renseignements, mais lorsque le célèbre voyageur, Baron de Humboldt, dans les premières années du dix-neuvième siècle, commença ses recherches au sujet des affluents de l'Amazone, on mit ces cartes à sa disposition. Humboldt et Lapie, géographe français, ont corrigé les erreurs de Caño y Olmedilla et rétabli la délinéation correcte de D'Anville<sup>7</sup>. »

6. La partie cartographique du Mémoire Anglais a été, comme on le voit, écrite sans la connaissance des cartes des explorateurs portugais du XVIII<sup>e</sup> siècle.

7. C'est des travaux des astronomes et ingénieurs portugais du xviii<sup>e</sup> siècle que les cartes françaises ont tiré toutes leurs nouvelles données, qui resteront définitives, sur le bassin du Rio Branco. Encore en 1847, dans la carte qu'il fit pour l'ouvrage de Richard Schomburgk, *Reisen in Britisch Guiana*, Mahlmann dit qu'il eut recours, grâce à l'obligeance de leur possesseur, M. Lapie de Paris, aux plans originaux dressés, il y avait déjà soixante ans, par le D<sup>r</sup> A. P. da Silva Pontes et l'ingénieur Capitaine R. F. de Almeida Serra (voir Humboldt, *Voyage*, V, p. 485). La carte Mahlmann de 1847 est donnée dans l'Atlas Anglais du litige Anglo-Vénézuélien, p. 40, avec la date de 1846. Mahlmann lui-même la date de 1847. Même date aussi dans le premier Atlas Vénézuélien, p. 87, au nom de Schomburgh. Nous avons vu que Mahlmann lui-même, dans sa carte de 1837 (Atlas Brésilien, p. 74), adopte la limite du Rupununi. Il n'a fait, sur cette carte pour le livre de Richard Schomburgk, que tracer les lignes des prétentions de l'Angleterre et du Brésil selon les renseignements de Sir Robert Schomburgk.

PAGE 159. — « Les seules cartes depuis cette [époque qui montrent un progrès dans l'exactitude de la représentation du territoire dont il est question sont celles de l'explorateur Robert Schomburgk, qui a, plus tard, été au service du Gouvernement de la Grande-Bretagne comme Commissaire<sup>8</sup>. »

8. Schomburgk n'a rien ajouté aux travaux des explorateurs portugais sur le bassin du Rio Branco qui puisse servir de titre aux Anglais sur aucune rivière de ce bassin. Les belles cartes portugaises que nous avons reproduites dans notre Atlas peuvent soutenir la comparaison avec les siennes et sont d'un demi-siècle plus anciennes.

PAGE 159. — « Depuis 1850, tous les géographes de renom ont basé leurs travaux relatifs à cette région sur ceux de Sir R. Schomburgk<sup>9</sup>. »

**9.** Voir à ce sujet ce que nous disons plus loin.

PAGES 159-160 — « On prétend que certaines cartes du territoire en litige auraient été dressées par des officiers brésiliens à une date plus récente que celle de Schomburgk, mais il est certain que ces officiers n'avaient jamais visité ce territoire et que, par conséquent, leurs cartes ne représentent aucunement les résultats d'une reconnaissance indépendante<sup>10</sup>. »

**10.** Nous avons montré dans le premier volume de ce Mémoire que le Gouvernement Anglais fait aux Membres de la Commission brésilienne de Limites avec le Venezuela une imputation qui n'est pas fondée. L'objet de leur Mission n'était pas de dresser la carte du territoire en litige avec l'Angleterre, mais de tracer la ligne frontière avec le Venezuela. Ils ont, pour leur carte, recouru aux données géographiques et astronomiques déjà établies avant eux, comme Schomburgk l'avait aussi fait pour ses cartes.

(b) **Frontières.**

PAGE 160. — « Pour la question des frontières, on peut citer une carte comme preuve :

1. De l'opinion générale au sujet de la frontière;
2. Des prétentions élevées par une nation quelconque.

« Mais dans l'un et l'autre cas il est nécessaire d'examiner avec soin jusqu'à quel point on peut se permettre d'attribuer de l'importance à une carte.

« Une carte peut jouir d'une grande réputation relativement à la délinéation des détails physiques, mais il ne s'ensuit

point nécessairement qu'elle doive inspirer une aussi grande confiance relativement à une question de frontière.

« La grande carte de D'Anville, qui parut en 1748, est la première qui représente assez clairement les frontières politiques<sup>11</sup>. »

**11.** Nous avons déjà parlé de la carte de d'Anville, et nous y reviendrons plus loin.

PAGE 160. — « Mais nous n'avons aucune connaissance des renseignements sur lesquels D'Anville a basé les limites qu'il a tracées. On ne saurait, par conséquent, attacher une grande importance à ces limites dans le cas où elles se trouvent en désaccord avec des faits historiques bien établis. La décision rendue par l'Arbitre dans l'affaire de la frontière entre la Grande-Bretagne et le Venezuela a démontré que la frontière occidentale, telle que l'a désignée D'Anville, n'était tout au plus qu'un tracé approximatif de la ligne de partage des eaux qui s'écoulent d'un côté vers l'Orénoque et de l'autre côté vers l'Essequibo. Il est positif que sa frontière méridionale ne s'accordait à la réalité ni sous le rapport de la géographie ni sous celui de l'histoire. Il existe, en effet, entre la représentation par D'Anville de la frontière occidentale, et celle de la frontière méridionale, cette grande différence, que la première s'accorde à peu près à l'occupation européenne telle qu'elle avait été accomplie à cette époque, tandis que la seconde est en désaccord complet avec les faits<sup>12</sup>. »

**12.** Cela veut dire que la ligne d'Anville est bonne dans la partie qui favorise la prétention anglaise et mauvaise dans celle qui la contredit. Ainsi, cette carte avait de la valeur dans le litige anglo-vénézuélien, où elle a été la plus grande difficulté qu'ait rencontrée la prétention espagnole à l'Essequibo, et elle n'en a pas dans ce litige, parce qu'elle sanctionne d'une manière absolue le titre portugais. Nous pouvons dire qu'elle est tout aussi bien un titre historique pour

notre cause qu'elle l'a été pour la cause hollandaise dans le litige anglo-vénézuélien et que, dans les deux cas, sa valeur est la même; on ne peut la diviser en deux parties, l'une en accord et l'autre en désaccord avec l'occupation européenne à l'époque où elle a été dressée. Si elle était en désaccord avec l'occupation hollandaise, dans sa partie méridionale, comment se fait-il que les Hollandais ne l'aient pas remarqué? que Storm, que la Compagnie et que les États Généraux eux-mêmes en louent l'exactitude? que tous les géographes *hollandais* la copient? Nous nous sommes déjà occupé plusieurs fois de la valeur politique de cette carte qui a reçu la sanction la plus absolue de toutes les autorités hollandaises et fut adoptée par elles comme un arbitrage plus que satisfaisant de l'extension du territoire hollandais dans l'Amérique du Sud.

PAGES 160-161. — « Même ceux qui ont adopté la géographie de D'Anville ont divisé l'Amérique du Sud en plusieurs manières fort différentes. La carte qu'ont dressée les Espagnols et les Portugais pour servir de base au traité de 1750, suit la cartographie de D'Anville en ce qui concerne le territoire en litige, mais elle prouve qu'on ne songeait même pas à prétendre que l'occupation des Portugais se serait étendue, à cette époque, jusqu'à la région démarquée par D'Anville<sup>13</sup>. »

**13.** Au sujet de cette carte, qui est un titre portugais irrécusable, voir plus loin.

PAGE 161. — « Robert de Vaugondy, géographe du Roi de France, qui avait une certaine renommée, et qui a aussi suivi la géographie de D'Anville, a cependant tracé des frontières tout à fait différentes. Ces lignes, tout ambiguës qu'elles sont, appuient en général les revendications de la Grande-Bretagne en cette affaire<sup>14</sup>. »



**14.** La carte de Vaugondy ne trace pas de limites entre les différentes Guyanes dans l'intérieur. Il serait impossible d'en tirer le moindre témoignage en faveur des revendications anglaises. Si de Vaugondy a eu quelque intention de tracer une limite dans sa carte, et si cette intention peut être déchiffrée, la région du Contesté semblerait plutôt rester dans le domaine portugais. Voir ce que nous disons plus loin sur cette carte.

PAGE 161. — « On peut appliquer la même critique aux cartes dressées au commencement du dix-neuvième siècle par certains autres géographes français, tels que Bonne et Lapie. Elles représentent des prétentions françaises à un vaste territoire, lesquelles la sentence arbitrale de Berne a définitivement rejetées; et le territoire, dont il est maintenant question, y est assigné quelquefois à l'Espagne, quelquefois au Portugal, et jamais aux Hollandais. Ces cartes n'étaient fondées sur aucuns renseignements qui auraient pu justifier cette attribution dans l'un ou dans l'autre cas; elles ne s'accordent pas entre elles, et il a été démontré dans le présent Mémoire qu'elles sont en désaccord avec la réalité<sup>15</sup>. »

**15.** La confusion dans les cartes du commencement du siècle provient surtout de la ligne du traité d'Amiens, laquelle implique, de la part de l'Europe, la reconnaissance que les territoires voisins du Rio Branco, au nord de la ligne du Traité, appartenaient au Portugal. Voir l'argument tiré du traité d'Amiens dans le *Premier Mémoire Brésilien*, p. 396. « La logique du traité d'Amiens, y disons-nous, est celle des cartes françaises de cette période, comme la carte de Lapie de 1812, dans lesquelles la Guyane Française s'étend jusqu'au Rupununi, embrassant ainsi le Haut-Essequibo. Le territoire, il faut le remarquer, a été cédé à la France par le Portugal

seulement, les autres nations étant à peine des témoins et des garants, ce qui est une preuve évidente qu'aucune ne présumait qu'il pût y avoir là une autre souveraineté que la souveraineté portugaise. Le fait que les plus remarquables cartographes anglais ont interprété les effets des Traités du Portugal avec la France dans le même sens que les cartographes français, montre pleinement que telle a été l'interprétation de l'Angleterre dans ce Congrès, à savoir : que, pour elle, dans le territoire ainsi adjugé à la France, il n'y avait aucune possession hollandaise, ni aucun droit autre que celui du Portugal. » Et en note : « La preuve que le sens du Traité d'Amiens ou des Traités du Portugal avec la France, celui de Badajoz, déjà cité, et celui de Madrid, 29 septembre 1801, a été celui-là, est donnée d'une manière frappante par la seule cartographie de l'époque : le même territoire, avant le Traité, est figuré comme étant portugais; sous l'action du Traité, comme étant français, et après l'annulation du Traité, comme étant de nouveau portugais, sans qu'aucun facteur soit intervenu excepté le Traité même et la ligne d'Anville se conservant toujours fixe. La carte de La Rochette, *Colombia Prima*, 1807, met la Guyane Française entre les Guyanes Portugaise et Hollandaise, les versants de l'Essequibo, avec la région de Macuxis, étant placés dans le territoire qu'elle dit avoir été cédé à la France par le Portugal. »

PAGE 161 — « Dans le même siècle, mais un peu plus tard, parurent certaines cartes, dont celle de l'Amérique du Sud par Vivien (1825) est peut-être la première, où la frontière entre la Guyane britannique et la Guyane portugaise, c'est-à-dire le Brésil, est tracée le long de la ligne de partage des eaux, qui s'y trouve représentée par une grande chaîne de montagnes absolument imaginaire<sup>16</sup>. »

**16.** L'historique fait par le *Mémoire Anglais* de la cartographie intéressant le Territoire Contesté présente de grandes lacunes. Nous en signalerons ici une qui nous paraît importante. Un grand nombre de cartes antérieures à celle de Vivien donnent la ligne de partage. Entre beaucoup d'autres, nous pouvons citer, en les prenant seulement dans notre Atlas : Requena, 1796, p. 53. Carta Corografica de la Republica de Colombia, 1810, p. 61 (qui est la source de plusieurs cartes anglaises et françaises); A. Arrowsmith, 1811, p. 62; A. Arrowsmith, 1817, p. 64; Sidney Hall, 1820, p. 65; Brué, 1821, p. 66.

PAGE 161. — « Pendant environ un demi-siècle on ne trouve plus que deux lignes-frontières différentes sur les cartes de cette région. L'une est la fausse ligne de partage des eaux dont il vient d'être question et qui a été adoptée dans toutes les cartes brésiliennes; l'autre est la ligne de la Cotinga et du Takutu, proposée par Schomburgk, et adoptée graduellement, depuis 1840, par presque tous les géographes excepté ceux qui appartiennent au Brésil<sup>17</sup>. »

**17.** On saute ici par-dessus un nombre considérable d'années. En effet, la ligne du Cotingo et du Tacutú, c'est-à-dire la ligne Schomburgk, ne commence sa carrière qu'en 1840, et le *Mémoire Anglais* nous avait laissés à l'année 1825. Nous pourrions signaler dans cet intervalle un bien plus grand nombre de cartes contraires à la prétention anglaise; elles le sont presque toutes, et celles qui ne le sont pas restent neutres, mais nous nous contenterons de citer, seulement dans notre Atlas : Humboldt, 1826 (édition française 1825), p. 67; J. Arrowsmith, 1832, p. 70, qui donne exactement la frontière réclamée par le Brésil; Brué, 1834, p. 71, qui donne au Brésil

le bassin supérieur de l'Essequibo depuis le Rupununi; Montgomery Martin, 1834, p. 72, qui donne la ligne réclamée par le Brésil; Mahlmann, 1837, p. 74, de même; Duvotenay, 1859, p. 75, qui donne la ligne de partage; Arrowsmith; 1859, p. 76, carte anglaise particulièrement étudiée, qui donne la ligne réclamée par le Brésil; Codazzi, 1840, p. 77, qui porte notre limite au confluent du Rupununi.

Ce sont ces cartes qui montrent l'état de la cartographie de la région au moment que survint Schomburgk et que la possession immémoriale du Brésil fut suspendue par l'Accord de neutralisation. En ce qui concerne « l'adoption graduelle de la ligne Schomburgk par tous les géographes, excepté ceux qui appartiennent au Brésil, » quoique l'adoption de la ligne de la prétention anglaise *pendant le litige* par des géographes étrangers n'affecte pas notre droit (voir cette discussion plus loin), nous remarquerons ici que des savants comme Kiepert, von Martius, Reclus, Levasseur, ainsi qu'un grand nombre d'autres auteurs, n'ont pas adopté le tracé Schomburgk.

PAGES 161-162 — « Il n'y a qu'un petit nombre de cartes qui puissent servir de preuves à l'appui des réclamations mises en avant dans le cas actuel par l'une et l'autre des deux parties.

« Il y a une carte hollandaise — le plan des frontières entre la Guyane hollandaise et espagnole dressée par van Heneman — qui est d'une importance considérable dans la question en litige. Cette carte n'a jamais été publiée. Elle prouve clairement jusqu'à quel point les Hollandais étaient prêts, vers la fin du dix-huitième siècle, à soutenir leurs prétentions vers le sud. Elle appuie d'une manière définitive les revendications hollandaises vis-à-vis des prétentions des Espagnols et des Portugais, et elle sera soumise à un examen détaillé dans les notes qu'on trouvera à la fin du présent chapitre<sup>18</sup>. »

18. Le Mémoire Anglais réduit, de fait, à une seule les cartes à l'appui de l'occupation hollandaise du Contesté. Mettant de côté les travaux de Schomburgk, qui ont créé la prétention anglaise, et qui ne peuvent être un précédent historique pour elle, la preuve cartographique anglaise se résume ainsi dans cette carte de Heneman. Le témoignage de toutes les autres cartes en notre faveur, le Mémoire Anglais tâchera de l'annuler, mais il ne pourra invoquer, de son côté, comme un témoignage positif, que celui de Heneman.

Nous avons déjà donné les raisons qui empêchent d'attacher aucune importance à cette pièce. Nous l'analyserons de nouveau plus loin, à l'endroit où la discussion en est remise dans le passage ci-dessus.

PAGE 162. — « Il faudrait naturellement attacher une importance égale à toute carte semblable qui aurait une tendance favorable à la prétention portugaise; mais il paraît qu'aucune carte de cette nature ne contient un tracé de frontière contemporain<sup>19</sup>. »

19. Le Mémoire Anglais prétend qu'aucune autre carte semblable à celle de Heneman ne contient un tracé contemporain de frontière qui puisse être opposé à celui-là en faveur de la prétention portugaise. Nous supposons qu'il s'agit dans ce passage de cartes hollandaises. Il nous suffit de dire que, outre la carte de d'Anville, qui a reçu la sanction publique des autorités de la Colonie, de la Compagnie et des Pays-Bas quant à son tracé de l'étendue du territoire hollandais dans l'Amérique du Sud, toute la série des cartes hollandaises de quelque valeur est contraire à la prétention anglaise. La carte citée de Heneman, qui a contre elle une autre carte du même

Heneman, ne peut certainement pas être opposée aux cartes de d'Anville, de Van Bercheyck, de Tirion, de Bouchenroeder, et aux nombreuses reproductions de d'Anville dans les Atlas hollandais du xviii<sup>e</sup> siècle. On peut dire de la cartographie hollandaise qu'elle est *unanime* contre la prétention anglaise.

PAGE 162. — « De même, on peut citer les cartes de Sir R. Schomburgk comme preuves des revendications britanniques, lesquelles la carte du Dr. Hancock sert aussi à appuyer d'une manière tant soit peu différente<sup>20</sup>. »

**20.** Les cartes de Schomburgk sont certes « des preuves des revendications britanniques », elles en sont même, on peut le dire, l'instrument; par contre, nous ne pouvons pas découvrir en quoi la carte du D<sup>r</sup> Hancock sert à appuyer ces prétentions, quoiqu'il soit admis plus haut qu'elle le fasse « d'une manière tant soit peu différente ». Il n'y a rien dans le croquis de Hancock, dont l'original n'est pas reproduit, qui fasse la moindre allusion à une prétention anglaise au territoire revendiqué depuis par Schomburgk. Nous savons que l'expédition anglaise de 1811 au Rupununi, à laquelle appartient cette pièce, ne viola point la frontière du Brésil, mais au contraire la reconnut formellement. Le tracé de la route de l'expédition, tel qu'on le voit dans la copie de cette même carte du D<sup>r</sup> Hancock que nous reproduisons plus loin, ainsi que ses Notes écrites en 1827 et publiées dans l'*Annexe* du Mémoire Angl. II, p. 1, confirme entièrement le récit fait dans les documents portugais.

## II

## « Notes sur les Cartes annexées au Présent Mémoire. »

(Mémoire Anglais.)

PAGE 162. — « Il appert de ce qui a été dit plus haut qu'on ne peut baser aucun argument sur une carte *par elle-même*<sup>21</sup>. Soutenir que la ligne que revendique la Grande-Bretagne soit la vraie parce que toutes les cartes modernes l'ont adoptée, ce serait aussi injuste que de conclure que la ligne indiquée par D'Anville décide la question parce que D'Anville était le plus grand géographe<sup>22</sup> de son époque<sup>23</sup>. Il est parfaitement inutile d'accumuler carte sur carte pour élucider la question, parce qu'il y en a fort peu qui l'éclaircissent réellement<sup>24</sup>. »

21. Nous avons souligné les mots *par elle-même* pour bien marquer la portée exacte de la proposition. Nous comprenons que cette proposition signifie que les cartes, pour être des preuves en matière de limites, doivent être, pour ainsi dire, la transcription d'un titre juridique tel que l'occupation ou l'exploration par une des deux Parties, l'assentiment de l'autre, l'accord entre les deux, etc. Nous prétendons, en effet, qu'on peut baser un argument sur des cartes telles que la carte de d'Anville, ou la carte des Plénipotentiaires de 1750, ou l'une quelconque des cartes des explorateurs portugais.

22. Non pas parce que d'Anville était le plus grand géographe de son époque, quoique cela doive compter, surtout vu que d'Anville reproduit dans son tracé, d'une part, les renseignements qu'il avait eus de La Condamine, donc des autorités de Pará, et d'autres sources portugaises, d'autre part, ceux émanant des sources hollandaises; mais parce que sa

carte a été adoptée officiellement par le Gouverneur d'Essequibo, par la Compagnie et ses Chambres, et par les États Généraux. Sur la reconnaissance officielle par la Compagnie des limites tracées par d'Anville et sur l'autorité de sa carte pour les Hollandais, comparez ce qui est dit dans le *Premier Mémoire Brésilien* et que nous reproduisons plus loin.

23. Il n'y a pas de similitude entre les deux cas figurés ci-dessus. L'argument tiré de la sanction donnée au tracé de d'Anville par les autorités hollandaises et par les géographes hollandais du temps que la Colonie était hollandaise, et par les géographes anglais alors et après qu'elle fut cédée à la Grande-Bretagne jusqu'à l'intervention de Schomburgk, est, quant aux droits de la Hollande et de la Grande-Bretagne qui lui succéda sur le territoire en litige, un argument négatif *décisif*. Au contraire, l'argument tiré de l'adoption de la ligne Schomburgk par les cartes modernes n'a aucune portée *historique*. Nous avons discuté ce point à la page 416 du *Premier Mémoire Brésilien* et nous nous y référons. Mille cartes qui, sans être des cartes brésiliennes, reproduiraient la ligne de Schomburgk, ne seraient que des zéros placés à la gauche de l'unité Schomburgk. Nous invoquons, comme autant d'arguments en notre faveur, les cartes hollandaises et anglaises qui ont adopté la ligne d'Anville, parce qu'elles sont *hollandaises* ou *anglaises* et représentent l'assentiment de la Hollande et de la Grande-Bretagne à cette ligne. Il faudrait trouver une carte ou des cartes brésiliennes autorisées adoptant la ligne Schomburgk pour que l'argumentation opposée possédât l'équivalent de notre preuve. La reproduction de la ligne Schomburgk sur des cartes étrangères, quel que soit leur nombre,



ne sera jamais un indice de l'assentiment du Brésil à cette ligne, et, du moment qu'elles ne prouvent pas cet assentiment, elles ne prouvent rien en faveur de la prétention anglaise, dont elles ont adopté la ligne quand le conflit était déjà suscité.

Nous pourrions montrer que quelques-unes des cartes étrangères les plus importantes d'aujourd'hui ne copient pas cette ligne et que même, longtemps après 1840, des cartes anglaises, des plus remarquables, ne l'acceptaient pas; mais nous ne voyons pas la nécessité de mettre ce point en plus grande évidence. Le fait est que les deux nations, à peine la ligne Schomburgk était-elle tracée, stipulaient la neutralisation du territoire contesté jusqu'au règlement définitif des frontières. Les géographes étrangers qui ont reproduit la ligne Schomburgk, et adopté ainsi la prétention anglaise, n'ont fait que prendre parti, sans examen préalable de la question, et même sans le savoir, dans un litige dont ils n'étaient pas juges. L'explication de leur procédé est bien simple : ils avaient sous les yeux les cartes anglaises, où la prétention anglaise est tracée comme étant la limite du territoire, tandis que les cartes brésiliennes, très peu répandues hors du Brésil même, leur restaient inconnues. Nous l'avons déjà dit dans le *Premier Mémoire Brésilien* : « La preuve cartographique est présentée comme preuve historique supplémentaire, ou subsidiaire à celle des documents, pour démontrer l'existence ou l'antériorité de la prétention de l'une ou de l'autre des parties en litige, et la non-existence ou la postériorité de la prétention contraire. Le conflit étant établi, il n'y a plus place, » — (ici nous rendrons notre pensée plus claire en faisant au *Premier Mémoire Brésilien* un *erratum*), — *pour l'intervention des géographes*. « A partir d'un tel moment, les cartes qui adoptent la

ligne à laquelle prétend un des contestants, deviennent, sur ce point, de simples sentences *ex parte*, en anticipation de l'accord direct entre les parties ou bien de la sentence arbitrale, à moins que leurs auteurs, ignorant l'existence du conflit, ne le tranchent sans s'en douter. » (*Prem. Mém. Brés.*, p. 416.)

24. Le nombre des copies ne signifie rien par lui-même. Pour qu'il soit tenu compte, dans la décision d'un litige, du nombre de cartes qui adoptent la même ligne, il faut que ces cartes procèdent d'un des deux pays intéressés, ou qu'elles en aient reçu la sanction. Ainsi, si toutes les cartes brésiliennes, ou le plus grand nombre, ou les plus importantes, avaient adopté la ligne Schomburgk, ce serait une présomption que le Brésil aurait reconnu la prétention anglaise. Quand toutes les cartes anglaises adoptent cette ligne, c'est la preuve que cette ligne représente la prétention de l'Angleterre. Mais le grand nombre des cartes étrangères qui reproduisent la ligne de la prétention anglaise comme étant déjà la frontière n'est qu'une copie du travail trouvé tout fait dans la meilleure carte moderne de la Guyane Anglaise, puisque ce ne peut être la prévision de l'accord ou de la sentence finale. Ainsi, de même que la presque uniformité des cartes anglaises, *depuis* Schomburgk, démontre à elle seule que la ligne de celui-ci est devenue la prétention anglaise depuis 1840, l'uniformité des cartes anglaises antérieures et des anciennes cartes hollandaises suffit à prouver qu'une prétention semblable n'a jamais existé avant Schomburgk.

PAGE 162. — « Le Gouvernement de la Grande-Bretagne soutient que les cartes qui se trouvent arrangées dans l'atlas qui accompagne ce Mémoire sont les seules (hormis celles des

deux expéditions portugaises de 1781 et de 1787) qui doivent arrêter l'attention de Sa Majesté le Roi d'Italie<sup>25</sup>; et il se propose de faire quelques observations sur chacune d'elles<sup>26</sup>. »

25. Nous remarquerons tout d'abord, qu'on ne trouve pas dans l'Atlas Anglais plusieurs cartes que l'Angleterre a cru devoir insérer dans son Atlas pour le litige avec Venezuela et qui ont tout au moins la même importance pour ce litige, entre autres, pour ne parler que des principales, la carte de Storm van 's Gravesande (1749), la carte du Capitaine Thompson (1783), la carte de Laurie et Whittle, la carte de Bouchenroeder.

Nous ajouterons ensuite que le cercle dans lequel le Mémoire Anglais veut circonscrire la preuve cartographique nous paraît trop étroit, quoique l'Atlas Anglais, à lui seul, suffise pour la démonstration de notre droit. En effet, en excluant les cartes Schomburgk et celles dressées spécialement pour cet Arbitrage, une seule des cartes présentées par l'Angleterre appuie sa prétention, et celle-là est la carte de Heneman; toutes les autres, ou bien restent neutres comme les cartes de Hortsman, de Vaugondy, de Hartsinck, de Hancock, ou lui sont contraires et excluent de la partie hollandaise ou anglaise la région en litige, et, parmi elles, sans compter les cartes portugaises, celles de d'Anville et d'Arrowsmith attribuent le territoire au Brésil.

Nous prétendons, au contraire du Mémoire Anglais, que toute la cartographie historique de la région et même, à un autre point de vue, la cartographie contemporaine, intéressent ce litige. Celle-ci montre en effet que, aujourd'hui même, l'Angleterre n'a pas, dans l'intérieur de sa Guyane, plus d'établissements que les Hollandais n'y en ont laissé en amont des

cataractes de l'Essequibo, c'est-à-dire qu'elle n'en a aucun.

Le Mémoire Anglais comprend heureusement, parmi les cartes qui lui semblent mériter d'être examinées par l'Arbitre, celles des explorations portugaises du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles démontrent, en effet, que les relevés des rivières faits par Schomburgk en 1842, quelque valeur qu'ils aient, ont eu pour aire un territoire déjà exploré, d'une manière tout aussi complète et scientifique, plus de soixante ans avant lui, par les astronomes et géographes portugais.

26. L'Angleterre donne dans son Atlas, outre les cartes spécialement dressées pour son Mémoire et les cartes Schomburgk, celles qui suivent. Nous marquons d'un astérisque celles que nous avons aussi reproduites dans notre Atlas et la carte de Hancock, dont nous reproduisons dans ce volume une autre copie.

1691. — Père Samuel Fritz.

\* 1707. — Père Samuel Fritz.

\* 1740. — Hortsman.

\* 1748. — D'Anville.

\* 1749-1750. — Carte qui a servi aux Plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Fidèle pour négocier le Traité de Limites du 15 janvier 1750.

\* 1750. — Storm van 's Gravesande, *Rios Essequibe ed Demerary*.

\* 1750. — Robert de Vaugondy.

\* 1770. — Hartsinck.

1774-1775. — Ribeiro de Sampaio, *Carta Geographica das Capitancias do Grão Pará e Rio Negro*.

1775. — Juan de la Cruz.

- \* 1778. — Ribeiro de Sampaio, *Mappa da America Meridional para fazer comprehender a verdadeira situação do Rio Branco.*
- \* 1801 (?). — Van Heneman, *Schets Kaarte van de Limite tusschen het Köningl. Spaansch en Neederlandsch Gujana.*
- \* 1802. — Hislop.
- \* 1811. — John Hancock.
- \* 1832. — John Arrowsmith.

PAGE 162-163. — « 1. PADRE SAMUEL FRITZ. 1691. — *Mapa Geographica del Rio Maranon o Amazonas.* Manuscrite.

« Le Père Fritz était un Jésuite espagnol qui, en sa qualité de missionnaire chez les Indiens, a exploré l'Amazone et beaucoup de ses affluents en descendant de Quito jusqu'à l'embouchure du Rio Négro, vers la période entre 1680 et 1727. La dépêche qui est imprimée dans l'Annexe au présent Mémoire constate que son activité excitait la méfiance des Portugais.

« La carte reproduite ici est la carte originale de Fritz, manuscrite, qui fut acquise en 1743 par M. la Condamine (voir le « Journal du voyage fait par ordre du Roi, etc., » p. 192), et par lui déposée dans la Bibliothèque du Roi. Elle se trouve aujourd'hui à Paris dans la Bibliothèque Nationale.

« On peut dire que cette carte est un premier essai de dresser une carte de l'Amazone d'une façon scientifique et exacte, d'après les renseignements recueillis au sujet de ce fleuve et de ses affluents par Fritz et les hommes qu'il avait rencontrés. Elle ne contient aucune indication du Rio Branco qui, à cette époque, était inconnu aux Espagnols et aux Portugais.

« Cette carte prétend signaler les forts qui existaient à cette époque. Les forts portugais à Pará et à Curupá y sont marqués. La carte forme donc une preuve qu'en 1691 il n'y avait pas encore de fort à l'embouchure du Rio Négro<sup>27</sup>. »

**27.** Dans la carte du Père Fritz, la rivière à côté de laquelle

il place les Caripunas correspond au Rio Branco. Il n'existe pas un seul document hollandais contemporain qui fasse soupçonner la connaissance du Rio Branco.

PAGE 163. — « 2. PADRE SAMUEL FRITZ. 1707. — *El Gran Rio Marañon o Amazonas.*

« Cette carte est rédigée d'après l'impression originale de la susdite carte de Fritz, que nous venons de décrire : elle a été gravée à Quito soit d'après le manuscrit original, soit d'après un exemplaire double. Elle a été mise à jour, car elle désigne le nouveau fort établi à l'embouchure du Rio Negro. Elle est présentée à l'Arbitre à l'appui des documents écrits qui démontrent la date de la construction du fort<sup>28</sup>. »

28. Il importe peu de savoir à quelle époque exactement le fort du Rio Negro a été construit, puisque, dès le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, le Rio Negro commença à être fréquenté par les Portugais et qu'il fut dominé par Pedro da Costa Favella, officier de « la flotte de Quito », c'est-à-dire de l'expédition de Pedro Teixeira. Déjà, en 1695, Antonio de Miranda (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 9) remarquait : « Les terres comprises entre cette ville et le Rio Negro sont si continuellement sillonnées par les Blancs qui, d'ici, vont y faire leur négoce, que je m'abstiendrai, pour ne pas fatiguer Votre Seigneurie, de fournir des indications concernant les villages situés sur cette route, et je m'en tiendrai à celles qui se rapportent aux terres en amont du Rio Negro<sup>1</sup>, jusqu'au point extrême où je suis parvenu. »

---

1. Il a été traduit dans nos Documents « aux terres du Haut Rio Negro ». C'est une impropriété de traduction qui n'a pas été répétée dans le Mémoire même. Miranda ne remonta le Rio Negro que jusqu'à la rivière des Anavencenas.

PAGES 163-164. — « 3. NICOLAS HORSTMAN. 1740 (?). — *Carte de la Route de M. Nicolas Horstman, de Rio Esquibe à Rio Negro.*

« L'ébauche originale (a) et l'esquisse plus avancée faite pour la Condamine en France (b) ont été reproduites toutes les deux dans l'atlas. La copie autographe faite par D'Anville, qui se trouve dans les « Archives du Ministère des Affaires Étrangères » à Paris, n'a pas été reproduite. Elle offre, toutefois, une ressemblance générale si grande à la seconde des deux cartes qui sont reproduites que l'on est porté à croire que celle-ci a été copiée sur l'autre.

« La carte et les rapports de Horstman ont été amplement discutés dans les chapitres précédents du présent Mémoire. Non seulement éclaircissent-ils un épisode très important de l'occupation hollandaise de la zone en litige, mais ils nous font voir de quelle source D'Anville a tiré ses matériaux pour la représentation de cette région dans sa grande carte de l'Amérique Méridionale de 1748<sup>29</sup>. »

29. Sur la carte de Horstman, voir plus loin.

PAGE 164. — « 4. J. A. B. D'ANVILLE. 1748. — *Amérique Méridionale.*

« La carte reproduite dans l'atlas est la première édition de cette grande carte. Cette édition est très rare aujourd'hui. Il y en a deux exemplaires au Musée britannique, et au moins deux à Paris.

« Le principal intérêt que cette carte offre pour la question en litige, c'est qu'elle est la première carte de l'Amérique du Sud qui représente avec assez de précision le cours général du Rio Branco et des affluents de son cours supérieur, la communication entre le Mahu et le Rupununi par la Pirara, et le Lac Amucu. Elle était, en effet, pendant bien des années, la seule carte qui eût quelque poids dans la discussion des détails physiques de cette partie de l'Amérique du Sud. Tous ces renseignements avaient été fournis de première main par la Condamine, qui les avait recueillis du Commissaire hollandais Horstman.

« Il est impossible d'attacher la même importance à la

représentation que contient cette carte de la frontière de la Guyane hollandaise; aucuns détails ne nous sont parvenus qui montrent sur quelle base reste cette représentation, ni pourquoi la frontière est tracée ainsi. La ligne qui sépare les possessions de la Hollande de celles du Portugal ne correspond à aucune division géographique, et elle est en désaccord avec les faits historiques<sup>30</sup>. »

30. Les Hollandais du XVIII<sup>e</sup> siècle connaissaient certainement mieux que nous la situation de leur Colonie. La carte de d'Anville est un document politique d'une telle importance que, sans elle, on ne pourrait écrire l'histoire de la prétention hollandaise dans l'Essequibo. C'est cette carte, d'où toutes les autres cartes hollandaises ont été copiées, qui a définitivement donné gain de cause sur l'Essequibo à la Hollande et à la Grande-Bretagne qui lui a succédé. Elle ne saurait être un document de cette portée dans sa partie septentrionale et n'en avoir aucune dans sa partie méridionale, être bonne contre l'Espagne et mauvaise en faveur du Portugal, alors que sa limite entière a été acceptée, on peut dire avec soulagement et reconnaissance, par la Compagnie comme si c'eût été une nouvelle charte bien définie, et par les États Généraux comme un certificat européen de l'étendue des possessions hollandaises dans la Guyane. Le Mémoire Anglais croit que d'Anville a tracé sa ligne sans aucun renseignement. Tel n'est pas l'avis de Storm : « Le tracé de nos frontières, dit-il, montre aussi qu'il a été bien informé : *van goeder hand*, d'une bonne source. (Directeur Général à la Compagnie, 9 septembre 1758.)

PAGES 164-165. — « 5. CARTE HISPANO-PORTUGAISE. 1749-50. — *Carta geographica de que se serviu o Ministro Plenipotenciario de S. Magestade Fidelissima para ajustar o Tratado de Limites na America Meridional assignado em 15 Janeiro de 1750.*



« Il existe beaucoup d'exemplaires de cette carte. Il s'en trouve quatre exemplaires signés dans le « Archivo del Ministerio de Estado » à Madrid. Toutes ces cartes sont pareilles. Elles diffèrent l'une de l'autre seulement au point de vue du plus ou moins de soin avec lequel elles sont coloriées. L'un des exemplaires qui se trouve à Madrid a les couleurs tant soit peu différentes. Les couleurs indiquées par Francisco Xavier Ribeiro de Sampaio dans son « *Relação* » ne se trouvent dans aucun des exemplaires qui ont été examinés. C'est peut-être encore un exemple d'erreur de citation de sa part<sup>51</sup>. »

31. Voici ce que dit Ribeiro de Sampaio (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, IV, p. 37) :

« Et pour prouver que les Espagnols ont reconnu les limites constituées par la ligne de faite, il suffit de présenter la carte publiée chez cette nation, en l'année 1749, sous le titre suivant : « Carte des confins du Brésil et des terres de la Couronne d'Espagne dans l'Amérique Méridionale. La partie occupée par les Portugais est de couleur blanche, la partie occupée par les Espagnols est coloriée en rose. » Dans cette carte, le *Rio Branco* ou *Parime* et ses dépendances sont de couleur blanche, ce qui indique, selon la légende de la carte, l'occupation portugaise. Et, en outre, il y a une ligne de pointillé, qui marque la ligne de faite comme division des frontières. Ce document, provenant des Espagnols eux-mêmes, semble devoir faire tomber tous les doutes quant à l'argument fondé sur les traités. »

Ribeiro de Sampaio, comme on le voit, citait une carte où le coloris n'était pas le même que dans celles qui ont servi aux négociations du Traité, mais si l'on met *jaune* où il dit *blanc*, on aura la description exacte des indications données par le coloris différent sur l'exemplaire que nous avons reproduit

dans notre Atlas et sur la copie du Musée Britannique reproduite dans l'Atlas anglais.

PAGE 165. — « Cette carte est d'un dessin grossier; mais les détails, en tant qu'ils se rapportent au pays dont il est question, sont évidemment tirés de la carte de l'Amérique Méridionale par D'Anville, qu'on avait déjà généralement reconnue comme l'autorité principale en cette matière.

« La principale importance de cette carte, au point de vue du présent Mémoire, consiste en ce qu'elle prétend indiquer jusqu'à quel point le Portugal et l'Espagne avaient réellement occupé la partie septentrionale de l'Amérique du Sud<sup>52</sup>. »

**52.** En 1749. Il n'est pas nécessaire de répéter que les Hollandais restaient encore dans leur poste bien *en aval du Siparuni* et n'osaient pas s'aventurer plus haut sur l'Essequibo. En 1753, trois colons qui se hasardaient à remonter le fleuve « pour essayer d'établir quelque commerce avec les Portugais de l'Amazone » étaient tués par les Mapissanoes. (Directeur Général à la Compagnie, 20 octobre 1753.)

PAGE 165. — « La couleur jaune qui représente l'occupation portugaise arrive approximativement au « Maho<sup>53</sup> ». Cette prétention des Portugais était fort exagérée et même absolument mal fondée. Il a été démontré dans les chapitres précédents de ce Mémoire que le Portugal n'avait à cette époque aucune connaissance des régions situées au delà de l'embouchure du Rio Branco. Mais il faut remarquer que, malgré son désir évident d'exalter ses prétentions à cette époque, le Gouvernement portugais ne prétendait à aucun territoire sur la rive droite du Takutu. Bref, en tenant compte de l'absence de tout détail sur la carte, et l'absence établie d'information chez les Portugais, il ressort qu'à cette date ils n'élevaient aucunes prétentions à la zone en litige. »

**53.** On peut voir qu'elle n'arrive pas « approximative-

ment » au Mahú; que tout le territoire entre le Parime (Uraricoera, Haut Rio Branco) et le Mahú a la teinte portugaise. Il est vrai, d'un autre côté, que la teinte de cette occupation s'arrête, *quant à la rive méridionale* du Tacutú, au confluent de cette rivière avec le Parime. Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de prétention portugaise sur la région, mais seulement que l'on ignorait encore en Europe l'étendue exacte de l'occupation portugaise effective du Tacutú. Du reste, l'occupation de la rive droite jusqu'au Mahú implique le domaine du cours de la rivière principale tout au moins jusqu'à l'embouchure de l'affluent. La proposition ci-dessus : que la carte du Traité montre bien que « le Gouvernement Portugais ne prétendait à aucun territoire sur la rive droite du Tacutú », est contraire à l'évidence du document, puisque le territoire entre le confluent du Parime et le confluent du Mahú est *sur la rive droite* du Tacutú.

Cette teinte portugaise, en 1749, dans la région entre le Parima et le Mahú, a certainement rapport à l'expédition de 1740, laquelle a parcouru et dominé ce territoire. Avant 1749, le contrôle portugais de la région avait été rendu complet par les Troupes de Rachat. Voir notamment deux documents importants : le Rapport du Gouverneur du Maranhão du 11 septembre 1750 (*Ann. Prem. Mém. Brés.* III, p. 60) et la lettre du Commandeur d'Essequibo à la Compagnie du 7 décembre 1746 (*Ann. Sec. Mém. Brés.*, III, p. 118).

PAGE 165. — « 6. LAURENZ STORM VAN 'S GRAVESANDE. 1749. — *Rios Essequibe et Demerary.*

« Cette esquisse paraît avoir été faite par le Gouverneur hollandais, plus ou moins de mémoire, lors de sa visite à Zélande en 1750. C'est au commencement de cette année qu'il

avait donné l'ordre pour la transplantation d'Arinda à une position plus en amont, et la « Nouvelle Arinda » se trouve indiquée sur cette carte<sup>34</sup>.

**54.** Le poste restera plusieurs années encore à l'endroit où il est indiqué dans la grande carte de Storm, que nous avons donnée, c'est-à-dire en aval du Siparuni, dans le voisinage des chutes Tuasinck des cartes actuelles. L'établissement de ce même poste près du confluent du Rupununi n'aura lieu que lorsque le Tacutú et le Mahú auront déjà été dominés, d'abord par les Troupes de Rachat, ensuite par l'expédition militaire de 1766 (Agostinho Diniz).

Outre la carte de van 's Gravesande de 1749, nous trouvons dans les autres cartes hollandaises ou anglaises anciennes :

La petite carte espagnole de 1750 copiée et augmentée par Storm. — Le poste est placé au même endroit, à peu près, mais un nouveau poste est indiqué, toujours sur la rive droite, au confluent du Rupununi. Nous savons que le poste de l'Essequibo n'y était pas à cette époque; c'est à peine l'indication de l'endroit où il devait être transféré.

Thirion, 1767. — N'en parle pas.

Hartsinck, 1770. — Il le place sur la rive gauche, plus en aval, à égale distance du confluent du Cuyuni et de celui du Siparuni (en aval de l'Arassari (Potaro), 10<sup>e</sup> saut, 5° 10' Nord.)

Heneman, 1776. — Place Arinda, comme Hartsinck, en aval de l'Arassari (Potaro actuel), au pied de la 8<sup>e</sup> chute.

Captain Thompson, 1781. — N'en parle pas.

Bouchenroeder, 1798. — Place Arinda, comme Hartsinck et Heneman, plutôt plus en aval, à 60 kil. seulement de Bartika Grove; il n'indique rien au confluent ni de l'Arassari

(Potaro) ni du Siparuni, ni du Rupununi. (Il l'appelle ancien poste Arinda.)

Commandant Hislop, 1802. — N'indique pas de poste.

PAGES 165-166. — « Il constate lui-même qu'il avait donné une carte de cette nature aux directeurs pendant la période de son congé. Cette carte est bien grossière, et elle contient beaucoup de détails inexacts, mais on verra que sur un point situé au delà du Rupununi et vers l'Amazone les mots suivants se trouvent écrits : « Jusqu'à ce point viennent les marchands de l'Essequibo », et la position assignée à la nation des Manos (Magnouws) se trouve un peu plus loin que ce point. Cette nation était établie sur le Rio Négro à l'époque en question, ainsi qu'il a été démontré dans le présent Mémoire<sup>55</sup>. »

55. Le point est à l'est du Rupununi, entre le Rupununi et l'Essequibo. La carte elle-même s'intitule *Rios Essequibe ed Demerary*; elle ne s'occupe pas du bassin de l'Amazone. Comme la grande carte de Storm (celle-ci n'a que des indications mises par Storm, c'est une carte espagnole), les cartes officielles de la Colonie, où il n'est même pas question d'étendre les limites de sa charte à tout l'intérieur inconnu de l'Essequibo, opposent un obstacle invincible à l'effort tendant à convertir la prétention anglaise de 1840 en prétention hollandaise.

PAGE 166. — « 7. DIDIER ROBERT DE VAUGONDY. 1750. — *Amérique Méridionale*.

« Cette carte est reproduite ici comme la première et la plus autoritative d'une série de cartes françaises dont les auteurs ont adopté la géographie de D'Anville sans accepter ses lignes-frontières<sup>56</sup>. »

56. Sur cette carte, voir ce que nous disons plus loin.

PAGE 166. — « 8. JACOB JAN HARTSINCK. 1770. — *Caart van Guiana*.

« Les Hollandais n'ont guère publié de carte autoritative de la Guyane autre que celle-ci. et, par cela seul, elle mérite d'être reproduite. Elle est fondée, pour la plupart, sur une ancienne carte de la colonie qui paraît avoir disparu, mais qui se trouvait autrefois dans la Chambre du Conseil de la Compagnie des Indes Occidentales à Middelburg. En ce qui concerne, cependant, la région dont il s'agit à présent, cette carte se base (ainsi que l'auteur le fait observer dans le texte de son ouvrage) sur les travaux de D'Anville et de la Condamine, c'est-à-dire sur les faits constatés par Horstman.

« Quant aux frontières, les lignes en sont difficiles à suivre, mais la carte semble revendiquer, comme appartenant aux Hollandais ou à leur zone d'influence, un territoire considérable à l'intérieur, qui est indiqué par deux lignes ponctuées. Ce territoire s'étendrait de la côte vers le Rio Nègre sans limites définies. Cette interprétation de la carte s'accorde avec le texte de l'œuvre de Hartsinck, d'après lequel le fort du Rio Nègre aurait été la possession portugaise la plus lointaine sur les bords de l'Amazone, et la Guyane portugaise ne se serait étendue que jusqu'au Rio Nègre. Cette opinion est généralement en accord avec les limites actuelles de l'occupation portugaise à cette époque<sup>37</sup>. »

37. Nous n'acceptons pas cette « interprétation » de la carte de Hartsinck. La ligne pointillée qui va jusqu'au Rio Negro n'est pas destinée à séparer, dans tout son parcours, la Guyane Espagnole de la Guyane Hollandaise. Rien qu'à la manière dont sont placés les noms des différentes Guyanes, on voit qu'au delà d'une certaine longitude, les Guyanes séparées par la ligne qui court jusqu'au Rio Negro sont la Guyane Portugaise et la Guyane Espagnole. Quant à l'argument que la Guyane Portugaise ne se serait, d'après Hartsinck, étendue que jusqu'au Rio Negro, nous trouvons que le Rio Branco avec le Tacutú sont, au contraire, décrits dans le chapitre de Hart-

sinck intitulé : « Description des découvertes et des possessions des Portugais » (*Breschrijving van Guiana*, pp. 998 et suivantes) :

« Le Rio Negro, ou Rivière Noire, a été navigué par les Portugais depuis un siècle; ils y font une traite importante d'esclaves. Il y a toujours un détachement de la garnison de Pará aux bords de cette rivière pour maintenir les nations indiennes en état d'obéissance et pour protéger la traite permise dans ces régions par les lois portugaises. Ils y ont annuellement une petite armée volante appelée « la bande de rachats », qui, de temps en temps, pénètre plus loin dans l'intérieur.... Environ dix-neuf lieues au-dessus de l'embouchure de la Rivière Noire, on trouve une rivière importante qui s'y jette par trois bras, environ à quatre lieues et demie l'un de l'autre, mais le premier bras est le plus grand et il forme le vrai courant de la rivière appelée par les Portugais Rio Branco, ou rivière blanche, et que les Hollandais appellent Parima. Son cours est presque du nord au sud, et sa source se trouve à environ 3° lat. sept. A une distance d'un degré de l'Équateur elle reçoit les eaux de la rivière Tacutú venant de l'est et par laquelle on peut passer dans la rivière de l'Essequibo.... » Et il termine : « Sur ce, je finis cette description pour passer à celle des découvertes et des possessions des Néerlandais en Guyane. »

L'interprétation de cette carte, si l'on veut suppléer par des arguments aux lignes qui s'y trouvent, serait ainsi plutôt favorable aux Portugais comme celle de Bellin, dont Hartsinck s'est inspiré. Il faut remarquer que, dans le litige avec le Venezuela, l'interprétation des limites de cette carte donnée par l'Angleterre est tout à fait différente de celle qu'elle en

donne dans ce litige. En effet, nous trouvons dans le Vol. VII de l'Appendice au *British Case*, p. 359, la description suivante : « La ligne pointillée gravée commence aux sources de la rivière Waini et court Sud-sud-ouest, à travers le cours supérieur du Yuruari et du Cuyuni, jusqu'aux sources de la rivière Parima. De là, il semble que l'intention a été de la faire descendre par le Mahú et le Tacutú jusqu'à des montagnes où le Rupununi a apparemment sa source. »

La carte de Hartsinck ne peut être, ainsi, invoquée à l'appui de la prétention anglaise actuelle.

PAGE 167. — « 9. RIBEIRO DE SAMPAIO. 1774-75. — *Carta geográfica das Capitánias do Gram Pará e Rio Negro.*

« Cette carte est celle qui se trouve annexée au « Diario » de Ribeiro de Sampaio. Elle n'a probablement pas été rédigée par lui-même, mais elle prouve que Sampaio n'avait aucune connaissance du Rio Branco avant que l'affaire Leclerc eût attiré son attention sur ce fleuve. La carte n'indique pas la moindre trace d'une occupation portugaise de ce fleuve à cette époque<sup>58</sup>. »

**38.** C'est un simple croquis, sans aucune prétention à un travail géographique complet. Le Rio Branco y est indiqué. Il n'y avait pas d'autres établissements sur le Rio Branco que des factoreries pour la pêche des tortues. La rivière était contrôlée par les expéditions envoyées de Barcellos. Les Hollandais, dans leurs documents les plus sérieux, n'ont jamais donné que les rivières les plus rapprochées de la côte. (Voir Storm, Bercheyck, Hartsinck, Bouchenroeder.)

PAGE 167. — « 10. DE LA CRUZ CAÑO Y OLMEDILLA. 1775. — *Mapa geográfico de America Meridional.*



« Nous reproduisons une partie de cette carte belle mais inexacte, uniquement pour montrer à l'Arbitre la source d'un grand nombre de cartes erronées qui ont paru pendant les dernières années du dix-huitième siècle<sup>59</sup>. »

59. La carte de Juan de la Cruz représente l'extrême prétention espagnole. C'est ainsi, encore, une carte que le Mémoire Anglais produit dans son Atlas pour la rejeter.

PAGE 167. — « 11. RIBEIRO DE SAMPAIO. 1778. — *Mapa da America Meridional . . . para fazer comprehender . . . a verdadeira situação . . . do Rio Branco.*

« C'est la carte annexée à la « Relação » de Sampaio. Sa géographie erronée fait voir qu'à cette époque les Portugais n'avaient encore aucune connaissance des régions que la carte prétend représenter. Celle-ci est surtout intéressante parce qu'elle indique les situations relatives des premiers établissements missionnaires sur le haut Rio Branco<sup>40</sup>. »

40. Nous le répétons, Ribeiro de Sampaio n'était pas un géographe. Quelles que soient les imperfections de sa carte, elle est un titre portugais à ajouter à la « Relation » qu'elle accompagne.

PAGES 167-168. — « 12. J. C. VAN HENEMAN. 1801 (?). — *Schets Kaart van de Limite tusschen het Köningl. Spaansch en Nederlandsch Gujana.*

« Cette carte n'a jamais été publiée. Elle est, cependant, d'une certaine importance au point de vue de la question en litige; car Van Heneman était officiellement au service de la Compagnie hollandaise des Indes Occidentales, en qualité de cartographe, et, d'après la légende, la carte paraît avoir formé annexe à un rapport qui traitait probablement des frontières. On n'a pas réussi, jusqu'ici, à découvrir ce rapport.

« La date de la carte est difficile à déterminer. Le profes-

seur Burr a constaté, avec justice, qu'elle ne pouvait pas être antérieure à 1776, mais son idée qu'elle serait de date postérieure à 1781 paraît plus discutable. Une comparaison soigneuse de tous les renseignements dont nous disposons à ce sujet permet de constater avec assez de précision que la date de la carte n'est pas antérieure à 1796. Il est bien probable qu'elle a été dressée pour servir d'aide aux négociations qui ont abouti au traité d'Amiens.

« L'examen de la carte fait ressortir nettement le fait que le dessin ressemble beaucoup à celui de la carte de Hartsinck. Autant que les deux cartes représentent le même territoire, l'une et l'autre indiquent les mêmes détails, emploient la même orthographe et contiennent même les mêmes erreurs. De deux choses l'une : ou la carte de van Heneman est copiée sur celle de Hartsinck afin d'y indiquer les frontières, ou toutes les deux ont été copiées sur un même original.

« Il est clair que les lignes coloriées de la carte de van Heneman doivent indiquer les limites occidentale et méridionale de la colonie hollandaise. Le point d'intersection de ces lignes se confond avec les sources du « Paruma, » et la ligne méridionale, après avoir traversé le Branco et le Takutu très peu en amont de leur jonction, se dirige vers les sources du dernier de ces fleuves. Cela devient clair, si on relève les angles pour appliquer la frontière méridionale à la carte de Hartsinck. Evidemment la carte de Van Heneman revendique, comme hollandaise, non seulement toute la zone en litige, mais encore une grande partie du territoire situé à l'ouest<sup>41</sup>. »

41. Sur cette carte de Heneman, voir ce qui a été dit auparavant et ce que nous disons plus loin. C'est la seule carte que le Mémoire Anglais ait pu découvrir à l'appui de sa prétention. Pour le moment, nous ferons seulement remarquer que cette carte a été produite par l'Angleterre dans le litige avec le Venezuela avec la date de 1770, tandis que, maintenant, elle la date de 1801, dubitativement, il est vrai. Le paragraphe que nous répétons ci-dessous montre combien cette seconde date est incertaine : « Le professeur Burr a constaté avec justice

qu'elle ne pouvait pas être antérieure à 1776, mais son idée qu'elle serait de date postérieure (*antérieure*) à 1781 paraît plus discutable. » Après cette remarque, le Mémoire continue : « Une comparaison soigneuse de tous les renseignements dont nous disposons à ce sujet permet de constater avec assez de précision que la date de la carte n'est pas antérieure à 1796 ». Nous avons ainsi les quatre interprétations anglaises qui suivent de la date de cette carte depuis qu'elle a été présentée : 1<sup>o</sup>, elle est de 1770; 2<sup>o</sup>, elle n'est pas antérieure à 1776; 3<sup>o</sup>, il est discutable qu'elle soit antérieure à 1781; 4<sup>o</sup>, on peut affirmer avec précision qu'elle n'est pas antérieure à 1796. Il y a pourtant encore une autre date : « Il est bien probable qu'elle a été dressée pour servir d'aide aux négociations qui ont abouti au Traité d'Amiens », ce qui la reporte à l'année 1801.

Il ne nous semble pas que cette carte soit postérieure à la date de 1776, que nous avons adoptée dans notre Atlas d'après l'autorité du Professeur Lincoln Burr de la Commission Américaine, lequel a étudié d'une façon approfondie et scientifique les archives hollandaises sur cette question. En effet, le Mémoire Anglais, lui-même, fait ressortir que cette carte de Heneman n'est qu'un agrandissement grossier, moins la *Meir van Parima*, de la carte de Hartsinck. « Autant que les deux cartes représentent le même territoire, l'une et l'autre indiquent les mêmes détails, emploient la même orthographe et contiennent même les mêmes erreurs. De deux choses l'une : ou la carte de van Heneman est copiée sur celle de Hartsinck afin d'y indiquer les frontières, ou toutes les deux ont été copiées sur un même original. » Dans ces deux hypothèses, on ne s'explique pas que la carte de Heneman ait une date

bien éloignée de celle de Hartsinck, car Heneman n'aurait pas copié Hartsinck plus de trente ans après.

On est même porté à attribuer à cette carte de Heneman, qui est une simple reproduction du travail d'un autre, une date antérieure à celle de son autre carte de 1776 (ou 1775) que nous avons aussi donnée. En effet, on ne comprend pas qu'après avoir fait cette dernière carte, laquelle est un document de quelque valeur propre, quoique puisant beaucoup dans d'Anville, il se soit abaissé à copier Hartsinck d'une manière aussi servile.

PAGES 168-169. — « 13. COLONEL HISLOP. 1802. — *Chart of Guyana, etc., . . . showing the connection between the two great rivers Amazon and Ororonocco.*

« Cette carte est celle qui était remise en Angleterre par le Commandant britannique des Colonies nouvellement conquises. Elle est évidemment une copie de celle de Hartsinck; l'apparence et les contours se ressemblent presque complètement, et cette ressemblance s'applique même à certaines erreurs de nomenclature.

« Cette carte fait entrer dans la Guyane hollandaise une partie seulement de la zone revendiquée aujourd'hui par la Grande-Bretagne; mais la plus grande partie en est représentée, à ce qu'il paraît, comme n'appartenant ni aux Hollandais ni aux Portugais. Rien n'indique sur quels matériaux sont fondées les divisions territoriales. On se souviendra, cependant, qu'en 1804, c'est-à-dire deux ans après la date de la remise de cette carte, le Gouverneur britannique, en faisant la première description de la frontière méridionale de la colonie, l'a décrite comme « des forêts inexplorées et le fleuve de l'Amazone<sup>42</sup>. »

42. Cette carte est un document de la plus haute importance en faveur de notre titre. La limite de la Guyane Hollandaise y est clairement tracée par le Rupununi. Il importe peu

de savoir si le territoire au delà y est attribué à l'Espagne ou au Portugal. Le seul doute à ce sujet est créé par le coloris qui, cependant, porterait la domination espagnole, non seulement sur tout le bassin du Rio Negro, mais jusque sur la rive méridionale de l'Amazone. Mais que ce soit à l'Espagne ou au Portugal que le Gouverneur Anglais ait cru que ce territoire appartenait, l'important, pour ce litige, c'est qu'avec son autorité officielle, il le place en dehors des frontières de la Guyane Hollandaise. Cette carte donne la route de Barata, ce qui montre que le voyage du porte-drapeau portugais, du Pará jusqu'à Demerara, parut une véritable découverte aux autorités de la Colonie<sup>2</sup>.

Le Mémoire Anglais compte atténuer l'impression causée par ce document en lui opposant les observations recueillies, en

---

2. L'allusion suivante dans le livre du Colonel Saint-Clair montre bien que le voyage de Barata était à son époque, quarante ans après, la seule réminiscence qui restât dans l'Essequibo d'une communication entre le système de ce fleuve et celui de l'Amazone.

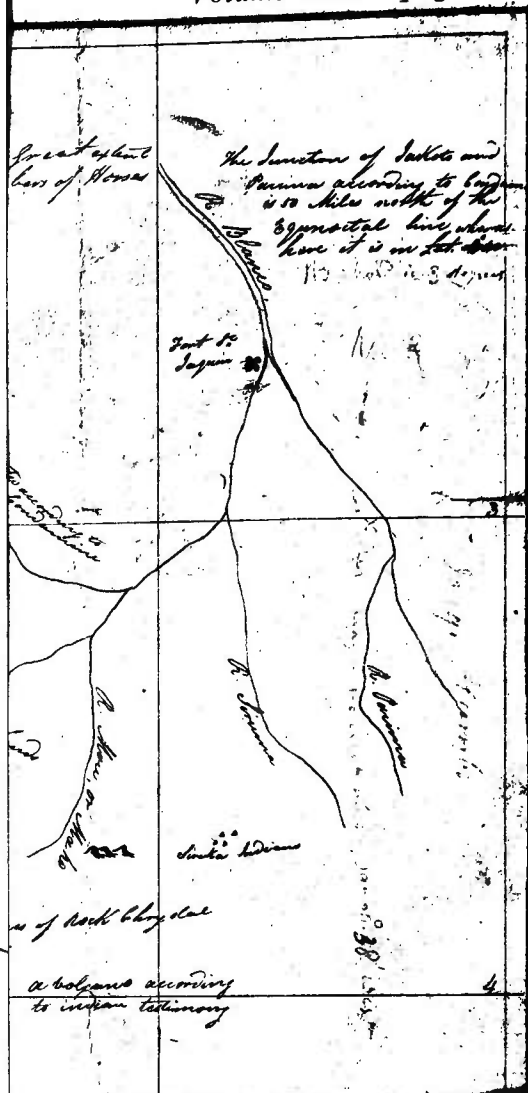
« A la quatrième chute ou rapide, appelé Maronerie, s'élève un rocher tout droit et d'une hauteur d'environ 20 pieds. Un Indien ou homme de couleur livide, dans notre canot, m'informa que son père lui avait raconté que, il y avait à peu près cinquante ans, il avait cueilli sur ce rocher un officier portugais, qui y était venu en canot, ayant été envoyé par son gouverneur à ce pays avec un cadeau pour le gouverneur hollandais de Surinam, en souvenir de la conduite humaine de celui-ci envers l'équipage d'un vaisseau qui avait naufragé sur la côte de Surinam. Malheureusement, le petit canot de l'officier avait été poussé avec une telle violence par le courant contre ce rocher que tous ceux qui l'accompagnaient périrent. Cette histoire me fit conjecturer que cette rivière, ainsi que l'Orénoque, ont leur source dans le voisinage du grand Rio Negro, qui coule à travers le Brésil, formant par ces artères principales une communication courte à travers certaines parties de ce prodigieux continent. » *Residence in the West Indies*, Lt. Col. T. S. St-Clair, Londres, 1854.

1804, par un Gouverneur de la Barbade, décrivant la frontière de la Colonie, au sud, comme étant « des forêts inexplorées et le fleuve de l'Amazone »; mais il n'y a rien, dans le vague de ces expressions sans portée, qui puisse diminuer l'importance d'un document aussi détaillé et personnel que la carte de Hislop. Il faut remarquer que la limite décrite comme formée par des forêts inexplorées et l'Amazone est la limite *sud* et non la limite *ouest*, et que le nouveau document par lequel le Mémoire Anglais veut effacer l'impression de la carte du Commandant Hislop est *encore plus contraire* à la prétention anglaise, car l'étendue de la Colonie d'Essequibo et Demerary y est décrite ainsi : « La Colonie d'Essequibo et Demerary est située entre le 6° et le 7° degré de lat. N. et entre le 57° et le 59° de long. de Londres, dans cette partie de l'Amérique du Sud connue sous le nom de Guyane Hollandaise ». Le bassin de l'Amazone n'était, sur aucune carte, inclus dans la Guyane Hollandaise. Le 6° degré de lat. N. traverse l'Essequibo au milieu des cataractes et le 59° degré de long. de Greenwich coupe le Rupununi à l'est du Mont Annai, laissant ainsi hors de la Guyane Hollandaise le cours presque entier de cette rivière. Ces limites, comparées à celles du Commandant Hislop, sont ainsi entièrement défavorables à la prétention anglaise, de façon que la chaîne de preuves officielles en notre faveur, émanant directement de Gouverneurs Anglais, n'est pas interrompue par ce rapport du Lieutenant-Gouverneur Myers au Comte de Camden, mais en est au contraire renforcée d'un anneau.

PAGE 169. — « 14. J. HANCOCK. 1810. — *Chart of the interior of British Guiana.*

« L'original de la carte mentionnée dans la pétition du







Dr. Hancock n'a pu être trouvé, mais il paraît qu'il en existe trois copies. La première, au point de vue de la date, paraît être la petite carte qui porte ce titre : « *Description de la route de Messieurs Simon et Sirtema et du Dr. Hancock* », et qui se trouve dans la collection de la Société Royale de Géographie à Londres. Un second exemplaire est évidemment une copie faite par Joshua Bryant en 1828 et recopiée par C. Baker en 1853 : cette copie se trouve dans les archives du Surintendant de la Ville de Georgetown. Le troisième exemplaire est une copie faite par un nommé Rainsford. Elle est marquée en crayon des mots : « Intérieur du docteur Hancock ». Elle se trouve déposée au département du greffier de Georgetown. Les trois copies ont été soigneusement comparées. Il y a des différences curieuses mais peu importantes, dues surtout à des variations de copiste, mais il n'est guère douteux que ces copies ne représentent correctement l'original qu'on n'a pas pu découvrir.

« L'intérêt principal que présente ce croquis, très incomplet d'ailleurs, c'est qu'il contient un certain nombre de détails relatifs au territoire qui s'étend jusqu'à la Cotinga (appelée Suruma) et au Takutu (appelé Tokoto), mais que rien n'est indiqué au delà de ce territoire, à l'exception du Fort de São Joachim. C'est aussi la première carte qui indique la « Pyramide, » ou la Roche d'Atairaipu (appelée Toriporo) et l'endroit où demeurait Mahanarwa<sup>43</sup>. »

**43.** La carte de Hancock ne jette aucune lumière sur la question des limites ou de l'étendue de la Colonie à l'époque de l'expédition de 1841. Nous donnons la plus ancienne des copies de cette carte mentionnées ci-dessus : celle qui se trouve dans la collection de la Royal Geographical Society de Londres et que nous avons été autorisés à reproduire. On y voit le tracé de la route suivie par l'Expédition. Le chef Indien chez qui elle se rendait, Mahanarawa, habitait à l'est du Rupununi, près du Cuidarú (Quitáro). A l'ouest du Rupununi, le Dr Hancock et ses compagnons ne sont allés que jusqu'au village indien, village des Caripunas, dit l'information du Commandant du

Fort S. Joaquim. En apprenant par le détachement portugais que la juridiction portugaise s'étendait jusqu'au Rupununi, ils revinrent aussitôt à leur campement au bord de cette rivière.

PAGES 169-170. — « 15. JOHN ARROWSMITH. 1832. — *Columbia*.

« Cette carte n'a point d'autorité officielle. Aussi ignorons-nous pour quelles raisons Arrowsmith a tracé la frontière de la façon indiquée sur la carte. Cependant, la carte a un certain intérêt, et cela pour deux raisons. D'abord c'est une des meilleures représentations de ce massif de montagnes qui, d'après les idées erronées des explorateurs brésiliens, indiquait sur beaucoup de cartes une ligne de partage des eaux saillante et bien marquée entre le Takutu et le Rupununi. En second lieu, c'est un bon exemple tiré des cartes auxquelles Schomburgk a fait allusion dans ses premiers rapports en commentant l'opinion erronée qui indique le Rupununi comme la frontière de la Guyane britannique<sup>44</sup>. »

44. C'est encore une carte anglaise que le Gouvernement Anglais ne produit que pour la rejeter. Les cartes d'Arrowsmith, quelques défauts qu'on puisse leur trouver aujourd'hui, sont certainement les plus autorisées de la cartographie anglaise à leur époque. C'est une carte entièrement favorable à la prétention brésilienne dans ce litige.

PAGES 170-171. — « 16. ROBERT SCHOMBURGK. 1839. — *Sketch map of British Guiana to explain a Memoir on its boundaries*.

« Les principaux détails de cette carte sont le résultat d'explorations faites par Schomburgk pour le compte de la Société Royale de Géographie, et avant qu'il fût nommé Commissaire par le Gouvernement britannique. C'est le commencement de la géographie exacte de la zone en litige. Elle ne manque pas d'erreurs — le Guidiwau, par exemple, y paraît comme

affluent du Takutu ; mais les détails essentiels en sont exacts.

« Il faut remarquer que dans cette carte Schomburgk indique déjà la ligne de la Cotinga et du Takutu comme la frontière convenable de la Guyane britannique dans cette région.

« 17. ROBERT SCHOMBURGK. 1840. — *Map of Guayana to illustrate the route of R. H. Schomburgk, Esq.*

« Cette carte est jointe au récit du dernier voyage entrepris par Schomburgk pour le compte de la Société Royale de Géographie entre le mois d'octobre de 1857 et le mois de mai de 1859. L'explorateur a rédigé cette carte avec tous les soins, d'après son habitude. Il y indique par des lignes entrecoupées, etc., les parties du pays qu'il n'a pas visitées personnellement. Il faut reconnaître que cette carte est exacte pour ce qui concerne le territoire qu'il a lui-même traversé.

« 18. ROBERT SCHOMBURGK. 1842. — *Sketch map of the River Takutu.*

« Cette carte a été dressée lorsque Schomburgk était entré en fonctions comme Commissaire chargé de la démarcation de la frontière. C'est la première et la seule carte séparée de cette rivière, dont il a fait à cette époque la première reconnaissance complète.

« 19. ROBERT SCHOMBURGK. 1844. — *Map of British Guiana.*

« Cette grande carte de la Guyane britannique a été dressée avec l'intention de représenter les détails physiques de la Colonie entière. C'est le résultat définitif des travaux de Schomburgk comme explorateur indépendant et comme Commissaire. Elle est la première carte de la Colonie qui soit digne de confiance ; on a parfois douté de l'exactitude des positions qui s'y trouvent marquées, mais les observations les plus récentes ont presque toujours démontré qu'elles sont exactes dans tous les cas où Schomburgk les avait fixées lui-même. Elle n'a aucun intérêt pour la question de frontière, mais il est nécessaire de la reproduire, parce que c'est la carte qui porte jusqu'à nos jours le plus d'autorité pour la région revendiquée par le Brésil.

« 20. RICHARD SCHOMBURGK (gravée par Mahlmann). 1846. — *Karte von British Guiana nebst dem Quellende des Parima (Rio Branco) und Orinoco.*

« Cette carte est reproduite parce qu'elle est une représentation indépendante du résultat définitif des observations faites par Schomburgk, et qui a eu une grande influence sur les géographes qui sont venus après lui<sup>45</sup>. »

45. Nous ne diminuerons par aucune réserve les éloges décernés au nom de la science à Sir Robert Schomburgk, de qui Humboldt appréciait tant les qualités d'explorateur. Nous ferons seulement remarquer que, quoique ses cartes aient éclairci bien des points de la géographie de la Guyane Anglaise, elles n'ont pas pu avancer beaucoup celle du territoire en litige, puisqu'elles sont venues après les travaux cartographiques des explorateurs portugais, à la grande valeur desquels le même Humboldt a tant de fois rendu hommage. Bien d'autres savants étrangers, avant ou après Schomburgk, ont fait des relevés de rivières ou donné la description de tribus indigènes du Brésil; mais aucune des nations dont ils étaient originaires, la Grande-Bretagne entre autres, n'a réclamé, à ce titre, purement scientifique, la possession de la région explorée. Dans le cas de Schomburgk, une telle revendication serait encore plus difficile à justifier, même à titre scientifique, car ses explorations n'ont ajouté que des détails, comme il en reste beaucoup à ajouter et comme il en sera encore ajouté, dans l'avenir, par chaque voyageur, à la géographie de la région dont les astronomes portugais dressèrent officiellement les plans en 1781 et en 1787. Nous avons produit les cartes et les rapports des explorateurs portugais; mais le simple tableau que nous imprimons ci-dessous montre que Schomburgk, comme savant et astro-

nome, a été, en ce qui concerne la région en litige, entièrement devancé de plus d'un demi-siècle.

Ce sont les observations faites en 1787 par Simões de Carvalho concernant le Rio Branco et ses affluents. Le méridien est celui de l'île de Fer :

	LONGITUDES	LATITUDES	VARIATIONS
<b>RIO BRANCO :</b>			
Barcellos . . . . .	314° 42'	0° 58' 0'' A.	N.-E. 6° 40'
Carvoeiro . . . . .	315° 32'	1° 28' A.	
Pesqueiro de l'Expédition. . . . .		0° 22' A.	
Carmo. . . . .		0° 18' 30'' B.	
Embouchure de l'Uanauau . . . . .		0° 56' B.	
Endroit du dîner du 4 février. . . . .		1° 45' 20'' B.	
Conceição . . . . .		2° 11' B.	
S. Philippe velho, ou cachoeira. . . . .		1° 54' 30'' B.	
Embouchure du Mariuanim . . . . .		2° 37' B.	N.-E. 5° 58'
Forteresse de S. Joaquim . . . . .	316° 56'	3° 1' B.	
<b>UANAUAU :</b>			
Son embouchure . . . . .		0° 56' B.	
Endroit du dîner du 20 juillet . . . . .		0° 55' 45'' B.	
Endroit du dîner du 30 juillet . . . . .		1° 19' 29'' B.	N.-E. 5° 50'
<b>TACUTÚ :</b>			
Embouchure du Surumú. . . . .		3° 25' B.	
Endroit du 11 juin, la nuit. . . . .		3° 33' B.	
Endroit du dîner du 14 juin . . . . .	317° 36'	5° 4' B.	
<b>SARAURÚ :</b>			
Endroit du 16 juin, à la nuit. . . . .		3° 10' B.	
Cachoeiras des Ubás. . . . .		3° 7' 50'' B.	
Endroit où nous avons été sur la rive du Rúpunuri. . . . .	318° 6'	2° 55' 29'' B.	N.-E. 5° 50''
<b>SURUMÚ :</b>			
Embouchure du Surumú . . . . .		3° 25' B.	
Endroit du dîner du 25 juin . . . . .		3° 39' 11'' B.	
Endroit du dîner du 27 juin . . . . .		3° 51' 45'' B.	
Endroit du dîner du 29 juin . . . . .		4° 5' B.	
Embouchure de l'igarapé Anaurú, route pour la Serra des Cristaux. . . . .		5° 55' 30'' B.	
Point sur la rive de l'igarapé, près de la Serra des Cristaux. . . . .		3° 50' 45'' B.	

	LONGITUDES	LATITUDES	VARIATIONS
<b>URARIQUERA :</b>			
Endroit de la nuit du 26 mars . . . . .		3° 11'	B. . . . .
Embouchure du Parime . . . . .		5° 24'	B. . . . .
Embouchure du Majari . . . . .		3° 29'	B. . . . .
Embouchure du Cauarapuru . . . . .		3° 32'	B. . . . .
Cachoeira das Cordas . . . . .	515° 35'	3° 31'	B. . . . .
Endroit du 14 avril, la nuit . . . . .		3° 28' 20''	B. . . . .
Embouchure du Maracá . . . . .		3° 22'	B. . . . .
<b>URARICAPARÁ :</b>			
Embouchure de l'Uraricapará . . . . .		3° 23'	B. . . . .
Santa Roza . . . . .		3° 47'	B. . . . .
Dans la vallée de l'Inondation . . . . .	514° 21'	4° 3' 30''	B. . . . .
<b>CARATIRIMANI :</b>			
Embouchure du Caratirimani . . . . .		0° 26'	B. . . . .
Endroit du 20 août, à la nuit . . . . .		1° 1'	B. . . . .
Porto das Cordas, le 25 . . . . .	515° 4'	1° 11'	B. . . . .
Cachoeira Urapurú . . . . .		1° 29'	B. . . . .
Amarrage de la Roca du Parauanas, le 4 septembre . . . . .		1° 46'	B. N.-E. 5° 44' »

L'importance des travaux des astronomes portugais du xviii<sup>e</sup> siècle est bien signalée dans l'extrait du Bulletin du Baron de Féruccac de 1831, reproduit dans les *Annexes* à ce Mémoire (tome III, p. 177).

L'ensemble de ces travaux, si nous pouvions les reproduire pour toutes les régions qu'ils comprennent, donnerait l'idée d'un effort gigantesque de la part du petit royaume européen pour êtreindre par tous les moyens de la conquête, de l'exploration et du droit, son immense Empire américain. Pour le garder et le serrer de si près, il lui a fallu abandonner en grande partie l'Afrique, qu'autrement il aurait de même animée à jamais de son souffle. Si l'on compare ces travaux dans le Rio Branco et le territoire contesté par la Grande-Bretagne à ce que les autorités hollandaises savaient de la même région, il n'est pas besoin d'autres recherches pour savoir à qui la possession et la domination en appartenait.

## CHAPITRE II

### La Preuve Cartographique du Brésil.

---

#### I

#### L'Atlas Brésilien.

Nous mettrons maintenant en face de la preuve cartographique anglaise, réduite exclusivement à une des cartes de Heneman, la preuve cartographique brésilienne telle qu'elle ressort de notre Atlas. Nous l'avions déjà exposée dans le *Premier Mémoire Brésilien* ; nous la complétons maintenant par la description des cartes. Nous rappellerons, tout d'abord, que le Brésil a invoqué comme faisant partie de sa preuve cartographique dans ce litige, outre l'Atlas annexé à son *Premier Mémoire*, les Atlas et les Mémoires respectifs produits dans les deux derniers arbitrages intéressant la Guyane, savoir : celui entre la Grande-Bretagne et le Venezuela et celui entre le Brésil et la France, ainsi que les travaux de la Commission nommée par

le Président des États-Unis pour examiner les titres vénézuéliens<sup>5</sup>.

5. Voici les titres de ces différents Atlas.

Litige entre l'Angleterre et le Venezuela .

« *Atlas to accompany the Case presented on the part of the Government of Her Britannic Majesty to the Arbitral Tribunal between Great Britain and the United States of Venezuela, constituted under the provisions of a Treaty ratified on June 14<sup>th</sup> 1897. Compiled under the supervision of Major Grant, in the Intelligence division of the War Office, Major Gen. Sir John Ardagh, Director of Military Intelligence.* » London, 1898.

Outre cet Atlas, qui accompagnait son premier Mémoire, la Grande-Bretagne présenta aussi avec le second Mémoire quelques cartes dont la seule intéressant ce litige est la carte de Heneman avec la ligne des limites.

« *The Case of the United States of Venezuela before the Tribunal of Arbitration to convene at Paris under the Provisions of the Treaty between the United States of Venezuela and Her Britannic Majesty signed at Washington, February 2, 1897. Volume 4, Appendix, Atlas.* Baltimore, 1898.

« *The Counter-Case of the United States of Venezuela, etc. Volume 4, Appendix, Atlas.* » Baltimore, 1898.

Les Atlas Vénézuéliens sont, à quelques cartes près, la reproduction de l'Atlas de la Commission Américaine. La collection des cartes historiques du professeur Burr dans ce dernier Atlas, reproduites dans le second Atlas Vénézuélien, faites pour montrer l'occupation européenne dans la région de l'Orénoque et de l'Essequibo, est la démonstration graphique du désert absolu qui séparait la sphère portugaise de l'établissement d'Essequibo, si l'on excepte le petit abri du garde auquel on donnait le nom de poste Arinda, élevé d'abord en aval du Siparuni dans les environs de 1736, ensuite transporté près du Rupununi et abandonné vers 1790.

Voici le titre de l'Atlas Américain : *Maps of the Orinoco-Essequibo region, South America, compiled for the Commission appointed by the President of the United States to investigate and report upon the true divisional line between the Republic of Venezuela and British Guiana.* Washington, 1897.

Litige entre la France et le Brésil :

« *Atlas contenant un choix de Cartes antérieures au Traité conclu à*



L'ensemble de ces atlas et de ces travaux représente la totalité de la cartographie connue de la Guyane.

Voici la liste des cartes qui ont été reproduites dans notre Atlas. Cette liste ne comprend pas les cartes qui ont été dressées spécialement pour cet arbitrage. Outre les cartes, nous avons donné en *fac-simile* le journal de route de Hortsman.

Carte espagnole anonyme du xvi<sup>e</sup> siècle, vers 1560.

1587. — Ortelius.

1598. — Hondius.

1640. — João Teixeira.

1650. — Sanson d'Abbeville.

1703. — Guillaume de l'Isle.

1707. — Père Samuel Fritz.

1743. — Hortsman.

1745. — La Condamine.

1748. — D'Anville.

1749. — Carte ayant servi aux plénipotentiaires du traité des limites entre le Portugal et l'Espagne.

1749. — Storm van's Gravesande.

1750 (?) Id.

*Utrecht le 11 avril 1713 entre le Portugal et la France. Annexe au Mémoire présenté par les États-Unis du Brésil au Gouvernement de la Confédération Suisse, Arbitre choisi selon les stipulations du Traité conclu à Rio de Janeiro le 10 avril 1897 entre le Brésil et la France.* » Paris, 1899.

« *Second Mémoire présenté par les États-Unis du Brésil au Gouvernement de la Confédération Suisse, etc.* Tome VI, Atlas. Paris, 1899.

« *Mémoire contenant l'exposé des droits de la France dans la question des frontières de la Guyane Française et du Brésil soumise à l'arbitrage du Gouvernement de la Confédération Suisse.* Atlas. » Paris.

1750. — De Vaugondy.
1755. — Carte de la Province de Maranhão de la Compagnie de Jésus.
1759. — Van Bercheyck.
- 1755 (vers). — Carte française manuscrite.
- 1760 (vers). — D'Anville.
1760. — D'Anville.
1765. — Bellin. Carte générale de la Guyane.
1765. — Bellin. Carte de la Guyane portugaise.
1767. — Isaac Tirion.
1770. — Hartsinck.
1771. — Bonne.
1775. — Ribeiro de Sampaio.
- 1775 (vers). — Carte des Établissements portugais du Rio Negro.
1775. — Felipe Sturm. Mappa do Rio Branco.
1773. — Felipe Sturm.
1776. — Gronfeld.
- 1776 (vers). — Heneman.
1776. — Heneman.
1778. — Ribeiro de Sampaio. — Carta da região do Rio Branco da America portugueza.
1778. — Luis de Surville.
- 1779 (vers). — Borrador topographico.
1781. — Thompson.  
Silva Pontes et Ricardo Franco d'Almeida Serra.  
Carte des explorations portugaises de 1781 dans le Contesté actuel (2 feuilles).
1787. — Gama Lobo de Almada. — Carte des explorations portugaises dans le Contesté actuel (5 feuilles).

- J. Simões de Carvalho.
- J. Joaquim Victorio da Costa.
- Kitchin.
- Kitchin.
- Requeña.
- J. Joaquim Victorio da Costa.
- Bouchenroeder.
- 1801 ?). — Silva Pontes, Nova Lusitania (2 feuilles).
- Commandant Hislop.
- (vers). — Carta topographica das Provincias do Pará  
e Rio Negro (2 feuilles).
- Carta corografica de la republica de Colombia.
- A. Arrowsmith.
- Seraphim José Lopes.
- A. Arrowsmith.
- Sidney Hall.
- Brué.
- Humboldt.
- Hillhouse.
- Lapie.
- J. Arrowsmith.
- Brué.
- Montgomery Martin.
- Montgomery Martin.
- Mahlmann.
- Duvotenay.
- Arrowsmith.
- Codazzi.
- Hadfield.
- Gardner.

## Commission brésilienne de 1843.

- 1849. — Kiepert.
- 1853 (vers). — Von Martius.
- 1857. — De La Rochette, Colombia Prima.
- 1863. — Milliet de Saint-Adolphe.
- 1868. — Candido Mendes de Almeida.
- 1884. — Coudreau.
- 1884. — Coudreau.
- 1884. — Coudreau.
- 1884. — Commission brésilienne de démarcation des limites du Brésil avec le Venezuela.
- 1901. — Sant'Anna Nery et Bern. Ramos.

Pour expliquer d'une façon sommaire la composition de notre Atlas et la nature de la preuve qu'il apporte à notre cause, nous avons groupé ces cartes dans le *Premier Mémoire* de la manière suivante :

- I. — Cartes des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles et de la première partie du xviii<sup>e</sup> siècle;
- II. — Cartes de Hortsman et de La Condamine;
- III. — Carte de d'Anville (nous joindrons, dans cette analyse, la carte de Vaugondy à celle de d'Anville);
- IV. — Cartes hollandaises;
- V. — Cartes anglaises;
- VI. — Cartes étrangères;
- VII. — Cartes portugaises, brésiennes et espagnoles.

## II

Cartes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles  
et de la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au premier groupe appartiennent les cartes suivantes : Anonyme espagnole du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, d'Ortelius<sup>5</sup>, de Hondius<sup>6</sup>, de João Teixeira<sup>7</sup>, de Sanson d'Abbeville<sup>8</sup>, de Guillaume de l'Isle<sup>9</sup> et du Père Samuel Fritz<sup>10</sup>.

---

4. Publiée dans *Cartas de India*, Madrid, 1577. Donnée pour montrer que déjà au xvi<sup>e</sup> siècle, les Espagnols avaient connaissance du passage entre l'Essequibo et l'Amazone, bien que la carte indique plutôt que le trajet se faisait non pas dans la région du Rio Branco, mais dans celle du Trombetas. Toute la géographie de l'intérieur est cependant imaginaire.

5. Ortelius, 1587. Reproduction dans cette partie de la carte de 1570, éditée plusieurs autres fois. Donnée pour montrer comment, sans autres renseignements que ceux du voyage d'Orellana, on représentait déjà, dans des cartes du xvi<sup>e</sup> siècle, le Rio Negro comme se divisant dans la Caribana en plusieurs branches dont l'une se rapprochait des fleuves de la Côte.

6. Hondius, 1598. Donnée pour montrer les fictions de la géographie de l'époque dans la région de la Guyane, la croyance au lac Parima, ou Toponowini, et à la ville de Manoa.

7. João Teixeira, 1640. Carte manuscrite de son Atlas existant à la Bibliothèque Nationale de Paris, donnée pour mettre en lumière la conquête de l'Amazone par les Portugais. Sur cette carte sont indiqués, comme nous l'avons dit, quelques-uns des forts pris par les Portugais aux Hollandais ainsi que la ville de Belem et divers forts et villages portugais.

8. Sanson d'Abbeville, 1650. Donnée pour montrer une des lignestypes de la cartographie de la Guyane, faisant une région spéciale, inconnue, sans propriétaire, du territoire où se trouve le lac Parima, qu'il appelle Guiana, s'étendant au delà de l'Amazone, faisant partie de la Terre Ferme, et séparée de la Côte, où il place les Caraïbes.

9. De l'Isle, 1703. Donnée pour montrer une nouvelle division comme

On peut, en ce qui a trait au litige actuel, laisser de côté les cartes du xvi<sup>e</sup> siècle et du xvii<sup>e</sup> siècle, excepté pour prouver que cette partie de la Guyane était entièrement inconnue. Nous avons d'abord les cartes que nous avons appelés « préhistoriques ». Tout intéressantes qu'elles soient pour montrer l'ignorance et la crédulité qui régnaient au sujet de la Caribana, ou de Paria, ou de la Terre-Ferme, ou de la « Guiana » ces cartes, quant au territoire limitrophe de la vallée de l'Essequibo, ne suggèrent qu'une idée, c'est qu'il est tout entier *terra incognita*. La distinction entre Guiana et Caribana n'indique pas une différence de sphères politiques, mais de régions ou zones géographiques, auxquelles on supposait des caractères distincts, notamment, dans la seconde de ces régions, l'existence des tribus Caraïbes. Raleigh, Jodocus Hondius, De Bry, Hulsius, Guill. Blaeu, Laet, H. Hondius représentent cette période. Avec Sanson, en 1650, commence une autre phase, encore d'ignorance scientifique de la région, mais de tentatives pour la délimiter au moyen de lignes, toutes cependant imaginaires. (Cf. *Prem. Mém. Brés.*, p. 403-404.) « Personne ne croit plus en Europe, écrit Humboldt, aux richesses de la

---

celle de Sanson, également géographique et non politique. Cette carte est déjà faite sous l'inspiration du P. Acuña et du voyage de Pedro Teixeira. Le Rio Negro y figure tout entier dans le système portugais de l'Amazone, dans une section intérieure appelée Pays des Amazones, séparée par une ligne du Brésil, « nommé ci-devant Terre de Sainte Croix ».

10. P. Samuel Fritz, 1707. Carte intitulée : « El Gran Rio Marañon ou Amazonas. » Donnée pour montrer l'occupation portugaise de l'Amazone et sa fortification et aussi quelque progrès dans la connaissance du Rio Negro, où figurent déjà le village des Tarumas et le Fort da Barra et la localisation des Caripunas à l'est de son bras oriental.

Guyane et à l'empire du *grand Patiti*. La ville de Manoa et ses palais couverts de lames d'or massif ont disparu depuis longtemps; mais l'appareil géographique servant d'ornement à la fable du *Dorado*, ce lac Parime qui, semblable au lac de Mexico, reflétait l'image de tant d'édifices somptueux, a été religieusement conservé par les géographes. » (*Voy. aux Rég. Éq.* VIII, 432.) Les lignes imaginaires des cartographes primitifs font partie de « l'appareil géographique », dont parle Humboldt. La tradition de ces lignes sera plus difficile à éliminer de la cartographie de la Guyane que celle du lac Parime.

Les cartes du Père Fritz et de João Teixeira comptent cependant au nombre des titres portugais: la première, parce qu'elle montre déjà l'occupation portugaise du Rio Negro, ce qui créait un droit sur son bassin aussi parfait que le droit des Hollandais au bassin de l'Essequibo par la construction du fort de Kijkoveral; la seconde, parce qu'elle constate l'expulsion des Hollandais de l'estuaire de l'Amazone, où ils s'étaient fortifiés, par les Portugais, ce qui décida de la possession portugaise exclusive du cours du fleuve jusqu'aux limites de la Couronne d'Espagne.

### III

#### Cartes de Hortsman et de La Condamine.

Dans le second groupe, nous donnons la carte de Hortsman<sup>11</sup>,

---

11. Nous l'avons reproduite en *fac-simile* de l'original à la Bibliothèque Nationale de Paris, lequel porte, en écriture différente, ce titre: « Carte de la route de M. Nicolas Horstman, chirurgien, naturel de Hildesein, suffragant de Cologne, de Rio Esquibe à Rio Negro qui entre dans la Riv<sup>e</sup>. des Amazones. »

accompagnée de son journal de route<sup>12</sup>, et la carte de la Condamine<sup>13</sup>.

Nous regrettons qu'il n'existe pas de documents, semblables à ceux de Hortsman, du voyage que fit avant lui, en sens contraire, par cette même route, le Portugais Silva Rosa qui le renseigna, d'après ce que relate Hartsinck<sup>14</sup>. Hortsman ne fit que

12. Nous avons reproduit ce journal, en *fac-simile* de l'original à la même Bibliothèque, avec la note suivante, peut-être de la main de La Condamine: « Extrait du Journal de Nicolas Horstman, chirurgien de Hildesein (en Westphalie), veuu de Rio Esquivo, sur la côte de Surinam, au Pará par la Riv. Noire, écrit en mauvais portuguais et de sa main. » Le titre que Hortsman donna à son écrit est: « Jornada que fiz ao sonhado Lago de Parima, ou de Oro, no anno de 1739 », *Voyage que je fis au Lac de Parima, ou de l'Or, dans l'année 1739*.

13. « Carte du Cours du Maragnon ou de la grande rivière des Amazones, dans sa partie navigable depuis Jaen de Bracamoros jusqu'à son Embouchure et qui comprend la Province de Quito et la Côte de la Guiane depuis le Cap de Nord jusqu'à Essequibe. Levée en 1743 et 1744 et assujettie aux observations Astronomiques par M. de La Condamine de l'Ac. R<sup>le</sup>. des Sc.... », 1745.

14. Nous avons cité Hartsinck dans le *Premier Mémoire*, p. 359. Il dit dans sa Description de la Guyane: « De notre Colonie on peut aller par l'intérieur jusque dans le fleuve des Amazones, par lesdites rivières ou lacs. Ceci a été prouvé par le nommé Manoel da Silva Rosa, décédé il y a quelques années à Essequibe » et plus loin: « Car Hortsman s'était borné à monter le même cours que Manoel du Silva Rosa avait descendu et probablement s'était fait instruire par ce Portugais. » Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans une publication anglaise, — nous ignorons où cette date de 1735 a été trouvée, Hartsinck dit seulement que Silva Rosa avait fait ce voyage avant Hortsman:

« En 1735, Silva de Rosa, un Portugais, découvrit un passage de l'Amazone à l'Essequibo. Ce Portugais avait été secrétaire particulier du vice-roi du Brésil, mais, ayant tué un noble en duel, il se sauva, suivi de quelques nègres, dans un canot; en traversant les rivières et les criques sur son passage, il atteignit enfin les branches supérieures de l'Essequibo.



réduire à un croquis des connaissances que, pour tout le territoire du Rio Branco, les Portugais avaient eues, les unes avant lui et d'autres en même temps que lui, son voyage et l'expédition de Francisco Xavier de Andrade étant de la même année, 1740.

Nous nous sommes occupés du voyage de Hortsman dans le Premier Mémoire et aussi dans le tome II du Second Mémoire : *Notes sur la partie historique du Mémoire Anglais*. Ce fut La Condamine qui révéla aux géographes européens, grâce à Hortsman, le tracé du Rio Branco, rivière, à cette époque, tout entière portugaise, et ce fut encore lui qui, grâce aux Troupes de Rachat, révéla la communication du Rio Negro avec l'Orénoque. « Le Rio Negro, nous dit-il dans sa Relation (*Relation abrégée d'un Voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique Méridionale*), est fréquenté par les Portugais depuis plus d'un siècle, et ils y font un grand commerce d'esclaves. » Comme nous l'avons dit, les Portugais ne trafiquaient pas en esclaves en dehors des domaines portugais, et se livraient à ce trafic par les Troupes de Rachat, sous l'étendard royal. La Condamine lui-même le mentionne : « Il y a continuellement un détachement

---

Quatre ans après, Nicolas Hortsman, médecin, fut envoyé par le commandant pour faire des découvertes dans l'intérieur. Il avait un bateau et quatre hommes affranchis; ayant été lié avec de Rosa, il suivit la route qu'avait prise ce dernier jusqu'à l'Amazone où il s'arrêta à Para, et, là, il vendit son bateau avec les hommes libres. Rencontrant M. de la Condamine, cet individu sans principes lui fit un faux récit de son voyage, que celui-ci publia. Tout cela fut attesté par les quatre hommes qui, s'étant sauvés de Para, retournèrent à Essequibo par la route de Rosa. » *La Guyane anglaise après quinze ans de liberté par un propriétaire, traduit de l'anglais par M. FÉLIX RIVIÈRE (Revue coloniale, février et mars 1854)*

de la garnison du Pará, campé sur ses bords pour tenir en respect les nations indiennes qui l'habitent et pour favoriser le commerce des esclaves, dans les limites prescrites par les lois du Portugal, et tous les ans ce camp volant, à qui on donne le nom de *Troupe de Rachat*, pénètre plus avant dans les terres. » Le camp volant était, à l'époque de La Condamine, en possession du Rio Branco et de ses affluents. Pour La Condamine, le Rio Negro et son système fluvial appartenaient au Portugal. Outre les Troupes de Rachat, tout ce territoire était parcouru par les Manáos, « une nation belliqueuse, dit-il en se référant au P. Fritz, redoutée de tous ses voisins » et qui « a longtemps résisté aux armes des Portugais, dont, à présent, elle est amie ». Il les a rencontrés dans les Missions du Rio Negro, dont il dit : « Toute la partie découverte des bords du Rio Negro est peuplée de Missions portugaises, des mêmes religieux du Mont Carmel que nous avons rencontrés en descendant l'Amazone, depuis que nous avons laissé les Missions espagnoles ». La Condamine ne trace pas de limites ; mais, comme d'Anville a dressé sa carte de cette région d'après les matériaux qu'il lui avait fournis et les renseignements qu'il lui avait communiqués, il n'est pas douteux que l'idée de La Condamine sur la souveraineté des Portugais dans la région du Rio Branco n'ait été exprimée par d'Anville.

## IV

## Cartes de d'Anville et de Vaugondy.

Sur d'Anville<sup>15</sup> et comment sa carte devint la carte officielle de la Compagnie et fut reproduite par les cartographes hollandais, nous ne pouvons que reproduire ici ce qui a été dit dans le *Premier Mémoire Brésilien*:

« Bien que la carte de d'Anville soit de 1748, c'est seulement dix ans plus tard qu'elle arrive aux mains de van's Gravesande. Le 9 septembre 1758, il la recommande aux Directeurs de la Compagnie en disant qu'elle a été dressée avec le plus grand soin, et il ajoute: « Le tracé de nos limites montre aussi que le compilateur a été très bien informé ». (*British Case, Appendix, II, 144.*) Storm invoquait cette carte à l'appui de son affirmation que le poste du Cuyuni se trouvait en dedans de la frontière hollandaise. C'est d'Anville qui vient dissiper le doute où tous étaient plongés; c'est pour cela que, l'un après l'autre, non seulement Storm, mais aussi la Direction de la Compagnie en Hollande, dès qu'ils ont connaissance de cette carte qui

---

15. Nous donnons la première édition de d'Anville, intitulée: « *L'Amérique méridionale*, publiée sous les auspices de Mgr le duc d'Orléans, Premier Prince du Sang, par le Sr. d'Anville, MDCCXLVIII », la seconde de 1760 et un manuscrit préparatoire de celle-ci. La carte que nous reproduisons avec le lac Parime porte, à la différence des autres, entre le Xingú et le Madeira, « la source du Paraguay entre 5 et 6 degrés de latitude ».

leur donnait presque tout le bassin de l'Essequibo, en font leur titre principal, le complément de la Charte de la Compagnie. Le 23 mai 1759, les Directeurs demandent des explications à Storm sur la carte annoncée: « Nous désirerions aussi recevoir une description plus spéciale de la carte de l'Amérique de M. d'Anville, à laquelle vous en appelez, parce que ce monsieur a publié beaucoup de cartes traitant de ce Continent et nous n'avons pu trouver encore en aucune de celles que nous avons vues la trace de ce que vous dites. » (*Ibid.*, p. 174.) Storm répond le 1<sup>er</sup> septembre 1759: « La carte de l'Amérique du Sud de M. d'Anville à laquelle j'ai fait allusion me fut envoyée l'année dernière, sur ma demande, par le professeur actuellement Rector Magnificus Allamand de Leyde, par *l'Essequibo Welvaeren*, et c'était, à cette époque, la dernière de l'auteur. Les frontières des nations établies sur cette côte de la Guyane y sont indiquées d'une façon distincte. J'en ai reçu deux exemplaires, mais j'ai envoyé, pour la seconde fois, l'un d'eux à l'Orénoque, par le Burgher capitaine Miels Andries Schutz, qui y alla, comme délégué, traiter la restitution des esclaves fugitifs. » (*Ibid.*, p. 180.) Comme on le voit, Storm se sert de la carte de d'Anville auprès des autorités espagnoles comme si elle constituait un tracé authentique de la frontière hollandaise. Et le 2 mai 1760: « Quoique je ne doute pas que vos Seigneuries n'aient, à cette heure, reçu la carte dressée par M. d'Anville, j'ai copié, pour plus de clarté, la partie de cette carte qui a trait à nos possessions.... » (*Ibid.*, p. 185.) Cette copie, où il a marqué les différents postes de la Compagnie; parmi lesquels celui d'Arinda, il l'envoie à la même date aux Directeurs. En septembre suivant, les Directeurs n'avaient pas reçu la copie de Storm. En novembre 1761, ils l'ont cependant

en leur possession et l'en remercient avec effusion. « L'extrait de la carte de M. d'Anville que vous avez enrichie de l'indication du poste en question et de beaucoup d'autres lieux, nous plaît beaucoup. Nous ne manquerons pas, à l'occasion, d'en faire l'usage nécessaire dans l'affaire de la rivière Cuyuni, que nous ne perdons nullement de vue. » (*American Report*, II, p. 393). En 1762, il y est de nouveau fait allusion. C'est Storm qui écrit le 19 février : « J'ai vu avec plaisir que vos Seigneuries se montrent satisfaites de la carte d'Anville. Cette carte est non seulement la meilleure, mais la seule qui donne véritablement et exactement le détail de cette côte ; c'est pour cela que je n'ai cessé de faire des efforts pour l'obtenir ; je l'avais vue dans la possession de Son Altesse Sérénissime, qui eut la bonté de me la laisser voir quand elle fut publiée en 1751. » (*Ibid.*, p. 211.)

« La ligne-d'Anville, ainsi acceptée par le Gouverneur et par les Directeurs, est présentée officiellement à l'Espagne comme la prétention hollandaise. On a vu que Storm avait fait de même auprès des autorités espagnoles de l'Orénoque, pour son propre compte et avant que les Directeurs fussent informés de cette carte. On peut refuser à cette initiative locale le caractère de prétention nationale, bien qu'indirecte, et même de prétention de la Compagnie. Mais on ne peut contester ni l'un ni l'autre de ces caractères à la *Remontrance* des représentants du Prince d'Orange et des Directeurs de la Compagnie au Gouvernement Espagnol, approuvée par les États Généraux en séance du 2 août 1769, et dans laquelle la carte de d'Anville est recommandée en ces termes : « Comme on peut le voir dans les cartes existantes de ces régions, particulièrement dans celle de M. d'Anville, qui à cause de son exactitude est con-

sidérée comme l'une des meilleures.... » (*Prem. Mém. Brés.*, p. 347.)

Et ensuite :

« La ligne-d'Anville, comme nous le montrerons dans la preuve cartographique, devint aussitôt la ligne consacrée de presque tous les géographes de cette époque, notamment des géographes anglais. En Angleterre, on fit immédiatement une reproduction de cette carte (*South America, by the Sieur d'Anville, improved by Mr. Bolton*) suivie de plusieurs autres. Mais, pour l'argument que nous cherchons à établir de l'assentiment hollandais, ce qui importe c'est la cartographie hollandaise même. Les anciennes cartes hollandaises, sans parler de celles de Storm, avant qu'il ne connût la ligne de d'Anville, susceptibles d'éclaircir la question des limites, ne sont pas très nombreuses. Cependant celles qui existent sont d'accord et suffisent pour démontrer l'uniformité. Ce sont celles de van Bercheyck, en 1759 (*Caerte van de rivier Demerary, Amsterdam, 1759*), et d'Isaac Tirion, en 1767 (*Kaart van geheel Guajana of de Wilden-Kust, Amsterdam, 1767*). Laurens Lodewyk van Bercheyck, neveu et gendre de Storm, a servi dans la Guyane, et sa carte, imprimée aux frais de la Compagnie, a un caractère officiel.

« Que les idées de van Bercheyck, de Storm van's Gravesande, de la Compagnie, des États-Généraux et du prince d'Orange, soient restées celles que d'Anville leur avait fournies par sa carte, il est impossible d'en douter en présence de leur témoignage à tous. Pas un seul document ayant l'approbation de la Compagnie n'a encore été découvert, qui vienne contrarier avec de plus grandes exigences la solution ainsi établie. Tout manuscrit que l'on rencontre, comme le dessin

de Heneman (*Schets kaart van de Limite tusschen het königl. Spaansch en Neederlansch Gujana op de Vaste Küst van Zuijd America*), d'ailleurs de date, de motifs et d'objets inconnus, qui porte plus loin l'extension des colonies, doit être considéré comme une simple suggestion individuelle, non acceptée par la Compagnie. D'un autre côté, on ne doit pas présumer le recul ou l'abandon de cette ligne dans les cartes hollandaises autorisées comme celle de Bouchenroeder: (*Carte générale et particulière de la colonie d'Essequibe et Demerarie*, Amsterdam, 1798), qui ne s'étendent pas jusqu'à elle.

« L'adoption formelle par la Compagnie de la frontière tracée dans la carte de d'Anville explique entièrement toute l'attitude des Hollandais de l'Essequibo quant à la région fréquentée par les Portugais à l'ouest du Rupununi.... » (*Prem. Mém. Brés.* p. 351).

La carte de Vaugondy s'inspire, quant à la Guyane Portugaise, aux mêmes sources que celle de d'Anville, mais ne donne pas la limite des possessions portugaises<sup>16</sup>.

---

16. Robert de Vaugondy, 1750. Vaugondy vient après d'Anville et met à profit, dans sa carte, les éléments fournis par La Condamine, mais sa contribution à la cartographie de la Guyane se borne à une ligne géographique renfermant les trois Guyanes, la Hollandaise, la Française et la Portugaise, dans une division appelée « Guiane » séparée de la Terre Ferme. La limite de cette région part de l'embouchure de l'Orénoque, descend dans une direction nord-sud pour rencontrer le Haut Rio Negro à 1° Sud et de là, formant un angle, se dirige de l'ouest à l'est jusqu'à rencontrer le bras gauche de l'Amazone, au-dessus de l'île de Marajó. Cette limite n'a qu'un caractère purement géographique, quoique, sur quelques cartes anglaises qui l'ont reproduite, elle apparaisse coloriée de façon à donner l'illusion d'une division politique. En dedans de la Guiane ainsi séparée de la Terre Ferme, il

## V

## Cartes Hollandaises.

Nous comptons, d'abord, dans cette série, la carte de Storm de 1749.

Cette carte a été dressée pour obéir aux recommandations de la Compagnie. Le territoire de la Compagnie n'y comprend, en amont du Siparuni, que le bassin de cette rivière; il n'y est donc pas question de dépasser le Rupununi. Ignorant la carte de d'Anville, Storm n'osait pas porter loin les prétentions de la Compagnie dans l'Essequibo même. Cette carte reflète ses hésitations, que nous avons signalées, au sujet des limites de la Colonie.

L'autre carte, que nous donnons sous le nom de Storm avec

n'existe aucune division entre les territoires des différentes nations. Les indications « Hollandaise » et « Française » sont gravées en travers, sur la côte, l'indication « Portugaise » horizontalement, un peu plus bas et en commençant de l'intérieur. Aucun signe ne montre à qui appartient la région où est figurée le Rio Branco d'après La Condamine. Il semble, cependant, que l'inscription « Portugaise » a été placée dans le voisinage de la ligne méridionale pour comprendre aussi la partie des domaines portugais au sud, de même que l'inscription « Para » (Pará) est placée dans la région du Haut Rio Negro et de ses communications avec l'Orénoque, près de la note : « Les Portugais ont remonté en 1743 de la R. de l'Amazone dans l'Orénoque par R. Negro ». Cette information émanait aussi de La Condamine. Bien que, par l'examen de la carte, la région du Contesté paraisse dépendre de la Guyane Portugaise et de l'Espagnole, — dont une petite tranche, la dernière lettre de « Terre Ferme », traverse la ligne de séparation de la « Guiane », — nous ne baserons aucun argument sur le tracé de Vaugondy, qui est purement géographique et non politique.



la date de 1750?, est copiée sur une carte espagnole dont parle la correspondance de Storm. Cette carte contient des erreurs géographiques que les Hollandais n'auraient pas pu commettre, comme de faire du Siparuni un affluent de la rive droite de l'Essequibo. Il est possible même, par la situation d'Arinda, — qu'on ne s'est résolu que beaucoup plus tard à transporter dans le voisinage du Rupununi, — que cette carte soit une copie, de date postérieure, de la carte espagnole que Storm remit à la Compagnie le 22 juin 1750. L'intérêt de cette carte consiste en ce qu'elle place le lac Parima, d'où sortent le Cuyuni, le Mazaruni et une autre rivière Attouneye, beaucoup en dedans des limites hollandaises, au nord du confluent du Rupununi. Cela montre que les Hollandais, en ordonnant les expéditions au lac Parima, étaient dans la croyance que celui-ci se trouvait dans leur territoire, ou tout au moins était limitrophe des possessions espagnoles de l'Orénoque, mais non dans la direction du Rio Branco, qui était au sud. Dans cette carte, le Rupununi, un peu au-dessus de la partie tracée, rencontre la chaîne de montagnes qui sépare la région de la Colonie des terres des Manaos et d'autres nations inconnues<sup>17</sup>.

Nous donnons également la carte de Hartsinck : *Caart van Guiana*, insérée dans la « Description de la Guyane ou Côte Sauvage de l'Amérique méridionale, etc., par Jan Jacob Hartsinck, Archiviste et Référendaire du Noble et Puissant Collège de l'Amirauté, à Amsterdam. » Hartsinck, l'historien de la Compagnie, suit le tracé de Bellin, dans sa *Description géographique de la Guyane* (Paris, 1763), entre la Guyane Hollandaise d'un côté, et les Guyanes Espagnole et Française de l'autre;

---

17. Rios Essequibe et Demerary, 1750.

mais, dans l'espace entre la Guyane Portugaise et la Guyane Hollandaise, il n'y a pas de frontières. On peut cependant déduire la pensée de Hartsinck du chapitre de son livre, « Les Découvertes et Possessions des Portugais », où figure la région du Rio Branco comprenant le Tacutú<sup>18</sup>.

Outre ces cartes, nous donnons celles de van Bercheyck<sup>19</sup>, de Tirion<sup>20</sup>, de Heneman (deux cartes) et de Bouchenroeder<sup>21</sup>.

18. Le « Rio Negro, ou Rivière Noire, a été navigué par les Portugais depuis un siècle; ils y font une traite importante d'esclaves. Il y a toujours un détachement de la garnison de Para aux abords de cette rivière, pour maintenir les nations indiennes en état d'obéissance et pour protéger la traite permise dans ces régions par les lois portugaises. Annuellement ils y ont une petite armée volante appelée « la Troupe des Rachats », qui de temps en temps pénètre plus loin dans l'intérieur.... Environ dix-neuf lieues au-dessus de l'embouchure de la Rivière Noire on trouve une rivière importante qui s'y jette par trois bras, à environ quatre lieues et demie l'un de l'autre, mais le premier bras est le plus grand et il forme le vrai courant de la rivière appelée par les Portugais Rio Branco, ou Rivière Blanche, et que les Hollandais appellent Parima. Son cours est presque du nord au sud, et sa source se trouve à environ 3° lat. sept.; à une distance d'un degré de l'équateur elle reçoit les eaux de la rivière Tacutú venant de l'est et par laquelle on peut passer dans la rivière d'Essequibo.... » Et il termine : « Avec quoi je finis cette description pour passer à celle des découvertes et des possessions des Néerlandais en Guyane. » (Dans le chapitre *Description des Découvertes et des Possessions des Portugais*, *Beschryving van Guiana*, p. 198 et suiv.)

19. Voici, en français, le titre en entier de la carte de van Bercheyck : « Carte du fleuve Demerary, autrefois Immenary, situé sur la côte septentrionale de l'Amérique du Sud, dans la latitude boréale de 6 degrés et 40 minutes, année 1759. Aux Nobles et Très Respectables Seigneurs.... (Suivent les noms de divers seigneurs de la Noble et Privilégiée Compagnie des Indes Occidentales de la chambre de Zélande, etc.) est très révérencieusement dédiée cette carte du fleuve Demerary par, de Leurs Très Nobles et Très Respectables Seigneuries, l'obéissant et très humble serviteur, Laurens

« De Storm, en 1749, à Bouchenrøeder, en 1798, avon-nous dit dans le *Premier Mémoire Brésilien*, il n'existe aucune carte hollandaise connue jusqu'à ce jour qui prétende à la région

Lodwijk van Bercheyck. » Dans cette grande carte, se trouve le plan (carton) de la Colonie donné dans notre atlas, où est reproduite la ligne d'Anville. L'importance politique de cette carte est, comme nous l'avons dit, dans le caractère officiel de van Bercheyck, neveu de Storm. En 1761, la chambre de Zélande ordonne le paiement de la gravure de la carte et exprime son remerciement à l'auteur, van Bercheyck étant, de plus, nommé Commandeur de Demerary. (Netscher, *Geschiedenis van de Koloniën Essequibo, Demerary en Berbice*, p. 385.) La ligne adoptée par van Bercheyck est la ligne-d'Anville; le Contesté actuel figure tout entier en territoire brésilien.

20. Voici le titre de la carte de Tirion : « Carte de toute la Guyane ou Côte sauvage, et des Indes Occidentales Espagnoles, dans l'extrémité septentrionale de l'Amérique Méridionale, à Amsterdam, par J. Tirion » dans *Histoire actuelle ou État présent de l'Amérique, etc.* Amsterdam, 1767. Vol. II, p. 648. Cette carte, comme celle de van Bercheyck, adopte la ligne-d'Anville.

21. « Carte Générale et Particulière de la Colonie d'Essequibe et Demerarie située dans la Guiane, en Amérique, rédigée et dédiée au Comité des Colonies et Possessions de la République Batave en Amérique, et à la côte de Guinée, par le Major F. von Bouchenroeder, 1798. » Dans la carte de Bouchenroeder, la Colonie s'étend seulement jusque un peu au-dessus de la jonction du Rupununi. Le poste Arinda, avec l'indication (dans la grande carte) de *Ancien Poste Arinda*, ce qui ne peut en désigner que l'emplacement primitif, figure, non plus dans la proximité du Rupununi, ni même dans celle du Siparuni, mais beaucoup plus bas sur l'Essequibo. Il n'y a pas, dans les documents et les témoignages de l'époque, le plus léger vestige d'un semblable déplacement. Le poste n'a pas été changé du Rupununi au Bas-Essequibo; il a disparu. Nous possédons, entre autres documents, le voyage de Barata, en 1798, par cette route. Des années avant celui-ci et jusqu'à nos jours, aucun établissement n'a plus existé entre le Fort S. Joaquim et l'estuaire de l'Essequibo. Vers 1790 déjà, la première station après S. Joaquim, sur la route de Demerara, est le fort Zélande, à l'entrée de l'Essequibo.

en litige, ou qui dépasse la ligne de d'Anville, si ce n'est une carte de Heneman de date inconnue entre 1770 et 1776. » Nous avons ainsi pour nous l'unanimité de la cartographie hollandaise, que cette seule carte de Heneman ne saurait briser.

Nous avons déjà étudié cette carte. Elle n'est qu'une reproduction de celle de Hartsinck, agrandie plusieurs fois. Nous avons donné deux cartes de Heneman. Sur la seconde, la ligne frontière qu'on voit partant de la côte est la ligne-d'Anville. D'un autre côté, la ligne N.-O.-S.-E. qui, dans la première carte, part de la source de la rivière Paruma, séparant la Guyane Hollandaise de la Guyane Portugaise, suit presque la même direction que la ligne de d'Anville passant par le coude du Rupununi. Ainsi, avec ces deux sections de la première et de la seconde carte de Heneman (nous disons première et seconde par rapport à notre Atlas, mais la date de la première carte est, comme nous l'avons vu, très incertaine), nous avons la ligne-d'Anville; la différence contre nous provient seulement de ce que le sommet de l'angle a été déplacé de 5 degrés de longitude vers l'ouest. Ce déplacement a été fait pour gagner du territoire sur l'Espagne, et la conséquence a été qu'un grand territoire a forcément été aussi enlevé au Brésil.

La carte, en effet, est une carte de limites avec l'Espagne : « Ébauche de la carte des limites entre la Royale Guyane Espagnole et la Guyane Hollandaise dans le continent de l'Amérique du Sud. » La ligne de Heneman est une ligne qu'il suffit de tracer sur une carte moderne pour que l'on soit dispensé d'en faire toute autre critique. Nous pourrions nous borner à la confrontation, dans la carte ci-jointe, de cette ligne avec la ligne Schomburgk. Elle reste condamnée par la sentence arbitrale dans le litige entre la Grande-Bretagne et

**La Carte Heneman  
réduite à l'échelle de la Carte Hartsinck  
de l'Atlas Brésilien  
(page 31)  
pour être placée sur celle-ci**









le Venezuela. C'est, du reste, un dessin qui n'a jamais été publié, auquel il n'est fait aucune référence dans les documents de la Compagnie. Il est en contradiction avec une autre carte du même auteur, celle-là de quelque valeur propre. C'est un simple agrandissement d'un calque pris sur la carte de Hartsinck, — comme on le vérifiera mieux en appliquant sur la carte de Hartsinck de notre Atlas, p. 31, la réduction que nous avons fait faire du dessin de Heneman, — avec une ligne de limites tracée de manière à comprendre le lac Parime, si par hasard son existence était démontrée dans cette région. Une carte dénuée ainsi de toute autorité propre et de toute sanction officielle ne saurait être opposée à la tradition uniforme de la cartographie hollandaise<sup>22</sup>.

## VI

### Cartes anglaises depuis l'occupation anglaise d'Essequibo jusqu'à Schomburgk.

Dans cette classe, nous donnons quelques-unes des principales cartes anglaises depuis la première occupation de la Colonie d'Essequibo par la Grande-Bretagne, en 1781, jusqu'en 1840, époque à laquelle surgit la ligne Schomburgk comme prétention formelle de la Grande-Bretagne.

Les cartes anglaises antérieures à l'occupation appartiennent

---

22. Sur Heneman, voir le tome II de ce Mémoire, p. 123. Nous donnons à la fin du présent volume (p. 111) le passage du Rapport du Professeur George Lincoln Burr relatif à Heneman. On verra que, s'il dit que la carte ne pouvait pas être antérieure à 1776, il dit aussi qu'elle devait être antérieure à 1781, et très probablement à 1778. *Prem. Mém. Brés.*, pp. 407-409.

encore à la catégorie des cartes étrangères non reconnues par aucune des parties, reconnaissance qui, seule, pourrait donner de la valeur politique à une carte étrangère. C'est ainsi, par exemple, que l'adoption par la Hollande de la ligne-d'Anville fait de la carte où elle est tracée un document de la plus haute portée en notre faveur, dans cette question, comme il l'a été en faveur de la Grande-Bretagne pour le bassin de l'Essequibo dans le litige avec le Venezuela, tout en étant une carte étrangère<sup>23</sup>. D'ailleurs, les cartes anglaises

23. Cependant les cartes anglaises antérieures à l'occupation ne manquent pas d'intérêt pour cette question même :

1<sup>o</sup>, Parce qu'elles montrent, la Grande-Bretagne étant l'alliée et la garante du Portugal, jusqu'où s'étendait la garantie anglaise en faveur de celui-ci dans l'Amérique du Sud; 2<sup>o</sup>, parce que la conviction anglaise quant à la souveraineté de ces régions s'est formée par ces cartes, d'accord avec la conviction hollandaise, de sorte que, en recevant la Colonie des mains de la Hollande, la Grande-Bretagne la reçut avec les limites courantes dans la cartographie des deux nations.

Nous nous référons, quant à ces cartes, toutes contraires à la prétention anglaise actuelle, aux Atlas cités et aux cartes suivantes (les principales sont des reproductions de la carte de d'Anville) :

*South America. By the Sieur d'Anville, improved by Mr. Bolton, 1755.*

*A General Map of North America drawn by the late John Rocque, London, 1762. Ligne-d'Anville.*

*South America. From Mr. d'Anville. Printed for Robert Sayer, 1775. Jeffreys, T.*

*De la Rochette, Caribbee Islands and Guiana, 1776.*

*Thomas Kitchin, 1778.*

*C. Dilly et G. Robinson. 1785. Ligne-d'Anville.*

*T. Stackhouse. 1785. Ligne-d'Anville.*

*D'Anville et Sayer, Map of South America, 2<sup>e</sup> édition de la belle copie de 1775. 1787.*

*William Faden America. 1788. Ligne-d'Anville.*

d'avant l'occupation nous sont aussi uniformément favorables que celles d'après. L'influence de d'Anville prévaut parmi les géographes anglais, et, plus tard, celle de Juan de la Cruz, toutes deux contraires à la prétention anglaise actuelle contre nous.

Si nous ne reproduisons que quelques-unes de ces cartes, nous faisons cependant nôtres, comme nous l'avons déjà dit, l'Atlas présenté par la Grande-Bretagne dans le litige avec le Venezuela, les deux Atlas du Venezuela et ceux du Brésil et de la France, que nous avons donnés comme références. Nous croyons cependant suffisantes, pour prouver l'uniformité, les cartes que nous présentons; elles comprennent les grandes cartes anglaises et quelques cartes de livres spéciaux de la plus grande autorité sur l'histoire du Brésil ou sur les Colonies anglaises et sur la géographie de la Guyane.

Sans une exception que nous puissions mentionner sans restrictions, les cartes anglaises anciennes placent le Contesté actuel en dehors de la zone hollandaise. Il n'y a pas à faire de restriction pour les cartes où il est attribué, en tout ou en partie, soit à l'Espagne, comme en différentes cartes inspirées de celles de Juan de la Cruz, soit à la France, comme dans les cartes qui reproduisent la ligne du Traité d'Amiens. L'unanimité se fait sur le point que nous tenons à prouver, à savoir : que le territoire en litige a toujours été réputé par

---

*A Map of South America, published under the patronage of the Duke of Orleans by Mons. d'Anville, drawn and engraved for J. Harrison, 1791.*

« La carte de d'Anville, dit une communication officielle anglaise faite au Parlement, a été adoptée non seulement par Sobreviela, mais aussi par d'autres géographes de l'Espagne, de la Grande-Bretagne et d'autres pays. » *Preliminary Statement, Venezuela, n° 1, 1896, p. 41.*

l'Angleterre comme n'appartenant pas à la Colonie d'Essequibo. S'il était espagnol, comme le faisait Juan de la Cruz, ou portugais, comme le faisait d'Anville, c'était une question à décider, comme elle le fut, entre l'Espagne et le Portugal. Quant à la ligne d'Amiens, elle corrobore encore davantage ce que nous affirmons. La région accrue à la France par force de ce traité lui a été cédée par le Portugal, ce qui est, comme nous l'avons démontré, une preuve nouvelle de notre titre. La ligne d'Amiens jeta une grande confusion dans les cartes de l'époque, mais au plus grand préjudice de la Guyane hollandaise. Il est à remarquer que la Grande-Bretagne avait déjà alors, par deux fois, occupé l'Essequibo et possédait une connaissance directe de l'étendue du titre hollandais. Cependant, depuis Amiens, les cartes anglaises les plus importantes, comme la *Colombia Prima* de La Rochette, ramenèrent les limites de la Guyane hollandaise bien à l'est de la ligne d'Anville en s'inspirant des cartes françaises de l'Empire.

Les cartes anglaises que nous donnons sont :

1. La carte du Capitaine Thompson que nous avons déjà citée comme étant la carte officielle de la première occupation anglaise de l'Essequibo. C'est la carte de S. D. de La Rochette, d'après les observations du Captain Edward Thompson, de 1783. L'inscription *New Andalusia or Province of Guyana* court en travers de la rivière Rupununi. Le Contesté actuel n'y figure pas ; il est en dehors de la partie hollandaise extrême.

2. Thomas Kitchin. « South America with its several divisions according to the Possessions of the European Nations, by

Thomas Kitchin, [Hydrographer to His Majesty. Published by Laurie and Whittle, 1794. » La limite coupe le Rupununi ; le Pirara, le Mahú, le lac Amacú et le bassin du haut Rupununi restent dans le territoire du Brésil.

3. Kitchin. La carte qui est contenue dans l'*Histoire de l'Amérique*, de Robertson, 1795. C'est une des cartes que nous donnons comme tirant leur plus grande autorité des livres spéciaux et de grande réputation qu'elles accompagnent.

4. La carte dite du Commandant, *Commandant's Map*, de 1802. C'est la même carte que nous avons citée comme la carte officielle de la seconde occupation anglaise de l'Essequibo, remise par le Commandant Hislop à son gouvernement. La Guyane Hollandaise y est séparée par le Rupununi des territoires du Rio Negro ; à travers ceux-ci, est tracée la route parcourue par Barata, de Stabroek au Pará, « *Route of a Portuguese Officer in 1800 and his return.* »

5. La grande carte de A. Arrowsmith : « *Outlines of the Physical and Political Divisions of South America delineated by A. Arrowsmith, partly from scarce and original documents published before the year 1806, but principally from manuscript Maps and Surveys made between the years 1771 and 1806. Corrected from accurate astronomical observations to 1810. Published 4<sup>th</sup> of January 1811 by A. Arrowsmith.* » Cette carte donne au Brésil toutes les eaux du Rio Branco et, entre le Brésil et la Guyane Hollandaise, elle met une bande de terre espagnole, conformément aux idées de Juan de la Cruz.

6. Une autre carte de Arrowsmith dans l'Histoire du Brésil de Southey, tirant encore plus d'autorité de ce livre. Elle donne le partage des eaux comme limite Nord du Brésil. Southey possédait une profonde connaissance de l'histoire et de la géographie de toute l'Amérique du Sud, et des titres du Portugal sur cette région. Son grand ouvrage, à lui seul, serait une justification de ces titres.

7. Une carte des Provinces Unies et Indépendantes du Venezuela et de la Nouvelle-Grenade, également dans un livre spécial, la *Statistical, Commercial and Political Description of Venezuela, Trinidad, Margarita and Tobago, from the French of Mr. Lavaysse, London, 1820*, pour montrer l'uniformité des éléments et des informations qui servent de base à la cartographie anglaise antérieure à Schomburgk.

8. Bien que française, nous classons dans cette série la carte de Brué qui accompagne l'édition anglaise de l'ouvrage de Humboldt : « *Voyage aux Régions Équinoxiales (Personal Narrative of Travels to the Equinoctial Regions of the New Continent)* », publié en 1826.

La ligne Nord du Brésil suit le partage des eaux entre le Rio Branco et les affluents de l'Orénoque jusqu'au Rupununi.

Aucune restriction n'est faite par l'éditeur anglais. C'est encore une des cartes insérées dans des livres spéciaux de grande autorité où s'instruisait l'esprit public anglais et que nous donnons pour montrer qu'une semblable prétention était ignorée non seulement des hommes d'État Anglais et des Gouverneurs de la Guyane, mais des explorateurs, des géographes, des historiens, des économistes de la Colonie.

9. W. Hillhouse, autorité sur l'intérieur de la Guyane Anglaise : « Map of British Guiana, Demerary 1827. » La carte coupe le Mazaruni, l'Essequibo et le Demerary, sans s'étendre aux régions des savanes. Cette carte montre qu'on ne fondait encore, en 1827, dans la Guyane Anglaise, aucune prétention sur le territoire en litige.

10. John Arrowsmith : « Tracing of a part of a map of Colombia.... » 1852. La limite suit la chaîne Pacaraima et le mont Ucucuamo, qui la prolonge, à l'est, jusqu'au coude du Rupununi, ensuite le cours de cette rivière jusqu'à sa naissance et de là, la ligne de partage des eaux par la chaîne de Acaray. C'est la limite à laquelle le Brésil prétend.

11 et 12. Deux cartes, l'une des Antilles (*West India Islands and Adjacent Coast*), et l'autre spéciale de la Guyane Anglaise (*Guayana*) insérées dans l'*Histoire des Colonies Britanniques* de Montgomery Martin. La limite est par la ligne de partage des eaux, et puis par le Rupununi. Le territoire contesté reste par conséquent dans la Guyane Portugaise. Cette ligne est celle que réclame le Brésil. Ces cartes tirent une autorité spéciale de l'ouvrage dont elles font partie. Le traité anglais le plus autorisé de son temps sur les Colonies Britanniques, tel que fut l'ouvrage de Montgomery Martin, ne donnerait pas cette frontière à la Guyane Anglaise si cette Colonie avait eu quelque titre ou prétention sur le Contesté actuel. L'ouvrage représente, en effet, la plus extrême prétention anglaise et son zèle est digne de sa devise : « Far as the breeze can bear, the billows foam, Survey our Empire! » En ce temps-là, la prétention brésilienne était figurée, comme on le voit encore dans le

Sketch Map de Schomburgk (*British Atlas*, p. 43), par la ligne de partage des eaux, le Burro-Burro, le Siparuni et l'Essequibo; la ligne du Rupununi devait donc paraître une expansion considérable pour la Guyane Anglaise.

13. « South America from original Documents including the Survey by the Officers of H. M. Ships « Adventure » and « Beagle » dedicated to Captain R. Fitz Roy. R.N. by John Arrowsmith. » 1842. 2<sup>e</sup> édition de la carte de 1859. La limite est par le partage des eaux jusqu'au coude du Rupununi, le cours de celui-ci jusqu'à sa source, de nouveau le partage des eaux, c'est-à-dire la ligne que le Brésil défend.

14. J. Hadfield. Crown Surveyor. « Map of British Guiana, Georgetown, 1838. » Cette carte n'a pas de limites, comprenant d'ailleurs le bassin du Rupununi et du Tacutú jusqu'à S. Joaquim. Cela montre que, même pendant les premières expéditions de Schomburgk, aucune prétention anglaise sur le territoire en litige ne s'était encore révélée.

15. Gardner. C'est une carte entièrement favorable au Brésil.

16. « Colombia Prima » de la Rochette. Nous donnons l'édition de 1857, mais elle représente bien l'esprit de la carte, le même dans toutes ses éditions, en ce qui concerne la prétention anglaise actuelle. Comme les éditions antérieures, elle contient cette mention à propos de la Guyane Hollandaise. « Guyana has been corrected from a map of the Colony of Surinam surveyed by order of Governor von Bottenberg M. S., and



from the edited map of Berbice, Demerary and Essequibo, surveyed by Bouchenroeder. » Cette grande carte, dans toutes ses éditions, à savoir : celles de 1807, 1818, 1825, 1840 (dans cette dernière le lac Amucú est compris dans le territoire du Brésil), 1850 et 1857, est entièrement défavorable à la prétention anglaise. Toutes ces éditions laissent dans le territoire portugais une partie plus ou moins grande du Contesté actuel et, si elles en attribuent quelque partie à l'Espagne, ce fait est sans portée quant à leur témoignage sur le point que nous établissons : que ce territoire n'a jamais été considéré hollandais ni anglais par les grands cartographes anglais tels que les Arrowsmith ou de la Rochette et ses successeurs.

## VII

### Cartes diverses.

Nous reproduisons ici ce que nous avons dit au sujet de cette classe dans le *Premier Mémoire Brésilien* en y ajoutant en notes les titres des cartes citées :

« Nous comprenons dans cette classe différentes cartes étrangères non reconnues par aucune des parties dont les titres sont enveloppés dans ce litige. Nous les donnons pour montrer : a) les idées courantes dans la cartographie européenne au sujet de la division politique de la Guyane (Bellin et Bonne)<sup>24</sup>; b) les travaux français pour la région du Rio Branco;

---

24. La carte générale de Bellin, dont Hartsinck s'est inspiré, « Carte de la Guyane », ne trace pas de limites entre la Guyane Hollandaise et le Rio Negro, la légende *Guiane Hollandaise* court à la hauteur du Sibarona. Mais,

faits sur les cartes portugaises du xviii<sup>e</sup> siècle, que le comte de Linhares avait fournies, et inspirés dans cette partie par Alexandre de Humboldt (Brué et Lapie)<sup>25</sup>; c) l'opinion des cartographes du continent, conforme à celle des Anglais, à l'époque des explorations de Schomburgk (Mahlmann, Duvoteny)<sup>26</sup> et la résistance à l'innovation de Schomburgk même en Allemagne (Kiepert)<sup>27</sup>; d) l'exploration du Brésil par des naturalistes et des ethnographes étrangers, sans que de tels voyages scientifiques, excepté dans le cas de Schomburgk, se soient transformés en titres politiques (Martius)<sup>28</sup>; e) enfin les explo-

dans la carte spéciale « Guiane Portugaise » figure tout le bassin du Tacutú, y compris celui du Mahú et les sources du Rupununi.

Bonne, en 1771, donne la ligne d'Anville. C'est une des cartes qui montrent combien cette ligne s'est généralisée dans la cartographie.

25. Brué, 1821. Limites : ligne de partage des eaux. C'est une des cartes qui témoignent de la connaissance des travaux cartographiques portugais.

Lapie, 1829. Le Haut-Essequibo, le Rupununi, le bassin du Tacutú sont dans le territoire du Brésil. Lapie, comme on l'a vu, a étudié ces travaux.

Brué, 1834. Le Territoire Contesté, le bassin du Rupununi et celui du Haut-Essequibo restent dans le territoire brésilien.

26. Mahlmann, *Karte von America*, Berlin, 1837. Le bassin du Tacutú reste dans le territoire du Brésil. La limite est par le partage des eaux jusqu'au coude du Rupununi, le cours de celui-ci jusqu'à sa source et, de nouveau, la ligne de partage des eaux.

Duvoteny, *Amérique Méridionale*, 1839. Tout le bassin du Tacutú, et même une grande partie de celui de l'Essequibo, sont dans le territoire du Brésil.

27. Kiepert, *Süd America*, Institut géographique de Weimar, 1849. Le territoire contesté reste dans le territoire du Brésil.

28. *Tabula geographica Brasilix et Terrarum adjacentium exhibens Itinera Botanicorum*, de Martius. Limites : la chaîne Tumucumaque, le thalweg du Rupununi jusqu'au coude, et la ligne de partage des eaux. Les

rations les plus récentes de la région à laquelle appartient le Territoire Contesté et, pour une partie de cette région, les premières qui méritent ce nom (Coudreau)<sup>29</sup>, explorations sur lesquelles, dans le cours de ce litige, nous aurons souvent à revenir, et qui ont servi à l'établissement de notre carte. »

## VIII

### Cartes portugaises, brésiliennes et espagnoles.

Les cartes que nous comprenons dans cette classe sont les suivantes :

1. La Carte du Traité des Limites de 1750, reproduite d'après l'exemplaire des Archives du Ministère des Affaires Étrangères de France, *Carte des confins du Brésil avec les terres de la couronne d'Espagne dans l'Amérique Méridionale*. L'exemplaire est celui dont s'est servi le Ministre Plénipotentiaire de

---

bassins du Tacutú et du Mahú sont par conséquent dans le territoire brésilien. Cette carte contient l'itinéraire des voyages de Velloso (1780-90), Alexandre de Humboldt (1799-1804), Langsdorff (1805, 1814, 1829), Eschwege (1810-1821), Sellow (1815-1829), Prince Maximilien (1815-1817), A. de St-Hilaire (1816-1822), Spix et Martius (1817-1820), Mikan et Schott (1817-1818), Thad. Haenke (1790-1817), Pohl (1817-1821), Natterer (1817-1832), Pöppig (1827-1832), Schomburgk (1835-1839), Gardner (1841-1846), Prince Adalbert (1842-1843), Castelnau et Weddel (1843-1848), Rob. Spruce (1849), Alcide d'Orbigny (1826-1853), Ruiz et Pavon (1778-1788).

29. Coudreau, 1884. Carte de la région des sources de l'Essequibo, du Rupununi et du Tacutú; carte des Fazendas du Rio Branco; carte du Rio Branco, pour l'étude de la région du Rio Branco et du Territoire Contesté que Coudreau porte au delà du tracé actuel de transaction.

Sa Majesté Très Fidèle et que l'on croyait perdu à la suite du tremblement de terre de Lisbonne. Deux teintes, l'une jaune et l'autre rose, indiquent ce qui se trouvait occupé respectivement par les Portugais et par les Espagnols, ce qui n'était pas occupé à cette époque n'étant pas colorié. La ligne coloriée de limites s'étend jusqu'à l'espace qui sépare les sources du Mahú du bassin de l'Orénoque. La couleur portugaise comprend tout le territoire jusqu'au Mahú; les territoires où se trouvent la rivière Pirara et le lac Amucú sont laissés en blanc. Cette carte n'ajoute rien au Traité; mais elle est une preuve que, jusqu'à la rive droite du Mahú, le territoire était, à cette époque, occupé par les Portugais de manière à empêcher toute prétention espagnole.

2. Carte des Missions de la Compagnie de Jésus dans le Grand Pará, « *Mappa Vice provinciæ Societatis Jesu Maragnoni Anno MDCCLIII concinnata* ». Dans cette carte, le Rio Branco, le Tacutú et le lac Amucú se trouvent dans la Province brésilienne de la Compagnie. La reproduction en est faite d'après une copie de la carte existant dans la Bibliothèque d'Evora, en Portugal. Elle a déjà été publiée dans le livre *Os Jesuitas no Grão Pará* de J. Lucio de Azevedo.

3. Un manuscrit de la bibliothèque de Porto, contemporain du *Journal de Ribeiro de Sampaio*, servant à illustrer la description faite par lui du Rio Negro et l'état de la Capitainerie entre 1763 et 1774.

4. Divers documents qui datent de l'époque de l'invasion espagnole sont les premières cartes portugaises du Rio

Branco et de ses affluents : deux cartes du capitaine Philippe Sturm, copiées par le sergent-major Gronfeld, une autre que João Pereira Caldas fit faire au Pará, et un croquis manuscrit de l'auditeur Ribeiro de Sampaio, accompagnant sa dépêche officielle du 27 mars 1775 (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 101) reproduit de l'original conservé à la Bibliothèque du Pará.

5. « Carte de l'Amérique méridionale depuis 10° de lat. N. jusqu'à 5° de lat. S. pour faire comprendre complètement la véritable situation topographique et hydrographique du Rio Branco de l'Amérique portugaise et des localités nouvellement établies dans la même année 1778. » Cette carte, par sa date ainsi que par la composition de son titre « Rio Branco de l'Amérique portugaise », est celle qui accompagna la *Relation historico-géographique* de Ribeiro de Sampaio. Dans cette carte, les indications des quatre Guyanes, la portugaise, la française, la hollandaise et l'espagnole, sont placées sur la côte, la région du Rio Branco, dont on dressait la carte, confinant avec elles et de l'autre côté avec la Nouvelle-Grenade. Les rivières « Pirarara », « Maho » et « Tacutú » appartiennent à cette région. Nous avons vu, par la *Relation* de Ribeiro de Sampaio, que la frontière était, pour lui, formée par les versants.

6. Carte manuscrite de Antonio Pires et Ricardo Franco correspondant aux explorations de ces Commissaires Royaux en 1781. Leurs explorations ont déjà été analysées dans le Premier Mémoire, et nous en avons donné le Journal et les différents rapports officiels. Nous reproduisons cette carte d'après l'exemplaire signé par les auteurs, et qui se trouve

à la Bibliothèque Nationale de Paris, mais nous en possédons d'autres copies. Le titre de la carte est : « Plan géographique du Rio Branco et des rivières Uraricapara, Majari, Parimé, Tacutú et Mahú, qui s'y jettent. Où est notée la grande chaîne de montagnes qui sépare l'Orénoque de l'Amazone et d'où descendent lesdites rivières. Sont également notées les communications au Levant avec la colonie de Suriname par le fleuve Repunuri. Et au Couchant avec la Caribana espagnole par la montagne Pacarahina et la rivière Parauamusi, jusqu'à S. Vicente, levé par ordre du très illustre et excellent Senhor João Pereira Caldas, gouverneur et capitaine général breveté des Capitaineries de Matto Grosso et Cuyabá, et Commissaire Général des Démarcations de Limites pour la partie du Nord. Par Antonio Pires da Silva Pontes, docteur en mathématiques, et Ricardo Franco d'Almeida Serra, capitaine du génie. » Cette carte contient plusieurs notes. Parmi celles qui se rapportent au territoire contesté nous relevons celles-ci :

a) « Cette rivière (le Mahu), en amont de l'*Igarapé* Yurara, court entre de hautes montagnes. La *cachoeira* Urueburú qui est l'endroit jusqu'où nous sommes arrivés, est d'un accès difficile. On met trois jours à la franchir; la rivière se divise alors en quatre bras, le principal se dirige vers le couchant; on passe encore cinq jours dans les montagnes pour arriver à des plaines où ils aboutissent tous, formant de grands marais. »

b) « Démonstration ou notion du terrain que forment les sources des rivières Repunuri et Anaóau, d'après les renseignements fournis par les Indiens qui y habitent.

« *Note.* — De la chaîne Açary, en descendant le Cuidaru, on met quatre jours pour arriver au confluent du Repu-

nuri. De l'embouchure du Cuidarú jusqu'au lieu dit Porto, cinq jours de voyage. Et de Porto jusqu'à l'Igarapé Tauaricurú, on met encore deux jours. »

c) « N. B. La ligne pointillée de carmin indique le chemin que nous avons fait par terre jusqu'au Repunuri; le signe \* marque le commencement des marais lorsqu'ils se jettent au couchant dans le Rio Branco par le Pirara et au levant dans le Repunuri par l'Igarapé Tauaricurú. »

d) « La rivière Tacutú n'a été vue que jusqu'à l'endroit où elle est figurée par deux lignes parallèles, et sa continuation est établie d'après les renseignements obtenus d'Indiens connaissant la contrée, lesquels disent qu'on met, de la forteresse de S. Joaquim jusqu'à ce qu'on rencontre à nouveau le Tacutú, un jour et demi, et que trois jours et demi après, on arrive au Repunuri, en marchant toujours vers le levant. C'est par cette route qu'a déserté le caporal Miguel Arcangelo. »

e) « N. B. La rivière Anaóau est d'une grande étendue et on y navigue avec difficulté à cause de ses nombreuses *cachoeiras*; elle aboutit à des montagnes qui forment également les sources de la rivière Repunuri, d'après les renseignements des indigènes qui y habitent. »

f) « Ces grandes et spacieuses prairies sont formées d'une grande variété d'herbes, les plus propres à l'élevage du bétail de toute espèce, et enrichies de nombreuses mines de sel gemme ou montanum, excellent pour la nourriture de ces mêmes animaux. »

Parlant de cette carte qu'il n'avait pas reconnue comme étant celle de Ricardo Franco et d'Antonio Pires, le Conseil d'État, dans son Avis du 28 septembre 1854, dit : « Le terrain baigné par les eaux de l'Uraricapara, depuis ses sources, par

l'Uraricuera, le Majari, le Parime y est décrit exactement et en détail. La carte décrit avec une certaine exactitude celui qui est situé entre le Mahú, le Tacutú et le Repunuri. Elle signale le lac Amacú, et donne le Pirara comme se déversant dans le Mahú. Elle indique la chaîne qui sépare l'Orénoque de l'Amazone, et forme les sources du Rio Branco<sup>30</sup>. »

La carte des explorations de 1781 est une de celles que Humboldt a étudiées, car il écrit dans son *Voyage aux Régions Équinoxiales* (1825, X, p. 150, *nota*) : « La carte de Pontes place à la jonction du Paraguamusi et de la rivière Paragua (affluent du Coroný) par latitude 4°25' la ville de S. Vicente. » Cette indication suffit pour montrer qu'il se rapporte à cette carte.

7. Après la carte des explorations de 1781, nous avons la carte des explorations de 1787, sous la direction de Manoel da Gama<sup>31</sup>. Voici le titre de la carte que nous donnons d'après

30. Il est fait allusion dans ce Rapport à une carte de Ricardo Franco de 1780. Cette carte n'a pu être trouvée. Elle n'a cependant aucune valeur étant antérieure aux premières explorations portugaises dans le Contesté actuel. En effet, la géographie du territoire à l'est du Mahú ne fut fixée que par les explorations de Ricardo Franco lui-même et Antonio Pires (da Silva Pontes), l'année suivante.

31. Il n'existe aucun plan des explorations du Dr Alexandre Rodrigues Ferreira en 1786. Mais nous en possédons les rapports et traités que nous avons cités. Dans le *Catalogo da Exposição da Historia do Brazil realizada pela Bibliotheca Nacional do Rio de Janeiro a 2 de Dezembro de 1881*, Rio de Janeiro, 1881, on trouve, sous le numéro 151, mention d'un manuscrit de la main d'Alex. Rod. Ferreira se rapportant à cette même exploration ou à une autre antérieure dans le territoire actuellement en litige, dont voici le texte traduit :

« Observations faites sur le Rio Branco et autres rivières qui s'y



une copie des Archives militaires de Rio de Janeiro : « Plan géographique du Rio Branco, de ses affluents et des sources de la rivière Rupunuri, lequel, par ordre du très Illustre et Excellent Senhor Capitaine-Général João Pereira Caldas, le colonel Manoel da Gama Lobo d'Almada fit dresser en l'année 1787. »

« Cette carte, » dit l'Avis cité du Conseil d'État du Brésil, du 28 septembre 1854, « est celle qui contient les travaux les plus complets et les plus parfaits sur le Rio Branco et ses affluents. Elle décrit minutieusement l'Uraricapara et montre la position où se trouvent ses origines par rapport au Paramussi, au Paraua et à la localité espagnole de S. Vicente. Elle décrit aussi en détail l'Uraricuera, le Majari, le Surumú, le Mahú, une partie du Tacutú et le Saraurú, ainsi que le territoire qui sépare les trois dernières rivières du Rupunuri dont elle indique la direction par supposition en en marquant les sources. Elle indique aussi : la position du lac Amacú, du Pirara et du Tauaricurú, et signale le trajet que l'on fait par là

---

jettent et sur les lieux remarquables de cette région, comme le lac Amacú par où communique le Rio Branco et, par lui, le fleuve de l'Amazone, avec la remarquable rivière Rupunory ou Rupunue-nim, qui ensuite s'appelle Essequébe dans la colonie de Suriname, et où est compris le pays de l'El-Dorado de Guillaume Raleigh sous le nom de lac Parimé. nom que conserve l'une des sources du Rio Branco, lequel descend du nord au sud et a son origine dans les marais adjacents au côté austral de la chaîne de montagnes qui sépare les versants du fleuve Orénoque de ceux du fleuve des Amazones; laquelle chaîne entre divers points très éloignés, où ont été faites les observations, garde constamment la direction de l'est et ouest par le parallèle de 4° au N. et forme une brèche, aux sources de la rivière Uararikapara, par où les Espagnols descendirent clandestinement de la Guyane dans ces dernières années, après avoir monté par la rivière Paraua-Mussi, qui se jette dans

vers le Rupunuri ainsi que le trajet de cette rivière au Saraurú ;  
la chaîne de montagnes (Pacaraima) qui sépare les eaux qui

l'Orénoque, jusqu'à la chaîne de montagnes s'introduisant de là par ledit  
Urari-Kapara, etc.

	Latitude.	Longitude orientale.	Variation magnétique au N. E.
Embouchure principale du Rio Branco, sur la rive boréale du Negro. . . . .	1° 24' S.	. . . . .	7° 0' N. E.
Village de Carmo. . . . .	0° 17' N.	. . . . .	6° 42' N. E.
Grands rochers à plus d'une lieue en aval de la cachoeira . . . . .	1° 52' N.	. . . . .	. . . . .
Plage de Carapaná-Tuba . . . . .	1° 17' N.	. . . . .	. . . . .
Serra Carumáni, sur la rive orientale de la rivière. . . . .	2° 35' N.	. . . . .	. . . . .
Village de Santa Barbara. . . . .	2° 55' N.	. . . . .	. . . . .
Forteresse de S. Joachim, au confluent des ri- vières Branco et Tacutú. . . . .	3° 1 $\frac{1}{2}$ ' N.	. . . . .	5° 12' N. E.
Plage d'Urububani, embouchure de la rivière Xurumú. . . . .	3° 21 $\frac{1}{2}$ ' N.	. . . . .	. . . . .
Confluent du Tacutú et du Mahú . . . . .	3° 34' N.	. . . . .	. . . . .
Cachoeira de la rivière Pirará qui se jette dans le Mahú. . . . .	3° 39 $\frac{1}{2}$ ' N.	. . . . .	. . . . .
Lac Amucú, source du Pirará et communication des eaux des rivières Branco et Essequibe. . . . .	3° 39' N.	317° 53'	4° 14' N. E.
Cachoeira du Caldeirão, dans la rivière Mahú. . . . .	3° 48' N.	. . . . .	. . . . .
Serras du Mahú, où elles s'appellent Capinary. . . . .	4° etc. N.	. . . . .	. . . . .
Embouchure de la rivière Parimé, dans le Rio Branco. . . . .	3° 30' N.	. . . . .	. . . . .
Marais où le Parimé commence à devenir une rivière. . . . .	3° 36' N.	. . . . .	. . . . .
Conceição Grande, village d'Indiens dans le Rio Branco. . . . .	3° 27' N.	. . . . .	5° 19' N. E.
Grand rocher de Boa-Vista. . . . .	3° 23' N.	. . . . .	6° N. E.
Santa Rosa, à la première cachoeira de la rivière Urari-Mapará. . . . .	3° 44 $\frac{1}{2}$ ' N.	314° 43'	6° 15' N. E.
Rivière Majari, à la première grande cachoeira. . . . .	3° 46' N.	. . . . .	5° 10' N. E.
Deuxième grande cachoeira de la même rivière. . . . .	3° 53' N.	. . . . .	. . . . .
Endroit du directeur de Carvoeiro, sur le Rio Branco. . . . .	1° 15' S.	. . . . .	. . . . .

« En avril, les pluies commencent aux sources du Rio Branco. Au mois

courent vers l'Orénoque et la Guyane aujourd'hui Anglaise, de celles qui vont vers le Rio Branco et l'Amazone, et d'où naissent les tributaires du même Rio Branco; l'existence de terrains élevés entre le Rupunuri, et le Mahú et le Tacutú. »

8. Outre celle-ci, nous donnons la Carte, réduite par lui-même, d'un des auxiliaires de Manoel da Gama dans cette exploration, le Capitaine du génie José Simões de Carvalho. Le titre de cette carte est : « Carte du Rio Branco et de ses affluents, levée et construite par le Dr. en Mathématiques, et Capitaine du génie José Simoens de Carvalho, à l'occasion de l'examen auquel, par ordre royal, il fut procédé en l'année 1787. Copie réduite faite par le même capitaine. »

« Cette carte existe, dit le même Avis de 1854, au Ministère des Affaires Étrangères, et fut copiée en l'année 1841, à Lisbonne, où il est à supposer qu'existe l'original. Elle est très importante et très détaillée, et il s'y trouve, mieux décrit que dans les antérieures, le territoire situé entre le Rupunuri, le Mahú et le Tacutú. Elle indique le chemin parcouru dans ces territoires par les explorateurs de 1781 et 1787, les terrains élevés qui se trouvent entre ces rivières, et les passages entre le Pirara et le Tauraricurú vers le Rupunuri, et entre ce fleuve et le Saraurú. Elle indique la chaîne (Pacaraima) qui sépare les eaux qui vont à l'Orénoque et à l'Essequibo de celles qui coulent par le Rio Branco dans l'Amazone. »

---

de juin ont lieu les plus grandes crues, ainsi qu'en janvier a lieu la plus grande baisse des eaux. Ses rives sont très riches en cacao, en vanille, etc. En amont de la première cachoeira, sur les deux rives, il y a des plaines (campinas) fertiles, lesquelles, du côté de l'est, vont jusqu'à la mer. »

La Carte de Simões de Carvalho, de même que le Plan géographique du Rio Branco et le Plan d'Antonio Pires et de Ricardo Franco, embrasse dans les explorations portugaises tout le Contesté actuel. Pour ce qui a trait à cette question, ces explorateurs font pour le Portugal au dix-huitième siècle ce que Schomburgk ne fera pour la Grande-Bretagne que vers le milieu du dix-neuvième.

9. « Carte géographique des voyages faits dans les Capitaineries du Rio Negro et Matto Grosso depuis l'année 1780 jusqu'à celle de 1789 pour servir de base à la démarcation des limites desdites Capitaineries par rapport aux domaines espagnols à elles contigus, par le docteur en mathématiques José Joaquim Victorio da Costa. »

Pour bien montrer la façon dont étaient faits à cette époque les travaux géographiques portugais dans la Capitainerie du Rio Negro, il convient de nommer les autorités citées dans cette carte du Gouverneur de la Capitainerie. Voici la note qui y est insérée :

« Voyages de l'Orient à l'Occident et personnes qui les firent d'après lesquelles il convient de juger de l'exactitude de cette carte : Fleuve de l'Amazone, de Santarem à Ega, par les Astronomes José Simões de Carvalho et José Joaquim Victorio. De Ega à Tabatinga, par l'Astronome José Joaquim Victorio. A partir de Tabatinga, par relation de voyageur. Les rivières das Trombetas, Guatumá et Urubú, la première jusqu'à la première cachoeira, la seconde et la troisième, jusqu'à leurs sources, par relation de voyageur.... La rivière Madeira et les autres plus australes, par les Astronomes Antonio Pires Pontes et Francisco José de Lacerda. Le Rio Negro et ses affluents, de

l'embouchure jusqu'à Barcellos, par les Astronomes José Joaquim Victorio et José Simões de Carvalho; de Barcellos jusqu'au mont Cucui, par l'Astronome Francisco José de Lacerda. Le Rio Branco et ses affluents et tout ce qui concerne les montagnes au Nord, par l'Astronome José Simões de Carvalho. D'une part, les rivières Urubaxi, Uaiuana, Uncuixi, Xiuara, Marié et les passages vers les rivières Marauha, Cumapi, Puapua; d'autre part la rivière Cauaboris, ses affluents et ses communications avec la rivière Baximonari, et cette rivière, par l'habile Officier de l'armée Manoel da Gama Lobo. La rivière Uaupés jusqu'au Iucari et le passage vers le Cananari, par l'Astronome José Simões de Carvalho; le reste de l'Uaupés ses affluents et passages de ceux-ci vers les affluents de l'Apaporis; les rivières Issana, Xié; le passage de celui-ci vers le Pamá, le Pamá jusqu'à l'embouchure et de là en descendant par le Rio Negro jusqu'au mont Cucui, par ledit Officier de l'armée (Gama Lobo). La rivière Japurá et ses affluents, cette rivière et celles qui sortent avec elle du versant de la chaîne, par les Astronomes José Joaquim Victorio et José Simões de Carvalho. L'Apaporis, de l'embouchure jusqu'au Cananari, ce dernier et le passage vers le Iucari, par l'Astronome José Simões de Carvalho; le reste de l'Apaporis, ses affluents et les passages vers les rivières collatérales, par ledit Officier de l'armée. La rivière Içá, par relation de voyageur. La rivière Javari, par l'Astronome José Joaquim Victorio. »

Cette carte comprenant les explorations d'Antonio Pires, Ricardo Franco, Eusebio A. de Ribeiros et Gama Lobo, dans la partie orientale, n'a pas de ligne de limites; mais, dans un autre exemplaire que nous reproduisons également, on trouve la note suivante :

« N. B. La frontière de la capitainerie du Rio Negro au Levant et au Nord est encore aujourd'hui, en 1797, indéterminée pour sa plus grande partie. La ligne tortueuse pointillée de jaune indique la limite dans laquelle, d'après les voyages faits, on ne trouve aucun établissement étranger. »

La ligne de la frontière couvre les sources du Cotingo, du Mahú, du Pirara, du Tacutú et remonte ensuite le Rupununi.

10. Nous donnons aussi une carte anonyme et sans date des provinces du Grand Para et du Rio Negro, intitulée : « *Carte topographique des Provinces du Grand Para et du Rio Negro* ». Comme elle mentionne Villa Nova da Rainha qui n'a été ainsi nommée qu'en 1804, et qui ne figure pas sur la carte de Victorio da Costa de 1797, ni sur la Nova Lusitania de 1798, on doit la supposer des premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, avant que Barcellos, dont le nom est donné en lettres majuscules comme ceux de Belem et de S. Luiz, capitales de Pará et de Maranhão, cessât d'être le siège du gouvernement du Rio Negro. Le Tacutú figure dans le territoire de cette dernière province.

11. Un manuscrit sans date ni nom d'auteur, de la Bibliothèque Nationale de Paris, qu'on reconnaît pourtant être la copie de la plus belle des cartes coloniales portugaises de l'État du Brésil, la « Nova Lusitania » de Silva Pontes, de 1798.

Nous traduisons le titre de cette carte d'après le *Catalogo da Exposição de Historia do Brazil*, sous le n° 1411 :

« A son Altesse Royale le Prince du Brésil Don João, notre seigneur, dédie la carte géographique de projection sphérique orthogonale de la Nouvelle Lusitanie ou Amérique portugaise, et État du Brésil, Antonio Pires da Silva Pontes Leme, capi-

taine de frégate, astronome et géographe de Sa Majesté pour les Démarcations de limites, que, en exécution de l'ordre de Son Excellence Monsieur le Ministre et Secrétaire d'État du Ministère de la Marine et des Domaines d'Outre-mer D. Rodrigo de Souza Coutinho, il a graduée dans ses véritables points de longitude et de latitude par les observations astronomiques de la côte et de l'intérieur; résumant non seulement les considérations mêmes du continent par le même astronome, mais encore quatre-vingt-six cartes du dépôt du Secrétariat de l'État de la Marine, et dessinée dans le cabinet Royal du Royal Jardin botanique de Sa Majesté par les dessinateurs José Joaquim Freire et Manoel Tavares da Fonseca. An 1798. »

Le catalogue ajoute : « Elle contient des plans de la Barra du Pará, de la Bahia de Todos os Santos, la topographie du Rio Grande de S. Pedro do Sul et du Rio de Janeiro. »

La carte que nous reproduisons contient également un plan de la Barra du Pará, de José Lopes Santo, un de ses collaborateurs, dédié au même Dom Rodrigo de Souza Coutinho, à qui est dédiée la « *Nova Lusitania* ». C'est ce qui à première vue nous a permis de la reconnaître.

Mais l'analyse qui est faite de cette carte dans l'Avis du Conseil d'État du 28 septembre 1854 signale divers autres points semblables à ceux du manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris. Ainsi, la carte, dit le Conseil d'État du Brésil, indique la chaîne de montagnes parallèle à l'Équateur, laquelle sépare les eaux qui courent vers la Guyane française et la Guyane hollandaise, de celles qui vont à l'Orénoque. » « Grande e unida Cordilleira de serras que medeão entre o Orinoco e Amazonas; e formão as Cabeceiras do Rio Branco ou Parimé ». Ces mêmes mots se trouvent sur la carte que

nous reproduisons. « Elle donne le Pirara se déversant dans le Mahú et le Siparuni, qu'elle appelle Sibarona, sortant de cette chaîne et courant vers l'Océan pour se joindre au Rupununi. Elle décrit inexactement le Repunuri qui n'a pas été exploré et l'étend trop vers le Sud. Elle décrit une partie seulement de l'Essequibo, le coupant, sans doute faute de données pour le prolonger jusqu'à ses sources. Elle indique l'existence de terrains élevés entre les rivières Repunuri, Tacutú et Mahú. Elle donne à la rivière Calsoene le nom de rivière Vincent Pinçon, ou Calsoene.... »

Sur un point, cependant, la copie diffère de l'original, bien que seulement à cause de la date où elle fut faite, quant aux pays limitrophes. Voici la description des frontières dans la copie aux Archives militaires de Rio de Janeiro qu'examina le Conseil d'État : « La carte, dit l'Avis, fait confiner le Brésil à la Guyane alors hollandaise, c'est-à-dire aux colonies de l'Essequibo, Demerara et Berbice, par les sources de la rivière Trombetas et des montagnes qu'elle indique, la limite coupant la rivière Rupununi, allant chercher les sources du Mahú et continuant par les montagnes Pacaraima jusqu'à un point pas très éloigné, vers l'Ouest, du mont Roraima. A partir de ce dernier point, elle fait commencer le territoire de la Guyane espagnole, aujourd'hui le Venezuela. »

Cette ligne de limites figure aussi dans la copie que nous reproduisons; mais, sur celle-ci, est ajoutée la ligne du Traité d'Amiens, de sorte que le Brésil y finit et que l'ancien territoire brésilien de la carte primitive, entre cette ligne et à peu près la ligne d'Anville, vient, par cession du Portugal, à appartenir à la France. La carte reproduite prouve, autant que la première carte, le droit du Portugal sur ce territoire, vu qu'il



n'aurait pu passer au domaine de la France par l'effet du Traité d'Amiens s'il n'avait pas été portugais. Nous regrettons de ne pas pouvoir reproduire la carte même de 1798. La Section du Conseil d'État dit de la copie qu'elle examina : « Cette grande et importante carte, qui se trouve lacérée et dans un état pitoyable. » Cette copie n'a pas été trouvée. Le résultat de nos recherches fait craindre que l'original, conservé également à Lisbonne, aux Archives du Ministère de la Guerre, n'existe plus aujourd'hui.

La carte de Silva Pontes, de 1798, est un admirable spécimen de la cartographie portugaise. On a compilé, ainsi que le dit le titre, plus de *quatre-vingt-six* cartes du Dépôt de la Marine. Voici la liste des autorités qu'elle cite comme la soutenant : le Père Codêo, le Père Diogo Soares, le Père Domingo Copassi, l'astronome Docteur Miguel Antonio Ciera, le Général de brigade José Custodio de Sá e Faria, ingénieur, le Docteur Sam-Mardoni, astronome, l'astronome Docteur José Angelo Brunelli, le Comte de Azambuja, D. Antonio Rollim de Moura observateur astronome, le Capitaine Shwebel, ingénieur, le Docteur José Simões de Carvalho, astronome, le Major José Joaquim Victorio, astronome, le Lieutenant-colonel Euzebio Antonio de Ribeiros, ingénieur, le Lieutenant-colonel Pedro Alexandrino Pinto, ingénieur, le Capitaine de frégate Francisco José de Lacerda, astronome, le Capitaine de frégate Antonio Pires da Silva Pontes, astronome, le Lieutenant-colonel Ricardo Franco de Almeida Serra, ingénieur, le Lieutenant-colonel Joaquim José Ferreira, ingénieur, le Capitaine José de Saldanha Rebello, astronome, le Capitaine Joaquim Felix da Fonseca, astronome, le Colonel João F. Roscio, ingénieur, le Lieutenant-colonel João Vasco Manoel de Braun, ingénieur, le

Capitaine Montesinhos, ingénieur, le Pilote José Patricio, le Pilote Joaquim José da Silva Lobo, le Lieutenant de marine José dos Santos Lopes (Lopes Santo), le Colonel Theodosio Constantino Chermont, le Sergent-major Thomaz de Souza, le Colonel Manoel da Gama Lobo, Commissaire des Démarcations de 1777, le Capitaine Domingo Sambucetti, ingénieur, le Capitaine Salvador Franco, ingénieur, le Capitaine José Pinheiro de Lacerda, ingénieur, l'Adjudant Pereira Leão, ingénieur, le Lieutenant-colonel Montanha, ingénieur, le Capitaine José Antonio Caldas, ingénieur. »

En mentionnant les matériaux inédits sur lesquels se fonde sa description de la partie orientale de la chaîne Parima, Humboldt, dans son *Voyage aux Régions Equinoxiales* (édition de 1825, tome X, p. 147, note), cite « deux cartes très détaillées du capitaine de frégate et astronome géographe de Sylva Pontes Leme, et du capitaine des ingénieurs Don Ricardo Franco d'Almeida de Serra (1787 et 1804) ». « Ces cartes manuscrites, dit-il, renfermant tout le détail du levé trigonométrique des sinuosités des rivières, nous ont été obligeamment communiquées, à M. Lapie et à moi, par M. le comte de Linhares. » La carte de 1804 que Humboldt a eue, est probablement la copie de la « Nova Lusitania » avec la ligne du Traité d'Amiens.

C'est de ces travaux que Humboldt a dit : « L'on doit regretter que, dans l'état de barbarie dans lequel se trouve encore la géographie des plus vastes contrées des Amériques espagnole et portugaise, la prédilection d'une exactitude si rigoureuse se soit portée sur une région presque sauvage et entièrement inhabitée. »

## 12. La « Carte Générale des Capitaineries du Grand Pará

et de Maranhão qui comprend, au Nord, les Guyanes, par Seraphim José Lopes, 2<sup>e</sup> lieutenant du corps d'artillerie du Pará. Année 1813. » La ligne dans cette carte, en ce qui intéresse ce débat, prétend être la ligne du Traité de Paix de 1801, mais elle est tirée, — pour des motifs que l'auteur donne, à la suite d'observations faites sur les sources de l'Araguari, — des sources du Calsoene, conformément au Traité de Paris de 1797; elle n'est pas prolongée jusqu'au Rio Branco, comme d'après les deux Traités, mais par une ligne qui coupe le Rupununi, laissant le Tacutú, le Saraurú et le Haut Rupununi dans la sphère portugaise, tandis que le Pirara et une partie du Mahú restent dans la sphère espagnole. La carte est une compilation locale; la frontière est la confusion de diverses lignes, en un temps de grandes perturbations pour le Portugal, où lui-même, pour ainsi dire, n'avait plus de frontières<sup>52</sup>. La Guyane Hollandaise est reléguée assez loin du territoire en litige.

Nous pouvons présenter aussi comme ayant la même valeur de documents cartographiques :

---

52. Dans cette carte se trouve la note suivante se rapportant à la frontière du Rupununi : « La proximité de la rivière Saraurú, bras du Rio Branco, avec la rivière Repuniri, bras de l'Essequebo, nous est connue non seulement par les cartes des Guyanes, mais aussi par les voyages faits de l'une à l'autre. En l'année 1793 (1798) Francisco José Rodrigues Barata, lieutenant-colonel du 1<sup>er</sup> régiment de ligne du Pará, étant porte-drapeau dudit régiment, et ayant été envoyé à Suriname en mission du service Royal, à travers l'intérieur du pays, fit transporter par terre les canots servant à son transport du Saraurú au Repuniri, travail qui n'a demandé que trois jours; et ayant rempli la mission dont il avait été chargé, il revint par le même chemin. Par des rapports du gouvernement du Rio Negro, on sait qu'en février 1811, apparurent sur les sources du Rio Branco des Anglais ou

I. *Corografia Brazilica, ou relação historico-geografica da reino do Brazil composta e dedicada a Sua Magestade Fidelissima por hum Presbitero Secular do Gram Priorado do Crato*, Rio de Janeiro, 1817. C'est l'ouvrage du Père Manoel Ayres de Casal. Au nombre des provinces brésiliennes, il inscrit la « Provincia de Guianna », la Guyane française étant, du temps que l'ouvrage fut composé, occupée par les armées portugaises alliées de l'Angleterre.

II. Un Mémoire, publié en 1827 dans le tome X, partie I, des *Mémoires de l'Académie des Sciences de Lisbonne*, intitulé « Mémoire sur la chaîne qui sert de limite au Brésil, du côté des Guyanes et du Rio Branco qui descend de cette chaîne pour se déverser dans le Rio Negro », par Manoel José Maria da Costa e Sá. Il est basé sur les travaux de Ribeiro de Sampaio et du docteur Alexandre Rodrigues Ferreira et d'autres. Quoique certaines fautes y puissent être relevées, comme, par exemple, que Rodrigues Barata parvint à Surinam non pas par le Rio Branco, mais par le Trombetas, ce Mémoire serait, à lui seul, une démonstration suffisante du droit du Brésil au territoire en litige.

III. *Diccionario topographico historico e descriptivo da Comarca do Alto Amazonas* par Lourenço da Silva Araujo e Amazonas, imprimé à Recife en 1852. Cet ouvrage est le résultat de grandes recherches historiques et géographiques sur l'immense

---

des Hollandais qui, étant montés par la rivière Repunuri demandaient la permission d'entrer dans les domaines portugais. On sait qu'ils sont arrivés au fort S. Joaquim du Rio Branco. »

territoire de l'ancienne Capitainerie de S. José do Rio Negro.

13. Nous reproduisons aussi la carte de la Commission Brésilienne nommée le 4 mai 1843 pour explorer les lieux de la frontière contestés par la Grande-Bretagne après les expéditions de Schomburgk, à cause de deux indications qu'elle contient. La première : « Limites du Brésil selon ce qui se trouve porté sur le registre du fort de S. Joaquim, en date du 14 février 1811. » Ce registre n'existe plus. La ligne ainsi définie suit le Rupununi jusqu'à proximité du Mont Annay. La Commission fait allusion à la dépêche de cette même date du Gouverneur du Rio Negro au Commandant du Fort. (Cf. *Premier Mém. Brés.*, page 511, note et *Ann.* à ce second Mémoire, vol. II, p. 1.) La seconde indication est : « Limites de la Guyane Portugaise en 1783 selon le plan du D<sup>r</sup> Pontes (ligne purement idéale). » Cette ligne, comme celle de d'Anville, part de la chaîne de Pacaraima, coupe le Rupununi, et court vers le sud-est. C'est la même ligne que celle de la carte de Pontes de 1798, que nous avons analysée. D'après les données qu'a eues la Commission, Pontes aurait adopté cette ligne dès son exploration; cela montre que la prétention portugaise extrême se confondait avec celle des Hollandais dans la même ligne d'Anville.

Nous donnons enfin quelques cartes brésiliennes modernes :

14. La carte du « *Diccionario Geographico Historico e Descriptivo do Imperio do Brazil* », par J. C. R. Milliet de Saint-Adolphe, traduit du français par le D<sup>r</sup> Caetano de Moura, Paris, 1863.

15. La carte de la province de l'Amazone, tirée de l'Atlas du sénateur Candido Mendes de Almeida (1868), et une autre carte extraite de l'ouvrage de Sant'Anna Nery, *Le Pays des Amazones*, dont il a été fait une édition en Angleterre, données pour la connaissance de la région politique à laquelle appartient le territoire contesté.

16. La carte de la Commission Brésilienne de Limites entre le Brésil et le Venezuela, 1879-1884, pour montrer ces limites, qui désintéressent complètement le Venezuela du litige actuel.

Dans la plus grande partie des cartes brésiliennes modernes<sup>55</sup>, la frontière adoptée est la ligne de partage des eaux. Depuis le désaccord avec la Grande-Bretagne survenu en 1841, cette limite apparaît, dans nos cartes, comme la concession extrême du Brésil. Devant un juge, le Brésil demanderait la ligne de son droit indiscutable, c'est-à-dire celle qu'il soutient en ce moment; mais, quand la solution arbitrale ne s'annonçait

55. *Carta Corographica do Imperio do Brazil* par le Colonel Conrado Jacob de Niemeyer. Éditions de 1846, 1857 et 1861.

*Nova Carta Geographica do Imperio do Brazil*, réduite de celle de Conrado de Niemeyer, par P. F. Xavier de Brito, 1867.

*Carta do Imperio do Brazil*, par le Conseiller Duarte da Ponte Ribeiro, 1873.

*Carta do Imperio do Brazil* par la Commission de la Carte Générale, sous la présidence du général Henrique de Beaurepaire Rohan, 1875.

*Atlas do Imperio do Brazil, segundo os dados officiaes existentes e outros documentos fornecidos pelo Exmo. Sr. Conselheiro Barão Homem de Mello e Ten. Coronel de Engenheiros Francisco Antonio Pimenta Bueno e pelos mesmos revisto*, par Claudio L. de Carvalho..., 1882.

guère possible, il semblait à tous que, dans un conflit avec l'Angleterre, le Brésil ne devait avoir qu'une prétention : la ligne inattaquable du partage des eaux. La correspondance diplomatique montre, en effet, que, pour obtenir un accord direct qui sauvegardât le bassin de l'Amazone, le Gouvernement Brésilien a proposé au Gouvernement de Sa Majesté Britannique cette même transaction que la plupart des cartes brésiliennes avaient adoptée avant lui.

Des cartes espagnoles ayant trait à ce débat, nous reproduisons :

I. La carte intitulée *Borrador Topografico de la linea divisoria que cita el articulo 12º del Tratado Preliminar, y ajustadas distancias hasta su punto final*. Il est dit, dans une note, que la ligne jaune est l'ancienne qui séparait les établissements du Portugal et la rouge, la nouvelle ligne convenue dans les préliminaires de Paix. Cette carte n'a aucune authenticité diplomatique, comme le démontra le Baron de Rio Branco, Plénipotentiaire du Brésil dans le litige avec la France, en son *Second Mémoire*, présenté au Conseil Fédéral Suisse, tome III, pp. 269 et suivantes, et la ligne qu'elle trace sous le titre : « Linea divisoria nuevamente convenida en el Preliminar de Paces », n'est pas celle de l'article 12 du Traité de 1777, puisque cette dernière ligne est celle des montagnes qui séparent l'Orénoque de l'Amazone. L'intérêt de cette carte, d'ailleurs sans valeur géographique, consiste seulement, quant à ce débat, en ce que la ligne admise par elle comme étant celle des anciennes limites portugaises laisse dans le territoire brésilien le Contesté actuel. La véritable date du *Borrador Topografico* est 1779. (Rio Branco, *ibid.*)

II. La carte de Requeña. « Mapa Geografico de la mayor parte de la América Meridional que contiene los Países por donde debe trazar-se la linea divisoria que divida los Dominios de España y Portugal, construido en virtud de Real Orden por el Teniente General Don Francisco Requeña, en el año de 1796. »

Limites avec le Brésil : la ligne de partage des eaux, lui laissant tout le bassin du Rio Branco. L'attitude intransigeante de Requeña est la meilleure preuve du droit du Brésil, c'est-à-dire non seulement de la véritable interprétation des traités de 1750 et 1777, mais aussi de la reconnaissance des occupations portugaises à l'ouest du Rupununi.

III. « Carta Corografica de la Republica de Colombia.... copiada de los mejores mapas que se han publicado a los cuales se han hecho correcciones importantes tomadas de cartas inéditas y corrigido los limites de Colombia con arreglo á los ultimos tratados de la España y disposiciones vijentes en el año de 1810 Formado bajo la inspeccion del secretario del interior de la misma Republica. »

Limites avec le Brésil : la ligne de partage des eaux, le Brésil confinant à la province de la Guyane, placée entre lui et la Guyane hollandaise.

IV. Codazzi. « Mapa Físico y político de la Republica de Venezuela dedicado por su autor el Coronel de Ingenieros Agustin Codazzi al Congreso Constituyente de 1850, Caracas, 1840. »

Le Contesté actuel reste tout entier du côté du Brésil.

Outre ces cartes, nous donnons celle de Surville (1778) qui accompagne l'*Histoire de la Nouvelle Andalousie* du père Caulin. Elle montre la ligne de Juan de la Cruz, à laquelle nous faisons si souvent allusion.



## Conclusion.

Le Brésil prétend que le Mémoire et l'Atlas Anglais viennent justifier la proposition de son Premier Mémoire : qu'il a pour lui, dans ce débat, « toute la cartographie historique ».

Il reste, en effet, démontré que, à l'exception d'une carte manuscrite de Heneman, de laquelle le professeur Burr dit que quelques recherches qu'il ait faites dans les minutes, tant publiques que secrètes, de la Compagnie des Indes Occidentales et des divers Conseils qui l'ont remplacée dans le gouvernement des colonies de la Guyane jusqu'en 1803, il n'en a trouvé aucune mention, toutes les cartes hollandaises sont unanimes à ne pas comprendre dans les limites des possessions de la Hollande le territoire aujourd'hui prétendu en son nom.

Il est démontré, de même, que jusqu'à Schomburgk, aucune carte anglaise ne soutient cette même prétention ; que les cartes des Gouverneurs britanniques de la Colonie ne portent pas son étendue à l'ouest du Rupununi.

Il est démontré que les cartes européennes, y compris les cartes anglaises, faites après le traité d'Amiens, en attribuant à la France les territoires du bassin de l'Essequibo et du Rupununi qui, avant le traité, étaient attribués au Portugal, montrent bien que l'Europe a reconnu, dans ce Congrès, la souveraineté portugaise sur ces mêmes territoires, lesquels, autre-

ment, n'auraient pas passé sous celle de la France en vertu de la cession faite à cette dernière nation, au nom du Portugal seul, des territoires situés au-dessus de la ligne tracée par le Congrès entre la source de l'Araguary et la rive gauche du Rio Branco.

Il est démontré que, depuis la découverte de la Guyane jusqu'à l'apparition de Schomburgk, le territoire en question n'a jamais, d'après les documents cartographiques connus, été compris dans les possessions d'aucune autre nation que le Portugal, l'Espagne exceptée, et, quant à l'Espagne, après la séparation des deux Couronnes, pour une partie seulement du même territoire dans le bassin de l'Essequibo.

Il est démontré que d'Anville, au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, s'appuyant sur les renseignements les plus précis quant aux occupations et aux prétentions des différentes Puissances européennes établies dans la Guyane, attribua au Brésil le bassin entier du Rio Branco et le cours supérieur du Rupununi, et que sa ligne fut reconnue par la Hollande comme la limite extrême de ses possessions dans cette partie de l'Amérique du Sud.

Il est démontré par les documents cartographiques les plus anciens que, lorsque son existence fut connue par la relation d'Orellana, le Rio Negro fut considéré comme appartenant, vu que c'était un affluent de la Rivière d'Orellana, aux domaines de l'Espagne qui l'avait découvert, mais que, après l'indépendance portugaise en 1640, et par suite de la possession que Pedro Teixeira avait prise au nom de la Couronne de Portugal du cours entier de l'Amazone avec ses affluents jusqu'au Napo, il passa, dans les cartes du xviii<sup>e</sup> siècle à être compris, de même que la rive gauche de l'Amazone, dans les domaines de Portugal, et non plus dans ceux de Castille.

Quant au Rio Branco, il est démontré que, depuis que son existence fut révélée, en 1640, par l'expédition portugaise de Pedro Teixeira, dont le Père d'Acuña faisait partie au retour, son cours fut toujours considéré par les cartographes comme dépendant de la même souveraineté que celui du Negro, d'abord de la souveraineté espagnole par les traditions qui subsistaient du temps de la réunion des deux Couronnes, mais bientôt, et définitivement, de la portugaise, dès la fortification par les Portugais de l'embouchure du Rio Negro, antérieure à la carte du Père Samuel Fritz de 1707.

Il est démontré que la même rivière, signalée pour la première fois par l'expédition brésilienne de Pedro Teixeira, découverte par les Portugais depuis son embouchure jusqu'à ses branches les plus éloignées, — ses communications même avec l'Essequibo par le portage du Rupununi ayant été découvertes par Manoel da Silva Rosa, quelques années avant Hortsman, — figure sur toutes les cartes géographiques, quelque loin que son cours s'étende et de quelque manière qu'il soit représenté, comme une dépendance politique du bassin de l'Amazone, et jamais comme une possession à laquelle les Hollandais aient pu seulement prétendre.

Il est démontré, de même, que, depuis le xviii<sup>e</sup> siècle, le territoire aujourd'hui en litige fut scientifiquement exploré par les astronomes et géographes portugais et que leurs cartes et observations « *d'une exactitude si rigoureuse* » (Humboldt) ont fourni depuis à la cartographie européenne, par l'entremise d'Alexandre de Humboldt, tous les éléments que, pendant longtemps, elle posséda sur cette partie de l'Amérique du Sud.

En conclusion, il est démontré par l'unanimité de la preuve cartographique qu'il n'exista jamais de prétention hollandaise

sur la région dont fait partie le territoire en litige, et cela depuis sa découverte et sa conquête par les Portugais, pas plus qu'il n'y eut de prétention anglaise depuis la première occupation, en 1781, de la Colonie d'Essequibo par l'Angleterre jusqu'en 1840, tandis que la possession portugaise, puis brésilienne, y exista toujours, inaltérable et universellement reconnue.

Livré à Rome, le 26 septembre 1903.

*Pour le Brésil :*

*Joaquim Nabuco*

## **NOTE SUPPLÉMENTAIRE**



## NOTE SUPPLÉMENTAIRE

### Heneman

*Note à la page 75.*

« Au printemps de 1772, arriva à Essequibo un jeune dessinateur de cartes qui devait jouer un grand rôle dans la cartographie de la colonie. C'était Johan Christoph von Henemann, ou VAN HENEMAN (comme il signa plus tard pour donner une tournure plus hollandaise à son nom), enseigne d'origine allemande de la garnison de Surinam. Il avait fait preuve de tant de talent qu'on l'avait chargé de dresser à nouveau les cartes de cette Colonie, et, alors que sa tâche était presque achevée, un congé lui avait été accordé pour accompagner jusqu'à Essequibo un vaisseau de guerre hollandais qui se trouvait alors à Surinam, afin qu'il pût faire des observations le long de la côte. En arrivant à Essequibo, il fut reçu comme hôte, en compagnie du Capitaine du vaisseau, Van den Velden, par l'ancien Gouverneur, Storm van's Gravesande, et fit, guidé par lui, une excursion en amont de la rivière, au vieux fort de Kijkoveral et aux cataractes du Cuyuni. « Ce matin, vers dix heures », dit le journal du Capitaine Van den Velden, en date du 9 avril 1772, « nous remontâmes la rivière Cuyuni dans deux canots, dont un petit, dans lequel M. Van der Heyden nous précéda pour nous montrer le chemin, car, un peu en amont de cette rivière, il faut naviguer à travers une chaîne de rochers qui sont, en partie, au-dessous du niveau de l'eau et, en partie, au-dessus. Vers onze heures et demie, nous atteignîmes la première chute de la rivière, appelée Acajou, laquelle tombe avec une grande vitesse et un grand bruit d'une hauteur de presque 8 pieds, à travers une quantité de pierres et de rochers, comme on peut le voir d'après une carte spéciale que l'ingénieur Heneman, qui était avec moi, a dressée de cette rivière et de cette chute, aussi bien que le temps le permettait. » Cette carte ainsi dressée pour Van den Velden contient la représentation la plus détaillée que je connaisse du cours inférieur du Cuyuni et de la jonction des trois rivières, où se trouva d'abord, et pendant longtemps, l'emplacement de la

Colonie. Rigoureusement parlant, elle n'avait aucun caractère officiel. Pourtant, dressée comme elle l'a certainement été, sous les yeux et avec l'aide de l'ancien Gouverneur, Storm van's Gravesande, comme une contribution au journal d'un officier de marine de l'État, son témoignage a une valeur plus qu'ordinaire.

Heneman revint à Surinam, mais non pour longtemps. Au commencement de 1773, les Colonies d'Essequibo et de Demerara, tout entières, passèrent, de l'ancien monopole de la Zélande, à la domination de la Compagnie des Indes Occidentales; et les nouveaux administrateurs sentirent immédiatement le besoin des services d'un ingénieur. Dès le 8 avril de cette année, les Dix résolurent d'en envoyer un faire un rapport sur la meilleure route à suivre pour la construction d'un canal entre Essequibo et Demerara, Le 15 avril, ils résolurent d'écrire « au Commandeur et aux Conseillers à Demerara qu'ils avaient décidé, non seulement pour la sauvegarde de la rivière Demerara, mais encore pour empêcher la contrebande, d'établir une redoute ou batterie à l'endroit qui sera jugé le plus convenable, et qu'à cette fin, il leur fût envoyé un ingénieur capable, auquel le Commandeur fournirait tout ce qui lui serait nécessaire; et cet ingénieur avec le capitaine-commandant et l'arpenteur qui seront jugés le plus capables pour cette besogne, seront tenus de dresser un plan et de le transmettre aux Chambres d'Amsterdam et de Zélande. » Cet ingénieur devait aussi faire une inspection de l'île de Borsselen et des bâtiments du Gouvernement qui s'y trouvaient. Et le même jour, on décide encore « que le Directeur Général (d'Essequibo et de Demerara) et le Commandeur de Demerara devront faire dresser une carte exacte des deux rivières, en laissant un emplacement libre provisoire pour les édifices publics jusqu'à ce qu'il soit décrété où ils doivent être bâtis ».

La Compagnie, dont une partie des directeurs, en leur qualité aussi de membres de la Société de Surinam, devaient connaître la valeur des travaux de Heneman, avait déjà, sans doute, son ingénieur en vue. Le 5 mai 1773, la Société de Surinam consentit à ce que Heneman, devenu « premier lieutenant d'artillerie et ingénieur », s'absentât pour faire le travail à Essequibo et à Demerara, et, au mois de novembre, il commença à entreprendre ce travail. Cette tâche, ainsi qu'elle fut plus tard définie par les Dix, était d'« examiner la situation des deux rivières, d'en prendre des mesures, et de dresser un plan des forts et batteries nécessaires à la défense de ces rivières ». Mais il semble que, dès le commencement, on lui ait confié



l'exécution d'une carte générale ainsi que du plan des fortifications. Dans le rapport final de son travail, présenté le 18 septembre 1776, il dit qu'il y a travaillé depuis le mois de novembre 1773 jusqu'au mois de mars 1775. A cette dernière époque, quoiqu'il se plaignit amèrement de ne pas avoir été soutenu par les autorités, qui ne lui avaient pas fourni un yacht pour l'accomplissement de son œuvre et qui ne lui avaient donné pour l'aider que des nègres nouvellement importés, ne parlant que des idiomes africains et auxquels il fallut même enseigner à ramer, tandis que le seul homme qui pût porter sa chaîne d'arpenteur était un noir qu'il avait amené de Surinam, il avait pourtant dressé « les cartes, plans et dessins nécessaires, » de manière à pouvoir s'en servir pour faire une carte générale. Cette carte générale, qui devait donner avec exactitude toutes les plantations, ne fut probablement jamais achevée. Ce fut, sans doute, à cause des frais, car les Dix protestaient, dès le 22 décembre 1774, qu'ils ne pouvaient comprendre pourquoi une carte des deux rivières coûterait si cher. En tout cas, une telle carte ne se trouve pas aujourd'hui dans les archives de la Compagnie. Mais, dans ces archives, il y a une carte de Heneman — un simple croquis — donnant les résultats de son travail et destinée à servir de base à une carte plus détaillée. Elle porte le titre :

« Carte-croquis des Colonies de Rio Demerara et de Rio Essequibo, ainsi que de la Colonie abandonnée de Rio Pomeroon, avec une partie de la Colonie de Rio Berbice et des autres districts, rivières et ruisseaux des susdites colonies, ainsi que du contour de la côte et de ses bancs, etc., dressée d'après diverses observations et mesures, écrite et compilée pour servir à la formation d'une carte générale desdites colonies et de leurs plantations et terres dont on a fait concession, ainsi que des districts et terrains qui pourront encore, dans l'avenir, être concédés et cultivés, et servant pour une communication meilleure et plus libre de ces colonies en cas de guerre civile ou étrangère, etc., etc., et, en outre, pour le transport des produits et marchandises plus avantageusement et avec moins de danger que par mer. Par ordre de l'Honorable Compagnie à charte des Indes Occidentales, ébauchée et dressée par J. C. van Heneman, ingénieur. »

Cette carte ne porte aucune date, et il n'est pas tout à fait certain qu'elle ait été transmise avec le rapport de son auteur en septembre 1776. Pourtant cela est bien probable; et, en tout cas, comme Heneman retourna alors à Surinam, les renseignements de la carte appartiennent à cette époque. Quand on se rend compte de la hâte de son travail et des obstacles qui y furent

mis, et quand on pense qu'en même temps il prépara et présenta plusieurs cartes locales et tables dressées avec grand soin, on ne peut pas s'attendre à trouver dans ce travail une grande exactitude quant aux parties les plus éloignées de la Colonie, et, en particulier, sa représentation de ce qui est situé à l'ouest de l'Essequibo et du Pomeroon ne semble pas être basée sur des observations personnelles. La région de la côte et le cours supérieur du Cuyuni et du Mazaruni semblent, ce qu'ils sont sans doute, une simple adaptation de la carte de d'Anville. Il est donc inutile de conjecturer une autre source d'où il ait pu tirer la ligne de limites qui apparaît pendant une courte distance dans l'angle nord-ouest de la carte.

Son point de départ sur la côte et sa direction coïncident presque avec la ligne d'Anville; pas tout à fait exactement, néanmoins, car celle-ci commence un peu plus à l'est et se dirige un peu plus à l'ouest.

Mais il existe une autre carte par Heneman, d'un tout autre intérêt et d'une tout autre importance : la seule carte, autant que je puis le savoir, qui soit consacrée aux limites entre les Guyanes Espagnole et Hollandaise. Elle se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque du Ministère des Colonies à La Haye, quoiqu'il soit difficile de s'imaginer comment elle y est parvenue. Des étiquettes sur le verso, encore déchiffrables, semblent vouloir montrer qu'elle appartenait jadis à la collection de la Compagnie des Indes Occidentales. Je n'ai trouvé aucune autre indication. La légende de la carte est ainsi conçue :

« Carte-croquis des Limites entre la Guiane Royale Espagnole et la Guiane Hollandaise sur le continent de l'Amérique du Sud; appartenant au Rapport qui l'accompagne; ébauchée et dressée par van Heneman, ingénieur juré. »

Le rapport mentionné ci-dessus ne peut être trouvé. Il ne fait pas partie de celui qui fut présenté par Heneman à la Compagnie des Indes Occidentales en septembre 1776, et qui ne fait, nulle part, mention de cette frontière. Il n'est pas tout à fait impossible qu'il ait été présenté en même temps comme rapport confidentiel. Ce qui rend cette supposition peu probable, ce sont les différences entre sa carte générale et cette carte spéciale, et notamment la différence dans la ligne frontière même. Cette ligne frontière prend son départ, il est vrai, apparemment au même endroit sur la côte, quoique des changements qui sont survenus dans le contour de la côte et dans la façon d'épeler les noms, l'insertion d'une nouvelle rivière (la *Mocco-mocco*), et l'omission d'un ancien promontoire (*Caap Breme*) rendent cette suppo-

sition un peu douteuse. Ce qui est plus significatif, c'est son changement de direction. Au lieu de courir vers le sud-sud-ouest, comme dans la carte générale (et dans la carte de d'Anville), elle a tourné deux points du compas, et court maintenant directement vers le sud-ouest, ne traversant plus (comme dans la carte de d'Anville) le Cuyuni et le Mazaruni, mais traversant le cours supérieur des grands tributaires de l'Orinoco : l'Aguire, le Caroni, le Caura, le Paruma (le Pararuma de d'Anville). Immédiatement au delà de son intersection avec cette dernière rivière, cette frontière occidentale de la Guyane Hollandaise forme brusquement un coude et devient la frontière méridionale, courant de là dans la direction de sud-est (?) jusqu'au bord de la carte. Quand? sur la demande de qui? et pour quel motif cette carte fut-elle dressée? voilà des questions qu'il serait extrêmement intéressant de pouvoir résoudre. J'ai cherché en vain à en trouver quelque mention dans les comptes rendus, publics ou secrets, de la Compagnie des Indes Occidentales et des Conseils successifs qui l'ont remplacée, jusqu'en 1803, dans le gouvernement des Colonies de la Guyane. Il est possible qu'elle ait été préparée pour le Stadhouder, qui était aussi passionné pour la géographie que les autres princes de son temps et qui amassa une riche collection de cartes; mais, s'il en fut ainsi, il ne semble pas qu'il ait jamais communiqué ce fait aux corporations qui administraient les affaires des colonies.

Ce qui a déjà été dit de la carrière de Heneman avant 1776 augmente l'improbabilité que sa carte de la frontière soit antérieure à cette date. Il sera peut-être utile d'ajouter ce qu'on a pu apprendre sur ce que fut sa carrière ultérieurement. Nous le trouvons, peu de temps après, occupé à dresser une série de cartes locales détaillées de la colonie de Surinam, cartes qui sont encore conservées précieusement à La Haye. Elles furent complétées par lui en 1778, et on l'envoya en personne pour porter son travail en Hollande et le soumettre aux directeurs. Nous le savons par une pétition de 1789 (20 août) présentée par lui à ces directeurs de Surinam pour le remboursement des dépenses qu'il avait encourues pendant la construction de cette carte. Dans cette pétition, il récapitule ses services à Surinam, mais ne parle guère de ses travaux dans les colonies voisines. La pétition est datée d'Amsterdam, où, évidemment, il se trouvait alors, quoique encore au service de la Colonie. En septembre 1796, la pétition fut renouvelée pendant que Heneman était encore à Amsterdam. Le 14 août 1798, le Major F. von Bouchenoeder présenta une pétition au Comité Hollandais sur les Colonies pour obtenir leur consentement à ce que l'ingénieur Heneman, qu'il repré-

sente comme « employé à la Chambre d'Amsterdam de ce Comité », l'aidât à préparer des cartes de Berbice et de Surinam et une carte générale de la Guyane, comme suite de ses cartes de Demerara et d'Essequibo, vu que Heneman « avait jadis voyagé dans ces régions par ordre du Gouvernement et levé beaucoup de plans ». Mais le Comité attendit de recevoir une demande semblable de la part de Heneman, demande qui ne fut jamais faite. Le 20 août 1802, Heneman, écrivant toujours d'Amsterdam, requérait que toutes les demandes de terres dans les colonies de la Guyane lui fussent soumises, « selon l'habitude jusqu'ici ». Cette requête nous fait comprendre quelle avait été son occupation en Hollande depuis 1778. Le 11 août 1803, le Conseil des Colonies Américaines reçut une autre pétition de lui. Elle parle de commandes de cartes, dix-neuf en tout, qui lui avaient été faites le 18 avril 1787 et le 28 septembre 1796. « La maladie, dit-il, en avait empêché l'achèvement; il est alors occupé à dresser une nouvelle carte de Demerara. » Le 31 octobre 1803, le Conseil lui vota une somme de huit cents guilders, en paiement complet de toutes ses prétentions, comprenant dans ce paiement celui d'un exemplaire de la nouvelle carte de Demerara; « et, continue la résolution, il est par ceci notifié de faire un rapport définitif pour savoir s'il manque quelque chose et, dans ce cas, ce qui manque, à la collection des cartes de la partie cultivée de Surinam préparées par lui; et de ne faire dorénavant aucune carte pour le Conseil sans l'expresse autorisation de celui-ci. » Sur ces entrefaites, le 12 janvier 1804, Heneman présenta une liste des cartes « qui devaient être ajoutées » à la Collection du Conseil. Parmi celles-ci il y a « une carte de l'Orinoco ». Il n'est pas impossible qu'il veuille, par là, parler de cette carte des frontières, dans laquelle, comme on voit, se trouve une grande partie du cours de l'Orinoco. Mais le Conseil, discutant cette question le 16 janvier, la réserva pour s'en occuper plus tard. Les Colonies étaient déjà alors aux mains des Anglais. Il est tout à fait naturel que, pendant ce long service de Heneman, on lui ait demandé de construire une carte comme celle-là; pourtant, l'absence dans sa carte d'une indication quelconque, à l'embouchure du Demerara, de la nouvelle capitale coloniale, Staabroek, qui fut fondée en 1782, rend très probable que la carte soit antérieure à l'occupation anglaise de 1781. Et le fait que Santo Thomé y est indiqué sur l'ancien emplacement, en aval du Caroni, au lieu de l'être au nouveau site d'Angostura, où on le transporta en 1764, comme il aurait peut-être pu l'apprendre par les cartes espagnoles qu'il lui était possible de consulter à Amsterdam, puisque celles de Cruz Cano et de Surville

avaient déjà été publiées à cette époque, affermit la croyance qu'il dressa sa carte avant de quitter la Guyane en 1778. Dans ce cas, il semble plus probable que c'est là une tâche spéciale qui lui avait été confiée confidentiellement, en surplus de celle qu'il avait terminée en septembre 1776, et que les différences entre cette carte et la première sont dues à une étude plus approfondie, sinon peut-être à la suggestion qui donna naissance à la nouvelle carte. » (Prof. George Lincoln Burr, *Report on Maps from Official Sources*, dans le *Report and accompanying Papers of the Commission appointed by the President of the United States to investigate and report upon the true divisional Line between the Republic of Venezuela and British Guiana*, Washington, 1897, III.)

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

## CHAPITRE I

### La Preuve cartographique anglaise.

I. — Observations générales . . . . .	2
a) Géographie physique . . . . .	4
b) Frontières . . . . .	12
II. — Notes sur les Cartes annexées au Présent Mémoire ( <i>Mémoire Anglais</i> ) . . . . .	21

## CHAPITRE II

### La Preuve cartographique du Brésil.

I. — L'Atlas Brésilien . . . . .	51
II. — Carte des xvi <sup>e</sup> et xvii <sup>e</sup> siècles et de la première partie du xviii <sup>e</sup> siècle . . . . .	57
III. — Cartes de Hortsman et de La Condamine . . . . .	59
IV. — Cartes de d'Anville et de Vaugondy . . . . .	63
V. — Cartes Hollandaises . . . . .	68
VI. — Cartes Anglaises depuis l'occupation anglaise d'Essequibo jusqu'à Schomburgk . . . . .	75

VII. — Cartes diverses. . . . .	81
VIII. — Cartes portugaises, brésiliennes et espagnoles. . . . .	85
<b>Conclusion. . . . .</b>	<b>105</b>

## NOTE SUPPLÉMENTAIRE

HENEMAN (Note à la page 73) . . . . .	111
---------------------------------------	-----







## BRASILIANA DIGITAL

### ORIENTAÇÕES PARA O USO

Esta é uma cópia digital de um documento (ou parte dele) que pertence a um dos acervos que participam do projeto BRASILIANA USP. Trata-se de uma referência, a mais fiel possível, a um documento original. Neste sentido, procuramos manter a integridade e a autenticidade da fonte, não realizando alterações no ambiente digital - com exceção de ajustes de cor, contraste e definição.

**1. Você apenas deve utilizar esta obra para fins não comerciais.** Os livros, textos e imagens que publicamos na Brasiliiana Digital são todos de domínio público, no entanto, é proibido o uso comercial das nossas imagens.

**2. Atribuição.** Quando utilizar este documento em outro contexto, você deve dar crédito ao autor (ou autores), à Brasiliiana Digital e ao acervo original, da forma como aparece na ficha catalográfica (metadados) do repositório digital. Pedimos que você não republique este conteúdo na rede mundial de computadores (internet) sem a nossa expressa autorização.

**3. Direitos do autor.** No Brasil, os direitos do autor são regulados pela Lei n.º 9.610, de 19 de Fevereiro de 1998. Os direitos do autor estão também respaldados na Convenção de Berna, de 1971. Sabemos das dificuldades existentes para a verificação se um obra realmente encontra-se em domínio público. Neste sentido, se você acreditar que algum documento publicado na Brasiliiana Digital esteja violando direitos autorais de tradução, versão, exibição, reprodução ou quaisquer outros, solicitamos que nos informe imediatamente ([brasiliiana@usp.br](mailto:brasiliiana@usp.br)).